


Digitized by Google

MÉMOIRES

SUR

LE ROYAUME DE NAPLES.

TOME PREMIER.

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
IMPRIMEUR DU ROI ET DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 24.

MÉMOIRES

HISTORIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

SUR

LE ROYAUME DE NAPLES,

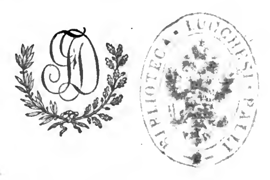
PAR M. LE COMTE GRÉGOIRE ORLOFF,
SÉNATEUR DE L'EMPIRE DE RUSSIE.

Ouvrage orné de deux cartes géographiques,

PUBLIÉ, AVEC DES NOTES ET ADDITIONS,

PAR AMAURY DUVAL,
MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

TOME PREMIER.



A PARIS,
CHEZ CHASSERIAU ET HÉCART, LIBRAIRES
AU DÉPÔT BIOGRAPHIQUE, rue de Choiseul, n° 3.
1819.



A Sa Majesté

ALEXANDRE IER.,

Empereur de toutes les Russies.

Sire,

En composant cet ouvrage, l'espoir qu'un jour peut-être j'obtiendrais l'honneur d'en faire un hommage public à mon Souverain, soutenait,



excitait mon courage. C'était la plus douce, la seule récompense que j'ambitionnais. Ma crainte est aujourd'hui qu'un si faible travail ne paraisse pas digne d'un si haut prix.

Si le pays, dont j'ai étudié, recueilli les annales, diffère essentiellement de celui qui, pour son bonheur, vous est soumis ; si le peuple qui l'habite a toujours eu des moeurs, une physionomie qui lui sont particulières, il n'en est pas moins certain que l'étude de son histoire peut être éminemment utile aux autres nations, et même à mes compatriotes. Elle sera pour eux féconde en exemples et en préceptes. « Il y a, dit un anglais célèbre (lord Bolingbroke), certains principes généraux et certaines règles de vie, qui doivent être toujours vrais parce-

qu'ils sont conformes à la nature invariable des choses. Celui qui étudie l'histoire comme il étudierait la philosophie, les distinguera et les recueillera bientôt, et par ce moyen se formera lui-même en peu de temps, un système général de morale et de politique, établi sur les plus sûrs fondements, sur le jugement qu'on a porté de ces principes et de ces règles dans tous les siècles, et qui a été confirmé par une expérience universelle. »

Une de ces grandes vérités, Sire, que consacre l'histoire de tous les peuples, c'est que l'ignorance a toujours été, sera toujours la principale source de leurs malheurs; que toute nation, privée des lumières que procurent les sciences et les arts, soit qu'elle vive sous le ciel

ardent de la zone torride, ou dans les climats glacés qui avoisinent le cercle polaire, n'aura jamais qu'une existence obscure, misérable, dégradée.

Voilà ce que Votre Majesté a si bien senti, lorsque perfectionnant les vastes conceptions de l'auguste PIERRE, elle a voulu, à l'exemple des ANTONINS, que la philosophie vînt s'asseoir auprès d'elle sur le trône.

Que l'Europe cesse de craindre désormais que le nord lui envoie de nouveau ces sombres nuages qui si long-temps obscurcirent la lumière du midi. ALEXANDRE règne... ALEXANDRE, obligé de combattre une nation éclairée, s'est arrêté dans sa course victorieuse; il lui a dit: Gardez votre indépendance, vos moeurs, vos

savants, vos artistes : donnez-vous les lois que réclame votre civilisation avancée. Vous pouvez être encore l'exemple du monde.

Puisse-t-il exister parmi nous ce tribunal qui, à la Chine, est chargé de recueillir et consigner, chaque jour, les moindres actions du Souverain! la postérité n'admirerait pas moins ALEXANDRE *dans sa vie privée que dans sa vie publique : elle lirait dans ces véridiques annales, que toutes ses pensées et ses voeux avaient pour objet le perfectionnement moral, conséquemment le bonheur du peuple qu'il gouverne.*

Mais, Sire, je dois contenir l'élan de ma juste admiration: je sais que la louange, même méritée, blesse votre modestie. Qu'il

me soit permis du moins de proclamer ici que s'il m'eût été donné de choisir le monarque sous les lois duquel j'aurais à vivre, je n'en eusse desiré, demandé aucun autre que celui qu'une heureuse providence a placé sur le trône de Russie.

Je suis avec respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et fidèle Sujet,

Grégoire Orloff.

PRÉFACE
DE L'ÉDITEUR.

L'AUTEUR de ces MÉMOIRES (M. le comte Orloff) les rédigeait à Naples, dans les années 1816 et 1817. L'année suivante, étant venu passer quelques mois à Paris, il voulut bien me confier le manuscrit de son ouvrage. Je le lus avec intérêt; et je crus devoir engager l'auteur à le publier. Il hésita; modeste, il craignait de n'avoir pas traité son sujet avec assez de talent, de ne lui avoir pas donné toute l'étendue, les développements qu'il semblait exiger. Mais, au moment même de son départ pour la Russie, il se décida à me laisser la libre disposition de son manuscrit.

J'ai pensé que le public accueillerait avec bienveillance ce fruit des loisirs d'un noble étranger, nourri d'études sérieuses et solides; qui aime notre littérature et notre nation; qui, en écrivant de préférence dans

notre langue, lui rend un hommage qui doit nous flatter.

Mais ce qui me semble sur-tout digne d'observation, c'est la modération, la sagesse des principes de l'auteur. Dans tout son ouvrage, il professe la plus douce philanthropie; s'afflige des longs malheurs du peuple dont il écrit l'histoire; poursuit et flétrit les rois qui abusent de leur puissance; dévoile d'une main hardie l'ambition, toujours renaissante, l'avidité des pontifes de Rome; n'épargne pas la noblesse lorsqu'elle se montre oppressive et séditieuse. De tels sentiments paraîtront d'autant plus louables, qu'ils sont professés par un homme, que le sort a fait naître dans un rang élevé, et qui a toujours vécu au milieu d'une cour puissante... Mais cette cour est celle de Russie au XIXe siècle; et c'est ALEXANDRE Ier qui règne. *Regis ad exemplar....*

L'auteur a divisé son ouvrage en trois parties. La première contient l'histoire des nombreuses révolutions du royaume de Naples; la seconde, des considérations sur son administration tant ancienne que moderne, et sur sa législation; la troisième, son *Histoire littéraire.*

Le sujet de cette dernière partie est presque entièrement neuf. Jusqu'à ce jour, on s'est peu occupé, dans les autres pays, de la littérature napolitaine : et cependant elle compte un grand nombre d'écrivains dans tous les genres. On pourra désormais mieux apprécier leur mérite et leurs ouvrages.

Je ne publie, en ce moment, que la 1re *partie :* les deux autres ne tarderont pas à paraître.

J'ai cru devoir joindre au texte des *notes* assez nombreuses, et dont plusieurs pourraient passer pour des chapitres de l'ouvrage : j'y étais autorisé par l'auteur. Son but, en écrivant, avait été bien moins de composer une *histoire* proprement dite, que de se livrer à des *considérations* politiques sur les principaux événements : et c'est par cette raison qu'il s'est presque toujours interdit les *détails.* Mais il y a des lecteurs qui aiment à connaître les faits avec plus de développement, qui sur-tout veulent des renseignements biographiques sur les personnages qui figurent dans l'histoire : c'est pour eux que j'ai rassemblé les *notes et additions*, que l'on trouvera à la fin des volumes.

Ces travaux que je me suis imposés, et dont se dispensent, pour l'ordinaire, les simples *éditeurs*, n'ont pas été pour moi sans dédommagement. J'avais passé les plus belles années de ma vie dans ce pays dont je devais publier l'histoire; j'avais étudié ses monuments antiques, aussi-bien que la politique de son gouvernement; j'y avais fréquenté ses artistes distingués, ses philosophes, ses poëtes, ses littérateurs les plus célèbres. Je conserve donc de ce pays d'ineffaçables souvenirs. Avec quel charme ne me suis-je pas vu reporté, pour ainsi dire, au milieu de tous les objets de mes études et de mes affections!

Nous n'avons que très-peu d'histoires du royaume de Naples, écrites dans notre langue; ce qui est assez extraordinaire, puisque l'histoire de ce pays se lie intimement à la nôtre, ou plutôt en est une partie intégrante. Nous ne pouvons guères citer, en histoires générales de Naples, composées en français, que l'ouvrage qui parut à Paris en 1741, sous ce titre : *Histoire des rois des Deux-Siciles de la maison de France; par M. d'Egly;* (4 vol. in-12). Les deux premiers volumes

renferment des recherches curieuses. L'auteur avait puisé dans nos archives et dans les manuscrits de la bibliothèque royale de France. Il écrit d'ailleurs avec ordre et clarté. Les deux autres volumes sont très-inférieurs en mérite: des événements importants y sont passés sous silence; et l'auteur y abandonne le plan méthodique qu'il s'était tracé.

Je ne dirai rien de l'*Histoire de Sicile*, par *Burigny*, de l'académie des inscriptions et belles-lettres (2 vol. in-4°). Le savant auteur ne s'y est occupé des affaires de Naples que par intervalles, et lorsque son sujet l'exigeait impérieusement.

Nous possédons de plus en français quelques *abrégés* de l'histoire de Naples; tels que celui qui précède le *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*, par l'abbé *Saint-Non*, et celui qu'on trouve dans le sixième volume du *Voyage en Italie*, par Lalande. Mais ce ne sont guères que de maigres extraits de la grande histoire du napolitain *Giannone*.

Enfin nous avons des histoires particulières de quelques époques seulement de l'histoire de Naples, sur-tout de celle où

éclata la révolution dirigée par le fameux *Masaniello*. Dans cette classe, je place au premier rang les intéressants *Mémoires de Henri de Lorraine, duc de Guise,* qui se montra un moment avec éclat, dans la capitale du royaume de Naples, y fit cesser l'anarchie qui la désolait, la gouverna avec vigueur et sagesse, malgré l'effervescence des partis qui la divisaient. Je citerai ensuite l'*Histoire des révolutions de Naples,* par *le comte de Modène,* où les événements, racontés par le duc de Guise, sont souvent présentés sous un aspect très-différent.

Dois-je parler encore de cette *Histoire de la dernière révolution de Naples,* que *Baudot de Juilly* publia, en 1756, sous le nom de la romancière, *mademoiselle de Lussan?* C'est un de ces ouvrages qui n'ont presque rien d'historique que le nom, où les faits sont altérés, les caractères tracés de fantaisie.

On voit combien sont peu nombreux et incomplets nos ouvrages français sur l'histoire de Naples. Celui du comte Orloff, en augmentant nos richesses en ce genre, ne doit pas paraître superflu.

L'histoire de ce pays a beaucoup plus oc-

cupé la plume féconde des Italiens. On formerait une grande bibliothèque de tous les ouvrages italiens publiés sur cette histoire. J'en indiquerai plusieurs dans mes *notes* (1).

M. le comte Orloff a trouvé dans ces auteurs d'amples et utiles matériaux. Les poëtes et les romanciers ont seuls le privilége d'inventer des événements; l'historien, dans le récit des faits, a besoin d'autorités et de guides. Dans le grand nombre des historiographes napolitains, ceux que l'auteur des *Mémoires* a préférés, comme les plus exacts et les plus véridiques, sont, pour l'histoire politique et administrative, le savant et hardi jurisconsulte *Giannone*, et le zélé patriote *Galanti*, qui a publié tant d'ouvrages estimés sur la statistique et l'économie politique du royaume des Deux-Siciles; pour l'histoire littéraire, il a profité des recherches érudites de *Signorelli*, sans négliger de recueillir les renseignements épars dans quelques écrivains moins connus. Telles sont les sources où l'auteur a puisé; il m'a recommandé de les indiquer ici, afin d'être

(1) Voyez la note 1[re] à la fin du volume.

dispensé de les citer sans cesse dans son ouvrage. Les citations trop multipliées donnent aux livres, un appareil d'érudition, que précisément il voulait éviter.

Mais un des avantages des *Mémoires* que je donne aujourd'hui au public, c'est que l'histoire de Naples, la plus récente, s'y trouve aussi-bien que l'ancienne. Ses dernières révolutions y sont retracées; et l'époque actuelle n'est pas celle où Naples a joué le rôle le moins important dans les affaires politiques de l'Europe. C'est là, c'est alors que l'auteur a dû s'écrier avec Tacite : *Opus aggredior obviis casibus atrox, prœliis discors, seditionibus... sævum.* Nulle part, ailleurs, les révolutions n'ont été plus sanglantes; nulle part, les partis plus acharnés, le peuple plus féroce, le gouvernement plus implacable dans ses vengeances.

Cette histoire contemporaine pourra exciter quelques réclamations. Il est à-peu-près impossible qu'il ne s'y soit pas glissé des erreurs, ou au moins des inexactitudes. Les récits d'un événement quelconque, s'il est récent, diffèrent presque toujours, dans plusieurs circonstances, parce que les nar-

rateurs n'ont pas les mêmes opinions, ne sont pas attachés aux mêmes partis.

D'un autre côté, on risque, même en professant la plus exacte impartialité, d'offenser les personnages encore vivants qui ont figuré dans ces grandes catastrophes. C'est là un inconvénient inévitable de l'histoire contemporaine. M. le comte Orloff a du moins cherché, dans cette partie de son ouvrage, à ne choquer aucun parti, à ne blesser aucun intérêt, et même aucune vanité. Je ne puis répondre, quoique ce fût bien mon intention, d'avoir eu la même circonspection dans toutes mes *notes*, d'avoir tenu la balance aussi égale. Mais comme l'auteur n'a pu ni voir ces notes, ni les approuver, je dois prendre seul, et j'accepte toute la responsabilité qu'elles peuvent attirer sur leur auteur.

M. le comte Orloff avait réuni un grand nombre de chartes, actes et pièces à l'appui des faits qu'il raconte dans ses *Mémoires*. Je n'ai pas cru devoir publier toutes ces pièces, trop volumineuses, et dont la plupart étaient d'ailleurs connues. J'ai seulement choisi les plus importantes : on les

trouvera à la fin de chaque volume, sous le titre de *Monuments historiques*.

Il me reste à parler des *cartes géographiques, du pays de Naples, dans son état ancien et moderne,* qui ornent les deux premiers volumes de cet ouvrage. M. le comte Orloff en avait fait faire les dessins à Naples par un très-habile dessinateur. Mais il y avait des erreurs sur la position de quelques lieux, et sur-tout de très-importantes dans l'orthographe des noms de villes, de montagnes, etc. Mon honorable et savant confrère, M. Barbié-du-Boccage, si justement célèbre par ses connaissances géographiques, a bien voulu se charger non-seulement de surveiller la gravure de ces cartes, mais d'en rectifier et corriger les erreurs. Je m'empresse de reconnaître ce service que je dois à l'amitié.

Je crois donc n'avoir rien négligé de ce qui pouvait appeler sur cet ouvrage, l'intérêt et la faveur du public. Puissé-je n'être pas trompé dans mon espoir!

AMAURY DUVAL.

Paris, le 20 mai 1819.

MÉMOIRES

HISTORIQUES, POLITIQUES, ET LITTÉRAIRES SUR LE ROYAUME DE NAPLES.

AVANT-PROPOS.

Salve magna parens frugum, Saturnia tellus,
Magna virûm.... VIRG., *Géorg.*, liv. II.

L'ITALIE invite le voyageur à venir des contrées les plus lointaines la contempler et l'admirer. Son ciel semble lui sourire; son climat lui offre des plaisirs et la santé; ses champs et ses villes lui promettent une continuelle instruction; sa gloire passée, comme sa décadence actuelle, sont pour lui une source inépuisable de méditations profondes.

Quel pays en effet que celui à qui l'Europe dut deux fois les bienfaits de la civilisation : d'abord lorsqu'il lui transmit les sciences et les arts que lui avaient apportés les compatriotes de Lycurgue et de Codrus; et, après une longue

période, lorsque d'autres Grecs, les illustres fugitifs de Constantinople, vinrent encore rallumer ce flambeau qui s'était éteint pendant les orages des siècles de barbarie.

Après l'avoir eclairé deux fois, l'Italie domina deux fois le continent; la première, par les armes du peuple-roi; la seconde, par des dogmes sacrés. Mais, plus puissante encore que Rome antique, la seconde Rome étendit son empire jusque sur un nouveau monde.

Si, dans ces derniers temps, elle paraît avoir un peu déchu de son ancienne splendeur, elle n'en est pas moins encore l'àtelier commun des artistes et le laboratoire des savants. Les uns viennent y explorer les monuments des arts, et les ruines qui attestent ses brillantes destinées; les autres y étudier les phénomènes, les merveilles de la nature, jusque dans l'intérieur de son sol classique. Enfin c'est à Rome, ou plutôt c'est dans toute l'Italie que s'unissent et se groupent le génie des arts et celui de la nature.

J'ai voyagé dans cette belle péninsule, et je me suis arrêté à Naples, après avoir visité la haute Italie. Si Rome mérite de fixer dans ses murs le philosophe, l'archæologue, l'ami des arts, avide de contempler ses chefs-d'œuvre, ses temples, ses obélisques, ses colonnes et les monuments du berceau et de la tombe du

peuple-roi, Naples, partageant cette gloire à plus d'un titre, l'emporte par la beauté de son sol et la douceur de son climat : elle a sur-tout l'avantage d'une situation maritime vraiment enchanteresse pour tous les voyageurs, mais bien plus encore aux yeux d'un habitant du nord qui ne se lasse point d'admirer son ciel ardent, et le Vésuve, et Pompéi, et Herculanum, et ces *champs phlegréens* dont elle est comme environnée; d'un habitant du nord qui doit être plus que tout autre frappé de l'aspect de ses mœurs presque africaines.

Obligé de me fixer dans cette ville pour quelque temps, la curiosité que j'avais d'abord ressentie de la bien connaître, ainsi que ses environs, empreints de tant de souvenirs ineffaçables, parsemés de monuments antiques, hérissés pour ainsi dire des ruines de la nature et des arts ; cette curiosité fit place au desir de lire et d'étudier son histoire la plus reculée et la plus récente. Ne la trouvant pas moins intéressante dans l'un et l'autre âge, je conçus bientôt le dessein (téméraire peut-être) d'en tracer une esquisse que je me flattai de pouvoir, à mon retour dans mes foyers paternels, offrir en tribut à ma patrie, et comme un hommage d'un de ses plus fidèles citoyens.

Mais combien ne dois-je pas réclamer d'in-

dulgence! Non-seulement j'écris dans une langue qui n'est pas la mienne, mais j'entreprends de composer un important ouvrage dans l'un des genres qui occupent le premier rang dans le domaine des lettres. Mon excuse est dans mes motifs. J'ai voulu donner à mon pays, qui chaque jour avance d'un pas rapide dans la connaissance des sciences et des arts, et tend à une civilisation perfectionnée; j'ai voulu présenter, dis-je, dans une langue familière à tous les hommes instruits, l'ébauche ou, si l'on veut, une copie réduite de l'un des plus grands et intéressants tableaux historiques qu'on trouve dans la galerie des siècles. Après moi peut-être un de mes compatriotes, doué de plus de talents, ou plus heureux, peindra les mêmes objets en traits plus vigoureux et plus purs.

Les vertus ou les vices d'un peuple ne sont pas toujours ce qui en rend les annales intéressantes; il en est de lui comme des individus dont la fortune, plus que leurs propres torts, a causé les malheurs. Le Napolitain, porté aux plaisirs et à l'indolence par son climat, aux vices par son habituelle inertie, enfin à toutes les dissipations qu'entraîne le relâchement de la police et des lois, est plus à plaindre qu'à blâmer : les peuples abandonnés à leurs passions sont moins coupables sans doute que

ceux aux mains desquels furent confiées leurs destinées, leur éducation et leur fortune. Une grande question fut long-temps agitée par les politiques du dernier siècle : Du climat ou de l'éducation, qu'est-ce qui influe le plus sur le sort des peuples ? D'une part on citait les Asiatiques comme une des preuves que le climat détermine les destins des peuples, puisque de toute antiquité la plupart des nations de l'Asie paraissent avoir été vouées à la langueur et à l'esclavage ; de l'autre on présentait les Romains qui, vivant sous le ciel de l'Italie, le plus doux de l'Europe, ont été fiers et libres aussi long-temps qu'ils n'ont pas été corrompus. La question est restée indécise. Peut-être les *essais* que j'offre au public, aideront à la solution.

Quoi qu'il en soit, il est peu d'histoires qui présentent un attrait plus vif, plus soutenu que celle du peuple napolitain. De même que par sa situation géographique, il lie l'Asie et l'Afrique à l'Europe, ainsi son histoire lie l'antiquité avec les temps modernes; aucune ne jette un jour plus éclatant sur la chronologie européenne des sciences et des arts. C'est, en effet, dans la Campanie qu'Homère fait voyager Ulysse ; dans l'Apulie qu'il fait débarquer, au retour de Troie, plusieurs de ses héros, et que

Virgile à son tour fait errer celui de sa divine épopée. Le chariot de Thespis s'élançant des bourgs de l'Attique, roula pour la première fois dans les murs d'*Atella*, aujourd'hui Averse; et l'Italie occidentale entendit bientôt les accents de Thalie qui lui furent apportés par les échos de cette autre Grèce, la Campanie. Là, s'élevèrent des cirques, des amphithéâtres et des théâtres jusqu'alors inconnus aux Romains. La plastique attribuée aux Étrusques, long-temps les dominateurs de ces contrées, y produisit les premières statues de bronze, qui déja supposent l'existence de celles de marbre ou d'argile, taillées par un adroit ciseau ou modelées par d'habiles mains; et si nous voulons bien nous rappeler cette expressive allégorie de Parthénope et des autres Sirènes, emblême évident de l'art musical porté à sa perfection, nous conviendrons que c'est de ce point que l'Europe reçut en tribut tous les arts qui embellissent, consolent et charment la vie.

Qu'est-ce que ces arts frivoles, pourrait-on observer, si on les compare à la science des lois qui régissent les peuples? Mais c'est aussi par la Campanie que la connaissance, le culte des lois, pénétrèrent en Europe. La grande Grèce fut une vaste école de législation, aux jours de sa gloire; une école qu'instituèrent en l'hon-

neur de la civilisation et pour le bonheur des peuples, les Charondas, les Architas, et les Pythagore.

Nous ne parlerons point de l'art de la guerre qui admet ou nécessite peut-être la connaissance de toutes les sciences et de tous les arts; mais le séjour de Pyrrhus et d'Annibal dans ces contrées, les travaux d'Archimède et les exploits des plus grands généraux de Rome pour qui les états de Naples furent un théâtre de gloire, prouvent assez que, pendant une longue série de siècles, ce vaste musée des arts était aussi un lycée de toutes les sciences.

Si rien n'occupe plus éminemment la pensée que l'histoire antique d'un tel pays, plus orageuse et plus triste, celle du moyen âge mérite encore plus de fixer l'attention; car le malheur a plus de droits à l'intérêt que les succès et la prospérité.

Aussitôt après la chûte de l'empire romain, la nation tomba, de libre qu'elle était, dans le plus vil esclavage; d'éclairée de toutes les lumières de la civilisation, dans la plus profonde barbarie; et d'heureuse et prospère, dans un abyme de maux.

On suivra, dans le cours de ces mémoires, ces diverses vicissitudes de grandeur et d'abaissement : mais avec quelle satisfaction ne s'arrête-

t-on pas en parcourant ce vaste dédale de malheurs, sur les consolantes époques où, tantôt par la valeur de ses rois, leur sagesse et leur génie, tantôt graces à la durée d'une dynastie presque toute composée de héros, on verra tour-à-tour terrassés les deux plus grands ennemis du repos de la nation ; l'un étranger, l'autre domestique, l'un revêtu de la tiare, l'autre armé de la lance anarchique de la féodalité.

Pour ne point ôter à de tels récits l'intérêt vraiment dramatique qu'ils portent avec eux, j'ai cru devoir diviser cet ouvrage en trois parties.

La partie historique, proprement dite, est la première : elle contient les faits qui se sont passés pendant une longue série de siècles jusqu'à nos jours ; et elle est précédée d'un coup-d'œil sur l'origine des peuples primitifs de ce royaume, et sur les villes célèbres de l'antiquité. Mais j'ai cru devoir traiter avec bien plus de détails l'histoire de l'âge moderne que celle des temps anciens. Plus les événements se rapprochent de l'époque où nous vivons, plus ils offrent d'attrait à la curiosité, et peut-être aussi plus il est utile de les bien connaître.

La seconde partie de cet ouvrage traite des lois et de la forme du gouvernement de ce pays pendant la domination des Romains, des changements produits par les barbares et les peuples

étrangers qui en firent la conquête ; de ceux qui s'opérèrent pendant le règne des différentes dynasties qui se sont si rapidement succédé; enfin vient un tableau de l'administration telle qu'elle existait en 1806, de son renversement complet à cette époque, et de l'état actuel du gouvernement.

La troisième partie traite de la littérature napolitaine et des hommes illustres que le royaume de Naples a produits. Là, je ferai connaître l'état des lettres dans ce pays du temps des Grecs, des Romains, dans le moyen âge, et enfin depuis leur renaissance.

On conçoit que la partie de notre ouvrage, qui traite de l'histoire antique du pays qui forme aujourd'hui le royaume de Naples, n'a pas moins été difficile à rédiger qu'elle pourra paraître insuffisante. Les matériaux manquent pour ces époques éloignées de l'histoire. Le temps et les barbares nous ont laissé si peu de monuments; tant d'ouvrages sont perdus sans retour. Que reste-t-il à l'écrivain qui veut remonter aux sources de l'histoire pour y puiser la vérité ? Ce qui n'y supplée que très-imparfaitement : des fragments de sculpture, et quelques lambeaux d'anciens écrits, objets d'interminables discussions et de controverses parmi les érudits.

Il n'en est pas ainsi dès qu'on se rapproche

du moyen âge. Ces temps si désastreux nous sont bien connus : nous ne pouvons douter des malheurs de l'espèce humaine durant ce terrible période. De nombreux historiens, la plupart, il est vrai, peu dignes de ce nom, nous ont retracé les dévastations, l'ignorance et les mœurs grossières de ces hordes du nord qui tombèrent en torrents sur la douce Italie : ils nous ont dit leurs conquêtes, leurs rivalités, la nature de leur gouvernement et de leurs lois. Tout cela n'est que trop avéré. Mais c'est alors aussi que l'histoire devient plus instructive, plus utile, parce qu'elle est et plus certaine et plus effrayante.

Quant à l'histoire contemporaine, ce n'est pas sans danger qu'on entreprend de l'écrire. Je le savais ; et cependant j'ai osé tracer le tableau des événements les plus récents, dont le royaume de Naples a été le théâtre. Mon plan l'exigeait. J'ai tâché d'être exact, juste, impartial : tel était mon devoir. Si quelqu'un croit avoir à se plaindre, ce sera de l'histoire et non de l'historien (*).

(*) Voyez les *notes de l'éditeur* à la fin du volume.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES.

CHAPITRE PREMIER.

Coup-d'œil sur l'origine des peuples qui ont anciennement habité le territoire qu'occupe aujourd'hui le royaume de Naples.

Les confins de l'Italie ancienne n'étaient point ceux qu'on lui reconnaît de nos jours. Moins étendus, à peine touchaient-ils au Rubicon où ils furent fixés par les Romains; et même, dans les premiers temps, on ne désigna, par le nom d'Italie, que l'espace qui renferme aujourd'hui les Calabres, c'est-à-dire tout le pays situé entre le golfe de Squillace et celui de Sainte-Euphémie: bientôt dans l'Italie furent aussi comprises ces contrées qui ont reçu dans la suite le nom devenu si célèbre de *grande Grèce*.

On croit communément que le nom d'Italie dérive de celui d'*Italus* qui, comme on sait, signifie *bœuf* en grec. Plusieurs anciens auteurs prétendent toutefois que l'Italie doit plutôt son

nom au roi *Italus* dont parlent Polybe et Denys d'Halicarnasse. Ce prince est peut-être le même que celui qui, au rapport de Thucydide, régna en Arcadie. L'Italie fut encore appelée, par les Grecs, du nom de *Chronia*, et par les Latins, de celui de *Saturnia* qui, dans les deux langues, paraissent être synonymes; car les Grecs appelaient *Kronos* celui que les Latins nommaient *Saturnus*. Le règne de Saturne était célèbre parmi les habitants primitifs de l'Italie, et longtemps ils ont honoré sa mémoire.

Les Grecs donnèrent encore à l'Italie le nom d'*Hespérie*, probablement à cause de sa situation géographique par rapport à leur pays : ce mot désignant dans leur langue une constellation occidentale, fut ensuite appliqué à l'Espagne comme étant le pays le plus éloigné vers cette partie de leur horizon. Denys d'Halicarnasse prétend que Hesper, frère d'Atlas, chassé des Espagnes où il dominait, vint, en lui donnant son nom, régner en Italie; mais la première version paraît plus vraisemblable et plus fondée.

Une autre dénomination fut encore donnée à ce beau pays; c'est celle d'*OEnotrie* (1). Ce

(1) *OEnotria autem dicta est à vino optimo, quod in Italiâ nascitur; vel, ut Varro dicit, ab OEnotro, rege Sabinorum.* Cluverius, Ital. ant. c. 1.

nom vient ou de l'abondance de ses vins, comme le dit l'ancien scoliaste de Virgile, ou, comme d'autres le prétendent, d'*OEnotrus*, roi des Sabins. Enfin on l'appelle *Ausonie*, du nom d'un peuple qui l'occupa long-temps; mais les érudits sont loin de s'accorder entre eux sur l'origine de ce nom, ainsi que sur ces autres, plus anciens encore, d'*Apina*, d'*Argina*, de *Camesena*, dont à peine de nos jours on conserve le souvenir (1).

L'histoire des peuples primitifs de l'Italie est enveloppée d'un double voile, de celui du temps et de celui des fables antiques. Nous n'avons pas un seul ouvrage des écrivains qui, seuls, auraient pu nous guider dans cet immense dédale : nous voulons parler des auteurs qui précédèrent l'établissement des écoles dans la grande Grèce, époque qui correspond à-peu-près à celle de l'abolition de la royauté à Rome. Les historiens grecs ne peuvent qu'être suspects, à plus d'un titre, lorsqu'ils émettent leurs opinions sur des peuples ou éclairés ou envahis par des colonies de leur nation : entraînés par une imagination exaltée, ils ne nous ont transmis que des fables sur ces temps si éloignés: fiers de la prééminence de leur patrie dans les

(1) Cluverius, *ibid.*

lettres et les arts, ils lui décernèrent l'honneur d'avoir été exclusivement la première institutrice des peuples. L'usage qui s'était établi en Grèce de former des colonies, favorisa cette idée présomptueuse, et la célébrité dont l'Italie jouissait à si juste titre, fit qu'elle devint l'objet principal de l'attention des Grecs et de leurs fantastiques conceptions.

Les Romains auraient pu, mieux que les Grecs, laisser à la postérité des notions exactes sur l'état ancien des peuples de l'Italie; car ils consignaient avec soin tous les faits les plus importants de leur âge, dans les annales que conservaient leurs pontifes. Mais les écrits de leurs premiers historiens ne nous sont point parvenus, et leur perte est irréparable. Cornelius Nepos nous dit bien que *M. Portius Cato* (le censeur) avait consacré le deuxième livre des *histoires* qu'il avait composées, aux origines des villes d'Italie, et qu'on y trouvait d'intéressantes recherches sur leur fondation (1); mais nous ne connaissons que des fragments de cet ouvrage.

Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse et

(1) Cornelius Nepos, en parlant de cet ouvrage, nous dit que dans le 2e et le 3e livres, Caton expliquait *Unde quæque civitas orta sit Italica, ob quam rem omnes origines videantur appellasse.* In M. Portio Cato, § 3.

Dion, tracèrent l'histoire de Romains : ils n'épargnèrent ni temps, ni travail, ni soins pour s'acquitter de cette tâche immense et difficile; ils s'instruisirent attentivement des faits des siècles passés, en consultant les ouvrages et les annales des écrivains les plus illustres qui les avaient précédés, et les érudits leurs contemporains. Leurs écrits nous auraient été du plus grand secours, si le temps ne les avait en grande partie ou mutilés ou détruits.

Plutarque, Salluste, Tite-Live, et Tacite, n'ont point réparé pour nous cette perte sensible; et, dans une telle privation de moyens, on voit quel a dû être l'embarras des érudits pour fixer, d'une manière certaine, l'origine des peuples italiques. Denys d'Halicarnasse l'attribue aux Grecs : son opinion fut presque généralement admise par les anciens; mais elle est combattue par les modernes dont les avis sont partagés. Les uns ont attribué cette origine aux Celtes, d'autres aux Phéniciens, d'autres encore aux Crétois, où à des nations étrangères dont il paraît inutile de rappeler ici les noms. Sans vouloir contester de semblables migrations, et la fondation d'un grand nombre de colonies de ces peuples divers en Italie, il est évident que cette belle contrée ne manquait pas d'habitants indigènes lorsque les étrangers y descendirent. Ces peu-

ples primitifs y subirent sans doute le même sort à-peu-près que ces nations de l'Amérique, que les Européens ont dépouillées de leur héritage et de tout ce qui aurait pu rappeler à la postérité leur existence comme sociétés civilisées. C'est par un motif semblable que l'on ne sait presque rien sur l'état des premières nations de l'Italie, et que les historiens anciens ne nous en ont transmis que des renseignements qui paraissent inexacts. Strabon, parlant des Curètes et des Corses, les signale comme cruels et enclins à la rapine; Virgile ne fait pas un portrait plus favorable des Équicoles; Salluste qualifie les Aborigènes du nom de sauvages (*agresti*); et Denys d'Halicarnasse, en parlant des *Aurunci*, leur donne le titre de belliqueux et de féroces: *Bellicosa enim Auruncorum gens erat, statura et robore, trucique oris aspectu præ se ferens ferum quiddam et terribile* (1).

On sait que les anciens ont dépeint les *Lestrigons*, autre peuple d'Italie, comme ayant une taille gigantesque, vivant de chair humaine sur les côtes de la mer qu'ils infestaient, jusqu'en Sicile même, par leurs brigandages.

Mettant de côté tout ce que l'imagination des poëtes s'est plu à en rapporter, il semble que

(1) Dionys. Halicarnass., lib. VI.

l'on ne doive guère douter que ces peuples, si odieusement peints, fussent les premiers habitants de l'Italie ; que leurs mœurs, en effet, étaient féroces, et qu'ainsi que d'autres peuples barbares, ils étaient encore dans ce qu'on est convenu d'appeler l'état de nature.

Cependant tout annonce aussi que cette belle péninsule eut une période brillante dans ces temps reculés, et qu'elle n'avait pas toujours été dans cet état de barbarie. Les règnes de Janus, de Saturne et d'Œnotrus, avaient laissé d'ineffaçables souvenirs ; et il paraît incontestable que ces princes y avaient fait fleurir les vertus et les institutions sociales. Justin nous a laissé un tableau attrayant du règne de Saturne (1) ; et Macrobe donne une description des fêtes saturnales, qui semble prouver qu'elles avaient pour objet de rappeler les jours heureux dont l'Italie avait joui.

L'état politique de ces peuples primitifs était tout-à-fait différent du nôtre. Que l'on se figure autant de petites républiques libres, indépendantes et souveraines qu'il y avait de villes et de populations, dont chacune se gouvernait d'après ses propres lois et par ses propres magistrats : alliées entre elles par un lien fédéral, elles

(1) Justin., lib. 43, c. 1.

formaient une seule nation, ayant un conseil qui se réunissait dans une de leurs cités. L'usage des conseils nationaux dans ces temps-là était général en Europe. Tacite parle de ceux des Germains, César de ceux des Gaulois, et Tite-Live en accorde à presque tous les peuples de l'Italie; toutefois cette constitution ou ce lien d'union ne rendait pas l'état puissant, parce qu'un malheureux esprit d'indépendance régnait dans toutes ces républiques. Ce fut pour elles un principe fatal de destruction, aussitôt que le gouvernement de Rome ayant pris une forme différente, réunit dans un centre commun toutes les forces qu'elle acquérait par ses conquêtes, et qui se trouvaient divisées dans les états voisins.

Pour donner une idée plus étendue et plus exacte de ces peuples anciens, nous devrions nous arrêter sur la description de leurs mœurs, de leurs usages, sur l'état de leurs connaissances, de leurs lois, enfin sur la forme de leurs gouvernements; mais, indépendamment de l'obscurité et de l'incertitude qui sont répandues sur l'histoire des premiers temps des nations en général, toutes ces recherches seraient étrangères à notre but et ne serviraient qu'à nous éloigner du plan que nous nous sommes tracé pour la composition de cet ouvrage.

Laissant aux érudits le soin de s'occuper de ces recherches importantes, nous nous bornerons à jeter un coup-d'œil rapide sur les peuples les plus célèbres et qui ont le plus brillé en Italie, et nous parlerons particulièrement de ceux qui ont habité les pays dont l'histoire est l'objet de notre travail.

Parmi tous ces peuples, les Étrusques ou les Tyrrhéniens, auxquels les auteurs anciens assignent pour berceau la Lydie, étaient probablement un peuple indigène de l'Italie. C'est, sans contredit, le peuple qui a laissé les traces les plus éclatantes de son existence politique, de sa puissance, de sa célébrité. Si nous devons ajouter foi au récit de Tite-Live, cette nation était dans le plus grand état de prospérité à l'arrivée d'Énée en Italie. Elle avait fondé plusieurs villes dans la Campanie; et Diodore de Sicile, ainsi que Pline (1), attestent qu'elle possédait les *campi Phlegræi* (champs Phlégréens) qui étaient situés entre Capoue et Nola, l'un des pays les plus fertiles du monde.

Au rapport de Pausanias, Pouzzoles était une ville des Tyrrhéniens (*Tyrrheni*). D'après Strabon, *Massica* avait été aussi fondée par cette nation, et était probablement située où est

(1) Pl. liv. III, c. 5.

maintenant la jolie ville de *la Cava*. D'après d'autres historiens, *Cossa*, appelée de nos jours *Conca*, qu'on voit à l'occident d'Amalfi, a été habitée par ce même peuple, ainsi que Pœstum, devenue si célèbre par les monuments qu'on y voit encore, et qui était autrefois une ville importante de la Lucanie, d'après le témoignage d'Athenée.

Tout annonce que, dans une très-haute antiquité, cette nation avait déja des connaissances très-remarquables dans les arts et les sciences, et que le commerce qu'elle entretenait dans l'orient l'avait élevée à un grand degré de prospérité.

Les *Etrusques*, comme l'attestent plusieurs auteurs, avaient étendu leur domination sur toute l'Italie qu'ils possédaient cinquante ans avant la guerre de Troie; mais déja corrompus et énervés à l'époque de l'origine de la puissance de Rome, par les richesses, les plaisirs et le luxe, ils subirent le même sort que les autres nations de l'Italie, en se courbant sous le joug des Romains. Leurs villes furent détruites par Lucius Silla; et avec la liberté, périrent encore chez eux les arts et les sciences.

Les *Ombriens* suivent les Étrusques dans l'histoire de la prospérité des premiers peuples de l'Italie. Cette nation, qui paraît avoir été d'ori-

gine Celtique, y était établie avant l'arrivée des Pélasges, antérieurement à l'époque de la guerre de Troie. Ils firent aussi, comme les Étrusques, des établissements dans la Campanie, et étendirent particulièrement leur puissance vers l'extrémité méridionale de l'Italie.

Les *Sabins*, dont le nom se mêle aux plus touchants souvenirs de l'adolescence de Rome, furent leurs descendants : les *Samnites* le devinrent des Sabins; les *Lucaniens*, les *Picentins* et les *Brutiens*, des Samnites.

Beaucoup de peuples illustres habitaient encore le Latium, dont le territoire, quoique primitivement peu étendu, fut célèbre sur-tout par les Aborigènes, dont descendent, à ce que l'on prétend, les Latins et les Romains, et qui se considéraient comme les peuples les plus anciens de l'Italie. Virgile rapporte que lorsque Énée descendit en Italie, il forma alliance avec les Aborigènes et leur roi Latinus, contre les Rutules et leur roi Turnus.

Les *Herniques*, les *Eques*, les *Volsques* et les *Ausones* habitaient aussi une partie du Latium, et s'opposèrent long-temps à la puissance de Rome.

Les *Ausones* (1), que quelques auteurs ont

(1) *Voy.* Strabon. — Plin., liv. III., c. 5; etc.

confondu avec les Osques ou Opiciens, donnèrent leur nom à la mer des Salentins et aux pays des Brutiens, des Campaniens et des Lucaniens. Tite-Live cite, au nombre des cités de l'Ausonie, *Ausonia*, *Minturne*, *Vescia* et *Suessa Arunca*, qui est la Sessa de nos jours.

Formiæ, *Fundi*, *Cales*, étaient aussi des villes de l'Ausonie, et leur mémoire s'est conservée jusqu'à nos jours dans les villes de *Mola*, *Fondi* et *Calvi*, qui se sont élevées sur leurs ruines, et dont la première retrace des souvenirs à jamais ineffaçables, puisqu'elle fut la retraite et le tombeau du plus illustre des orateurs, de Cicéron.

Nous ne parlerons point des *Vestini*, nation dont l'histoire à peine nous indique le nom; mais nous ne pouvons passer sous silence les *Picentins*, qui vivaient dans le Picenum, dont Pline célèbre les vins.

Ce peuple habitait une partie de l'Abruzze ultérieure. Leurs cités étaient *Hadria* et *Interamnia*, dont la première s'appelle Atri, de nos jours, et l'autre Teramo.

Mais les Marses ont plus de droits aux souvenirs de l'histoire : ils se disaientdescendants d'un fils de Circé. Leur cité principale s'appelait *Maruvium;* sous les empereurs de Rome, elle prit le nom de *Valeria*.

Le lac *Fucinus*, maintenant nommé Celano,

d'environ quarante milles de circonférence, était renfermé dans leur territoire et jouissait chez eux de quelque célébrité (1). Virgile attribuait aux prêtres de cette nation le pouvoir de dompter les serpents dont le pays était infesté (2); et, ce qui est sans doute digne de remarque, c'est que cette réputation, conservée d'âge en âge, est encore aujourd'hui un patrimoine pour cette contrée.

Les Marucines (*Marucini*) était un peuple voisin des Picentins (3). *Theate*, maintenant Chieti, capitale de l'Abruzze citérieure, était leur métropole, et la seule de leurs villes dont on fasse mention.

Les Peligniens (*Peligni*) avaient un territoire très-étendu (4). Corfinium en était la cité principale, et devint d'autant plus célèbre dans la guerre sociale qui fit aux Romains des ennemis redoutables et justement acharnés, qu'elle prit le nom glorieux d'*Italique*, parce qu'elle était le lieu consacré pour la réunion commune des nations qui avaient juré l'affranchissement des Italiens (5). *Sulmone* appartenait aussi aux Peli-

(1) *Voy.* Plin., t. 1. — Tacit. Annal., l. XII.

(2) Virg. AEneid., l. X, v. 544.

(3) Ptolém., l. III, c. 1.

(4) Strab., p. 219, etc.

(5) Tit.-Liv., liv. VIII, c. 6, 39.

gniens; elle doit en grande partie sa renommée à la naissance d'Ovide.

Nous devons maintenant nommer les Samnites, reconnus pour les ennemis de Rome les plus terribles, et une des nations les plus célèbres de l'Italie méridionale. Ils occupaient une région plus étendue qu'aucun des peuples voisins. Le pays des *Frentani* (autres habitants de l'Abruzze), celui des Peligniens, l'Apulie et la Lucanie formaient leurs limites. Les monts Tifates, maintenant nommés monts de Caserte, séparaient le Samnium de la Campanie. Les Samnites se divisaient en divers peuples, dont les plus illustres étaient les *Pentri* et les *Hirpini* (1). Les premiers vivaient où est aujourd'hui le comté de Molise, et dans une partie de la Campanie moderne, tandis que les seconds habitaient la province appelée maintenant *Principauté ultérieure.*

Bovianum, détruite par Silla pendant la guerre sociale, était le siége principal des Samnites. *Sæpinum*, *Margantia*, *Isernia*, *Aquilonia*, *Triventum*, *Alife*, *Calatia* et *Caudium* étaient autant de leurs cités, ainsi que *Telesia*, *Compulteria*, et d'autres villes encore (2); les unes

(1) Tit.-Liv., l. IX, c. 31. — Strab., p. 250. — Ptolem., l. III, c. 1.

(2) Ptol., l. III, c. 1.

sont entièrement détruites, les autres en partie reconstruites sur leurs anciennes ruines. Caudium, que nous venons de citer, est restée à jamais célèbre par un des plus grands opprobres qu'ait éprouvés Rome, lorsque ses soldats, après tant de victoires, vaincus à leur tour, furent condamnés à passer ignominieusement sous le joug. Mais les érudits ne s'accordent point sur le lieu même qu'occupait cette cité, et nous abandonnons cette question à leurs recherches.

Bénévent appartenait aux Hirpins (1). Appelée à une double gloire, cette ville fut également célèbre dans l'ancien comme dans le moyen âge : dans l'ancien, comme héritage d'un peuple intrépide et brave; dans le moyen âge, comme capitale d'un grand et puissant duché, état souverain sous les Lombards. L'antiquité, ou vraie ou fabuleuse, attribue sa fondation à Diomède, lorsqu'à la tête des Étoliens, ce roi revint de la guerre de Troie.

Toute cette belle région, toutes ces cités populeuses et florissantes, furent anéanties par Rome, qui changea leur territoire en un désert. Quoique les Samnites eussent éprouvé les pertes les plus sensibles dans les guerres qu'ils eurent à

(1) Plin., l. III, c. 11.

soutenir contre le peuple le plus ambitieux de la terre, dans le quatrième siècle de Rome, ils ne se laissèrent jamais avilir par leurs malheurs; ils conservèrent constamment un esprit d'indépendance et de vengeance contre leurs superbes vainqueurs. Fidèles à leurs principes, ils se ralliaient à tous les ennemis de Rome, et ne laissaient pas échapper les occasions qui leur paraissaient favorables pour relever l'étendard de la révolte. Ils furent les principaux instigateurs de la guerre sociale; mais Silla étant parvenu à détruire la ligue sainte des peuples de l'Italie qui combattaient pour leur indépendance, les Samnites, restés seuls et sans alliés, furent les victimes de leur zèle, de leur amour sacré de la patrie. Ils succombèrent, et leurs cités, tombées au pouvoir de leurs féroces vainqueurs, ne présentèrent bientôt plus que des monceaux de cendres. Bénévent seule fut sauvée.

La Campanie, nommée primitivement *Opicia*, comme nous l'avons dit, fut la patrie des *Osques*(1). La beauté d'un ciel pur, la salubrité de l'air presque toujours parfumé de l'exhalaison d'une multitude de plantes odoriférantes, et par-dessus tout l'excessive fertilité du sol,

(1) Mém. de l'Acad. des inscript. et bell.-lett., t. XVIII.

ne tardèrent pas d'attirer de toutes parts des étrangers et des colons sur cette terre promise. Aussi, même avant la fondation de Rome, les Étrusques, les Samnites et les Grecs, avaient ravi aux Osques la propriété de leur douce patrie, c'est-à-dire de tout le pays qui s'étendait du promontoire de Sinuessa jusqu'au fleuve *Silarus*, actuellement nommé *Sele*. Les monts Tifates, célèbres dans l'antiquité par le culte superstitieux que rendaient les habitants de la Campanie à Jupiter et à Diane, voyaient s'élever, sur leurs sommets pittoresques, deux temples fameux, bâtis en l'honneur du premier des dieux et de la plus sage des déesses.

Le nom d'Opicie, qui lui fut donné à cause de la fécondité de son sol, porte un caractère religieux : c'est celui d'*Ops*, divinité, fille du ciel, sœur et femme en même temps de Saturne, mère de Jupiter, et l'emblème de la fécondité de la nature.

Polybe dépeint la Campanie comme la région qui renfermait les villes les plus opulentes, les plus célèbres et les plus belles de l'Italie (1). Son

(1) Florus, liv. I, c. 16, en parle aussi avec une espèce d'enthousiasme. *Omnium non modo Italia, sed toto orbe terrarum pulcherrima Campaniæ plaga est.* etc.

(Note de l'Éditeur.)

nom dérive, d'après lui, de Capoue, que fondèrent les Étrusques antérieurement à Rome. Elle était située où est maintenant Sainte-Marie de Capoue. Sa mollesse et son luxe ne furent pas seulement funestes à Annibal, dont ils corrompirent et affaiblirent l'armée, ils le furent à elle-même. Elle ne tarda pas, malgré quelques vaines fureurs qui prouvaient moins son courage qu'elles ne trahissaient sa faiblesse, à se courber sous le joug des Romains; et dans la seconde guerre punique, elle perdit son indépendance, ainsi que sa prospérité et sa grandeur.

Les belles côtes de la Campanie commençaient à *Formia*, maintenant *Mola di Gaëte*, dont nous avons déja parlé. *Vulturnum*, ville dont il ne reste aucun vestige, s'élevait non loin de-là, et à l'embouchure, dans la mer Tyrrhénienne, du fleuve dont elle portait le nom. Venait ensuite *Liternum*, colonie romaine, qui, parmi ses ruines solitaires, présente encore au-ourd'hui, aux yeux du voyageur indigné, le tombeau du destructeur de Carthage. Un mot de l'ancienne inscription (*Patria*), qui seul peut encore se lire sur le monument, semble avoir résisté au temps pour accuser le peuple romain de la plus coupable ingratitude. Scipion, ce héros à qui il devait son salut et sa

plus grande gloire, fut condamné à passer dans l'exil à Liternum le reste de ses jours.

Venait ensuite Cumes, doublement célèbre par les plus touchants souvenirs de l'histoire et par les brillantes fables des poëtes. Elle n'offre de nos jours que d'imposants débris de son antique splendeur. Les auteurs anciens attribuent sa fondation aux Chalcidiens; et du temps des Romains, elle jouait un rôle si important et elle était si peuplée, qu'elle mérita de Cicéron le surnom de *Petite-Rome*.

Il suffit de nommer *Baïæ* pour rappeler le séjour du luxe et des plaisirs. Au fond d'une espèce de golfe, sur un rivage où l'on respirait alors un air balsamique et salutaire, et qui est devenu aujourd'hui le lieu le plus malsain de l'Italie, s'étendait cette voluptueuse cité où sénateurs, patriciens, consuls, venaient à l'envi se délasser des fatigues de la guerre et des soins de l'administration; où ils élevaient, jusque dans la mer, de somptueux édifices, où ils consommaient, en fêtes et en festins, leurs immenses richesses, dépouilles ravies aux peuples vaincus.

Des eaux thermales contribuaient aux agréments de ce séjour de délices, et un port superbe en relevait la magnificence.

Pouzzoles, autrefois *Puteoli*, et plus ancien-

nement encore *Dicearchia*, vis-à-vis de Baïæ, était comme l'arsenal des Cuméens. L'étendue de son commerce contribuait à sa splendeur; et l'on y voit encore de pompeux débris qui attestent la magnificence de ses temples et de ses édifices.

Enfin paraissaient (toujours en suivant le rivage) *Palæopolis* et *Neapolis*, ses voisines, deux villes qui, à ce qu'il semble, n'en forment aujourd'hui qu'une sous le nom de Naples. Elles avaient été, ainsi que Pouzzoles et Cumes, fondées par des colonies venues de l'Eubée. Dès les temps les plus anciens, la Campanie entière dut à des colonies venues de l'orient tous les bienfaits du commerce et de la civilisation. Strabon, en parlant des premiers habitants de Naples, prétend que c'étaient des Chalcidiens et des Cuméens. Laissant de côté les fables mystérieuses qui enveloppent le berceau de l'antique Parthénope, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, nous nous bornerons à dire qu'elle fut du moins rétablie par les Grecs; et tandis que presque toutes les autres cités de la Campanie passèrent sous le joug des Romains, elle sut, par sa politique et d'habiles manœuvres, rester indépendante et libre.

Les rives délicieuses de ce golfe de la mer Tyrrhenienne, offraient encore, dans la Cam-

panie, trois cités, dont les deux premières sur-tout ne manquaient point d'illustration : *Herculanum*, *Pompéi*, *Stabia*. Toutes trois furent détruites par l'éruption mémorable de l'an 79 de l'ère chrétienne, et sont restées ensevelies pendant dix-sept siècles sous la lave. La première fut fondée, suivant les anciens auteurs, par Hercule, dont elle portait le nom; c'est sur ses ruines qu'est construite la moderne Resina et une partie de Portici. Les trésors qu'on en a tirés dans les fouilles que l'on y fait depuis plus de soixante ans, attestent l'opulence de cette infortunée cité.

Après Herculanum paraissait Pompéi. Brillante, comme sa compagne d'infortune, de tous les arts des Grecs et du luxe des Romains corrompus, Pompéi dominait les rives fécondes du Sarno, et celles de la mer qui baignait alors ses murs; mais qui depuis s'en est éloignée de plusieurs milles. Ensevelie comme Herculanum, mais plus heureuse que sa rivale, après dix-sept siècles, elle a été rendue au jour, et a fait connaître au monde entier sa puissance passée et sa richesse. L'étendue de ses murs prouve sa grandeur, et l'on ne peut douter qu'elle ne fût aussi très-peuplée. Sa position heureuse favorisait son commerce, et son port servait d'entrepôt à deux cités voisines, Nola et Nuceria.

Ces deux villes furent habitées primitivement par les Osques; les Étrusques et les Pélasges leur succédèrent, et à ceux-ci les Samnites (1).

La malheureuse *Stabia*, détruite par Silla dans la guerre sociale, victime de son dévouement pour la cause de l'Italie, a vu s'élever sur ses ruines, d'après l'opinion générale, la ville moderne de Castellamare.

La région qui s'étend du Vésuve vers la peninsule des Brutiens, appartenait aux Picentins. Cette nation tirait, dit-on, son origine d'une colonie établie dans une gorge de montagnes arrosée par cette partie de la mer Tyrrhénienne, que les anciens nommaient golfe de Possidonie, que Strabon indique ensuite comme golfe de Pœstum (2), et qui de nos jours est connu sous le nom de golfe de Salerne. *Picentia* fut la métropole de ces peuples. Elle éprouva, comme tant d'autres cités, le malheur de tomber au pouvoir des Romains, et fut détruite par ces cruels vainqueurs. Quelques restes, quelques ruines d'édifices antiques que l'on voit, à la distance de cinq ou six milles de Salerne, dans un lieu maintenant nommé Vicenzia, font supposer, non sans fondement, que Picentia y

(1) Ptolem., l. III, c. 1. — Plin., l. III, c. 5.
(2) Strab., p. 251. — Plin., l. III, c. 5.

florissait (1). Enfin, pour ne rien omettre de ce qui concerne cette région, nous devons ajouter que, d'après les narrations fabuleuses, elle fut habitée par des sirènes.

C'est tout près et en face de la partie orientale de l'île de Capri, à l'extrémité du promontoire *Prenusse* (2), maintenant connu sous le nom de *Punta della Campanella*, que s'élevait un temple célèbre consacré à Minerve, et dont la fondation a été attribuée à Ulysse. Sa célébrité était telle que, d'après Stace, tous ceux qui se rendaient de l'orient au port de Baïa venaient y offrir des sacrifices.

C'est encore à Ulysse qu'on attribue la fondation de *Surrentum*, cité antique, connue aujourd'hui sous le nom de *Sorrento*. D'autres auteurs rapportent qu'elle dut son origine aux sirènes. Cette ville a la gloire d'avoir été le berceau d'un poëte (le Tasse) qui, aux mêmes lieux où Virgile, son maître et son modèle, avait

(1) En effet, Pline dit : *Intus oppidum Salerni*, *Picentia*. L. III, c. 5. (Not. de l'Édit.).

(2) Les manuscrits de Strabon, ainsi que la plupart des éditions de ce géographe, portent Πρηνουσσὸν (Prènusson); mais Casaubon lisait Σειρηνουσσων (Seirènusson), et les traducteurs français de Strabon (tome II, liv. V, page 269) adoptent cette correction. Nous croyons donc qu'il faut lire ici le *promontoire* ou *cap des Sirenusses*. (Note de l'Édit.)

donné au monde une seconde Épopée, traça, dans la langue moderne de l'Italie, un poëme épique qui partage la célébrité des deux antiques chefs-d'œuvre.

Franchissant la belle côte d'Amalfi, cité qui appartenait aussi au pays des Picentins, et dont le nom restera à jamais célèbre par la découverte de la boussole, on trouve *Salerne*, ville autrefois habitée par la même nation. Elle s'est illustrée dans le moyen âge par son école de médecine, et sur-tout par le séjour qu'y fit cette poignée de Normands qui y abordèrent en revenant de la Palestine, et bientôt fondèrent un des plus beaux et des plus puissants royaumes de l'Italie.

En retournant de cette ville dans la vallée du Vésuve, qui anciennement portait le nom de *Campania Nucerina*, on découvre *Nuceria*, qui avait donné son nom au pays dont elle était la cité principale (1). Elle est connue maintenant sous le nom de *Nocera di Pagani*. Plus au nord est Nola, ville très-ancienne, et qui, d'après Tite-Live, fut fondée par les Étrusques. La part qu'elle prit dans la lutte de Carthage et des Romains la rendirent célèbre (2).

(1) Plin., l. III, c. 5.

(2) Tit.-Liv., l. VIII, c. 23, 25; 26; l. XXIII, c. 14, etc.

Ce fut aussi dans ses murs que mourut Auguste. *Avella*, *Acerra*, que baignaient les eaux du *Clanium; Suessula*, *Trebula*, *Saticula*, cités qui appartenaient aux Samnites, terminaient, de ce côté, le riche territoire de la Campanie.

Entre Naples et Capoue était *Atella*, cité des Osques, où l'on voit aujourd'hui le village de Saint-Arpino, à une distance de trois milles d'Averse moderne. Elle donna son nom à ces informes pièces de théâtre qu'on appela *Atellanes*, et qui signalèrent l'enfance de l'art scénique en Italie. Écrites en vers obscènes, elles étaient imitées des fables satiriques des Grecs. Ce fut vers l'année 390 que les Romains introduisirent chez eux les jeux scéniques; et Tite-Live prétend qu'ils furent ordonnés à Rome, pour appaiser la colère céleste et obtenir, de la puissance divine, un terme à une calamité qui désolait la ville: c'était une peste des plus violentes qui ravageait cette métropole, et à laquelle aucun remède connu ne pouvait porter remède.

Les champs fertiles de Falerne, situés au-delà du fleuve Volturne, étaient célèbres par l'abondance et la bonté de leurs vins. Les champs appelés *Stellati*, au bord de la mer, se distinguaient par leurs pâturages; et enfin les champs Phlégréens, nommés par les latins *Liberi*, et placés au milieu des possessions des

3.

Cuméens, étaient d'origine volcanique, et réputés pour leur inépuisable fécondité.

Les Campaniens, maîtres et habitants de cette contrée favorisée du ciel, joignaient à une grande cruauté un caractère altier. Cicéron, en faisant leur portrait, prétendait que la fertilité de leur sol les avait rendus fiers et féroces. Ce sont eux qui imaginèrent les jeux sanglants des gladiateurs. De Capoue, métropole de la Campanie, ces jeux passèrent à Rome; et la maîtresse du monde aura l'éternelle honte d'avoir non-seulement toléré, mais encouragé un genre de spectacle ignoré même des nations les plus barbares. Les repas des Campaniens étaient accompagnés et entremêlés de ces jeux sanglants, de ces spectacles cruels. Tite-Live, en parlant des Campaniens, dit qu'ils étaient uniquement livrés au luxe et aux plaisirs de toute espèce(1). Ainsi ce peuple réunissait une grande mollesse à une grande atrocité de mœurs. Athenée prétend que leurs parfums jouissaient d'une très-grande réputation et étaient très-recherchés en Grèce où on en faisait un très-grand commerce (2). Annibal et son armée goûtèrent les délices de Capoue; et qui ne connaît pas quelles en furent pour lui les funestes suites!

(1) Tit.-Liv., l. II, c. 52.

(2) Athen. Deipnosoph., l. XV, c. 15.

En quittant les bords de la Méditerranée pour passer sur ceux de l'Adriatique, nous trouvons cette région, autrefois célèbre à tant de titres, que les anciens appelaient *Japygie*, et qui s'étendait depuis le fleuve Frento jusqu'à l'extrémité de la péninsule qu'habitaient les Salentins si connus par l'Odyssée et le Télémaque; elle se partageait entre la Japygie boréale et la Japygie méridionale, pays des intrépides Brutiens. Deux promontoires signalaient, comme deux phares, une contrée sur qui la nature a, dans tous les temps, répandu ses bienfaits avec une excessive profusion, et qui jouissait autrefois, au degré le plus éminent, de tous ceux de la civilisation. Le promontoire boréal, nommé par les anciens *promontorium Japygium*, est aujourd'hui celui de *Leuca*, et l'autre connu sous lom de *Tria Japygiûm promontoria* dans la partie méridionale, est maintenant *le cap Rizzulo*.

Avant l'arrivée des Grecs dans ce pays, il était habité par les Ausoniens, peuples indigènes de l'Italie. La Japygie fut divisée, après l'établissement des Grecs, en cinq états différents, sous les noms de Daunie, de Peucétie, de Messapie, de Salentine, et de Calabre.

Plus tard, la Daunie et la Peucétie furent séparées par l'Aufidus, petit fleuve qui porte actuellement le nom d'Ofante. Le fleuve Frento, nommé de nos jours *Fortore*, formait les limites

des Japygiens avec le pays des *Frentani*, qui avaient pour voisins, à l'occident, les Samnites.

Plusieurs cités célèbres embellirent aussi cette riche contrée; l'origine de la plupart était attribuée par les Grecs à leurs héros. *Uria*, *Sipontum*, *Salapia*, *Asculum*, *Bantia*, fameuse par la défaite des Romains et où mourut celui qui mérita d'être appelé *l'épée de Rome*, le grand Marcellus; *Matinum*, *Venusia*, la patrie d'Horace; *Argyrippe*, *Ferentum*, brillaient dans la Daunie, mais pour la plupart n'existent plus.

Les îles *Diomédées*, nommées maintenant *de' Tremiti*, situées à l'opposite du mont Gargano, dépendaient aussi de ce pays. Les Grecs prétendaient que Diomède y avait abandonné ses compagnons, lesquels furent tranformés en oiseaux. L'abondance des oiseaux dans ces îles donna sans doute lieu à cette fable : on y en voit encore en grand nombre de nos jours.

La prospérité dont jouissaient ces contrées fut détruite par la présence d'Annibal et par de continuelles guerres, qui diminuèrent à tel point sa population, qu'elles en firent presque un désert.

La Peucétie était séparée de la Lucanie par le fleuve *Bradanus;* de la Daunie, comme nous l'avons déja vu, par le fleuve Aufidus, et elle confinait avec la Calabre. Les cités les plus célèbres de la Peucétie étaient *Canusium*, place

forte, *Cannæ* ou Cannes, mémorable à jamais par la défaite des Romains, *Barduli*, *Turenium*, *Natiolum*, *Butuntos*, *Rubos*, *Barium*, qui toutes existent de nos jours, mais sous des noms différents.

Mais la plus illustre de ces villes fut Tarente, anciennement nommée *Tares*. Opulente même avant l'existence de Rome, elle était la gloire de la Messapie. De grands faits historiques, de grands souvenirs et une multitude de fables embellissent ses fastes et remontent jusqu'à son origine. Après que les héros grecs eurent consommé la ruine de Troie, ceux d'entre eux qui rentrèrent, avec Ménélas, dans les murs de Lacédémone, y trouvèrent la population augmentée d'une foule de jeunes gens, fils de l'amour plutôt que de l'hymen; on les surnomma *Parthéniens;* et Sparte, toujours austère, leur prescrivit d'aller former une colonie sur des bords où l'on ne leur reprochât pas leur naissance illégitime. Ils partirent et abordèrent à Tarente, où, accueillis d'après les lois de l'antique hospitalité, ils se rendirent bientôt dignes de leur nouvelle patrie, et augmentèrent ses forces et sa puissance. Strabon rapporte, sur l'autorité d'Antiochus de Syracuse(1), que cette cité avait été fondée long-temps auparavant par les Crétois

(1) Strab., p. 25. — Ptol., l. III. — Plin., l. III.

qui, sous la conduite de Minos, vinrent, en poursuivant Dédale, descendre sur cette côte. Quelle que soit son origine, il est hors de doute qu'une colonie de Spartiates vint s'y établir, et que Tarente devint une des villes les plus grandes et les plus renommées des Grecs en Italie. Son port était très-vaste, son enceinte plus grande encore, puisque, d'après Strabon, elle avait cent stades de tour, qui équivalent à douze milles. Dans le IVe siècle de Rome, elle était encore le centre du commerce de la Grèce et de l'Italie; mais plusieurs fois saccagée par les Carthaginois et par les Romains qui vinrent enfin s'y établir, elle n'offre pas même aujourd'hui la plus faible image de son ancienne splendeur.

Rhudiæ, cité de la Calabre, peu éloignée de Tarente, fut remarquable par la naissance d'Ennius, un des plus anciens poëtes latins.

Brundusium, située dans le même pays, à présent Brindes, avait été le berceau de Pacuvius, auteur tragique, et fut témoin de la mort prématurée de Virgile. On n'est pas d'accord sur son origine. Quelques-uns attribuent sa fondation aux Crétois, d'autres aux Étoliens, sous la conduite de Diomède. Rome en fit la conquête en 487 de son ère. Le port qu'elle y fit construire devint le meilleur qu'eut cette république dans

l'Adriatique; d'où résulta la décadence de celui de Tarente.

Uria, *Matinum*, *Manduria*, *Uxentum*, *Hydruntum*, étaient des cités de moindre importance; mais elles se sont conservées jusqu'à nos jours, et existent sous les noms d'*Oria*, *Matina*, *Manduria*, *Ugento* et *Otrante*.

Dans le territoire des Salentins s'élevait le promontoire de Leuca, célèbre par le Temple qui y fut érigé et qui est, de nos jours, consacré à Sainte-Marie de Leuca. Un autre temple encore s'y trouvait anciennement : il était dédié à Minerve, et sa magnificence lui avait acquis une vaste renommée.

La Lucanie occupait un territoire circonscrit, d'un côté par les Picentins et les Apuliens, de l'autre par les Brutiens, et par les mers Tyrrhénienne et Ionienne. Cette contrée avait été, selon Strabon, habitée primitivement par les Croniens et les Œnotriens avant l'arrivée des Grecs. La puissance des Samnites, leurs voisins, s'étant considérablement augmentée, ces derniers chassèrent ces peuples de leur antique patrie, et fondèrent une colonie nombreuse qui, selon Pline le naturaliste, fut nommée Lucanie, du nom de Lucius, son chef (1).

(1) *Lucani, a Samnitibus orti, duce Lucio.* — Plin. l. III.

Strabon place dans cette région, près du fleuve *Silarus* (1), le fameux temple de Junon Argiva, dont une superstitieuse tradition attribuait la fondation à Junon même.

A cinquante stades de ce temple s'élevait majestueusement, aux bords de la mer, Pæstum, cité fondée par les Doriens; elle fut ensuite habitée par les Sybarites, qui survécurent à la ruine et à la destruction de leur patrie, et la nommèrent *Posidonie* en l'honneur de Neptune. Poursuivie par le malheur, cette nation infortunée fut encore expulsée de ce nouvel asyle par les Lucaniens. Les monuments qui nous restent de sa grandeur attestent suffisamment, par leurs masses gigantesques, qu'ont respectées les barbares et le temps, combien elle était puissante et populeuse. Virgile, dans ses immortelles *Géorgiques*, vante l'abondance et la beauté de ses roses enviées de toute l'Italie par leur parfum et leur grosseur, et qui fleurissaient deux fois l'année sur son sol fertile (2). Elle conserva le nom de Posidonie jusqu'à ce que les Romains, l'an 480 de l'ère de Rome, en venant y établir une colonie, lui donnèrent le nom de Pæstum. Dans le commencement du deuxième siècle de notre

(1) Strab. l. V.

(2) ....*Biferique Rosaria Pæsti.* VIRG., Georg. IV, v. 119.

ère, cette ville éprouva le même sort que ses voisines et ses rivales : elle fut prise, saccagée et brûlée par les Sarrasins.

Strabon nous dit que par l'écoulement d'un fleuve, dans un marais dont cette cité était voisine, elle devint malsaine. Robert Guiscard acheva sa ruine en 1080, en détruisant la plus grande partie de ses édifices, dont il employa les matériaux à la construction du temple de Saint-Mathieu, à Salerne.

Dans le golfe de Pæstum était une ville qui, si celle-ci brillait de toute la pompe du luxe et des beaux-arts, mériterait cette renommée plus douce et moins dangereuse que procure l'exercice des vertus et de la philosophie. C'était *Velia*, dont Hérodote attribue la fondation aux Phocéens (1) : elle fut le berceau de deux célèbres disciples de Pythagore, Parménide et Zénon ; ce dernier porta le nom d'Élécite, formé d'Hélia ou Éléa, ancien nom de sa patrie, ce qui le distingue des sept autres philosophes illustres qui, comme lui, s'appelèrent Zénon. De-là vient aussi la dénomination de l'école éléatique. Un autre philosophe célèbre naquit encore dans Vélia. C'est le fameux sceptique Pirrhon, qui donna naissance à l'une des sectes philosophiques de

(1) Hérod., l. I.

l'antiquité, la plus renommée et qui fit le plus de prosélytes. Trebatius, fameux jurisconsulte romain, reçut aussi le jour dans Vélia, et vint, fuyant Rome, chercher un asyle dans sa patrie après que César eut péri par le poignard de Brutus. C'est à Vélia et à Naples que se conférait le sacerdoce nécessaire pour célébrer à Rome les fêtes de Cérès, selon les rits des Grecs. Cette cité devint enfin ville fédérée de Rome; et la maîtresse du monde accorda à ses habitants l'honneur d'être citoyens romains. *Buxentum*, *Tegianum*, *Grumentum*, cette dernière célèbre par la victoire de Sempronius Gracchus, étaient aussi des cités de la Lucanie.

Mais les plus distinguées de toute cette contrée étaient *Heraclea* et *Metapontum*, toutes deux situées sur la mer Ionienne, dans le golfe de Tarente : la première, d'après l'opinion généralement reçue, a dû être située à l'endroit maintenant nommé *Policorno*. Cette ville a joui d'une très-grande considération, et les Romains accordèrent à ses habitants l'honneur d'être admis au nombre de leurs alliés. Elle fut célèbre par la naissance du fameux peintre Zeuxis, et de plusieurs disciples de Pythagore. Le savant Mazzocchi a illustré la constitution de cette cité dans son fameux ouvrage des *Tabulæ Heracleenses*.

Metapontum, primitivement nommée Métabe, doit, d'après quelques auteurs, sa fondation aux Achéens, et d'après d'autres aux Pyliens, qui, sous la conduite de Nestor, descendirent en Italie après le siége de Troie. Le sol en était si fertile que ses habitants offrirent, à Apollon de Delphe, une statue de l'été ou de la moisson en or. Pythagore y vint établir son école, lorsqu'il fut obligé de fuir Crotone, en proie aux factions. Il y reçut l'hospitalité due à son génie, à ses malheurs, à ses vertus, et il y termina ses jours.

On comparait, pour leur austérité, les anciennes mœurs des Lucaniens à celles des Spartiates. Ces peuples, par un effet de la constitution de leur gouvernement, furent long-temps sobres, belliqueux et laborieux. Ils commençaient par être chasseurs pour devenir ensuite soldats; et les fatigues, dans ces deux états, les habituaient à une vie sobre et dure. Sans lit pour dormir, et presque nuds dans un climat que les montagnes rendaient souvent froid et humide, leurs enfants, dès leurs premiers pas dans la vie, étaient destinés, en gardant d'innombrables troupeaux, à endurer toutes les privations, et ensuite à éprouver peu de besoins. Leur nourriture était le produit de leur chasse; leur boisson du lait et de l'eau. Ils

étaient justes et hospitaliers ; et ce devoir leur était imposé par une loi qui nous a été conservée par Élien (1).

Outre les guerres nombreuses qu'ils eurent avec les Romains, ils prirent parti, fidèles à la cause des Italiens, dans celle que Rome appela *sociale*. Déja du temps de Strabon on retrouvait à peine la trace de leurs villes, dont il ne restait que les noms ; un tel témoignage de la vengeance des oppresseurs de l'Italie, prouve assez combien, dans leur haine contre eux, les Lucaniens avaient été obstinés, implacables.

Pour terminer la description des peuples anciens du royaume de Naples, il nous reste à parler des Brutiens, qui occupaient la partie la plus méridionale de la péninsule.

L'origine de ces peuples est aussi incertaine que l'étymologie de leur nom est ignorée ; et ce qu'en disent Diodore et Justin, ainsi que d'autres auteurs, est tellement fabuleux, qu'il faut classer leurs récits parmi les traditions mythologiques. Ce que l'on peut conclure de plus vraisemblable, c'est que cette nation se forma

(1) *Si sub occasum solis venerit peregrinus voluerilque sub tectum alicujus divertere et is hominem non susceperit, mulctetur et pœnas luat inhospitalitatis. — Ælian. variæ histor.*

d'une partie de celle des Lucaniens, qui, longtemps prospères et si puissants qu'ils dominaient toute la péninsule, étaient obligés, pour ainsi dire, de verser sur les pays voisins leur exubérante population. C'est le résultat ordinaire et presque la punition d'une longue prospérité.

Sur leur sol fertile et peuplé s'élevèrent des villes célèbres : il serait trop long de les nommer toutes; nous nous écarterions du plan que nous nous sommes prescrit. Nous nous bornerons à parler des plus importantes ou des plus heureuses, parce qu'elles ont survécu aux barbares et au temps, et que leur histoire est encore de quelque intérêt dans l'âge où nous vivons.

Consentia est la première, et fut même la capitale de ces peuples. Appien l'appelle *urbem magnam Brutiorum*. C'est la *Cosenza* de nos jours.

Près des rives du fleuve *Laus*, qui divisait la Lucanie de la Brutie, était *Clampetia*, que l'on croit être ajourd'hui *Amantea Temesa*, fondée par les Ausoniens, possédée ensuite par les Étoliens, conduits par Thoas dans l'Ausonie, et occupée enfin par les Brutiens, qui, à leur tour, furent entièrement détruits par Annibal et les Romains. On trouvait ensuite *Terina*, bâtie par les Crotoniates. Annibal renversa ses murs, et

les Sarrasins la ville entière. *Hippo* ou *Hipponium* doit sa fondation aux Locriens, et portait le nom de *Vibon* on *Vibo Valentia*, lorsque les Romains la prirent aux Brutiens. Son climat est si doux et ses environs si fertiles, que l'antiquité semble avoir voulu leur rendre hommage en les choisissant pour le lieu de la scène de l'un de ses fabuleux récits. Elle rapporte que Proserpine, dont la passion pour les fleurs causa l'enlèvement, vint exprès de la Sicile pour cueillir celles des prairies toujours verdoyantes et émaillées d'Hippo. De-là l'usage introduit, chez les femmes de cette cité, de ne porter, soit en guirlandes sur leurs habits, soit dans les tresses de leurs cheveux, que les fleurs qu'elles avaient elles-mêmes cueillies; jamais il ne leur était permis d'en acheter ou d'en accepter pour en former leur parure.

Le *Portus Herculis*, construit par les Phocéens, qui, comme on l'a vu en parlant de Vélia, ont laissé par-tout sur les bords de la Méditerranée l'empreinte ineffaçable de leur génie colonial, se voyait sur la côte voisine; et vis-à-vis l'on contemple, à une petite distance, ces îles si justement nommées alors Éoliennes, comme le séjour favori d'Éole. Ce sont aujourd'hui les îles *Lipari*.

Plus avant, au midi et près du détroit qui

sépare la Sicile de l'Italie et unit deux mers, était une autre cité qui à peine aujourd'hui est une petite ville, mais à qui la poésie antique a donné une illustration qui ne cessera jamais. C'est le fameux *Scyllæum*, *sublime Saxum*, qui conserve encore de nos jours le nom de *Scylla*. Ses rivages sont toujours battus des flots tumultueux que lui renvoient les récifs des côtes opposées. La fable de Scylla et de Carybde, si souvent célébrée par les poëtes, est trop connue pour qu'on puisse la répéter ici. Qu'il suffise de rappeler que ce roc de Scylla, déja si bien fortifié par la nature, le fut encore par Anaxilas, ce tyran des Rhégiens, qui eut l'art de se faire aimer de ses sujets, parce qu'il les gouverna avec douceur(1). C'était pour les défendre contre les Étrusques qu'il cherchait à rendre Scylla inexpugnable.

A l'orient du détroit au lieu où il s'élargit le plus, était *Rhegium;* cette ville qui, aux jours de sa splendeur, ne le cédait à aucune des plus florissantes de la grande Grèce. Si l'on en croit Solin et Strabon, elle fut fondée, ainsi que tant d'autres cités littorales, par les Chalcidiens. Eschyle et plusieurs autres auteurs expliquent l'origine de son nom par le mot grec, qui signifie

(1) Justin., l. III, c. 2.

briser, *arracher*; et cela en mémoire des tremblements de terre qui séparèrent la Sicile du continent, et qui de nos jours ont encore trop souvent dévasté cette malheureuse ville. D'autres écrivains croient qu'elle fut appelée, par les Samnites, *Regia* pour exprimer sa puissance et son lustre.

Rhegium, nommée de nos jours *Reggio*, fut en effet une république opulente et illustre; mais elle eut, dans Denys de Syracuse, un redoutable ennemi. Ce tyran lui ayant demandé la fille d'une de ses premières familles, ses citoyens lui offrirent pour épouse celle d'un de leurs licteurs, tant était grande leur haine contre lui. Denys dissimulant sans jamais oublier ce sanglant outrage, alla prendre une épouse chez les Locriens, lesquels étaient précisément, par rivalité de puissance, les ennemis des Rhégiens. C'est de cette cause, aussi faible en apparence qu'elle devint funeste, que résulta la chûte des républiques grecques en Italie. On sait que Denys prit et ravagea Rhegium en 364 de l'ère de Rome. Renversée par un tremblement de terre dans l'an 663, peu de temps avant la guerre marsique, elle resta pour ainsi dire anéantie jusqu'en 718, époque à laquelle Auguste la fit repeupler de soldats.

En allant par mer de cette ville vers l'orient,

ou trouve le promontoire appelé *Rhegium promontorium*, et maintenant *Capo dell'armi*. Un autre promontoire s'élève à peu de distance de celui-ci, portant le nom de *Leucopetra*, ou pierre blanche, aujourd'hui *Punta della Saetta*: plus loin était celui d'Hercule, actuellement *Capo Spartivento*. Ensuite venait le territoire de Locri, également dominé par un promontoire connu autrefois sous le nom de *Zephirium*, et à-présent sous celui de *Capo di Bruzzano*.

Locres rappelle tous les souvenirs les plus intéressants de la Grèce et de l'Italie. Fondée par Évandre, peu après Crotone et Syracuse, selon Strabon, elle occupait à-peu-près le lieu où est aujourd'hui *Gerace*. Elle était unie à Sparte par les liens indissolubles de l'amitié; et, chose surprenante chez les peuples libres et moraux de l'antiquité, elle partageait cette amitié avec les tyrans de Syracuse. Elle en fut punie par l'ingratitude si naturelle aux tyrans, et qui ne doit point étonner dans un homme tel que Denys; mais elle s'en vengea d'une manière indigne d'une grande nation. Un palais qu'avait Denys dans Locres fut démoli, ses gardes massacrés, sa femme, fille d'un des principaux citoyens, fut livrée de force à la prostitution publique, ainsi que ses enfants; et après les avoir étranglés, et dévoré leur chair, on pila leurs os dans

un mortier, et on les jeta dans la mer à la vue de Denys, qui, à la tête d'une armée, était accouru pour sauver sa famille.

De telles cruautés sembleraient accuser d'imposture tout ce qu'on publie de grand et de moral des peuples de l'antiquité. L'action que nous venons de raconter fut, dit-on, inspirée par un amour ardent de la liberté qu'un tyran menaçait, et qu'ils voulaient conserver à tout prix; ce qui la motive, sans en excuser l'atrocité. Quoi qu'il en soit, Locres semble l'avoir expiée dans les temps qui suivirent. Après s'être livrée à tous les excès, elle perdit cette force, cette énergie qui l'avait préservée jusqu'alors, et prouva que les peuples sans vertus, sont aussi sans courage. Les Locriens se soumirent d'abord à Pyrrhus, ensuite à Annibal, et reçurent enfin un préteur que leur envoya Rome au sixième siècle de son ère. C'est ainsi qu'ils passèrent sous le joug, devenu commun à toute l'Italie.

Le territoire de cette république se terminait au fleuve nommé *Sagra*, aujourd'hui *Alaro*, où, dans les temps de sa gloire, dix mille seulement de ses concitoyens battirent cent trente mille Crotoniates leurs voisins. Les vainqueurs prétendirent que Castor et Pollux avaient combattu pour eux et avec eux; religieux et reconnaissants, ils leur édifièrent un temple sur les bords

du fleuve même, témoin de leur victoire, et firent de plus mettre leur effigie sur leurs monnaies.

Au-delà de la Sagra était *Caulonia*, qui, selon Strabon, fut fondée par les Achéens (1). Le territoire de cette ville était peu étendu, mais fertile, et l'air plus pur qu'en aucun autre lieu de l'Italie : maintenant c'est un des pays dont l'air est le plus insalubre et dangereux.

Après *Caulonia* venait *Scylletium* ou *Sylaceum*, actuellement *Squillace*, colonie des Athéniens, qui y vinrent, dit-on, conduits par Menesthée, du temps de Thésée. Et c'est ainsi qu'il n'est pas un champ, une montagne, un coin de terre qui ne rappelle, dans toute l'Italie orientale et méridionale, les plus touchants, les plus religieux et les plus héroïques souvenirs des temps antiques.

Le golfe de *Scylaceum* avait encore un port, illustré pour avoir servi d'abri et de repos à Annibal dont il porte le nom, *Castra Annibalis*.

Caulonia et *Scylaceum* ne furent que de petites républiques, opprimées par les Crotoniates avec le territoire desquels elles confinaient (2).

(1) Strab. l. VI.

(2) Virgile nomme, en quelques vers, plusieurs villes et lieux remarquables de la contrée que nous venons de parcourir.

Hinc sinus Herculei, si vera est fama, Tarenti
Cernitur, attollit se diva lacinia contrà,
Caulonisque arces, et navifragum Scylaceum.

AEneid., III, v. 551.

(Note de l'Éditeur.)

La capitale des Crotoniates était *Crotone*, qui conserva toujours le même nom, et qui, d'après Strabon, et Denys d'Halicarnasse, fut fondée par les Achéens, en même temps que Sybaris sa voisine, dans le huitième siècle avant l'ère chrétienne. Tarente seule surpassait en splendeur l'opulente Crotone. Pour avoir une idée de sa grandeur, il suffit de se rappeler ce qu'en dit Tite-Live, que ses murs avaient douze milles de circonférence avant l'arrivée de Pyrrhus en Italie (1). Mais après la guerre malheureuse que ce roi fit aux Romains, au nom des deux républiques, Crotone éprouva tant de désastres, qu'à peine la moitié de son enceinte resta habitée. Ses citoyens aimaient jusqu'à l'enthousiasme les exercices athlétiques, et ne célébraient pas les jeux où figuraient des athlètes avec moins de vénération et de pompe que ceux que les Grecs célébraient à Olympie. Toute l'Italie retentit des plus flatteuses acclamations à la nouvelle du couronnement dans le stade, de sept Crotoniates vainqueurs aux jeux olympiques. Combien de fois aussi la couronne ne fut-elle pas décernée à ce Milon, si connu par sa force extraordinaire, et aussi par son maître Pythagore, dont il était un des élèves le plus dévoué.

(1) Plin. II. 96.

Crotone succomba sous le poids de sa propre fortune; et tombée dans la décadence par les vices de sa constitution et les discordes civiles qui la déchirèrent, Menodème, un de ses citoyens, usurpa le pouvoir suprême, la gouverna arbitrairement, et, pendant quatorze ans, se souilla de cruautés de toute espèce. L'année 458 de l'ère romaine fut l'époque d'un nouveau malheur pour Crotone : Agathocle le syracusain surprit cette ville, la saccagea et massacra ses citoyens. En 539, elle tomba au pouvoir des Brutiens. Vingt ans après, Rome y envoya une colonie.

C'était dans son voisinage qu'était bâti, sur le promontoire *Lacinium*, ce temple si riche, consacré par les Crotoniates à Junon Lacinia, dans lequel Zeuxis offrit à l'admiration de l'Italie son tableau si célèbre de Vénus. Ce temple était si ancien, que l'on ignorait l'époque de sa construction. Parmi les grandes richesses qu'il renfermait, on remarquait avec étonnement une colonne d'or massif. Le promontoire *Lacinium*, sur lequel s'élevait majestueusement ce pompeux édifice, s'appelle de nos jours *Capo delle colonne*. Cet ancien temple fut détruit et pillé par les Romains : Tite-Live nous apprend que Quintus Fulvius Flaccus étant censeur en 587 de l'ère romaine, et ayant fait le vœu de

consacrer à la Fortune un temple plus vaste et plus magnifique qu'aucun de ceux qui fût dans Rome à cette époque, fit abattre le toit de marbre du temple de Junon Lacinia pour en couvrir celui dont il embellit sa patrie (1). Qu'on juge de la grandeur d'un tel monument, puisque une seule moitié de sa toiture suffit à revêtir le plus grand temple de Rome.

A une distance de deux cents stades de Crotone, qui font à-peu-près 64 milles italiens, s'élevait *Sybaris*, fondée par les Achéens. Son nom réveille toutes les idées de mollesse et de luxe. C'était entre un fleuve de ce nom, auquel elle dut sans doute le sien, et le *Crathis*, autre fleuve, que cette ville était située (ce lieu se nomme aujourd'hui *Terra Nova*). Strabon, en parlant de la fondation de cette ville, observe que rien n'égale la rapidité avec laquelle elle vit accroître sa prospérité et ses richesses (2). Elle domina quatre nations, soumit vingt-cinq villes voisines, et mettait en campagne jusqu'à trois cent mille hommes. Ce fut sans doute cette prospérité qui précipita les Sybarites dans une telle mollesse, qu'après trente siècles environ, la mémoire s'en est conservée. Plutarque nous

(1) Tit.-Liv. XXV, c. 2.
(2) Strab. VI.

dit que, livrés en effet à tous les excès de l'oisiveté, ils ne pouvaient souffrir le bruit qu'occasionne dans l'enceinte des cités l'exercice de la plupart des métiers, et qu'ils chassèrent les artisans de leurs villes; ils défendirent aussi d'avoir des coqs, parce que leur chant matinal troublait le sommeil; leurs femmes (et elles eussent été plus excusables d'avoir de telles mœurs), étaient invitées un an d'avance aux fêtes et aux sacrifices, pour qu'elles eussent le temps de faire leurs préparatifs, et qu'elles pussent y apporter toute la délicatesse et l'éclat du luxe(1).

La chûte de cette république arriva à l'époque de sa plus grande prospérité. Au rapport de Diodore de Sicile, qui décrit la guerre élevée entre les Sybarites et les Crotoniates (2), ce fut à la persuasion de Pythagore que ces derniers refusèrent à leurs lâches voisins de rendre quelques-uns de leurs compatriotes refugiés dans Crotone. Les Sybarites, indignés d'un tel refus, armèrent trois cent mille hommes, et les Crotoniates seulement cent mille. La guerre ne dura que soixante-dix jours, et suffit pour anéantir Sybaris, cinq cents ans avant l'ère vulgaire. C'était l'athlète Milon, dont nous

(1) Plut. *in Pelop.*
(2) Diod. de Sic. XII. 6.

avons parlé, qui conduisait les Crotoniates. Maîtres des murs de Sybaris, ils détournèrent le fleuve qui coulait près de leur enceinte et l'introduisirent dans la ville même; ils submergèrent ainsi cette ville de luxe et de mollesse. Ceux des Sybarites qui survécurent à la destruction de leur ville, allèrent se refugier à Possidonie, depuis Pæstum. Ils y trouvèrent l'hospitalité; mais, comme nous l'avons déja dit plus haut, leur postérité, vouée ainsi qu'eux au malheur, fut chassée de cette ville par les Lucaniens. D'autres Sybarites, errants autour des ruines solitaires de leur patrie, demandèrent, par des envoyés, aux Athéniens qu'ils leur accordassent une colonie de leurs compatriotes. Réunis à ces étrangers qui leur furent envoyés, ils fondèrent, près de l'ancienne Sybaris, la troisième année de la 83e olympiade, au commencement du quatrième siècle de Rome, une ville nommée *Thurium*. On remarque que dans le nombre des Grecs qui firent partie de cette expédition, était Hérodote, le père de l'Histoire, lequel finit ses jours en Italie.

Thurium devint puissante et célèbre, moins peut-être par de dangereuses richesses qui l'eussent infailliblement perdue comme celle à laquelle elle devait l'existence, que par la nais-

sance de plusieurs illustres citoyens, de sages et de philosophes, qui, en lui donnant de bonnes lois, lui donnèrent de bonnes mœurs, les meilleurs garants de la félicité des peuples. Charondas fut son premier législateur. La célèbre Theane et Hippodamus naquirent aussi dans ses murs. Ce dernier, philosophe et orateur, qui unissait le talent de la parole au courage des héros, vainquit les trente tyrans d'Athènes.

Thurium subit cependant, quoique plus tard que Sybaris et moins malheureusement, un sort presque pareil. Réduite en servitude par les Lucaniens, saccagée par Annibal, elle fut repeuplée par une colonie latine, en l'an 561 de l'ère de Rome.

Les villes les moins importantes des Brutiens étaient dans l'intérieur de leur pays : *Pandosia* s'élevait non loin de Cosentia dont nous avons parlé; et c'est près d'elle que mourut Alexandre Molossus, ce frère de la cruelle mère d'Alexandre-le-Grand; (il était venu en Italie au secours des petits-fils des Grecs menacés par les Romains). Venait ensuite *Petilia*, la seule ville des Brutiens qui resta fidèle à Rome pendant les guerres d'Annibal; enfin *Mamertum*, qui possédait dans son territoire une forêt très-étendue, encore célèbre de nos jours sous le nom de la *Sila*. Cette ville portait l'ancien nom de Mars,

et ses habitants s'appelaient Mamertins, du nom du Dieu qu'ils adoraient, et auquel ils avaient élevé plusieurs temples. La puissance des Brutiens déchut rapidement après la seconde guerre punique, dans laquelle ils embrassèrent avec ardeur le parti d'Annibal; soit que, séduits par ce grand homme, ils eussent cédé à ses suggestions, ou soit plutôt qu'ils fussent trop amis de la liberté pour ne pas vouer, comme presque tous leurs voisins, une haine implacable aux Romains. Ceux-ci s'en vengèrent en dévastant leur pays, et les condamnèrent à exercer le vil métier de licteurs et de bourreaux auprès des magistrats de Rome et des provinces.

Asyle du plus grand nombre des Grecs que les troubles et les dissentions éloignèrent de leur patrie après la destruction de Troie, le pays des Brutiens, célèbre par l'hospitalité de ce peuple, le devint encore plus par le nom de grande Grèce qu'il acquit dès-lors, et sous lequel furent ensuite compris tous les établissements des Grecs, situés le long de la mer Tyrrhénienne et de celle d'Ionie. Les érudits ont long-temps disputé et disputent encore pour savoir quels étaient les vrais confins de ce pays si renommé. Ce qu'on sait de certain, c'est qu'ils ont beaucoup varié, et qu'ils subirent une grande réduction après la guerre sociale,

qui porta un si grand coup à tous ces peuples des contrées méridionales, et lorsque dans plusieurs lieux, occupés par les vainqueurs, on commença à parler la langue de Rome.

La grande Grèce proprement dite, comptait huit républiques, qui toutes étaient sur la mer Ionienne. C'étaient Tarente, Métaponte, Héraclée, Sybaris, Crotone, Scylaceum, Caulonie, et Locre. Les autres états, fondés en-deça des Apennins, occupaient les bords de la mer Tyrrhénienne. Le pays où était situé Rhegium n'était pas le moins célèbre; on y trouvait plusieurs cités libres et indépendantes dont nous avons parlé. Toutes tombèrent sous la domination des Brutiens, des Lucaniens et des Samnites. Il paraît que ces républiques ne formaient pas, comme celles des peuples par lesquels elles furent subjuguées, un corps de nations fédérées; et ce fut sans doute une des causes de leur décadence rapide. Jalouses les unes des autres, et héritières en cela d'une passion qui avait divisé et perdu Athènes et Sparte leurs mères, les unes favorisèrent Denys de Syracuse, qui, comme les tyrans de tous les temps, ne chercha à les diviser que pour leur commander; les autres, comme les colonies Achéennes, au nombre desquelles étaient Rhegium, Crotone, Caulonie et Métaponte, insti-

tuèrent vainement un conseil général à Héraclée, pour leur résister et se soutenir contre le tyran et contre la ligue impie des républiques ses alliées. Cette confédération, trop tardive, faite par des états qui avaient des vices destructeurs dans leur propre constitution, ne servit qu'à hâter leur chûte; et Alexandre Molossus, appelé pour les soutenir, fut l'instrument qui réussit à les opprimer.

Le gouvernement de ces républiques était généralement aristocratique, excepté celui des républiques achéennes.

Pythagore, pour avoir voulu réprimer les vices de l'oligarchie qui dominaient dans plusieurs de ces états, fut persécuté; mais sa doctrine produisit néanmoins une révolution dans la grande Grèce. Quelques-unes des villes de ce pays adoptèrent les lois et les statuts des républiques achéennes; les pythagoriciens eurent en main le gouvernement, et ces divers états prospérèrent. Dans le quatrième siècle de Rome, Tarente réformant ses lois d'après de tels modèles, s'éleva au plus haut degré de splendeur sous Architas, un de ses citoyens. Cette prospérité si rapide hâta non moins rapidement sa corruption. Quoique la plus puissante alors des cités de la grande Grèce, elle confia imprudemment, comme le font tous les états amollis

par le luxe, sa défense et son sort, non-seulement à des capitaines qui n'étaient pas nés dans son sein, mais à des troupes étrangères. Elle demanda d'abord à Sparte Archidamus le fils d'un de ses rois, Agésilas, qu'elle envoya contre les Messapiens et les Lucaniens; elle appela ensuite Alexandre Molossus, qui marcha contre les Brutiens et les Lucaniens; Cléonime, Agathocle, et enfin Pyrrhus, qui voulut vainement la sauver du joug des Romains. Le consul Papirius prit Tarente en 482, et la dépouilla de ses richesses immenses. Pendant la seconde guerre punique, Rome la dépouilla de nouveau, et non contente de son premier butin, lui enleva trente mille prisonniers qu'elle réduisit à l'esclavage.

En terminant l'ébauche d'un des plus grands tableaux de l'histoire de l'antiquité, nous croyons devoir ajouter encore que la liberté dont jouirent les républiques grecques en Italie, y répandit l'activité et l'industrie qui, en peu de temps, les rendirent florissantes, mais qui hâtèrent plus promptement leur ruine. Cumes et Crotone, les plus opulentes d'entre elles, furent détruites par leurs propres richesses, le luxe et la corruption, sans que rien leur ait survécu! Les Brutiens qui, pendant le cinquième siècle de Rome, faisaient craindre aux Grecs leur entière destruction, perdirent eux-

mêmes leur liberté sous les Romains. Tarente, Rhegium, les suivirent dans la tombe de corruption; mais seules, comme par miracle, conservèrent la langue et quelques restes de coutumes grecques. Ainsi périt la grande Grèce! Son nom même était tombé en désuétude à Rome, du temps de Polybe, et encore plus du temps d'Auguste (*).

(*) Voyez les *notes* à la fin du volume.

CHAPITRE II.

Tableau de l'Italie sous la domination des Romains. — Irruption des Barbares : Odoacre ; Théodoric ; Bélisaire. — Établissement et destruction du royaume des Ostrogoths : Théodoric ; Narsès. — Origine du royaume des Lombards : Alboin ; Autharic, etc. — Invasion des Français : Pépin ; Charlemagne. — Origine de la puissance des Normands en Italie : Rainulf ; les fils de Tancrède de Hauteville ; etc.

Nous avons vu, dans l'exposé précédent, autant qu'il est possible de l'établir à travers l'obscurité des siècles et la disette ou les contradictions des écrivains, quelle est la succession des peuples qui, dès les temps les plus anciens, ont habité les provinces du royaume de Naples ; et nous sommes parvenus à l'époque où, autant par les victoires des Romains que par les dissentions mutuelles des vaincus, cette partie intéressante de l'Italie se trouva placée sous le pouvoir et dans la dépendance de ces fiers républicains.

Non content de s'ériger en arbitre souverain de ces nations, le peuple romain détruisit la

plupart de leurs principales cités, dont même il n'épargna pas les citoyens. Fidèle à ses principes, il y établit des colonies, des préfectures, ou en fit des villes fédérées. Les cités grecques remplies de citoyens éclairés, et auxquelles l'Italie devait en grande partie sa civilisation, ne furent pas plus épargnées que les nations agrestes qui s'étaient signalées dans la plus honorable des luttes: toutes éprouvèrent un sort commun; toutes devinrent également *barbares;* Strabon n'en excepte aucune. En général elles furent obligées de se conformer aux lois et coutumes du peuple vainqueur, qui cependant leur conserva en partie leur code administratif et le choix de leurs magistrats. Rome, en leur laissant ainsi cette vaine ombre de pouvoir, et en leur permettant encore de nommer ces magistrats qui n'étaient plus que de simples édiles, le fit moins par générosité que pour ménager un amour-propre dont l'irritation pouvait présenter quelques dangers. Mais elles cessèrent pour ainsi dire de jouer un rôle sur le théâtre du monde; elles n'eurent plus qu'une existence obscure: leur histoire finit pour nous en même temps que leur indépendance. Nous franchirons donc sans regret plusieurs siècles peu dignes de nous occuper, pour passer tout-à-coup à cette grande

époque (l'invasion des peuples du Nord), où le monde ancien semble avoir péri par une violente commotion ; où tout changea presque sans préparation les mœurs, les lois, le langage.

En laissant aux peuples soumis cette demi-liberté dont nous avons parlé, Rome n'avait pu leur redonner cette énergie, cette vigueur qui est le résultat ordinaire de l'indépendance. Pendant plusieurs siècles d'opprobre, ils avaient dégénéré à tel point qu'ils devinrent une proie facile pour les barbares dont les hordes franchirent à-la-fois les Alpes et les Apennins.

L'histoire du cinquième siècle nous parle de ces différentes nations du Nord (Goths, Visigoths, Huns, Vandales, etc.), qui se précipitèrent sur l'Italie et la dévastèrent. Une religion nouvelle s'était assise sur le trône des Césars. Il n'est point de notre sujet de répéter ici comment le christianisme, secte d'abord obscure et persécutée, était devenu la religion dominante. Il nous suffira d'observer que, pour affermir leur conquête, la plupart des hordes qui avaient envahi l'Italie, crurent de leur politique d'adopter le nouveau culte. C'est ce qui explique peut-être la facilité avec laquelle les Hérules, les Ostrogoths et les Scyrres pûrent s'établir dans ces pays. Odoacre, chef des Hérules, y 476.
régna après avoir détruit l'empire d'Occident,

et avoir fait prisonnier Augustule son dernier empereur (1).

Les guerres civiles de Rome, les vices du gouvernement impérial et la profonde corruption des mœurs, avaient fait de l'Italie, à cette fatale époque, un théâtre d'horreur et de crimes. Les changements fréquents de souverains, la déposition des généraux, la faiblesse des uns, l'ambition des autres, avaient produit une désorganisation générale qui hâta la décadence et la chûte de l'empire. La corruption de toutes les parties du gouvernement ne laissait aucune voie de salut; la valeur antique de Rome était oubliée; le nom même de Romain avait cessé d'être un honneur.

Odoacre, après avoir été salué roi d'Italie par son armée victorieuse, titre qu'il préféra à celui d'empereur qui était avili même dans l'opinion des barbares, divisa les terres de son nouveau royaume et en accorda la troisième partie comme récompense à ses compagnons d'armes; mais le nouveau souverain affecta de conserver les lois anciennes, et permit aux villes de nommer leurs magistrats. Le consulat fut même renouvelé dans Rome; vaine image d'un pouvoir jadis si grand et si glorieux. Odoacre, quoiqu'il fut arien, conséquent et

(1) Voyez à la fin du volume les *notes de l'éditeur.*

profond dans sa politique, fit respecter particulièrement le caractère épiscopal. Enfin, pour mériter mieux l'amour et la reconnaissance de ses nouveaux sujets, il défendit avec succès les frontières de l'Italie contre les invasions des autres barbares de la Germanie.

Tel fut le règne d'Odoacre pendant dix-sept ans. Tout barbare qu'il était, il montra en plusieurs occasions des vertus et une véritable grandeur. Sous lui, l'Italie, après de longs malheurs, sembla respirer dans le sein d'une paix d'autant plus douce qu'elle avait été précédée des plus affreux désastres: elle retrouva quelques traces de son ancienne existence; elle eut des lois, et vit renaître la sécurité qui en est le fruit et le gage. Odoacre toutefois ne posséda pas sans trouble sa nouvelle conquête en Italie. Les Goths, jaloux de s'en emparer à leur tour, l'assaillirent de toutes parts; et Théodoric, leur roi, le seul digne peut-être de suc- 493.
céder au chef des Hérules le vainquit, le tua, et fonda depuis ce royaume florissant, qui s'étendait du pied des Alpes jusqu'à la Sicile.

Le temps, les vices, et sur-tout l'affaiblissement de l'empire romain, causé par la division qu'en avait faite Constantin, avaient préparé et assuré les succès des Barbares. Dans l'Occident, un roi goth succédait aux Césars.

Plus heureux, les empereurs d'Orient existaient encore, mais au milieu des troubles et des séditions, et toujours entourés de dangers. Cependant Justinien osa revendiquer l'héritage de l'Italie; et, dans ce grand dessein, envoya, pour s'en ressaisir, le seul homme qui
536. fût digne d'une telle entreprise; Bélisaire, qu'il suffit de nommer pour rappeler le souvenir des talents et des vertus des héros de l'ancienne république. Ses victoires récentes sur les Vandales, en Afrique, avaient déja jeté un grand éclat sur son nom. Il avait pris Carthage comme Scipion; il reprit Rome comme Camille. Ce grand capitaine chassa les Goths, fit leur roi prisonnier, et établit, dans la personne des exarques, le pouvoir des empereurs d'Orient, en Italie. Mais il fut rappelé à Constantinople; et à peine eut-il quitté un pays qui regrettait en lui un père et un libérateur, que les Goths, sous la conduite du roi Totila, mettant à profit l'éloignement du héros, rentrèrent de toutes parts, s'avancèrent dans la Toscane, l'envahirent, et se répandirent comme un torrent jusques dans la Pouille, les Calabres, l'ancien Samnium, et reprirent Naples même, que Bélisaire leur avait naguères enlevé. A cette nouvelle, Justinien s'empressa d'opposer Narsès à Totila; il ne pouvait donner

un successeur plus capable au grand Bélisaire. Narsès parut en Italie, et son armée fut d'abord fortifiée par les Lombards; mais bientôt il se sépara de ces auxiliaires plus dangereux qu'utiles. En effet, ces féroces soldats laissaient par-tout où ils se présentaient des traces de la cruauté qu'ils avaient apportée de la Pannonie, leur ancienne patrie. Narsès vainquit seul, avec les Grecs devenus sous ses ordres des soldats intrépides, Totila et Teïas, ces deux rois des Goths, dignes par leur valeur d'être ses adversaires. Tous deux périrent à la tête
de leur armée. Le général de Justinien détruisit 553.
ainsi sans retour, et avec la rapidité de l'aigle, la puissance d'une nation qui, entre les barbares, se signalait par le nombre et le courage, et rétablit, pour quelque temps encore, la puissance des empereurs d'Orient, en Italie; mais rappelé par Justinien qui était moins souverain d'un vaste empire que l'esclave d'une femme impérieuse et vindicative, et sacrifié aux intrigues de cette femme, Narsès quitta l'Italie qui, en le perdant, ne tarda pas d'avoir de nouveaux maîtres.

En effet, les Lombards chassés de l'armée des Grecs, comme nous l'avons vu, à cause de leurs cruautés et de leurs rapines, étaient restés cantonnés dans les gorges des Alpes, à

l'entrée d'un pays dont ils desiraient du moins de partager la conquête, puisqu'ils ne pouvaient y coopérer. A peine Narsès fut-il parti, qu'ils firent ce qu'avaient fait naguères les Goths au départ de Bélisaire; ils descendirent de nouveau en Italie, la conquirent, et, ayant
568. Alboin leur roi à leur tête, ils y fondèrent un royaume auquel ils donnèrent leur nom. Adoucis par les mœurs des vaincus, l'aménité du climat, ou par la nécessité d'adopter une politique qui ne fût pas dévastatrice comme elle l'avait été jusqu'alors, ils cherchèrent non-seulement à faire oublier les excès dont Narsès les avait punis, mais à régner par les lois. Alboin fit de Pavie la capitale de son royaume, et cette ville dès-lors devint la capitale de toute l'Italie.

Alboin était le chef et non le maître de sa nation. Chez les Lombards comme chez tous les autres peuples septentrionaux, chacun combattait pour ses propres intérêts, quoique sous un étendard national. Formées de l'aggrégation de plusieurs peuples libres, ces multitudes armées composaient, sous une dénomination commune, une seule nation qui avait des assemblées générales où, à des époques périodiques, s'agitaient de grandes questions d'intérêt public. Ainsi, barbares quant aux

mœurs, ces peuples ne l'étaient point quant à la politique.

Leur exemple et leur fortune ne tardèrent pas d'attirer sur l'Italie d'autres essaims de barbares et de nouveaux malheurs. Les Gépides, les Sarmates, les Bulgares, les Suèves, et d'autres peuples septentrionaux fondirent encore sur un pays dont le climat était aussi doux qu'était rigide celui de leur patrie; mais ils y étaient sur-tout attirés par l'appât d'un ample butin. Ils s'établirent dans les plus belles provinces, s'y réunirent aux Lombards, et parvinrent à s'y fixer avec eux. Mais les motifs de leur invasion étant le besoin, la destruction et la terreur en furent la suite; et dès-lors, une autre fois encore, victime de conquérants avides, l'Italie vit ses champs ravagés, ses villes détruites, et ses habitants exterminés. Ceux qui survécurent furent encore plus malheureux: l'opprobre s'unissant à leur misère, ils devinrent esclaves de maîtres qu'ils avaient été; et tout dut changer dans un pays qui ne comptait plus que de tels citoyens pour habitants, et pour vainqueurs que des hommes si féroces. La religion, cette religion sainte qui semblait si propre à réconcilier et les vaincus et les vainqueurs, ne servit, dans ces temps de désordres, qu'à exaspérer les uns et à dépouiller les autres. Des

moines, profitant des terreurs qu'eux-mêmes inspiraient aux nouveaux convertis, obtinrent d'immenses donations; ils leur promettaient en échange, au nom du ciel, la rémission de leurs péchés, le pardon de leurs forfaits. C'est ainsi que les propriétés les plus considérables passèrent dans les mains de ces solitaires, qui avaient juré de renoncer aux biens, aux jouissances de la terre. Il est cependant de notre devoir d'observer que plusieurs de ces communautés religieuses, instituées et dirigées par un homme rempli du véritable esprit du christianisme, compensèrent par d'immenses avantages les maux qui résultaient pour la société en général de leur excessive multiplication. Le fondateur de l'ordre des Bénédictins, qui mérita depuis le nom de saint, changea en champs féconds des terres abandonnées, fertilisa des marais jusqu'alors insalubres, et rendit productifs les monts les plus élevés. Les utiles monastères qui lui doivent l'existence, devinrent dès-lors de riches établissements, des académies ouvertes aux études de tout genre, des asyles de la véritable piété et des vertus; et depuis le sixième siècle jusqu'à nos jours, ils n'ont cessé de mériter la vénération des fidèles et même les suffrages de la philosophie(1).

Mais, à cette fatale époque, tout semblait

(1) Voyez les *notes de l'éditeur*.

destiné en Italie à se corrompre, à périr. Les Grecs, lorsqu'ils étaient vainqueurs, y apportaient la perversité de leurs maîtres; leur gouvernement y était tyrannique et cruel. Les peuples se virent obligés de préférer à ce joug celui des barbares. C'est à cette cause qu'est due la fondation du duché de Bénévent que nous verrons, dans le cours de cette histoire, s'attribuer les honneurs de la souveraineté.

Cléphis, successeur d'Alboin au trône des 576.
Lombards, ne tarda pas, comme lui, d'être assassiné, non par suite de dissentions domestiques, mais à cause de sa tyrannie que ne supporta pas un peuple qui pouvait bien être rude et grossier, mais qui se croyait libre. Le peuple divisa, à sa mort, l'état en trente-six duchés; mais inconstant, ou plus éclairé sur ses véritables intérêts, il abolit, dix ans après, cette division de la puissance; et la nation, voulant se donner un troisième roi, fit tomber son choix sur le fils même de ce Cléphis, le prudent et sage Autharis; et elle eut bientôt un gouvernement plus durable.

Un des plus tristes résultats des grands malheurs des peuples, c'est de les éloigner de la culture des arts et des sciences. Pendant le période de temps, dont l'histoire nous occupe, le seul métier utile, la seule profession hono-

rable, était celle des armes. Et c'est précisément ce qui contribuait à prolonger les désordres et les malheurs. Comme il fallait que le peuple vaincu se conformât aux goûts, aux usages du peuple vainqueur, on ne connut alors d'autre talent, dans la nation dominatrice et dans la nation asservie, que celui de se mesurer avec son adversaire; il n'y eut long-temps d'autre droit que celui de la force.

Cependant les vainqueurs furent subjugués à leur tour par le climat dont la douce influence modéra leur fougue naturelle; mais sur-tout ils sentirent le besoin de jouir en paix de leurs nouvelles conquêtes. Et pour en jouir, il leur fallut les productions des arts, qui bientôt refleurirent à leur voix. Leur férocité s'adoucit, leur fierté fut moins dédaigneuse et terrible. Graces à ce changement dans les mœurs, les vaincus respirèrent; leur sort devint même plus heureux qu'il ne l'avait été sous la domination romaine.

590. Agilulfe élu roi, après la mort d'Autharis, préféra, sage comme son prédécesseur, la paix à la guerre. Il reçut le prix de cette prudente conduite. Les Romains, à l'exemple de plusieurs peuples voisins, soit qu'ils voulussent placer leur faiblesse sous l'appui d'une nation guerrière, soit qu'ils allassent au-devant d'un joug qu'ils ne pouvaient éviter, se réunirent fran-

chement aux Lombards, et ne firent plus avec eux qu'un seul peuple. L'intérêt général de la nation était d'avoir ses propriétés assurées; et l'Italie appelait de toute part l'empire des lois, seule base de la sociabilité et du bonheur public. Autharis avait établi un gouvernement assez régulier, mais l'état languissait encore privé des institutions de détails; il n'y avait point assez de tribunaux, d'ordre et de police civile. L'absence d'une législation complète se faisait sentir, et tout réclamait un corps de lois écrites. Cet état de choses resta à-peu-près le même sous plusieurs rois; mais Rhotaris, sep- 638.
tième roi des Lombards, fut élu. Ce prince, à peine monté sur le trône, répondit à l'attente et aux besoins des peuples; il en fut le législateur. Dans un conseil de la nation, tenu à Pavie, il fit un code de lois, dans lequel il s'était efforcé de réformer les abus et les usages oppressifs qui avaient existé jusqu'alors. Heureux s'il avait pu devancer son siècle. Mais il fit des lois d'après les opinions de son temps, et elles furent partiales et barbares; ce qui fait voir assez combien sa nation était encore privée de culture et de lumières.

Notre sujet n'exigeant point que nous suivions en détail l'histoire de l'Italie sous les rois Lombards, nous laisserons de côté plus d'un

siècle, pour arriver à un règne qui appelle plus particulièrement notre attention.

749. Astolphe, vingt-deuxième roi des Lombards, vit s'élever, sous son règne, une de ces guerres anarchiques, qui, dans ces temps de féodalité, n'étaient pas rares en Europe, et dans lesquelles on voyait des sujets puissants lever l'étendard contre leurs souverains. Les ducs de Spolète et de Bénévent osèrent briser les liens qui les unissaient aux autres membres de l'état : possesseurs d'un assez vaste territoire, et ayant à leur solde de nombreux vassaux, ils firent la guerre pour se rendre indépendants. Quoique les papes ne fussent pas cités alors pour avoir dans Rome le pouvoir temporel, ils y étaient déja puissants. Le pontife qui occupait la chaire de saint Pierre prit parti pour les ducs, soit qu'il craignît quelque envahissement du territoire romain qui touchait aux états de ces deux grands feudataires, soit par des vues d'ambition.

Ici se présente une époque fameuse, non-seulement dans l'histoire de l'Italie, mais dans celle du monde : en effet nous verrons bientôt le chef d'une religion essentiellement humble et humaine, enseignée, propagée par des apôtres qui n'eurent pour tout bien que leurs talents et des vertus, nous le verrons abjurant la simplicité évangélique, d'abord prétendre, en

acquérant une trône temporel, se ranger parmi les rois de la terre, et ensuite leur commander et s'ériger entre eux en souverain arbitre. Astolphe, prince belliqueux, qui ne voulait que combattre des sujets révoltés, fut obligé de faire aussi la guerre à Pépin, roi de France, que le pape avait appelé au secours des rebelles. Pépin, vainqueur de son ennemi, fit donation, à l'église, de la ville de Ravenne, capitale alors de cet exarchat, ainsi que de plusieurs autres villes de ce qu'on appelait, dans ce temps, l'état de la Pentapole. L'acte de cette donation mémorable, dont le but était d'opposer aux Lombards un ennemi plus puissant qu'eux, puisqu'il commandait aux esprits, fut l'origine d'un pouvoir qui devait un jour devenir si formidable. Apporté en grande pompe à Rome, et solennellement déposé sur le maître-autel de la basilique de Saint-Pierre, cet acte fut joint aux clefs des villes, riche présent de Pépin. Ce fut le premier et l'un des plus éclatants triomphes de l'Église.

Astolphe étant mort au milieu de ces dis- 756.
sentions, Didier, son successeur, crut devoir s'opposer de même aux prétentions des ducs de Bénévent et de Spolète. Il continua, avec vigueur, la guerre contre eux, et s'empara de Faenza, Ferrare et des autres villes comprises dans la donation faite par Pépin au saint-siége,

le pape ayant fait cause commune avec les ducs rebelles. Adrien occupait alors ce siége qui, sous lui, devait se changer en un trône et devenir un des plus ambitieux de la terre. Non moins adroit qu'ambitieux lui-même, il appela secrètement, de concert avec les ducs dont il était devenu l'allié, l'héritier et le fils de Pépin, Charlemagne, qui avait été élevé après sa mort au trône de la France. A l'aspect de ce prince, les ducs Lombards auxquels les frontières d'Italie (1) étaient confiées, loin de les défendre, les ouvrirent, et au lieu de faire la résistance que leur intérêt leur commandait autant que leur devoir, ils laissent au monarque des Français une entrée libre et facile. Abandonné des siens, sans être découragé, Didier soutint, dans Pavie sa capitale, un siége aussi long que glorieux, pendant lequel Charlemagne, le souverain le plus actif comme le plus ambitieux, s'empressa d'aller à Rome, et pour attacher le pontife à ses intérêts, à l'imitation de son père, il confirma sa donation à l'église d'un pouvoir temporel (2). Entré, aux acclamations du peuple, des magistrats et du pape lui-même, dans la capitale du monde chrétien, il dut autant un tel accueil à

(1) *Anonymo Salernitano*, *cron. K.* 9.
(2) *Anastasio Bibliotecario. Vita d'Adriano* 7.

la reconnaissance qu'à la politique. Didier, au retour de ce prince devant Pavie, n'ayant, malgré ses talents et son courage, pu faire lever le siége de cette ville, fut contraint de se rendre. Fait prisonnier, il fut envoyé en France. Avec lui finit le trône des Lombards à la puissance desquels le vainqueur substitua la sienne; et il ajouta à ses titres celui de roi d'Italie. 774.

Charlemagne crut ne devoir rien changer pour le moment aux lois établies, soit qu'il les reconnût suffisantes pour son siècle, de l'esprit duquel il ne croyait pas devoir s'écarter, ou soit plutôt (à en juger par les améliorations législatives que ce monarque fit ailleurs), qu'obligé de retourner promptement en France, il craignit, par des changements qui agitent presque toujours les états, de bouleverser son nouveau royaume pendant son absence. Mais le duc de Bénévent, qui avait lui-même sollicité ses secours lorsqu'il courait le danger de perdre ses états, et qu'il voulait les soustraire à la domination de Didier, ingrat dans la fortune, ou craignant, dans Charlemagne, un nouveau maître, l'obligea de revenir, après six ans, pour le contraindre à lui rendre hommage. Ce prince reparut encore en Italie après la mort d'Adrien; il vint soutenir Léon III contre ses ennemis dont il fit les siens. C'est alors que, pour prix

de si constants et de si généreux efforts, et proportionnant la récompense au bienfait et la reconnaissance au service, le pontife proclama solennellement Auguste et empereur d'Occident un prince qui, secrètement d'abord et ostensiblement ensuite, exécuta le projet de faire revivre, en faveur de sa dynastie, cette dignité impériale perdue depuis trois siècles. En retour de cette faveur signalée, Léon obtint, non un vain titre, mais une domination nouvelle, et pour la mieux garantir, pour lui donner en quelque sorte la durée de l'airain, les deux souverains réunis arrêtèrent que désormais leurs monnaies porteraient pour empreinte leur double effigie (1).

Mais revenons aux états de Naples; nous ne les avons quittés pour parler des états voisins, que parce que l'histoire de ces états se liait intimement, en ces temps-là, avec celle du pays qui nous occupe spécialement.

Nommée alors Liburie ducale, et relevant des empereurs de Constantinople, Naples avait su détourner, par sa situation au fond de l'Italie, ou par sa fortune, les coups des barbares, éviter leur joug et vivre sous ses propres lois. Ses habitants nommaient eux-mêmes encore leur

(1) *Murator. antiquit. med. ævi dissert.* 27.

souverain : droit heureux dont seule peut-être alors elle offrait l'exemple en Italie; et c'est à cette forme libérale de gouvernement qu'elle dut sans doute ses succès, lorsqu'elle résista à des ennemis puissants. Amalfi, qui florissait par le double bienfait du commerce et de la liberté, et Sorrento, avaient réuni leur territoire au sien, ainsi que Stabia, Misène, Cumes, Pouzzole et les îles voisines; cette réunion de divers pays formait le duché qui portait son nom. Les villes de Rossano dans la Calabre, de Gallipoli et Otrante dans la Pouille, étaient gouvernées par des Grecs envoyés de Constantinople; le reste du royaume actuel de Naples, moins heureux, faisait partie des possessions des Lombards et du duché de Bénévent. C'est ce que les Grecs appelaient petite Lombardie, et les Latins *Italia Cistiburina.*

Les papes, devenus doublement puissants par le pouvoir du glaive et du sacerdoce, non-seulement résistaient aux prétentions des ducs de Bénévent, leurs voisins, mais cherchaient même à les détruire. Arechis et Grimoald, tous deux grands princes, par leur politique autant que par leur courage, furent ceux qui inquiétèrent le plus les pontifes dans leur domaine temporel. Mais Grimoald étant mort sans postérité, Bénévent marcha rapidement à sa décadence. Un

806. héritier de son nom, élevé au trône ducal de l'état obscur de simple trésorier, battu par les Français, se vit contraint, pour en être protégé, de se rendre tributaire de l'empereur d'Occident. Des divisions intestines, suscitées par les nobles, au pouvoir desquels ce prince voulut s'opposer, affaiblirent de plus en plus ses états. Nul ne s'y prit plus mal que lui pour guérir les plaies de son pays. Au lieu d'y apporter le remède salutaire des lois, il y répandit le venin de la corruption, et ce n'est pas ainsi qu'on étouffe la discorde et qu'on éteint le feu des guerres intestines. Radelchi, comte de Conza, et Sicone, lombard de naissance, parvenu par quelques talents à la place de gouverneur d'Acerenza, conspirèrent contre lui, le firent périr; et le peuple, à qui Grimoald était sans doute devenu odieux, porta Sicone au trône ducal. Sicone régna quinze ans. Il se soutint seul contre les Français, et parvint même à rendre Naples tri-
834. butaire. Son fils Sicard lui succéda, fit la guerre aux Napolitains qui s'efforçaient de s'affranchir du tribut imposé par son père. Prête à succomber sous les coups d'un tyran heureux, Naples invoqua l'appui d'un tyran bien plus redoutable; et par cette erreur, qui devint aussi funeste à toute l'Italie, elle eut à compter un ennemi de plus et le plus barbare de tous.

Elle osa appeler à son secours les Sarrasins, barbares de l'Afrique, qui avaient déja pris possession de la Sicile, restes errants d'un peuple dégénéré, mais qui avait brillé d'un assez grand éclat sous les califes. Ainsi cette belle péninsule, comme si elle eût été condamnée à voir son sein déchiré par les nations les plus avides et les plus incivilisées, après être devenue la proie des barbares du Nord, vit les restes de cette proie abandonnés aux barbares du Midi, en qui la rapacité n'était pas même rachetée par un grand courage, par le respect pour les lois ni par une religion qui leur fût commune. Sicard fut tué 839.
par ses sujets fatigués de sa tyrannie. En héritant des états de son père, il en avait pris la profonde perversité; ce qui porte à croire qu'il ne fut qu'un audacieux usurpateur. En effet, pour s'assurer de la souveraineté, Sicard avait contraint Siconulfe, son frère aîné, à se vouer au sacerdoce, et l'avait envoyé prêtre et prisonnier dans Tarente; mais les nobles indignés avaient fait évader cette victime de l'ambition. Radelgise, qui avait depuis succédé à Sicard, par le vœu des habitants de Bénévent, étant devenu, ainsi que lui, oppresseur des nobles, ils proclamèrent ce Siconulfe, autrefois tant persécuté; ce qui fut l'occasion d'une guerre qui dura plusieurs années. Elle eut pour résultat le démembrement

de la principauté de Bénévent en trois souverainetés ; savoir : la principauté de Bénévent, la principauté de Salerne, et le comté de Capoue(1). Nous allons voir comment ces événements s'opérèrent.

Dans la même année où Sicard fut tué, Landulfe, comte de Capoue, secoua le joug des princes de Bénévent et de Salerne, desquels son comté relevait, et les torches de la guerre civile s'allumèrent. Mêlant à ces horreurs celles d'une guerre étrangère, chaque parti souilla sa cause, lorsqu'il fut vaincu, en s'appuyant des Sarrasins, qu'il appela comme auxiliaires. C'est alors que ces barbares, qui n'ont signalé leur existence en Italie que par les larmes et le sang de ses peuples, profitant de leurs dissentions funestes, s'établirent à Bari, à Tarente et dans plusieurs autres belles villes de la Pouille et de la Calabre, d'où les Lombards, les papes, les empereurs d'Orient et d'Occident ne purent ensuite les chasser. Le royaume de Naples fut le principal théâtre des fureurs de ces hordes africaines. Il n'est pas un coin de son littoral qui n'en ait été dévasté ; et, de nos jours, nous les voyons, à la honte de l'Italie et de l'Europe entière, reproduites encore dans les Algériens,

(1) *Voy.* Art de vérifier les dates, t. 3, p. 769.

dignes héritiers du sang et de l'avidité de ce peuple féroce.

C'est à la lueur des feux de la guerre civile que s'anéantit, à cette époque, l'antique Capoue; elle fut entièrement renversée et réduite en cendres. Ses comtes, ainsi que les princes de Bénévent, s'affaiblirent tellement après s'être désunis, qu'obligés l'un et l'autre de se reconnaître feudataires des héritiers de Charlemagne, ils s'estimèrent heureux de conserver à ce prix un reste de puissance.

Soit que le système électif eût dégénéré chez les Lombards en système héréditaire, ou que la nécessité des temps eût apporté ce grand changement dans les lois de la nation, tout annonce qu'à l'époque dont nous parlons, chaque fils d'un souverain avait part à l'héritage de sa puissance; ce qui, en morcelant l'état, achevait de l'affaiblir, tandis que souvent, pour se maintenir dans leurs états respectifs, ou pour les agrandir, chacun de ces souverains les épuisait par la guerre. Le fils de Pandulfe, surnommé tête de fer, qui régnait sur les duchés de Spolette et de Camerino, et qui par l'étendue qu'avaient alors ces deux états, se trouvait souverain d'une partie considérable de l'Italie, par- 981.
tagèrent, à sa mort, cette grande dépouille; et cet exemple mit de plus en plus en vigueur

ce déplorable régime. Chaque seigneur, possesseur d'un territoire quelconque, d'un seul château, et qui comptait des princes lombards parmi ses ancêtres, voulut être indépendant, et que sa baronnie jouît des honneurs de la souveraineté. Ce vertige d'orgueil gagna jusqu'aux moines mêmes; et l'abbé du Mont-Cassin ne fut pas le dernier à s'arroger une autorité si peu conforme aux préceptes du christianisme. Mais la mort de Charles-le-Gros ayant mis fin à la dynastie de Charlemagne, cet événement, un des plus mémorables comme un des plus malheureux pour l'Italie, en fit passer la souveraineté aux mains des empereurs d'Allemagne. Nouvelle semence de maux pour elle, et source intarissable de guerres, de discordes et de malheurs! Outre la foule de tyrans subalternes dont la féodalité vint l'accabler, ce beau pays va compter des factions de plus et de nouveaux maîtres: sans qu'aucun de ces derniers, quoique puissants pour l'opprimer, le soit assez pour le défendre. A cette époque funeste, l'Italie semble en effet rentrer dans le chaos. Ses provinces maritimes, où les dangers se multipliaient par leur proximité avec l'Afrique, virent fondre sur elles des nuées de Sarrasins. Chacun crut devoir s'armer pour défendre et ses propriétés et sa vie, et rangea autour de lui autant d'auxi-

liaires que le permettait sa fortune; on abandonna les vallées pour habiter des lieux doublement fortifiés par l'art et la nature; et c'est, pendant ce temps de terreur et de trouble, que furent construits tous ces villages, que l'on voit encore aujourd'hui, situés sur presque toutes les sommités du royaume de Naples (*).

Cependant (et l'on aurait peine à le croire si l'histoire ne l'attestait pas), au sein des luttes continuelles qui naissaient de l'anarchie et de l'esprit de conquêtes, des dissentions des souverains entre eux et de la terreur des peuples attaqués au-dedans par leurs propres maîtres et au-dehors par des brigands d'Afrique, les habitants du pays de Naples, plus exposés à ces calamités, n'en conservaient pas moins quelques restes du feu sacré des sciences et des arts, éteint partout ailleurs en Europe, et languissant dans le reste de l'Italie. Sous Arigise et Grimoald, les lettres florissaient à Bénévent; mais, comme on le pense bien, sous l'influence du mauvais goût qui dominait à cette époque. Naples, Gaëte, et sur-tout Amalfi, s'occupaient avec succès de l'art de la navigation qui favorise le commerce, et du commerce qui produit les richesses. A la fin du neuvième siècle, la dernière de ces

(*) *Voy.* à la fin du volume *les notes de l'Éditeur.*

villes devint d'autant plus puissante que l'industrie y rappelait l'état brillant des anciennes cités de la grande Grèce, et que l'on y jouissait de l'indépendance nationale et de la liberté civile.

Nous touchons à une des plus intéressantes époques, non-seulement de l'histoire d'Italie, mais de toute l'histoire du moyen âge; et qui, rappelant les temps héroïques de l'antiquité, offre, comme elle, des couleurs à l'épopée et des sujets au génie dramatique. Nous y verrons, comme aux jours de ces temps fabuleux, disparaître, après une longue et sanglante anarchie, cette multitude de tyrans féodaux, qui s'élevèrent toujours au milieu des désordres. Les Africains, dévastateurs de ces rivages, apprendront enfin à les respecter; un état indépendant s'y élève sur les ruines de leurs états divisés; et, fondé par la plus rare valeur, il sera défendu, conservé par une race de héros.

Les Normands, dont le nom dit assez l'origine, nation mixte, formée de Danois et de Norvégiens, exerçaient sur l'Océan, du temps de Charlemagne, le métier de pirates. Au neuvième siècle, ils ravagèrent les côtes de l'Angleterre, de la Frise et de la France. Profitant de la faiblesse des successeurs d'un des plus

puissants monarques, et du désordre qui, après sa mort, régna dans ses états, ils osèrent y pénétrer plusieurs fois, remonter la Seine, saccager Rouen, et se présenter devant Paris, qu'ils ne cessèrent de menacer jusqu'à ce qu'ils obtinssent, de Charles-le-Simple, la contrée que ce prince stupide leur abandonna, et qui fut depuis érigée en duché souverain, porta leur nom, et leur servit de retraite, mais sans modérer leur ambition ni leur esprit de conquêtes. Au onzième siècle, ils envahirent l'Angleterre, sous la conduite de Guillaume leur duc, surnommé le bâtard, et décoré depuis du nom de conquérant; (au reste, il mérita ce surnom par ses exploits, ainsi que le titre de roi, puisqu'il fonda une nouvelle dynastie, dans Albion, sur les débris de la sanglante heptarchie). Si jamais la religion chrétienne fut utile aux hommes, ce fut sans doute lors qu'adoucissant les mœurs de ces barbares, elle sut leur inspirer la piété, seul frein que pouvaient souffrir et leur profonde ignorance et leur féroce courage. Au nombre des institutions qui devaient produire des résultats si salutaires, il faut compter les pèlerinages aux lieux saints, parmi lesquels figuraient éminemment, en Italie, les monastères du Mont-Cassin et du Mont-Gargano, fondés au sixième siècle, par la piété des fidèles.

Mais de tous les chrétiens, ceux qui entreprenaient avec le plus de ferveur et de courage ces excursions pénibles et lointaines, étaient les habitants du Nord; elles devenaient, pour eux, des voyages aussi glorieux qu'ils leur paraissaient nécessaires à leur salut. Aussi les voyait-on réunis en troupes nombreuses, partir, humbles, soumis, vêtus d'une simple robe, et un bâton à la main, aller de l'Italie dans la Palestine, et revenir de cette terre sanctifiée, dans celle qui ne leur paraissait guères moins sacrée, où, suivant l'opinion alors accréditée, étaient venus mourir et saint Paul et saint Pierre. Au onzième siècle, quarante de ces pélerins, normands de nation et tous gentilshommes de naissance, descendirent, au retour de Jérusalem, sur les rivages de Salerne, réclamant du prince qui gouvernait cette ville une passagère et pieuse hospitalité. Le prince les accueillit, les traita d'une manière digne d'eux et d'un souverain chrétien; mais pendant que ces hôtes se livraient au repos, les Sarrasins accoutumés à dévaster Salerne, alors une des villes les plus opulentes de l'Italie, parurent pour y renouveler des scènes de terreur et leurs rapines accoutumées. Dès que ces quarante chevaliers apprennent le danger qui menaçait et la ville et leur hôte, ils accourent aussitôt, et réclament du prince

des armes et l'honneur de combattre, de partager ses périls; bientôt ils chargent avec impétuosité les Africains, les repoussent et couvrant le rivage de leurs morts, acquittent, par la victoire, la dette de l'hospitalité. Le souverain de Salerne, aussi surpris que charmé de la magnanimité de ses valeureux hôtes, employa tous ses soins à leur montrer sa gratitude, et les pressa de rester auprès de lui. Il fit, comme on le verra bientôt, une grande faute en politique; mais il n'envisageait d'abord que sa propre sûreté. Exposé, plus que tous les princes voisins, aux incursions des Sarrasins, à celles même des Grecs, qui revendiquaient sans cesse, les armes à la main, un héritage perdu par des défaites; abandonné de ses propres sujets avilis, et si lâches que, sans les quarante chevaliers, ils auraient consenti à payer un tribut aux pirates, et auraient ainsi offert un appât de plus à leur avidité, et un motif pour de nouvelles incursions, ce prince, en fixant auprès de lui ses libérateurs, croyait garantir et sa personne et ses états des périls dont ils étaient toujours menacés.

Les Normands rendirent en effet des services multipliés à ce souverain; mais témoins des dissentions qui existaient entre lui et les princes voisins, de la lâcheté des peuples, des crimes

et de la faiblesse des uns et des autres, ils crurent devoir se faire une patrie d'un pays qu'ils avaient défendu et sauvé plus d'une fois. Pour le protéger mieux, ils bâtirent une ville entre Capoue et
1030. Naples, qu'ils nommèrent *Nuova Atella*, et qui est connue de nos jours sous le nom d'Averse: ils s'y rendirent indépendants, et posèrent ainsi les premières bases de leur grandeur prochaine et de leur puissance dans le royaume de Naples. Le comte Rainulf était leur chef; aussitôt qu'il fut maître de ce petit fief, son état naissant, il invita, soit pour l'agrandir ou pour leur faire partager sa prospérité, plusieurs autres de ses compatriotes à s'y établir. Drogon, Guillaume et Onfroi, trois des douze fils de Tancrède de Hauteville, partirent à sa voix, et laissant la Normandie pour les rivages plus doux de Naples, accoururent dans un pays dont les brillants récits de leurs amis, retournés dans leur patrie, n'avaient cependant pas exagéré la beauté. A peine arrivés, ils s'unirent à leurs compagnons de fortune, et s'emparèrent de Melfi, ville alors considérable de la Pouille, de Venosa, d'Ascoli et de Lavello, qui gémissaient sous la domination des Grecs. C'est dans ces diverses entreprises que, se signalant par-dessus tous ses compatriotes, par sa valeur et son courage, Guillaume reçut d'eux le surnom de *bras de fer*.

Rainulf, avant de commencer la guerre, avait arrêté que les produits en seraient divisés entre les compagnons de ses travaux. Conquérant d'une grande partie de la Pouille, il s'empressa de la céder à Guillaume, qui prit le titre de comte. Revenant ensuite à Melfi, il procéda à la répartition de toutes les terres, fruits de la conquête commune.

Melfi fut destinée à être le lieu de la réu- 1046.
nion des vainqueurs : c'est de là qu'ils devaient veiller aux intérêts de leurs naissants états. Dans la même année, à la mort de Guillaume, Drogon, son second frère, lui succéda comme comte de Pouille.

L'empereur d'Allemagne, dont les prétentions à la souveraineté de Naples n'étaient pas ignorées, aurait sans doute voulu s'opposer aux entreprises des chevaliers normands; mais trop faible ou trop éloigné, il n'employa point la force des armes; il eut recours à la politique. Il accorda aux normands l'investiture d'un pays qu'il ne pouvait conserver. Par cette concession aussi illusoire pour qui la fait qu'inutile pour le souverain victorieux à qui elle est faite, l'empereur prétendait s'assurer le retour à sa couronne d'un pays qui cessait d'être à lui.

Les chevaliers normands virent, avec leur fortune, s'augmenter leur puissance : étendant

de plus en plus le cercle de leurs conquêtes, ils chassèrent les Grecs de la Pouille et de la Calabre, et les Sarrasins de la Sicile; et comme l'audace est toujours la compagne de l'ambition, ils ne balancèrent pas à enlever, aux princes lombards, ce qui leur restait de leurs anciennes possessions dans la Campanie.

Tant d'audace, et surtout tant de succès, alarmèrent le pape Léon IX, et l'empereur lui-même. Excités l'un par l'autre, ils se décidèrent à prendre les armes pour s'opposer aux vainqueurs. Le pontife romain, comme le plus voisin et le plus promptement préparé, marcha le premier contre eux à la tête d'une armée composée de Lombards et d'Allemands rassemblés à la hâte; mais, défait dans une bataille sanglante, les Normands le firent lui-même prisonnier: c'est alors qu'ils montrèrent qu'ils ne savaient pas moins user de la victoire que la fixer sous leurs drapeaux. Tous témoignèrent le plus religieux respect au pape. L'empire spirituel de leurs états était le domaine du patriarche de Constantinople, par un résultat du schisme qui sépare, encore de nos jours, l'église de Rome de l'église grecque; le chef normand fit briller aux yeux de Léon l'avantage que trouverait l'église à recevoir de lui un des objets que convoitait le plus l'ambition du saint-siége, et

demanda en retour, comme une suprême faveur, qu'il prît ses états sous sa protection, déclarant qu'il lui en faisait hommage. Par cette offre, qui fut acceptée avec transport par Léon, non-seulement les princes normands se firent un ami zélé de leur ennemi le plus dangereux, mais ils divisèrent l'empereur du pape. Léon leur donna le nom de *princes pieux*, bénit leurs armes et déclara toutes leurs conquêtes légitimes.

Les papes ne tardèrent pas à convertir en dépendance réelle ce qui n'avait d'abord été qu'un simple hommage promis moins par la nécessité que par la politique: ce fut bientôt dans leurs mains une arme terrible qui causa bien des malheurs nouveaux à l'Italie. On les vit exiger, comme un droit rigoureux, ce qui ne leur avait été donné que comme un gage de paix et d'harmonie entre des états qui touchaient les uns aux autres: ils en disposaient à leur gré; le saint-siége donnait, tantôt à un prince, tantôt à un autre, le territoire des vainqueurs.

Robert Guiscard, autre fils de Tancrède, devint duc de Calabre et de Pouille. Ce prince, un des plus vaillants de sa race, conquit les principautés de Capoue et de Bénévent, et bientôt après la Sicile, dont il s'empara de concert avec Roger son frère. Il lui céda cette

île en lui accordant le titre de comte, ne réservant pour lui-même qu'une partie de Palerme, Messine et la Vallée de Demona. Au retour d'une expédition qui mettait le comble à sa gloire, il soumit Salerne, et enfin le reste des états de Bénévent. Ainsi cette principauté passa toute entière à cette époque, dans les mains des Normands, malgré l'opposition constante du pape qui prétendait que Landulf, dernier souverain de Bénévent, étant mort sans enfants, ce duché devait être remis au saint-siége, et faire partie de son territoire. Cependant, quelque temps après, Guiscard, obligé de porter la guerre dans des lieux où son ambition l'appelait encore, céda Bénévent au saint père qui, aussitôt qu'il en fut maître, y introduisit une nouvelle forme de gouvernement; l'administration fut confiée à un sénat de cardinaux qui prenaient le nom de recteurs.

Cependant Constantinople était devenue le théâtre sanglant des plus terribles discordes; deux genres opposés de barbarie y luttaient ensemble : celle de peuples dépourvus de toute civilisation, et celle d'une nation qui, l'ayant perdue, n'en conserve que les vices, et doit dès-lors subir la loi que lui imposeront les vainqueurs. Guiscard résolut de marcher contre un empire qui chancelait depuis long-temps; mais

il crut devoir, avant d'en tenter la conquête, placer Roger, son fils puîné, à la tête du gouvernement de ses états, tandis qu'il volerait, avec son fils aîné, Boëmond, à d'autres victoires (1). Roger fut donc solennellement proclamé son héritier aux duchés de Pouille, de Calabre et de Sicile; et son père partit accompagné de cet autre fils Boëmond, né de sa première femme. Guiscard s'empara de Corfou, et à peine débarqué, battit les Bulgares dans plusieurs rencontres; mais c'est lorsqu'il poursuivait le cours de ses victoires que Grégoire VII, celui de tous les papes dont l'ambition a le plus signalé le règne et terni la mémoire, lui mande que, réduit à l'état le plus déplorable par l'empereur Henri, il implorait en lui le secours d'un héros et d'un libérateur. Ce prince, qui devait au pape autant qu'à sa valeur, ses états d'Italie, qui comptait en obtenir de nouvelles faveurs, et mettre à profit les divisions de la cour de Rome avec l'empire d'Allemagne, cède aux instances du pontife, part et débarque en Italie, court devant Rome assiégée qu'il enlève aux Allemands, et délivre Grégoire détenu prisonnier au château Saint-

(1) *Malaterra*, liv. II., c. 14, 24; et suiv. — *Vivenzo; delle Antiche provincie di Napoli*, t. 1, p. 104.

Ange, par Henri qui, bientôt fuit lui-même, emmenant avec lui l'antipape Anaclet, créé par sa faction. Mais les victoires de son fils, en Orient, apportées par la renommée, y rappellent bientôt Robert, jaloux de partager sa gloire et sa fortune; et passant par ses états, il emmène avec lui Roger qu'il veut faire participer aux triomphes de son frère. Les flottes grecques et vénitiennes combinées, veulent s'opposer à la marche des deux princes; elles sont battues. Guiscard poursuit ses succès. Mais bientôt attaqué d'une maladie que de grandes fatigues et une vie des plus actives rendirent mortelle, ce héros succomba à l'âge de 60 ans.

Il n'est point de liens qui puissent contenir l'ambition, pas même ceux de la fraternité. Boëmond et Roger ne tardèrent pas, à peine leur père fut-il descendu dans la tombe, à s'en disputer l'héritage, dont déja même Roger s'était emparé. Le comte de Sicile, oncle de ce prince, et son appui contre son frère, l'aida à faire rentrer sous son obéissance des peuples qui, sensibles jusqu'à l'enthousiasme à la gloire de Boëmond, s'étaient soulevés en sa faveur. Boëmond, moins indigné de l'ingratitude du sort que de celle d'un frère et d'un parent injuste, résolut de s'embarquer avec son neveu

Tancrède, pour combattre les infidèles; et ces deux héros, si dignes d'être du même sang, ne tardèrent pas de cueillir à l'envi de nouveaux lauriers. Exploits immortels dont la poésie ne s'est pas moins emparée que l'histoire, et qui, dans les vers divins du Tasse, semblent acquérir plus de prix, chantés par un poëte né aux mêmes lieux que les princes qu'ils illustrèrent.

Le pape, en reconnaissance des services qu'il avait reçus de Roger, comte de Sicile, le créa légat du saint-siège dans cette île: honneur dont il voulut que pussent jouir ses héritiers. 1110.
Bëomond mourut bientôt après, ainsi que son frère Roger. Le premier laissa à son fils Boëmond, pour héritage, les provinces d'Orient qui étaient le prix de ses victoires, et l'autre, à son fils Guillaume, le duché de Pouille et ses autres états. Ce dernier, aussi faible que pusillanime, régna pendant seize années, et ne signala son règne que par une soumission aveugle envers le saint-siége, aussi funeste à l'intérêt de sa gloire qu'à celui de ses peuples. Mourant sans enfants, son immense succession, passa dans les mains de Roger, comte de Sicile, son oncle, fils du premier comte de ce nom. Il était digne de posséder toutes les couronnes dont le gratifiait la fortune. Ce nouveau prince débarquant

en toute hâte, de la Sicile, dans le port de Salerne, ne perdit pas un instant pour s'y faire reconnaître à la tête d'une puissante armée, et fut successivement proclamé duc de Pouille et de Calabre. De là, parcourant avec rapidité toutes les autres villes de ses états, par-tout les peuples le saluèrent comme leur souverain, malgré les obstacles qu'à chaque pas, et depuis long-temps, lui opposait le pape, jaloux ou inquiet d'avoir auprès de lui un voisin si puissant. Il reconquit la principauté de Capoue, un des monuments de la gloire de son grand oncle, et ne pouvant en avoir l'investiture du pape légitime, il eut recours, audacieux dans sa politique comme dans toutes ses actions, à l'autorité de l'antipape Anaclet, que l'église ne reconnaissait point pour un de ses vrais pontifes.

Naples, dont nous n'avons pas parlé depuis long-temps, mais à laquelle nous allons revenir pour ne plus la perdre de vue pendant tout le cours de cet essai historique; Naples, qui, par un phénomène difficile à expliquer, avait défendu sa liberté contre les efforts des Lombards et des Normands, restait seule se refusant encore au joug d'un souverain qui voyait de vastes états se courber sous ses lois : mais elle fut bientôt obligée de se soumettre au double ascendant

de ses armes et de son génie. Bientôt après, ce prince parvenu à un tel degré de grandeur et de prospérité, qu'un roi même ne pouvait avoir plus de puissance, se décida à prendre solennellement ce titre (1). 1137.

Ce nouveau roi fixa son séjour à Palerme dont il fit la capitale du royaume qu'il avait fondé.

---

(1) Ce prince non content du titre de roi de Sicile prit encore celui de roi d'Italie, comme on le voit par des chartes datées de 1133 et de 1137, qui commencent ainsi : *Ego Rogerius D. G. Siciliæ et Italiæ rex.* — Voy. art de vérif. les dates, t. III, p. 809. (Not. de l'Édit.)

CHAPITRE III.

Établissement de la monarchie. — Dynastie des Normands. Règnes de Roger Ier; de Guillaume-le-Mauvais; de Guillaume-le-Bon; de Tancrède.

Si la valeur unie à la prudence et le caractère au génie ont droit de commander aux hommes, Roger était encore plus digne du trône par ses hautes vertus que par sa naissance. Vainement Rome voulut-elle s'opposer à son élévation, il renversa tous les obstacles qu'elle lui voulut opposer, et fonda, malgré la ligue des empereurs et des papes, la plus belle souveraineté de l'Italie. A peine sur le trône, loin de se livrer à cette insouciante langueur, ordinaire résultat d'efforts multipliés et heureux, sa grande ame n'en acquit que plus de force et d'ardeur pour le maintien et la prospérité de ses états. Il sentit que ce n'était point assez d'oser prendre la couronne; que les peuples, lorsqu'un grand homme préside à leur destinée, ont plus de droit d'en attendre leur félicité que d'un roi vulgaire. Jetant les yeux autour de lui, Roger ne

vit que des factions et des ambitieux, des lois injustes et des victimes. Ses états étaient en proie au mal politique de son siècle, à cette anarchie féodale qui les consumait, les dévorait comme tous les autres états de l'Europe. Les barons, tyrans subalternes et implacables, exerçaient, du haut des tours de leurs châteaux, un pouvoir presque sans bornes : mais, non contents d'opprimer leurs vassaux, ils formaient souvent des ligues entre eux, contre le chef suprême de la nation. Cette forme de gouvernement, anciennement établie chez les peuples qui envahirent l'Italie, avait favorisé le système d'usurpation des Normands ; elle fut une des causes de leur puissance progressive. Mais Roger s'aperçut bientôt qu'au titre de fondateur d'un royaume, il devait unir celui de législateur, s'il voulait mériter une gloire durable ; et il se mit dès-lors à travailler sans relâche à un code de lois. Son premier soin fut de mettre des bornes au pouvoir des barons et de les soumettre à l'autorité royale. Cette réforme, obtenue avec autant de succès qu'elle avait coûté de peines, servit d'exemple au reste de l'Italie, qui se trouva heureuse de pouvoir l'imiter. Après avoir ainsi jeté les fondements de l'édifice, il entreprit successivement sa construction : il réprima l'anarchie et le désordre,

fit des lois contre les délits, et des réglements nombreux pour établir de l'harmonie entre les différentes classes de l'état; il protégea le faible contre le puissant; il confia l'administration publique à des magistrats de son choix, mais déja éprouvés, et cependant les soumit eux-mêmes à la surveillance la plus active; enfin, et ce fut sa plus belle institution, il créa les parlements, qui rappelaient les cours plénières ou assemblées nationales des grands peuples; ces cours, dont la réunion avait été abolie par le despotisme, ou était tombée en
1140. désuétude. Ce fut dans la ville d'Ariano que ce roi convoqua pour la première fois les barons, les prélats, toutes les autorités de l'état, pour s'occuper solennellement de ses intérêts; pour faire et promulguer des lois, pour assurer enfin le bonheur public.

Flétris par le souffle de la barbarie, les belles-lettres et les arts semblaient ne plus exister : ils reparurent sous un règne qui appelait de toute part les lumières et préparait la prospérité publique. Les moines du Mont-Cassin, préférant alors à toute autre ambition celle d'être utiles, se distinguèrent par leurs travaux littéraires, se montrèrent jaloux de mériter l'estime de la nation et l'affection du souverain. L'école de Salerne, déja fondée à cette époque,

devint le dépôt des connaissances de l'antiquité dans la science de l'hygiène, et s'acquit de plus en plus de la célébrité en recueillant les découvertes que les Arabes avaient faites en médecine, science dans laquelle ils ne s'étaient pas moins distingués qu'en astronomie.

Mais le règne d'un monarque, quelque grand qu'il soit, s'écoule rarement sans que la guerre, ce fléau habituel de l'humanité, vienne punir, pour ainsi dire, les peuples du bonheur dont ils jouissent.

Nous avons dit qu'obligé d'avoir recours à l'antipape Anaclet pour s'en faire couronner, à défaut d'Innocent II, son mortel ennemi, Roger obtint de ce pontife une couronne, que des cardinaux vinrent poser eux-mêmes sur sa tête en Sicile. Cette cérémonie était d'autant plus importante pour lui, qu'elle lui assurait la fidélité de l'île où il avait placé le siége de son empire; mais il lui fallut la quitter dans la suite pour s'opposer au pape, compétiteur d'Anaclet, qui, ligué avec Lothaire, empereur d'Occident, faisait des préparatifs formidables de guerre contre lui. Souvent vainqueur, quelquefois vaincu, Roger obligea, après nombre d'actions et de rapides événements, Lothaire à retourner dans ses états d'Allemagne. Cette victoire obtenue, il châtia, comme rebelles, les

barons de la Pouille qui, plus que jamais irrités contre un roi qui avait su mettre des bornes à leur pouvoir, avaient profité du temps où il combattait l'empereur pour se soulever. En terminant une guerre qui fut longue et sanglante; en dissipant une formidable ligue, Roger mit le comble à tous ses succès; mais son plus éclatant triomphe fut sans doute de
1139. faire le pape prisonnier. Maître de la personne du pontife, Roger crut devoir le traiter en souverain, lui témoigner les plus grands égards; il alla même jusqu'à lui demander pardon de l'avoir combattu, et sollicita une réconciliation. Innocent, touché de sa magnanimité, implora lui-même du monarque l'oubli de ses torts envers lui, et lui promit enfin l'investiture de ses états, éternel objet de leurs fatales dissentions. La paix fut conclue entre ces deux souverains rivaux; le pape remit aux mains de Roger l'étendard, gage sacré de sa promesse, et l'investit du duché de la Pouille et du royaume de Sicile : double consécration en retour de laquelle le pape reçut du roi Bénévent et la promesse d'un tribut annuel de 600 *schifati*. Le roi et son fils lui prêtèrent de plus serment de fidélité, tant pour lui que pour les pontifes romains ses successeurs légitimement élus. Un pareil traité par lequel un souverain s'assujétissait à rendre

hommage et à payer un tribut, nous paraît aujourd'hui un acte humiliant et qui dut péniblement affecter le roi Roger ; mais c'était un acte commandé par les circonstances et par l'esprit du temps. Dans ce siècle, la puissance théocratique était dominante et terrible.

Roger, après avoir réduit à l'obéissance tous ses états, quitta le continent pour retourner en Sicile. En passant par Naples, conquête encore récente, il s'empressa de signaler son amour pour cette ville par d'utiles établissements, par des fondations charitables, bienfaits les plus réels des rois. Il laissa son fils, héritier de son nom et de ses états, chargé du gouvernement de la Pouille, et il confia à son second fils Anfuse ou Alphonse, celui de la principauté de Capoue.

Débarqué en Sicile et voyant tous ses états pacifiés et tranquilles, Roger, et peut-être la postérité aurait-elle le droit de l'en blâmer, s'occupa encore de guerre, et, ce qui est plus affligeant, d'une de ces guerres lointaines, qui coûtent aux peuples tant de trésors et de sang, qui sont rarement utiles, presque toujours funestes. Mais l'ennemi qu'il lui restait à punir n'était pas seulement le sien et celui de ses peuples ; c'était l'ennemi de toute l'Italie, de l'humanité entière; et alors de telles guerres sont sans doute excusables. Le sang versé à torrents,

depuis plus d'un siècle, par les Sarrasins, ravisseurs et incendiaires, fumait de toutes parts; il appartenait au seul roi guerrier que l'Italie possédait alors, d'en arrêter enfin l'effusion et de venger de si cruelles injures. Roger porta donc ses armes victorieuses en Afrique; il se rendit maître de Tripoli et de plusieurs autres places d'où s'élançaient les pirates sur les côtes de la Méditerranée. Il obtint sans cesse la victoire dans un climat où elle est si difficile, où les obstacles se présentent sans cesse sous les pas des guerriers, et contraignit le puissant prince africain à la double humiliation d'implorer la paix et de payer un tribut. Les Grecs virent aussi une de ses flottes les punir d'une injustice jusques dans Constantinople; et les côtes de la Grèce ravagées, livrèrent au vainqueur un immense butin.

Heureux dans la guerre comme dans la paix, Roger devait acquitter la dette que les rois, comme les autres hommes, paient aussi au malheur. Si par-tout il prospéra, il n'en fut pas ainsi sous le toit de son palais; son repos domestique fut troublé par la mort de quatre de ses fils. Il ne lui resta, d'une famille nombreuse, qu'un seul rejeton : ce fut Guillaume qu'il associa, de son vivant, au gouvernement du royaume. Ses dernières années furent employées

à la construction de monuments où la magnificence s'alliait à l'utilité. Enfin, il finit ses jours à l'âge de cinquante-huit ans; vie bien 1154. courte, si l'on songe à tout ce qu'il fit de grand et de mémorable. Une douloureuse maladie le conduisit promptement au tombeau. Sa femme, restée enceinte à sa mort, accoucha d'une fille, qui fut nommée Constance, et qui épousa dans la suite l'empereur Henri, dont nous aurons occasion de parler dans les règnes suivants.

GUILLAUME-LE-MAUVAIS.

Nous avons vu dans le règne précédent un prince fonder un trône, par son courage et par ses talents dans la politique, le maintenir en écartant les ennemis qui voulaient le renverser, et parvenir, au milieu d'orages sans cesse renaissants, à le transmettre à sa race. Roger sut lutter en brave contre la mauvaise fortune, et ne se laissa point éblouir par les succès : il fut grand dans l'adversité; et, ce qui pour un prince est souvent plus difficile, il jouit dignement du bonheur. Vainqueur de deux empereurs dont les états étaient de beaucoup supérieurs aux siens en étendue et en force, il le fut encore d'un ennemi plus re-

doutable, des pontifes de Rome, devant le pouvoir desquels s'abaissaient tous les trônes de l'Europe. Quelle différence d'un tel prince à celui dont nous allons retracer le règne!

Héritier de la puissance, mais non des talents, et moins encore des vertus de son père, à peine Guillaume fut-il monté sur le trône qu'il se signala par son ingratitude. Il exila les confidents, les amis de Roger, tous ceux qui avaient joui de son estime, parce qu'ils avaient rendu des services à l'état, et qui méritaient en retour, au lieu d'un injuste ostracisme, des distinctions honorables, récompense des bons citoyens. Plusieurs même furent jetés dans les fers; et cette iniquité produisant son effet ordinaire, multiplia les mécontents et enfanta des révoltes. Joignant à l'imprudence le ridicule de l'orgueil, il se fit couronner à Palerme, quoiqu'il l'eût été déja du vivant de son père. Un sujet ambitieux, un de ces hommes qui, pour le malheur des princes, rampent sur les marches du trône pour s'élever, lorsqu'ils le peuvent, jusqu'au trône même, le grand amiral *Majone*, que les historiens français appellent on ne sait pourquoi Maron (1), surprit

(1) *Voy.* Art de vérifier les dates, t. III, p. 813.

à force d'adulations, sa confiance; et tardant peu d'en abuser, ce nouveau Séjan tenta, comme nous le verrons bientôt, de placer sur son front la couronne de son maître.

La conduite de Guillaume avait indigné tous ses principaux sujets. Les ennemis de la puissance de son père, profitant de ses fautes, se rallièrent et conçurent de nouveau l'espoir de briser un joug si impatiemment supporté. Le pape Adrien, à l'exemple d'Innocent, non content d'appeler contre lui l'empereur d'Occident, fit entrer celui d'Orient dans ses intérêts, malgré l'opposition que devait mettre à cette alliance le schisme de ce dernier; et Guillaume, qui voyait s'accumuler, autour de lui, tous les dangers qui avaient autrefois menacé son père, n'avait, pour les repousser, ni son génie, ni sa valeur! Cependant on parvint à l'enhardir: il marcha contre Adrien, qui avait refusé de reconnaître son droit au trône, envahit une partie des états de l'église, mais fut bientôt obligé de les abandonner, parce qu'il eut avis que les empereurs d'Allemagne et de Constantinople s'avançaient pour l'attaquer dans ses propres états. Il s'empresse alors de rassembler en Sicile une armée puissante, et il vient débarquer au port de Brindes, pour aller de là à la rencontre des ennemis. Indécis s'il tentera

le sort des armes contre une ligue si redoutable, et changeant tout-à-coup ses premiers desseins, il fait au pape des offres de paix si avantageuses pour l'église, qu'elles paraissaient moins les propositions d'un monarque, que l'acte de soumission d'un sujet. Le pape les refusa. Telle est la marche de l'esprit humain: on transige rarement avec l'ennemi qui nous implore au lieu de nous combattre. Cependant, plus heureux que sage, Guillaume soumet Brindes, livre une bataille, dans laquelle, victorieux, il fait prisonniers un grand nombre de barons et d'officiers grecs. C'est alors qu'unissant la lâcheté à la cruauté, alliance trop naturelle dans un caractère tel que le sien, il fait mourir tous les barons que lui avait livrés le sort des combats. La victoire reste fidèle à ses drapeaux; il poursuit des succès qu'il devait à des soldats que son père avait rendus invincibles, prend plusieurs villes qu'il détruit, et assiége Bénévent où s'était refugié le pape avec ses cardinaux et d'autres barons rebelles. Cette ville, tant de fois prise et reprise, et tant de fois saccagée, va se rendre encore pour éprouver les mêmes désastres, lorsque Adrien, craignant le sort de ce pontife fait prisonnier par Roger,
1156. demande à Guillaume la paix et l'obtient. Cette pitoyable mais sanglante querelle se termine,

comme toutes les autres, par l'hommage du royaume fait au pape qui, en retour, accorde l'investiture au roi. L'empereur de Constantinople ayant appris cette réconciliation de deux ennemis jusqu'alors irréconciliables, crut n'avoir rien de mieux à faire que d'affecter aussi des sentiments pacifiques; il reconnut Guillaume comme monarque et traita avec lui.

Mais retournons, quoiqu'à regret, sur une scène de crimes. La postérité de Roger pouvait être, comme lui, heureuse par la victoire; mais, comme lui, elle devait éprouver les plus grands malheurs domestiques. Majone, cet impudent favori d'un roi faible et sans principes, jouissait en paix de tout son crédit, et voyait, quoiqu'avec lenteur sans doute, s'approcher le jour qui devait couronner une espérance fatale au repos de tout un peuple. D'accord avec l'archevêque de Palerme, à qui son rang et son état donnaient un pouvoir si étendu sur les esprits, occupant la première place dans l'état, celle de grand-amiral, l'ambitieux Majone allait s'emparer sans peine des rênes de l'état flottantes dans les mains de son maître. Mais il eut l'imprudence de détacher tout-à-coup ses intérêts de ceux de l'archevêque, son principal complice; dès-lors il perdit la moitié de ses avantages; dès-lors un autre ambitieux, le comte

Mathieu Bonello, forme le projet de punir l'usurpateur qui se disposait à monter sur le trône. La veille même du jour où il devait mettre à exécution son grand projet, Majone tombe assassiné d'un coup de poignard; et c'est par les mains de Bonello qui devait être son gendre. Cette circonstance éleverait ce dernier au rang des héros qui sacrifièrent leur intérêt propre à celui de leur pays, si un véritable patriotisme eût guidé son bras : mais non moins coupable que sa victime, il n'agissait que par un motif d'ambition. L'épouse qu'il desirait d'obtenir n'était pas la fille de Majone; mais une fille naturelle du roi, ce qui l'approchait encore plus du trône, et ouvrait une plus vaste carrière à son ambition.

Cependant, à peine Majone est-il expiré, que l'archevêque de Palerme meurt aussi d'un poison lent que lui avait donné ce traître pour se débarrasser sans doute, ou d'un confident dangereux, ou d'un ambitieux rival.

On parvint sans peine à convaincre le roi des coupables trames de celui qui avait été trop long-temps son favori. Aussi ne songea-t-il point à venger sa mort. Il accueillit au contraire, avec distinction dans sa cour, l'assassin de Majone : et ce fut une faute. La reine avait perdu un amant dans le conspirateur qui ve-

nait d'être immolé; elle résolut de perdre l'assassin. Pour y parvenir, elle se servit de tout l'ascendant qu'elle avait sur un roi dont la crédulité n'était pas la moindre des faiblesses. Cependant Bonello ne fut qu'exilé. Mais, dans une ame de cette espèce, une pareille injure devait allumer les plus affreux ressentiments. Bonello conçut en effet le projet de détrôner le roi; il fondait ses succès sur le mépris que ce monarque inspirait à sa propre cour et sur l'inimitié des peuples. C'était son fils Roger qu'il se proposait de lui donner pour successeur. L'indiscrétion, écueil ordinaire de semblables projets, hâta l'exécution de celui-ci au lieu de l'empêcher; les conjurés qu'avait réunis Bonello, sans attendre que leur plan fût bien approfondi, arrêtent Guillaume et la reine, dans leur propre palais, annoncent l'abdication du roi, et proclament à sa place son fils Roger.

Ainsi la monarchie changea de maître, mais pour quelques jours seulement; car le peuple, qui n'était point complice de cette révolution, vint délivrer lui-même Guillaume de sa prison et le replacer sur le trône. Le roi, soit par crainte ou par faiblesse, pardonna à tous les conjurés, qui ne furent qu'exilés; mais il ne sut pas pardonner à son fils. Bonello ne partagea

pas l'exil de ses complices, tant fut grande pour lui l'indulgence, ou plutôt la faiblesse d'un maître qu'il avait trahi après l'avoir sauvé. Mais si la reine se vit obligée de différer sa vengeance, elle n'y renonça point. Quelque temps après la dernière conspiration, le factieux Bonello, qui avait troublé l'état par tant de séditions, fut saisi et jeté dans un cachot, où il mourut au milieu des tortures.

Les excès dont nous venons de lire les déplorables détails, eurent un résultat plus déplorable encore.

Nous avons dit que Guillaume, si indulgent pour tous les conjurés n'avait point pardonné à son fils, victime de leurs séductions ou de leurs violences. Nous devions ajouter qu'au moment où ce roi, délivré par le peuple, fut reporté dans son palais, il frappa, dans sa fureur, le jeune prince, et le blessa sans doute mortellement, car il ne survécut que peu de temps à cette affreuse scène. Il périt; et sa mort jeta la consternation dans sa famille et dans la nation entière qui attendait de lui de plus heureux jours!

Guillaume ne cessa de languir depuis dans une molle oisiveté, et ne s'en arracha un moment avec peine que pour aller soumettre les barons de la Pouille de nouveau révoltés. Après

avoir exercé sur eux la plus cruelle vengeance, ce roi, insensible à la perte d'un fils, l'espoir de la nation, insensible encore aux besoins des peuples, vint dans Palerme où il remit dans les mains de Mathieu, chancelier du royaume, et de Henri, évêque de Syracuse, les rênes du gouvernement. A peine dégagé des soins que donne une couronne, le bruit des cruautés exercées par Mathieu vint frapper son oreille; mais loin de les réprimer, il défendit formellement qu'on lui parlât jamais des affaires publiques; et ses jours s'écoulèrent sans interruption dans l'indolence et la débauche. Ce prince fut peut-être encore plus faible qu'il ne fut méchant; mais la postérité, par respect pour la morale, confirmera toujours le surnom de *mauvais* que lui donnèrent ses contemporains. Son fils puîné hérita de son nom de Guillaume et de 1166.
ses états. Quant à son autre fils Henri, il reçut de lui, à sa mort, la principauté de Capoue. Ainsi finit ce roi, emporté dans la tombe par une maladie rapide, fruit peut-être de son intempérance.

GUILLAUME-LE-BON.

Il est pour l'historien, obligé le plus souvent de décrire des scènes d'horreur, quelques compensations. Une juste providence donne par-fois, pour successeurs à de mauvais rois, des princes qui semblent avoir été formés pour consoler les peuples et les retirer de l'oppression et de la misère. Rarement un Caligula succède à un Tibère.

1166. L'avénement de Guillaume II au trône suffit pour rendre la tranquillité à ses états. La douceur de ce jeune prince (il avait quatorze ans lorsqu'il fut couronné), lui gagna tous les cœurs. Sa mère, princesse aussi prudente qu'elle était éclairée, protégeait son inexpérience et l'aidait de ses conseils. Son premier soin fut de lui faire exercer sa bonté envers les prisonniers détenus pour des délits qui avaient eu pour cause les factions; ils furent rendus à la liberté; les exilés furent rappelés; les impôts onéreux supprimés: ainsi furent effacés tous les torts du règne précédent (1).

Bientôt après, le sort sembla prendre plaisir à accroître les possessions de Guillaume. Son frère

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur à la fin du volume.

Henri, frappé d'une mort prématurée, lui laissa pour héritage la principauté de Capoue.

A une pareille époque, même sous les bons rois, il ne faut pas s'attendre à voir un règne s'écouler sans trouble et sans guerre; Guillaume paya, comme les autres, un tribut aux opinions dominantes. Il rassembla à grands frais une armée puissante qu'il envoya dans l'Orient, au secours des chrétiens sur lesquels le sultan Saladin obtenait d'éclatantes victoires. D'un autre côté, il sacrifiait les trésors de l'état à la construction de magnifiques temples.

Les querelles des papes et des empereurs n'avaient point cessé. Frédéric, dit Barberousse, tantôt vainqueur, tantôt vaincu, couvrait l'Italie de ruines et de sang. Guillaume soutenait le pape et la ligue des villes qui, telles que Milan, voulaient profiter des troubles pour se soustraire au joug des Allemands. Mais la paix devait être un besoin pour un cœur tel que celui de ce prince. Il sut allier, dans ses négociations, la fermeté à l'habileté, la sagesse à l'énergie : ses ambassadeurs, remplis de son esprit, non-seulement parvinrent à conclure une trève de quinze ans avec l'empereur Frédéric ; mais, réconciliant entre eux d'autres souverains, Guillaume unit des nœuds de l'amitié cet empereur avec Alexandre, alors pon-

tife de Rome. Frédéric, il est vrai, abaissant devant le pape la fierté d'un des premiers potentats de l'Europe, et la hauteur d'un caractère qui jusqu'alors ne s'était jamais démenti, avait consenti à se prosterner aux pieds du saint-père.

Les événements qui se passaient alors dans l'Orient réclamèrent l'attention de Guillaume. Andronic, un des plus cruels tyrans qui aient souillé ce trône des Constantins, qu'ont occupé tant de mauvais princes, avait fait égorger le jeune Alexis, et teint de son sang, s'était assis insolemment à la place de son maître. Guillaume, à cette nouvelle, équipe une flotte, et la confie au comte Tancrède, qui bientôt ravagea les états de l'usurpateur, prit et saccagea Durazzo, réduisit en cendres Thessalonique : juste châtiment, s'il ne fût pas retombé sur les peuples! mais Andronic lui-même devint la victime du
1185. peuple indigné. Il fut précipité du trône sur lequel il venait à peine de monter, et vil usurpateur, il paya de son sang celui du malheureux Alexis. Son successeur Isaac Lange ne vit point sans terreur les Siciliens s'avancer au milieu de ses états. Il expédia promptement une armée pour les arrêter dans leurs progrès. Et, en effet, ils furent complètement battus, et obligés de remonter sur leurs vaisseaux pour regagner la Sicile.

Cette défaite affligea vivement Guillaume. Un autre sujet de chagrin pour lui, était la stérilité de la reine. Ce prince, n'espérant plus avoir de postérité, voyait avec lui s'éteindre une dynastie qui, pendant un siècle, s'était distinguée par la valeur et le génie; il ne restait plus du sang du grand Roger que Constance, sa fille posthume. Tancrède, fils naturel du duc de Pouille, n'était pas considéré comme appartenant à la maison royale ; une naissance de cette espèce ne pouvant jamais, d'après les lois, procurer les droits dont jouissaient les enfants légitimes. Constance fut accordée en mariage au roi Henri, fils de l'empereur Frédéric; et c'est de cette alliance mémorable que nous verrons sortir une dynastie illustre, mais moins heureuse et d'une durée moins longue que celle à laquelle elle va succéder. A peine ces nœuds, resserrés par la politique et sanctifiés par la religion, eurent-ils été célébrés entre les deux souverains, que la mort enleva le roi Guillaume, neveu de Constance. Guillaume périt à trente-six ans, au moment même où il allait encore faire à l'esprit de son siècle de pénibles et sanglants sacrifices! En effet, le sultan de la Palestine, continuant de remporter des victoires multipliées sur les croisés, soulevait contre lui les enthousiastes de ces guerres lointaines et coûteuses; et Guil-

laume eût sans doute payé de nouveau à la religion une dette que s'empressaient d'acquitter les plus puissants souverains. Il descendit dans la tombe au milieu de la douleur publique. Il n'avait troublé, que dans quelques occasions, le repos de ses peuples : c'est le plus bel éloge qu'en peut faire la postérité.

TANCRÈDE.

Le plus beau trône de l'Italie étant devenu vacant par la mort de Guillaume, et l'absence d'une postérité légitime, l'état était en danger d'être ou la proie de l'ambition, ou un théâtre de longues dissentions et de sanglants désordres. Afin d'éviter ces malheurs, les barons, les prélats, tous les grands du royaume s'assemblèrent, et prenant les vœux de la nation pour règle, ils
1189. proclamèrent solennellement Tancrède héritier du trône et successeur de Guillaume : élection confirmée par la sanction de Clément III, qui accorda à Tancrède l'investiture ordinaire. Mais sous ce prince dont le nom réveille les plus touchants souvenirs de talent et d'héroïsme, et qui mérita si peu les rigueurs dont il fut accablé par la fortune, nous allons voir renaître une intarissable source de malheurs !

Aussitôt que Tancrède fut assis sur le trône, Henri, époux, comme nous l'avons vu, de Constance, fille posthume de Roger, revendiqua les droits de sa femme au trône de Sicile, et vint les soutenir à la tète d'une puissante armée. L'archevêque de Palerme et les barons de la Pouille, soit qu'ils craignissent pour leurs fiefs pendant de tels débats, soit qu'ils conservassent leur antique esprit de sédition contre l'autorité royale, s'empressèrent de reconnaître comme légitimes les prétentions de Henri, qui, devenu empereur par la mort de son père Frédéric Barberousse, vint à Rome recevoir des mains du nouveau pontife, Célestin III, la couronne des Césars.

Accompagné de l'impératrice Constance, et suivi de son armée, Henri se met en marche pour ceindre la nouvelle couronne que lui disputait un héros. De son côté, Tancrède quitta la Sicile pour défendre, contre son rival, ses états du continent. Abandonné de ses barons, il ne lui resta, pour faire tête à ses ennemis, que son courage. La résistance admirable de la ville de Naples devint funeste à Henri et à son armée, affaiblie par les maladies. L'empereur lui-même fut atteint de l'épidémie qui faisait tant de ravages parmi ses troupes. Il fut obligé de lever le siége de Naples, et retourna

dans ses états d'Allemagne, en laissant toutefois son épouse Constance à Salerne.

Tancrède, dont le caractère ne se démentit pas un instant, et que la victoire abandonna rarement dans une guerre aussi longue que sanglante, vit, au départ de l'empereur, son parti victorieux s'augmenter; les Salernitains s'empressèrent même de lui livrer l'impératrice Constance. Tancrède la reçut honorablement, et eut la générosité de la renvoyer, comblée de présents, à l'empereur son mari.

Mais lorsqu'après avoir soumis ses états, ce héros retournait vainqueur en Sicile, son fils aîné, sa plus douce espérance et celle de la nation, mourut dans ses bras à la fleur de son âge. Dès-lors il sentit lui-même sa fin s'approcher : le cœur brisé par cette perte funeste, il n'eut que le temps, avant d'expirer, de faire proclamer roi son autre fils Guillaume.

1193. A cette nouvelle, Henri accourut de nouveau du fond de l'Allemagne; le moment était propice et il sut en profiter. L'élection du nouveau roi était à peine confirmée; son inexpérience, son âge, tout l'assurait du succès. Et, en effet, les deux royaumes se soumirent à ses armes; et, pour comble de fortune, il parvint à s'emparer de Guillaume, de sa mère et de ses sœurs. Nous verrons bientôt quel fut leur sort.

Là finit une dynastie de héros.

CHAPITRE IV.

Dynastie des Suabes..— *Règnes de l'empereur Henri VI ; de Frédéric II; de Conrad; de Mainfroy.*

Les annales de l'histoire nous présentent peu de pays où les dynasties se soient succédé aussi rapidement que dans celui des Deux-Siciles, et où elles aient été plus souvent livrées aux orages des factions et aux caprices de la fortune. Mais de tous les règnes qui nous ont occupés jusqu'ici, celui dont nous allons rapidement tracer l'histoire, est sans contredit le plus remarquable par de grands crimes et de grands malheurs.

L'empereur Henri usa de la victoire en barbare; il exerça des cruautés inouies sur les barons qui s'étaient montrés fidèles à Tancrède en servant sa cause. Les uns eurent les yeux crevés, d'autres furent pendus, d'autres brûlés vifs : il fit emprisonner le reste pour lui servir d'ôtages. Lorsqu'il s'était emparé dans Palerme de la famille de Tancrède, il avait promis solennellement de la traiter avec générosité ; elle ne s'était

rendue qu'à ces conditions. Mais feignant d'avoir découvert une conspiration secrète, bientôt il fait emprisonner la reine Sibylle, femme de Tancrède, et le jeune Guillaume, et les fait ensuite transporter dans ses états d'Allemagne avec les barons ses ôtages. Il ne tarda pas à s'y rendre lui-même, après s'être emparé des richesses immenses que contenait le palais royal de Palerme, et de celles qu'avaient produites les impôts excessifs dont il avait surchargé les Siciliens. A peine arrivé en Allemagne, il renferme la reine Sibylle dans une forteresse, et fait crever les yeux à son fils Guillaume, ainsi qu'à tous les ôtages. Enfin les rigueurs furent telles, que le pape Célestin, interposant une autorité réputée sainte, entre le sacrificateur et les victimes, l'exhorta, mais vainement, à mettre un terme à ses fureurs. Cependant comme le pontife l'avait invité en même temps à aller porter des secours aux croisés de la Terre-Sainte, Henri parut déférer à ses conseils. C'était pour lui une occasion de lever de nouvelles troupes, et d'aller compléter sa vengeance dans la Sicile qui s'était de nouveau soulevée. En effet, les déprédations et les cruautés de l'évêque de Worms dont Henri avait fait choix pour gouverner ses nouveaux états pendant son absence, avaient été portées à un tel point, que

sa propre épouse, l'impératrice Constance, qui était restée en Sicile, avait cru devoir se liguer avec tous les grands du royaume pour arrêter le cours de tant de calamités. Digne fille de Roger, elle jura de protéger le pays qui l'avait vue naître; et elle osa la première lever l'étendard de la révolte. Au bruit de l'approche de son mari, elle paraît dans Palerme, et là, réunissant la prudence au courage, et sachant que cette ville renfermait le trésor de la couronne, elle s'en empare, persuadée que de toutes les armes, l'argent est celle qu'il faut le moins laisser aux mains d'un ennemi. C'est avec cet argent qu'elle soudoie son armée. Déja Henri, à la tête de ses bandes germaniques, avait traversé la Campanie où il avait exercé les plus terribles vengeances; déja il était parvenu en Sicile, lorsque, surpris par les Siciliens animés par Constance, il fut obligé de se renfermer dans une forteresse dont on forma le siége. Il n'en put sortir sans signer un traité dont Constance dicta les articles. Le plus important était qu'il devait aussitôt conduire le reste de son armée d'Allemands à sa destination, la Terre-Sainte. Il lui fallut donc partir pour la Syrie, nourrissant dans son ame des projets de vengeance qu'il comptait effectuer à son retour. Mais à peine était-il arrivé devant Saint-Jean

d'Acre, qu'il tomba malade, accablé de fatigues et de regrets. Il se fait transporter en hâte à Messine où il meurt dans les tourments. La nouvelle de sa mort fut reçue avec une joie inexprimable par ses sujets de Sicile et d'Italie,
1197. qui l'avaient surnommé le *Cyclope :* le pape lui-même prit part à l'allégresse commune.

Également impartiale, soit qu'elle distribue le blâme où les louanges, l'histoire, si elle accuse Henri de crimes inouis, ne lui contestera pas non plus quelques qualités qui le recommandent à la reconnaissance des peuples. En vain *Angelo di Costanzo* et François *Capecce-latro*, historiens du royaume de Naples, et qui semblent n'avoir écrit qu'en faveur de la cour de Rome, ajoutent les noms d'impie et de parjure, qu'ils prodiguent à ce prince, au nom justement mérité de *cruel;* il ne faut pas moins lui savoir gré de la résistance qu'il apporta toujours aux entreprises d'une puissance non moins fatale aux rois qu'aux peuples; il eut assez de torts pour qu'on soit dispensé de les augmenter.

L'ignorance dans laquelle les nations de l'Europe se trouvaient plongées à l'époque de la chûte de l'empire romain et de l'invasion des barbares qui, en renouvelant en quelque sorte ces nations, changèrent leurs mœurs, leurs

lois et leurs habitudes, rendait sans doute très-utile et même indispensable une autorité aussi puissante que nouvelle, qui ne se fit pas moins respecter des princes que des nations sans culture auxquelles ils commandaient en maîtres. C'était un remède contre de grands excès, et en même temps un moyen de rétablir l'harmonie de la société ébranlée jusque dans ses fondements. La morale, la seule régulatrice des nations comme des individus; la morale, d'où découlent toutes les vertus, trouvait un digne interprète, un organe dans ce pouvoir tutélaire, qui n'agissait, n'ordonnait qu'au nom de la divinité. Ainsi l'Europe entière attendait son destin des pontifes de Rome. Tout porte à croire qu'alors ce pouvoir qui devint dans la suite si funeste au repos du monde, lui fut très-utile. Mais changeant de direction, cessant d'être populaire et moral comme l'évangile, le seul code qu'il eût dû suivre, il se laissa aller à l'ambition; la tyrannie religieuse, la pire de toutes, s'établit au grand détriment de l'humanité. Les rois opprimés éprouvèrent des humiliations et des injustices; les peuples virent se river leurs chaînes, et, dans leurs malheurs, comptèrent un fléau de plus.

C'est à l'établissement de l'autorité temporelle de l'église qu'il faut, en grande partie,

rapporter tous ces maux. Cette église, devenue propriétaire, souveraine, comme les autres puissances, de pays et de peuples, employa le glaive pour conserver ou étendre ses possessions. Elle versa le sang humain, action que lui interdisait une religion essentiellement humaine, et à laquelle elle devait sa considération et son pouvoir. Ainsi la puissance temporelle des papes est presque l'unique cause et la source de cette longue série de calamités qui ont, pendant tant de siècles, affligé le monde, et auxquelles le temps, l'expérience, la philosophie et les lumières, ont pu seuls apporter de nos jours un remède ou du moins quelque relâche.

FRÉDÉRIC II.

1197. Ce règne est un des plus éclatants de l'histoire; et Frédéric est, sur-tout pour le temps où il vécut, comparable aux plus grands rois.

Dans nos considérations sur ce règne, mettant de côté une foule d'événements particuliers, nous ne nous attacherons qu'à la partie qui nous paraît le plus mériter l'attention de tous les âges, aux longs démêlés de ce prince avec le Saint-Siége; nous présenterons le spectacle de cette lutte qui dura plus d'un demi-siècle, de la justice, de la loyauté, des droits

les plus légitimes, contre la fraude, l'astuce, le génie de l'usurpation.

Constance, mère de Frédéric, prit les rênes du royaume à la mort de Henri. Partageant sa tendresse entre l'état et le fils destiné à le gouverner, elle ne voyait point approcher sa fin sans une vive inquiétude; elle connaissait et les prétentions ambitieuses et la jalousie de la cour, et crut qu'il serait d'une sage politique de donner la tutelle du jeune prince à l'ennemi naturel de son pouvoir, au pape Innocent III. La reine ne se méprit point dans son choix; le pontife, lorsqu'à peine son pupille eut atteint l'âge de treize ans, le déclara majeur et lui conserva sa protection. Il lui fit épouser Constance, fille d'Adolphe II, roi d'Arragon, et veuve d'Albéric, roi de Hongrie; et le jeune roi ne tarda pas à éprouver les bienfaits de son puissant tuteur.

L'empereur d'Allemagne, Othon IV, à la tête d'une forte armée, était descendu en Italie, et s'était déja emparé de Naples et des plus belles provinces du royaume. Il y avait été appelé par divers seigneurs allemands à qui Henri, pendant son séjour en Sicile, avait distribué de grands fiefs sur le continent, mais qui en avaient été dépouillés lorsque l'impératrice Constance avait expulsé les Allemands de ses états.

En vain Innocent protesta contre une agression aussi injuste; ses représentations ne furent point écoutées, et le Saint-Père fut contraint, pour la défense de son pupille, de se servir de ses armes ordinaires, et les plus puissantes dans ce siècle; il lança contre Othon les foudres de l'excommunication et le déclara déposé de l'empire et de ses états. Cet arrêt pontifical détermina plusieurs princes à prendre les armes contre Othon, et fit naître en Allemagne des guerres et des rebellions. A cette nouvelle, Othon effrayé quitte la Pouille, court en Allemagne, mais ne peut plus s'opposer à une autre élection. Le pupille du pape, Frédéric, son jeune compétiteur, est nommé empereur à sa place, et son élection confirmée par un des conciles les plus mémorables de la chrétienté, reçut ainsi la sanction du pouvoir qui bientôt devait lui faire la guerre la plus funeste.

Frédéric, appelé par sa nouvelle dignité en Allemagne, y déploya un courage, un génie qui assurèrent à ses drapeaux la victoire et le rendirent paisible possesseur de l'empire. Couvert de lauriers, il retourna en Italie avec l'impératrice son épouse, laissant son fils Henri en Allemagne. Innocent III n'eut pas la consolation de poser la couronne des Césars sur la

tête de son glorieux pupille; cette gloire était réservée à Honoré III, qui venait de monter, à sa place, sur le trône de saint Pierre; et c'est à ce pontife que le Saint-Siége est redevable de plusieurs concessions importantes que fit l'empereur en cette occasion.

Frédéric, à de grands talents, unissait de rares connaissances. Quoiqu'il fût jeune encore, peu de souverains, d'un âge mûr, avaient alors, en Europe, autant de lumières; aucun n'avait son génie. S'il regardait comme légitime le droit que lui donnait au trône sa naissance, il sentait que c'était pour lui un devoir réel de s'en rendre digne; il sentait que les nations aussi ont des droits, et que ceux qui se chargent de les gouverner contractent avec elles de rigoureuses obligations. De nouveaux abus avaient facilement succédé à des abus anciens dans un royaume incessamment agité par les guerres que lui avaient suscitées deux puissances voisines; la puissance sacerdotale qui réclamait, à-peu-près sans titres, une suprématie contestée, et la puissance impériale qui prétendait à la succession au trône. Le résultat de ces guerres était une triste anarchie. Il résolut non-seulement de la détruire, mais de l'empêcher de renaître en reconstruisant, sur un plan nouveau, l'édifice des lois de son pays. Sans vouloir établir de

trop grandes innovations, dangereuses dans un siècle où presque personne n'avait ses lumières, Frédéric crut que ce n'était pas trop faire pour le bonheur et le repos de son royaume, que de le rendre du moins indépendant du joug sous lequel Rome l'avait courbé. Un grand principe qu'il s'était fait sur la nature des lois et l'art de régner était qu'une nation est libre, et qu'elle ne peut s'assujétir qu'aux lois qu'elle s'est elle-même imposées pour assurer sa félicité ; que tout droit à la liberté étant inaliénable pour une nation, un souverain étranger, le chef de l'église, ne pouvait se prévaloir pour envahir l'indépendance dont elle devait jouir, de quelques concessions arrachées par la force ou la ruse, à la crainte ou à l'ignorance. Il résolut donc de l'affranchir d'une domination non moins humiliante qu'onéreuse (1).

De tels principes, et sur-tout de tels projets, n'étaient pas, comme on peut le croire, agréables à la cour de Rome, qui n'avait qu'un but, la servitude des trônes, et qui d'ailleurs se considérait depuis long-temps maîtresse du royaume de Sicile, par le droit qu'elle s'était arrogé d'en conférer l'investiture. Elle prit les armes, et plus que jamais alors se ralluma en

(1) *Voy.* les notes à la fin du volume.

Italie la guerre entre le trône et le sacerdoce, qui ne fit pas moins couler le sang que toutes celles qui, dans des temps ou plus éloignés ou plus rapprochés de nous, ont ravagé cette terre et le monde entier. Obligé de combattre son plus redoutable ennemi, Frédéric protégea ses états héréditaires contre des invasions aussi vaines que multipliées; et tandis que d'une main il repoussait les forces du pape et des alliés que le Saint-Siége avait l'art d'intéresser à sa cause, de l'autre il réformait les lois qui devaient affranchir entièrement ses états, et hâter la civilisation de l'Europe.

La mort l'avait privé de sa première épouse; il épousa, en secondes noces, Julie, fille de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, dont il eut Conrad, qui fut son successeur à l'empire d'Allemagne. Julie lui donna pour dot, avec sa main, tous ses droits au trône de Jérusalem, qui depuis se sont changés en un vain titre pour les rois de Naples.

Pour appaiser les fureurs du Saint-Siége et consolider son ouvrage, Frédéric crut devoir s'éloigner quelque temps; il voulait s'assurer son nouveau trône, et combattre en même temps les ennemis de la chrétienté, conformément à un vœu qu'il regardait ou feignait de regarder comme obligatoire : c'était d'ailleurs,

comme il le pensait, un moyen de calmer le pontife romain. Mais, parti pour la Palestine, il fut saisi d'une maladie soudaine qui l'obligea de revenir trois jours après son départ. Il s'éloignait de nouveau, à peine guéri, à la tête de forces considérables pour effectuer son expédition; lorsque l'accusant de désobéissance au Saint-Siége, Grégoire IX, un des plus impérieux pontifes, renouvelle son excommunication, met en interdit son royaume, et vient attaquer lui-même les états que leur roi ne pouvait défendre.

Frédéric abandonne la Palestine pour accourir au secours de son royaume. Il combat le pape, le punit par de nombreux succès, et le contraint de lui accorder une absolution qui lui était nécessaire, et la paix qui ne l'était pas moins.

C'est alors que, profitant de cette profonde tranquillité qui suit ordinairement les grandes agitations publiques, il mit la dernière main à l'ouvrage de ses nouvelles lois, et acheva enfin ce précieux monument de sagesse que nous admirons encore de nos jours. Et, en même temps, il favorisait le commerce, protégeait les arts, encourageait les savants.

Déja il voyait luire, pour son peuple et pour lui-même, l'aurore de la prospérité et du bon-

heur, quand la défection d'un fils vint l'arracher à ses utiles travaux. Henri, son aîné, qui avait le titre de roi de Germanie, osa embrasser le parti des villes lombardes qui, redoutant toujours l'empereur Frédéric, et excitées d'ailleurs par le pape, avaient levé de nouveau l'étendard de la révolte. La ligue de ces villes avait eu peu 1234.
de peine à séduire Henri, qui voyait avec peine que son père lui préférât Conrad son frère puîné. D'ailleurs, elles lui offraient la couronne d'Italie. Frédéric irrité vole aussitôt en Allemagne. Son fils, voyant que plusieurs princes du pays se déclaraient pour son père, prévit que la lutte serait inégale. Il se soumet et vient implorer son pardon: mais Frédéric le fait saisir et transporter dans une forteresse de la Pouille, où, deux ans après, il mourut.

Un nouveau sujet de dissention s'éleva entre le pape et Frédéric. Un fils naturel de ce dernier, nommé Ensius, ayant épousé Adélasie, qui possédait deux grands fiefs dans la partie septentrionale de la Sardaigne, Frédéric le déclara roi de l'île. Mais le pape ne prétendait pas moins à la souveraineté de la Sardaigne qu'à celle du royaume de Naples. Le pontife, irrité, lance de nouveau les foudres de l'excommunication contre l'empereur, et le déclare déchu de son royaume, qu'il offre à Robert, frère de

saint Louis. Pour rendre cette décision à jamais irrévocable, il convoqua un concile qui devait la confirmer. Mais Frédéric, que les obstacles irritaient au lieu de le décourager, fit arrêter les prélats qui devaient composer cette assemblée; d'autres, ou séduits ou intimidés, refusèrent de s'y présenter. La guerre se ralluma donc entre ces deux souverains; la victoire fut fidèle aux drapeaux de l'empereur. Grégoire, se voyant déçu dans ses projets, expira suffoqué de co-
1241. lere et de chagrin.

Célestin lui succéda, mais pour quelques jours seulement; à peine était-il assis sur le trône pontifical que sa vieillesse l'en fit descendre. Mais Innocent IV, de la maison de Fiesque, qui y monta après lui, devait y rester bien plus long-temps pour le malheur de Frédéric et de sa dynastie. L'amitié n'a pas, chez les souverains, ces nœuds indissolubles qui unissent des cœurs plus désintéressés. Innocent, avant son élection, était l'ami de Frédéric : à peine occupa-t-il le saint-siége, qu'il devint l'ennemi le plus implacable de cet empereur. L'ambition éteignit en lui les anciennes affections de l'ame. Toute conciliation devint impossible entre les deux adversaires : il fallut recourir aux armes.

Innocent qui connaissait l'habileté de Frédé-

ric, ne se crut pas en sûreté dans Rome : il prît la fuite, et après un voyage aussi pénible que dangereux, il arriva à Lyon, où il se hâta de convoquer le concile qui, dissous sans résultat sous Grégoire, confirma cette fois une déposition injuste. L'empereur protesta contre un acte aussi arbitraire, et s'en vengea en battant, en Italie, les sujets rebelles qui, excités par le pape et se ralliant aux guelfes, avaient pris les armes contre lui.

Ce fut pendant cette lutte aussi glorieuse que mémorable, que ce prince, surpris par la mort, acheva sa carrière, sans savoir lequel l'emporterait à la fin du sacerdoce ou du trône.
Frédéric expira à l'âge de cinquante-sept ans 1250.
seulement, et en léguant avec son trône, à ses héritiers, sa haine pour le pouvoir oppresseur de Rome. Mais cette querelle sanglante fut plus fatale encore à sa postérité qu'à lui-même; elle occasionna, dans la suite, la chûte de sa dynastie.

CONRAD.

Frédéric laissa deux fils; Conrad et Mainfroi : le premier légitime, et l'autre naturel. Ce dernier, que nous verrons bientôt faire de grandes actions et honorer sa vie par la plus

belle mort, héritier de la valeur, des talents et d'une partie du génie de son père, prit les rênes de l'état à défaut de Conrad, dont la présence était nécessaire en Allemagne. Innocent, qui apprit en même temps, et la mort de son adversaire et la régence de Mainfroi, prince non moins estimé comme guerrier que comme homme d'état, se hâta de proclamer la déchéance de Frédéric prononcée par le concile, laquelle déclarait ses descendants inhabiles comme lui à régner sur la Sicile, reconnue fief de l'église. Innocent joignit à ce puissant moyen celui de la séduction, et exhorta les barons et les villes de ce royaume à prendre les armes contre leur souverain légitime; l'anathême sacré, l'excommunication, appuya, auxiliaire fidèle, ces pieuses invitations, et acheva d'entraîner, par la crainte, ceux que retenait encore l'amour ou le devoir. Naples, Capoue, Foggia, Andria, Barletta et Nola, les places les plus importantes du royaume, se soumirent au pape, redoutant un courroux que Mainfroi seul osait braver. Conrad accourut du fond de l'Allemagne avec une armée puissante pour soutenir ses sujets fidèles. A son approche, les villes rebelles tombèrent; et Naples, la plus attachée au saint-siége, fut enlevée d'assaut et saccagée. Le vainqueur irrité, pour en punir les habitants, or-

donna qu'ils en renverseraient eux-mêmes les murailles.

Conrad poursuivait ses succès, lorsque la mort vint le surprendre, comme son père, au sein de la victoire. Son gouvernement, trop court pour qu'il pût être heureux et décider en sa faveur la querelle du sacerdoce, passa aux mains de Conradin, son seul enfant, et qui, à peine âgé de deux ans, perdait son père. La tutelle de ce jeune prince, dont la vie devait être si courte et la mort si déplorable, fut confiée par Conrad, à Bertold, marquis d'Osnabruck son oncle, qui, pour premier gage de sa tendresse pour son pupille, envoya des ambassadeurs à Innocent pour implorer de lui sa protection envers un enfant, et la jouissance paisible des états de son père. L'inflexible pontife (autrefois l'ami de l'aïeul de Conradin), pour toute réponse, ordonna à ses envoyés de s'éloigner, et marcha, aussitôt après, à la tête d'une armée, pour envahir le royaume de l'orphelin! 1254.

Bertold confia à Mainfroi les soins d'une guerre qu'il était dans l'impuissance de faire lui-même, et chargea l'oncle de défendre l'héritage de son neveu. Mainfroi sentit qu'il était trop faible lui-même pour s'opposer avec succès à un ennemi redoutable, et parut, au moins pour un temps, céder à la force. Il laissa le

pape pénétrer dans Naples, qui reçut le pontife avec toutes les démonstrations du respect et de la joie; voulant se venger ainsi des châtiments que lui avait mérités sa lâche défection, lorsque naguères elle avait accueilli un autre pontife. Cette ville coupable lui jura fidélité comme souverain légitime. Le gouvernement fut ainsi renversé dans plusieurs autres villes, et c'est alors qu'on vit la maison de San-Severino, en se mettant à la tête d'un parti d'exilés, associer son nom à celui des plus fameux factieux que signale l'histoire. Mainfroi, qui s'était, pendant ce temps, fortifié dans le silence, parut enfin pour s'opposer à l'ennemi, et déployant, avec les drapeaux de la patrie, les vertus d'un grand citoyen et les talents d'un habile capitaine, il vint à la rencontre du légat du pape qu'il attaqua et défit presque en même temps.

Innocent meurt à Naples, et est remplacé par Alexandre IV. La guerre continue, et Mainfroi est par-tout vainqueur; bientôt il délivre le royaume de la présence de l'ennemi. Vengeur de son pays et libérateur du trône, il descend des Apennins dans Naples qui se soumet. Là, sur le bruit de la mort de Conradin qui était resté en Allemagne, confié aux soins de sa mère, les barons, les prélats, les grands du royaume lui demandent que, sauveur de

l'état, il en devienne le roi à la place de son neveu. Soit que l'ambition, de toutes les passions la plus persuasive lorsqu'il s'agit de posséder une couronne, parlât plus hautement au cœur de Mainfroi que le devoir qui lui ordonnait de s'assurer de la mort de Conradin avant d'en saisir l'héritage, soit qu'il crût que son neveu n'était réellement plus, Mainfroi monta sur le trône.

MAINFROI.

Ce roi, dont nous commencerons le règne 1258.
par le portrait et l'éloge, jeune encore lorsqu'il mit sur sa tête la couronne, joignait à la beauté du corps celle de l'ame, et les plus rares qualités de l'esprit. Libéral envers le peuple dans un siècle où l'on ne croyait le peuple destiné qu'à être l'instrument de la puissance, il semblait vouloir l'élever jusqu'à lui par ses procédés et par des égards. Tous ses sujets pouvaient approcher librement de sa personne. Il aimait les lettres et les arts qui, méconnus du reste de l'Europe, existaient du moins, mais languissaient en Italie. Enfin Mainfroi était éclairé dans un temps où la noblesse osait s'enorgueillir de la plus profonde ignorance.

Il fut couronné à Palerme, autant par les suffrages de la nation que par ceux des grands

du royaume. Il était retourné dans la Pouille, lorsque des ambassadeurs de Marguerite, mère de Conradin, envoyés de l'Allemagne, lui apprirent que la nouvelle de la mort de ce jeune prince était fausse; qu'il vivait; que sa mère réclamait son héritage. Jeune, victorieux, jaloux de gouverner un état qui s'était donné à lui, Mainfroi regarda ses droits au trône comme suffisants, sinon légitimes: il refusa de le rendre à son neveu; mais, pour tempérer ce refus par les illusions de l'espérance, il déclara, en congédiant les ambassadeurs, que n'ayant pas d'enfant mâle, la couronne retournerait à sa mort à Conradin s'il était vivant, où à ses héritiers s'il n'était plus. Personne ne contredit Mainfroi; Marguerite même parut par son silence approuver sa conduite et ses excuses; et, pour mettre le comble à sa fortune, le pape, effrayé de ses victoires et de ses succès, lui demanda la paix. Mais ce prince ne devait que savourer un moment l'espoir de rendre un peuple heureux. Rome, quoiqu'elle eût signé la paix, n'en était pas moins restée secrètement son ennemie; et c'aurait été peu la connaître que de penser qu'elle respecterait long-temps ses traités.

Urbain IV remplaça Alexandre sur le trône pontifical. A peine y fut-il monté que, non content de méconnaître l'ouvrage de son pré-

décesseur, il fit signifier à Mainfroi de descendre de ce trône, qu'il regardait comme vacant depuis la déposition de Frédéric. Il accompagna cet ordre d'une excommunication, et ne pouvant lui-même s'emparer d'un état défendu par un héros et par des peuples dont il était adoré, il en proposa la conquête à des princes étrangers, à la seule condition, quant aux droits du saint-siége, de lui en faire hommage. Après d'inutiles négociations auprès de différents princes, plus prudents ou plus justes que celui dont nous allons nous occuper, Charles d'Anjou, frère de saint Louis, accepta les cou- 1264.
ditions proposées, et se soumit de plus à un tribut annuel de mille onces d'or et d'une haquenée blanche : cette dernière redevance, qui n'honorait pas plus le tributaire qu'elle n'enrichissait le suzerain qui la recevait, occasionna dans la suite bien des querelles et des troubles en Italie. Charles accorda encore au saint-siége ce qui fut de tout temps l'objet spécial de son ambition, le droit suprême épiscopal, c'est-à-dire la nomination aux évêchés du royaume, l'appel aux tribunaux de Rome dans toute affaire ecclésiastique, et des immunités en faveur de l'église.

Clément IV, successeur d'Urbain, consomma l'acte par lequel son prédécesseur donnait un

royaume qui ne lui appartenait pas; à Charles d'Anjou, en lui laissant toutefois le soin de le conquérir. Il couronna solennellement de ses mains ce prince à Rome, et lui donna l'investiture dans les formes ordinaires. Charles n'attendit plus que l'arrivée de ses troupes pour entrer, à leur tête, dans ses nouveaux états. Il partit le jour solennel de l'Épiphanie; son armée, en
1266. défilant devant les cardinaux, fut bénie; ses soldats eurent, sans les demander, des indulgences, et lui-même bientôt après le trône le plus brillant de l'Italie.

Mainfroi, instruit de tout ce qui se passait à Rome, menacé par un puissant ennemi, n'en conçut point de crainte, et se prépara à le combattre et à vaincre. Sans perdre un temps précieux, il avait appelé de la Lombardie et rassemblé sous ses drapeaux un grand nombre d'Allemands, qu'il réunit à ses fidèles soldats. Il convoqua aussi, dans les murs de Bénévent, pour les associer à la gloire de défendre avec lui la patrie, tous les barons du royaume, bien moins dévoués à sa cause qu'à leur intérêt particulier : lâches qui devaient bientôt l'abandonner et le livrer à ses ennemis. C'est dans les plaines voisines de Bénévent, à jamais célèbres par sa gloire et sa disgrace qu'il attendit Charles. Celui-ci, après s'être emparé de la ville de San-

Germano, s'approche pour l'attaquer, à la tête d'une armée composée d'un grand nombre de Français et sur-tout de Provençaux. Mainfroi le reçut en grand homme, le combattit en héros: la victoire entre lui et son rival n'eût pas été douteuse, sans la défection de la plus grande partie de ses barons. Se voyant lâchement abandonné, il sentit qu'entre son rival et lui tout accord était impossible; que mourir, lorsqu'on ne pouvait vaincre, était le seul parti qui fût digne d'un fils de Frédéric. Se jetant alors, avec une poignée d'amis jaloux de partager sa gloire, dans les rangs de l'armée ennemie, il y porta par-tout le carnage et l'effroi, jusqu'à ce qu'il y eût trouvé un trépas mémorable.

Ainsi périt une nouvelle victime de Rome; de cette Rome non moins ambitieuse lorsqu'elle fut chrétienne que lorsqu'elle offrait un culte à Jupiter et à Mars. Mainfroi mourut au moment où, si la paix avait été maintenue, il allait travailler au bonheur d'une nation incessamment déchirée par des guerres affreuses. Qui pourrait le croire, si d'autres traits de cette inhumanité ne remplissaient pas les pages de l'histoire de Rome chrétienne! Charles voulut en vain rendre les honneurs de la sépulture au corps de Mainfroi que l'on trouva percé de coups parmi les

morts; le légat, qui accompagnait son armée, s'y opposa formellement. L'ennemi de l'église était mort chargé de l'anathême sacré; son corps ne pouvait être enseveli dans une terre sainte. Telle fut la sentence du ministre de Rome!

CHAPITRE V.

Dynastie des Angevins. — Règnes de Charles Ier; de Charles II; de Robert-le-Sage; de Jeanne Ire; de Charles de Durazzo; de Ladislas; de Jeanne II.

L'ESPRIT s'arrête avec peine sur l'histoire d'un règne qui prépara les *vêpres siciliennes*, et qui commença par le trépas d'un héros et le supplice d'un jeune roi. Pour en retracer tous les événements, il faudrait des volumes: nous abrégerons les détails.

Charles, devenu monarque par la victoire, après avoir été couronné par le sacerdoce, marcha sur Naples, qu'en reconnaissance de l'accueil que lui firent ses habitants, et peut-être à cause de la situation de cette ville, il fit la capitale de ses états. Son premier soin, aussitôt qu'il eut fait son entrée triomphale, et qu'il eut pris possession du trône, fut de partager, entre les chefs de son armée, les biens de tous ceux qui avaient combattu sous les drapeaux de Mainfroi; coutume barbare qui, comme on le voit, était encore loin de s'éteindre en Europe. Apprenant que les barons de Sicile, qui bien

différents des barons Napolitains, avaient conservé le sentiment de l'honneur national, hésitaient à le reconnaître, il fit marcher contre eux une partie de son armée, chargea Philippe de Monfort, digne d'une telle mission, de les soumettre, et lui promit en récompense l'honneur de gouverner cette île. La veuve de Mainfroi, restée trop tard dans le royaume, mais qui n'avait pu s'en éloigner, parce que, malgré sa douleur, elle devait encore veiller à la conservation de quatre enfants, gage de l'amour de son malheureux époux, cette reine, refugiée dans Trani, fut arrêtée par les ordres du vainqueur, au moment où elle allait s'embarquer pour la Grèce. Charles la fit enfermer dans le château de Nocera, où la mère et les enfants périrent de misère. Les partisans de Mainfroi, qui avaient survécu à sa défaite, retirés dans Florence, où par leur valeur ils s'étaient ouvert un asyle, en furent bientôt chassés par Gui de Monfort, parent du vice-roi de Sicile, et qui, comme lui, jouissait de la confiance de son maître. Ce chef les dispersa tous; et Florence, reconnaissante, accorda à Charles, pour dix ans, le droit de seigneurie; et, d'un autre côté, le pape l'y nomma vicaire du saint-siége.

Charles exerça des rigueurs extrêmes sur ses nouveaux sujets. Désespérés, ils tournaient

leurs regards vers l'Allemagne où vivait le seul vengeur qui leur restait, le jeune Conradin, petit-fils du grand Frédéric : tous les yeux comme tous les cœurs l'appelaient en secret; déja les barons fidèles s'étaient rendus auprès de lui, interprètes des besoins ainsi que des vœux de la nation; ils l'invitaient à les suivre et à reconquérir son royaume. Le jeune prince balança un moment comme averti par des pressentiments funestes de la plus triste des destinées. Mais enfin, entraîné par un sentiment d'honneur et par le besoin de sauver ses peuples, il vole, avec une armée, pour les délivrer, accompagné de son oncle le duc d'Autriche. Charles apprend qu'un nouvel ennemi marche contre lui. Il court à sa rencontre, et trouve Conradin campé sur les hauteurs de Tagliacozzo dans les Abruzzes. Lieu mémorable, puisqu'il vit s'anéantir sans retour l'illustre dynastie des Suabes! Les deux armées, à peine en présence, s'attaquent et se battent avec une fureur digne de 1267.
l'intérêt qui animait leurs chefs. La fortune se déclare pour Charles (1). Conradin, qui avait montré un courage non moins brillant que celui de Mainfroi, ne sut pas mourir comme lui ; il s'enfuit avec son oncle, le duc d'Autriche,

---

(1) Voyez les notes de l'editeur à la fin du volume.

caché sous les habits d'un berger. Il est découvert, dans le bourg d'Astura, par le seigneur du lieu dont l'histoire n'a recueilli le nom que pour en perpétuer l'infamie. Francipani, ce noble romain, livre ces deux prisonniers au féroce vainqueur.

Qui ne sait la fin funeste de Conradin! l'Europe en retentit encore après six siècles; et son sang accuse toujours ses bourreaux. Charles, dont il était la plus précieuse des victimes qu'il croyait devoir immoler à son pouvoir naissant, ne balança pas à la sacrifier. Et cependant il voulut avoir auparavant l'avis de Clément VII. Ce prêtre souverain, dont la réponse rappelle celle d'un autre tyran de Rome, lui écrivit ces mots que la postérité nous a transmis : *Vita Corradini mors Caroli : mors Corradini vita Caroli.*

1268. Un échafaud est aussitôt dressé par l'ordre de Charles, dont le chef de la religion la plus douce et la plus humaine a d'avance autorisé le crime; il s'élève dans une des principales places de Naples. Conradin, malgré sa jeunesse, les droits et l'illustration de sa race, malgré le titre de petit-fils de l'illustre Frédéric, est traîné au lieu de son supplice. Là, sans proférer aucune plainte ni montrer aucun effroi, digne rejeton d'un héroïque aïeul, il monte,

et jetant son gantelet parmi les spectateurs de sa mort, comme un appel à la plus équitable des vengeances, il périt à la fleur de ses ans.

L'atroce supplice de Conradin fut suivi de celui du duc d'Autriche son oncle, comme si la première de ces deux victimes n'eût pu suffire à la férocité ou à l'ambition de Charles! A ce sang injustement versé, se joignit celui de tous les citoyens qui avaient embrassé la cause de leur légitime souverain, et qu'on vit, sans l'appui tutélaire d'aucune forme, aussitôt condamnés que traduits devant des tribunaux de sang!... La terreur, étendant sa puissance au loin, passa du continent dans la Sicile où elle trouva dans Philippe de Monfort un zélé prosélyte; et par-tout l'on ne vit plus que des bourreaux et des victimes. Ainsi fut consommée la révolution qui plaçait sur le trône une dynastie usurpatrice et nouvelle. Constitution, gouvernement, coutumes, tout fut renversé à l'aide d'auxiliaires aussi cruels, et pour achever le changement total qui succéda à l'ordre établi, presque tous les emplois publics devinrent le partage des étrangers qui avaient suivi le nouveau monarque dans l'invasion de son royaume.

D'après les conventions que ce roi avait faites avec l'église, cette suprême bienfaitrice, à qui

il devait sa couronne bien plus qu'à son courage, le clergé était exempté de tout impôt, de tout tribut. Le roi fut fidèle à ses traités; mais, éprouvant un extrême besoin d'argent, et dans la nécessité de satisfaire aux engagements qu'il avait pris pour s'en procurer, il ne balança pas à remplacer les impôts qu'il ne pouvait percevoir sur le clergé par de nouvelles taxes sur le peuple. Depuis ce moment on vit les ecclésiastiques jouir de tous les droits des citoyens sans en remplir les devoirs, partageant tous les bienfaits de l'état social sans en porter les charges. Ils ne furent plus justiciables, ni des tribunaux qui prononcent sur les intérêts privés des sujets, ni de ceux qui, plus sacrés encore, sont chargés par le souverain de poursuivre le crime, de faire respecter la morale publique, et d'assurer le repos de la nation.

Charles, plus soldat que roi, laissa bientôt les soins de l'homme d'état pour les travaux du guerrier, et son nouveau royaume pour courir aux combats. Il révérait trop le pouvoir de Rome pour ne lui pas faire de nouveaux sacrifices : il voulut donc, comme son frère le roi de France, acquitter le tribut que payait son siècle à la manie des croisades : il partit pour assurer les succès ou réparer les désastres des chrétiens dans la Palestine. Tunis fut assiégée

et punie, les esclaves rendus à la liberté; et cette partie de l'Afrique devint tributaire de l'Europe.

Le pape, dès que Charles fut de retour de la 1278.
croisade, le couronna roi de Jérusalem, légitimant ainsi la renonciation que Marie, fille du prince d'Antioche, fit en sa faveur; mais Roger de San-Severino, envoyé pour prendre possession de ce nouveau royaume, ne parut devant Saint-Jean-d'Acre qu'après la perte de Jérusalem.

Le pape, voulant encore donner des preuves de sa bienveillance à Charles, l'éleva à la dignité de sénateur de Rome. Ce prince vint dans cette ville, mais ce fut à l'époque de la mort du pontife. Fort de sa puissance et de sa nouvelle dignité, Charles voulut faire élire un nouveau pape qui fût français; mais les factions du conclave, qui déja existaient à cette époque, s'agitèrent dans un sens contraire, et nommèrent pape Nicolas III, de la famille des Ursins. La charge de sénateur fut enlevée à Charles; et une décrétale, devenue depuis célèbre, interdit à aucun roi ou prince d'une maison régnante, de porter à l'avenir ce titre, alors aussi vain qu'il avait été jadis illustre.

Nous touchons à une époque bien remarquable, celle où un homme obscur, guidé par

la vengeance, parvint à soulever tout un pays, fut l'auteur de l'une des scènes les plus sanglantes de l'histoire, et eut la gloire d'arracher à Charles une de ses plus belles couronnes.

Ce prince, sous le prétexte de remettre Baudouin sur le trône de Constantinople, préparait une expédition tellement formidable pour ces temps, que l'Orient, averti par la renommée, en fut épouvanté. Il allait exécuter ce grand projet, lorsque Jean de Procida, noble salernitain, dont la vie avait été jusques-là ignorée, fit seul échouer l'entreprise. N'écoutant que son attachement pour le parti de la maison de Suabe qu'il avait embrassé, et comme tant d'autres dépouillé de ses biens par Charles, il avait fui sa patrie pour mettre en sûreté ses jours. Constance, fille de Mainfroi, son unique héritière, et femme de Pierre, roi d'Arragon, lui avait donné un asyle dans ses états. Procida conçut le téméraire projet de rétablir la fille de Mainfroi et son époux dans le royaume de Sicile, où Charles était justement abhorré. Sûr des dispositions de tout le peuple sicilien, il courut à Constantinople où il engagea, par les prières les plus éloquentes, l'empereur Paléologue, ennemi naturel de Charles qui s'était déclaré protecteur de Baudouin, à prêter son appui au roi d'Arragon. Se rendant ensuite à

Rome, il obtint du pape, que Charles ne s'était pas moins aliéné, la promesse d'accorder à Pierre d'Arragon l'investiture de la Sicile. La mort de Nicolas, et l'élection de Martin IV, pape français, au trône pontifical, firent d'abord échouer la plus audacieuse des entreprises. Mais loin d'être découragé par les obstacles, un grand caractère n'en est que plus affermi dans ses desseins : l'activité de Procida ne se ralentit point; il obtint de nouveau la promesse de l'assistance de l'empereur d'Orient. De son côté, Pierre avait armé et partait des ports de l'Arragon avec une flotte puissante pour débarquer en Sicile. Tout souriait donc au conspirateur Procida : aussi crut-il devoir, à cette dernière nouvelle, hâter l'exécution de son plan sanguinaire.

La troisième fête de Pâques, jour que la religion consacre pour ainsi dire à la joie, fut 1282.
précisément celui que choisirent Procida et ses amis pour détruire entièrement les Français répandus dans la Sicile. Au moment des *vêpres*, le peuple, qui était assemblé dans les temples, en sort tout-à-coup à un signal convenu, dans le même temps, à la même heure, et dans toute l'île entière : il en sort en furie, et massacre sans pitié, sans distinction d'âge, de naissance, de sexe et de rang, tout ce qu'il y avait de

Français en Sicile. Plus de huit mille personnes périrent dans ce grand massacre, qui ne fut pas le dernier dont ces siècles féroces nous offrent le tableau (1).

Charles fut aussitôt informé du succès et des résultats de la plus horrible des conspirations, (on lui donna dès-lors, et elle a toujours conservé le nom de *vêpres siciliennes*): il sut qu'à la suite du massacre, Constance avait été proclamée reine de Sicile. Il jura de tirer et des conspirateurs et de l'île entière une éclatante vengeance. Il court aussitôt aux armes et vient assiéger Messine. Soit que, compromise plus que toute autre dans la trame ourdie par Procida, cette ville se vit dans l'obligation de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, soit qu'elle eût appris que Pierre, époux de Constance, qui venait de se faire couronner à Palerme, accourait à son secours, ses habitants firent une défense digne, par son héroïsme, des plus beaux jours de l'antiquité. Charles, à l'arrivée du roi d'Arragon, leva le siége de Messine; (il craignait que la flotte de Pierre ne vînt lui couper la communication avec ses états du continent). De ce moment, ce prince ne reparut plus dans une île où il avait régné dix-sept ans, et dont sa dynastie fut dès-lors à jamais privée.

(1) Voyez les notes à la fin du volume.

Mais quelque fier et inflexible que fût ce monarque, il devait enfin plier sous l'ascendant de la nécessité. La sanglante révolution à laquelle il venait de devoir la perte d'un royaume, et la crainte qu'il eut de perdre celui qui lui restait encore, le rendirent enfin par prudence ce qu'il n'avait pu être par caractère, sensible au malheur des peuples. A son retour à Naples, il apporta une réforme salutaire dans ses propres lois, et s'efforça de garantir la nation de l'oppression des barons qui, sous son règne, avaient renouvelé leurs prétentions et leurs injustices. Charles était un tyran sans doute ; mais ce vice de son caractère que ne fortifiait que trop en lui l'ignorance si ordinaire dans son temps, était balancé par le courage d'un chevalier. Pierre d'Arragon, émule de ses vertus sans l'être de ses vices, se vit appelé par lui à venir abréger les horreurs d'une longue guerre par un combat en champ clos, dont ils devaient être les champions. Ce défi sublime, s'il fut sincère, rappelait l'ancien défi des Horaces et des Curiaces, et cet autre non moins célèbre du roi de Rome et du roi des Sabins. Mais la France et non l'Italie devait voir ce combat singulier ; Bordeaux fut choisi pour en être le théâtre.

Charles, fidèle à son propre défi, exact au

rendez-vous, partit bientôt de Naples et se pré-
1283. senta au jour indiqué dans Bordeaux; cent chevaliers l'accompagnaient; c'était le nombre d'écuyers que le juge du combat, le roi d'Angleterre, avait déterminé pour chacun des combattants. Il attendit son adversaire jusqu'au coucher du soleil; mais Pierre qui l'avait suivi, fut averti qu'il y avait des motifs de ne pas se fier à la loyauté de Charles. Il crut donc devoir rester inconnu pendant le jour dans Bordeaux, et ne se présenta que le soir au sénéchal du roi d'Angleterre que ce prince avait envoyé pour le remplacer comme juge du combat, ne pouvant venir lui-même. Mais le roi d'Arragon laissa comme une preuve irrécusable de sa présence au lieu du rendez-vous, ses armes à ce chevalier.

Nous n'examinerons pas toutes les conjectures, les diverses opinions auxquelles a donné lieu ce mémorable événement. Certains historiens accusent Pierre de lâcheté, d'autres Charles de perfidie; et tous laissent sur ce point la postérité incertaine. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que Charles, arrivé à Paris, s'empressa de porter de violentes plaintes, au pape Martin, contre Pierre, qu'il accusait de félonie; et le pontife, non content de lancer les foudres de l'excommunication sur ce prince, osa le déposer de ses triples états d'Arragon, de Valence, et de

Sicile; et à l'exemple d'Innocent III, les donna à Charles de Valois, second fils de Philippe III, roi de France, qu'il engagea aussitôt d'aller faire la guerre au roi d'Arragon. Il ne faut pas omettre cependant, pour l'honneur de l'église, que le combat singulier entre les deux rois, avait été formellement désapprouvé par le pape.

Tandis que Charles était absent de son royaume, le peuple, fatigué d'oppressions sans nombre, s'y était soulevé de toutes parts. Pour le calmer, pour rendre à la nation une tranquillité dont il avait besoin lui-même, le fils de ce prince, nommé en l'absence de son père vicaire de ses états, convoqua un parlement, qui rappelait ces assemblées instituées par Roger. Là, les barons, le clergé et les députés des diverses villes du royaume s'occupèrent des moyens d'en adoucir les maux. Le clergé fut flatté, car bien qu'il fût déja très-puissant, le prince lui accorda de grands priviléges; le peuple fut satisfait lui-même, parce qu'on lui fit diverses concessions. Mais tout se borna à des promesses d'autant plus vaines, qu'elles étaient trop libérales : Charles, à son retour, ne les ratifia pas, les exécuta encore moins.

Pierre, de retour en Arragon, avait à défendre ses ports menacés par une flotte partie des ports de France. Il s'y ménagea d'abord l'amour de

ses barons que l'excommunication du pape ou ses propres torts lui avaient aliénés, et se réconcilia avec eux. D'un autre côté, sa femme Constance, émule de sa politique et de son courage, envoya de Sicile le fameux Roger dell'Oria, son grand-amiral, combattre la flotte provençale, qui était allée au secours de Malte (1). Cette flotte se rendit bientôt à l'amiral sicilien. Il n'échappa que dix galères, qui retournèrent en Provence.

Le fils de Charles, impatient de réparer, par une victoire éclatante, la honte d'une telle défaite, n'attendit point son père, qui venait de Marseille dans ses états, sur une autre flotte plus considérable que la première : il attaqua dell' Oria, mais il en fut battu, fait prisonnier et transporté à Messine où il fut enfermé, dans un château fort, avec neuf compagnons de sa disgrace.

Charles, pénétré de douleur à cette nouvelle, tenta vainement de délivrer son fils en portant la guerre en Sicile; soldats et citoyens, tout s'arma contre lui. En vain le pape, embrassant la défense du prince de Salerne, fit

(1) La flotte était composée de vingt voiles. Charles l'avait envoyée au secours de Malte, dont le château, fidèle à ce monarque, était assiégé par les Siciliens. (Voyez *Muratori*, etc.) (Note de l'Éditeur.)

proposer, pour prix de sa liberté, une paix honorable à la Sicile; ses légats furent renvoyés sans avoir pu rien obtenir. Prêtres et ambassadeurs d'un pape, leur orgueil irrité lança, en quittant cette île, un nouvel acte d'excommunication contre ses habitants; mais les citoyens indignés, croyant que l'on ne peut être injuste lorsqu'on use de représailles, condamnèrent, dans une assemblée d'états érigée en tribunal, le fils de Charles au même supplice auquel son père avait fait condamner Conradin; et la haine bientôt allait s'attribuer les droits qu'a seule la justice, lorsque Constance, aussi humaine, aussi sensible que Charles s'était montré ambitieux et cruel, arrêta la main prête à frapper le prince, et se borna à l'envoyer prisonnier dans les états de son époux. Charles, moins touché qu'irrité d'une conduite qui, s'il l'eût imitée, lui aurait évité le plus grand des crimes, partit pour Brindes où se préparait un nouvel armement contre la Sicile; mais arrivé à Foggia, il fut saisi d'une fièvre dont la violence, proportionnée à celle de son caractère, le précipita en peu de jours dans la tombe. Fin trop 1284.
douce sans doute d'un prince dont la vie presqu'entière n'offrit qu'une série d'injustices et même de crimes; qui n'écoutait que ses passions haineuses et ses ressentiments; qu'un caractère

impétueux, violent, qu'il ne cherchait point à dompter, porta sans cesse aux plus blâmables excès.

CHARLES II.

Un roi dans les fers, un état livré sans pilote au désordre, à la confusion, et un ennemi victorieux de toutes parts ; tout annonçait le plus triste avenir pour les peuples. La cour de Rome et celle de France se hâtèrent d'envoyer, la première, le cardinal de Parme, pour partager les travaux de la régence dont se trouvait chargée Marie de Hongrie, femme du monarque prisonnier; et l'autre, le comte d'Artois, pour défendre le royaume contre les armées de Pierre, qui s'étaient déja emparées de plusieurs de ses places maritimes.

Pierre se trouvait, en même temps, obligé de défendre son royaume d'Arragon, qu'envahissait Philippe, roi de France, pour son second fils Charles de Valois, à qui le pape Martin en avait donné l'investiture. D'abord vaincu, il vit les Français s'emparer de plusieurs places fortes: plus heureux dans la suite, et grace au talent d'un amiral sicilien (Dell'Oria), qui était venu à son secours avec une puissante flotte, il put bientôt reprendre tous ses avantages, et forcer Philippe à la retraite. Mais dans une affaire,

Pierre avait été frappé au visage : cette blessure fut la cause de sa mort. Il laissa, en mourant, le royaume d'Arragon à Alphonse, et celui de 1285.
Sicile à Jacques, l'un son premier, l'autre son second fils; prescrivant à ses héritiers que si Alphonse mourait le premier sans postérité, Jacques lui succéderait, et Frédéric, son troisième fils, à ce dernier.

Dès que la nouvelle de la mort de Pierre fut parvenue en Sicile, Palerme, fidèle au sang des Arragonais, reconnut et couronna Jacques son nouveau roi. Mais ce droit sacré de se donner des maîtres pouvait-il être reconnu dans le temps où Rome se l'attribuait seule, tant pour Naples que pour la Sicile! La sanglante querelle qu'avait fait naître l'*investiture*, était loin d'être terminée; et le pape, rallumant les foudres de l'excommunication, lança contre Jacques et les évêques qui l'avaient nommé, l'anathême accoutumé.

Vainement le roi d'Angleterre, employant le caractère de pacificateur, s'efforça-t-il d'obtenir du roi d'Arragon la liberté de Charles. Les intrigues de Rome s'opposèrent à toute réconciliation. La guerre entre Naples et la Sicile continua. Jacques, enhardi par des succès, vint assiéger Gaëte même, place, alors comme à-présent, la plus forte du royaume de Naples.

Déja la Calabre lui avait ouvert les portes de plusieurs de ses villes.

Ainsi deux peuples divisés, non pour leurs intérêts, mais pour ceux de leurs maîtres, s'entr'égorgeaient depuis un demi-siècle, pour satisfaire l'ambition des pontifes de Rome, lorsque l'on vit luire un moment l'aurore de la paix. Le roi d'Angleterre, fidèle au saint ministère qu'il avait embrassé, s'accorda avec celui d'Arragon pour rendre la liberté à Charles; et, pour gage d'un tel bienfait, ce prince promit de livrer comme ôtages, et pour garantie de son inviolable promesse, trois de ses propres fils. Une des conditions du traité auquel Charles devait sa liberté, était 1° qu'il engagerait Charles de Valois, à qui le pape avait, comme nous l'avons dit, donné gratuitement le trône d'Arragon, à y renoncer; 2° qu'il reconnaîtrait Jacques pour roi de Sicile. Rarement les plus nobles projets réussissent, s'ils blessent les intérêts de quelque puissance ambitieuse. Le roi de Naples put d'autant moins réussir dans ses négociations avec Charles de Valois, que non-seulement le pape lui refusa son adhésion, mais ne voulut point ratifier le traité conclu avec Jacques : il délia même Charles de ses serments, de ses solennelles promesses. Ce roi, trop docile sans doute, fit plus que de manquer au plus saint

des engagements. De retour à Naples, il rassembla des troupes pour faire lever le siége de Gaëte, et on le vit ainsi livrer bataille à son libérateur.

Toutefois si une paix trop desirable ne put terminer la querelle de deux souverains dont Rome s'efforçait d'entretenir la longue inimitié, du moins le roi d'Angleterre obtint, par des menaces, ce que sa médiation n'avait pu obtenir. Une trève de deux ans fut signée entre les rois de Naples et de Sicile.

Pendant cette trève, il se passa un événement qui donna à la dynastie de Naples des droits au royaume de Hongrie ; et cet événement n'est pas sans intérêt dans cette histoire, puisqu'il eut des résultats assez importants.

Ladislas, roi de Hongrie, étant mort sans enfants, Marie, sa sœur, qui avait épousé Charles II, devait hériter de son royaume; mais, sacrifiant cette couronne à l'amour filial, elle en fit présent à Charles Martel son fils aîné, que Charles son époux s'empressa de faire couronner. Cependant la souveraineté de la Hongrie fut long-temps disputée par André, parent éloigné de Ladislas, à ce nouveau maître qui ne réussit, en effet, à la posséder qu'après sa mort.

La trève entre les rois de Naples et de Sicile allait expirer; mais les flambeaux de la guerre ne se rallumèrent point. Naples et la Sicile

purent enfin espérer de jouir d'un bonheur aussi desiré qu'il était nécessaire aux deux états. Leurs peuples, dont la nature avait fait deux frères et la guerre deux cnnemis, furent enfin réconciliés.

Arrêtons-nous un moment pour réfléchir sur les événements dont nous venons de voir le tableau se dérouler sous nos yeux. Il n'est pas difficile de s'apercevoir que l'un des plus grands malheurs que causa la dynastie des Angevins dans le royaume de Sicile, fut d'occasionner, par les excès de son premier roi, la division de cette île de la partie du continent à laquelle se rattachaient ses destinées politiques. Ces maux, succédant à ceux qu'avaient produits l'éternelle prétention de la cour de Rome à la souveraineté de la Sicile, et les querelles sanglantes qu'enfanta la succession des Suabes, formèrent une longue suite de désastres que vinrent augmenter les réclamations formées par la maison d'Arragon. Là ne finira point cette triste chaîne de calamités. On verra, dans la suite des temps, la France et l'Espagne se disputer encore ce précieux héritage. L'effet le plus constant de toutes ces guerres sera de séparer deux nations, que des lois communes, un même souverain avait long-temps réunies. Les haines nationales s'ensuivront; l'esprit pu-

blic, le seul véritable lien des états disparaîtra. Et, pendant ce temps, les trésors des deux plus fertiles pays de l'Europe, loin d'être échangés par la main libérale du commerce entre deux peuples amis, reflueront chez des nations étrangères qui s'enrichiront de leurs pertes. Autant de fois qu'on verra la Sicile séparée de Naples, autant de fois ces deux états, faibles et languissants, offriront une proie facile à l'étranger, et n'auront ni industrie, ni commerce, ni puissance.

Comme presque tous les traités dictés par la politique, celui en vertu duquel la paix avait été conclue entre la France, l'Arragon et Naples, portait en lui le germe d'autres troubles et de nouvelles guerres. Charles de Valois renonça, il est vrai, à ses prétentions sur l'Arragon, et il épousa la fille de Charles, qui apporta pour dot à son époux les comtés d'Anjou et du Maine; mais les intérêts de la Sicile et de son roi furent oubliés, ce qui devint une nouvelle source de dissentions. Alphonse mourut peu de temps après, et Jacques, son frère, partit de la Sicile où il régnait pour aller occuper le trône d'Arragon : mais, n'écoutant aussi lui que les conseils de son ambition et dirigé par un odieux égoïsme, vice ordinaire du commun des hommes, et dont le cœur des rois du moins

devrait être exempt, il ne laissa son frère Frédéric que comme son lieutenant en Sicile; c'était enfreindre les dispositions qu'avait prescrites son père mourant.

Le trône des pontifes de Rome a été rarement occupé par des papes sans ambition, modestes, désintéressés; nous remarquerons donc comme une espèce de prodige qu'à la mort de Nicolas et à la suite d'un interrègne, la tiare fut placée sur le front d'un humble et pieux ermite. Pierre de Mouron dut son élévation à des mœurs pures et saintes, à l'opinion que l'on avait de ses vertus et de son amour pour la justice. De la cellule d'un ermite, il fut promu à la plus haute dignité de l'église, et prit le nom de Célestin V. Sur l'invitation de Charles, il vint s'établir à Aquila, près de la cour de Naples, et ce fut une première faute. C'était se plonger dans un nouveau gouffre d'intrigues, en voulant en éviter un autre. Aussi abusa-t-on de sa simplicité, de son inexpérience. Agissant toujours par des impulsions étrangères, il commit de grandes fautes, de grandes injustices, ne fit guère que de mauvais choix. On n'entendait de tous côtés dans l'église que plaintes et murmures. Il sentit lui-même que son grand âge (il avait alors plus de soixante-douze ans) et son incapacité ne lui permettaient pas de retenir plus long-temps le

pouvoir. A l'instigation même du cardinal qui devait lui succéder sous le nom de Boniface VIII, il renonça au pontificat, et reprit avec joie la route de son ancienne cellule. Mais ce Boniface qui venait d'être élu à sa place ne lui permit pas d'y retourner : il craignait que des ambitieux ne lui persuadassent de remonter une seconde fois sur le siége qu'il avait abandonné. Il le fit enfermer dans le château de Fumone en Campanie, où il mourut deux ans après son élection.

Le nouveau pape réussit à resserrer les liens prêts à se briser entre les rois d'Arragon, de Naples et de France. Jacques consentit à céder ses droits sur la Sicile à Charles, en épousant Blanche, fille de ce prince. Cette nouvelle paix fut l'origine d'une nouvelle guerre et de nouveaux efforts contre la Sicile qui, fidèle à ses serments, à la volonté que Pierre avait manifestée dans son testament, et ne voulant point d'ailleurs passer sous la domination des rois angevins, reconnut Frédéric pour souverain légitime. Ses peuples s'empressèrent de le proclamer, et le couronnèrent solennellement dans Palerme leur capitale.

Aussitôt Charles se prépare à une invasion formidable. Mais Frédéric, digne par son courage du trône où il venait de monter, le pré-

vint; et débarquant devant Reggio, il s'empara de cette place et de plusieurs autres villes. Le pape irrité contraignit Jacques à s'armer avec Charles contre son frère, dont il annulla l'élection au trône; et, pour cimenter ces liens, il les fit fortifier de l'hymen de Violante, sœur de Jacques, avec le duc de Calabre, fils de Charles. Ainsi, cette fois, des nœuds qui sont presque toujours le gage de la paix, devinrent le garant d'une guerre impitoyable; et les deux rois, unis par les mêmes intérêts, ne tardèrent pas à réunir aussi leurs armées; le port de Naples les vit s'embarquer tous les deux pour la même expédition. Ils descendirent en Sicile, et portèrent la désolation dans cette île autrefois le domaine du père de l'un d'eux, et où régnait encore le frère de l'autre. Mais tout sembla d'accord pour favoriser Frédéric et ses armes. D'abord sa flotte obtint un grand succès; seize vaisseaux des rois alliés tombèrent en son pouvoir. Les saisons semblèrent ensuite combattre pour lui; leur intempérie força Jacques de lever le siége de Syracuse, après avoir perdu devant cette place un grand nombre de soldats. L'un et l'autre roi furent obligés de revenir à Naples, sans avoir réussi à autre chose qu'à s'emparer de quelques châteaux et places des côtes de la Sicile, qui, aussitôt après le

départ des ennemis, rentrèrent avec joie sous la domination de Frédéric. Quant à ce dernier, il souilla sa victoire par le meurtre de plusieurs des principaux prisonniers que lui avaient livrés les hasards de la guerre.

Cette première campagne ne fut que le prélude d'une guerre qui trouvait un aliment de plus dans les fureurs fraternelles. L'hiver fut employé par les rois alliés à équiper une autre flotte, qui cingla bientôt vers la Sicile, sous les ordres de Jacques, roi d'Arragon, de Robert, duc de Calabre, et du prince de Tarente; ces deux derniers, fils du roi de Naples. Frédéric vint audacieusement l'attaquer lui-même; mais cette fois la fortune fut infidèle à ses drapeaux: il fut obligé de fuir devant son frère victorieux. Parvenu, non sans danger, dans son royaume, il s'y retranche de toutes parts, et, malgré ses adversaires, qui déja s'étaient emparés de plusieurs villes, il a le temps de préparer la plus vigoureuse défense. Cependant le roi d'Arragon, peut-être moins las des fatigues de la guerre que honteux de poursuivre un frère qu'il avait dépouillé, abandonna son armée de la Sicile pour retourner dans ses états. Frédéric profite de cette absence; il veut à son tour prendre l'offensive; il court à la rencontre du prince de Tarente, un des commandants de l'armée

que Jacques avait laissée en Sicile; et, dans une bataille où il déploya les talents d'un habile capitaine et la valeur d'un héros, il défait complétement le prince et le fait prisonnier avec toute son armée.

A la nouvelle de cette victoire, le pape sentit que ce n'était point encore assez des deux rois alliés pour réduire Frédéric. Il songea à leur donner un auxiliaire, et jeta les yeux sur Charles de Valois. Usant de l'art de séduire, arme qu'il savait manier si habilement, il persuada à Valois qu'il lui serait avantageux d'unir ses intérêts aux siens. Ce prince avait épousé, en secondes noces, l'impératrice titulaire de Constantinople: Boniface lui promit de puissants secours, et son bras protecteur pour la conquête de cet empire, s'il consentait d'abord à servir sa cause contre Frédéric. L'empire de Constantinople dont il ne pouvait guère disposer, c'était là le prix qu'il réservait à son obéissance.

Valois parut en Sicile à la tête d'une armée forte et nombreuse, qu'il comptait employer ensuite à la conquête de Constantinople. La trahison lui livra d'abord Trapani et plusieurs autres villes. Frédéric, loin de céder encore, se retrancha dans les montagnes inaccessibles et brûlantes de son île, d'où il s'élançait comme un torrent sur ses ennemis; il interceptait leurs

détachements, enlevait leurs convois, tandis que la chaleur les terrassait, et qu'une cruelle épidémie diminuait chaque jour leur nombre. On combattit long-temps de part et d'autre. Enfin les deux partis, mutuellement fatigués, résolurent de négocier la paix. Elle fut conclue à la condition d'un hymen : Frédéric consentit 1302.
non-seulement à épouser Éléonore, troisième fille de Charles, à qui l'on donnait pour dot la Sicile, mais à ce que cette île retournât à sa mort à ce roi, qui alors aurait possédé en entier le royaume de son père. Si jamais prince dérogea à son caractère de ténacité et d'énergie dans la défense de ses droits, ce fut sans doute Frédéric, lorsqu'il signa un traité si honteux pour sa dynastie; mais ce qui doit paraître sans doute une excuse aux yeux de la postérité, c'est qu'il ne céda qu'après une guerre de vingt années, et lorsque la dévastation de son royaume et sur-tout la misère des peuples ne lui permettaient plus de résister.

Nous ne terminerons pas l'histoire de ce règne sans rappeler des événements qui, quoiqu'ils lui soient étrangers en apparence, s'y rattachent d'autant plus que l'on verra toujours les papes y figurer avec le double caractère de souverains temporels et de chefs de la religion, et toujours influer sur les destinées

du royaume de Naples. Philippe-le-Bel, un des rois de France qui craignit le moins la théocratie romaine, et sut en braver le pouvoir, avait fait saisir le pape à Anagni, en réponse à la menace d'une excommunication. Le roi Charles crut devoir marcher à son secours : il part pour le délivrer; mais, en arrivant à Anagni, il apprend que le pontife vient de mourir de douleur d'avoir éprouvé la plus sanglante des injures pour un prêtre souverain. Cette circonstance mit fin aux différends qui allaient s'élever sans doute entre Charles et l'un des plus puissants et des plus impérieux monarques de ce temps.

Le roi Charles s'empressa de retourner à Naples; là, profitant enfin de cette paix, dont il n'avait pu encore jouir, il s'efforça d'effacer l'empreinte profonde des maux que la guerre avait faits à la nation. On le vit donner à la ville de Naples une nouvelle enceinte bien plus étendue; il y bâtit un grand nombre d'églises magnifiques, et entoura l'ancien port d'un môle qui existe encore. Il donna plus d'importance aux études qui composaient l'université; mais le plus utile des travaux qu'il ordonna fut la rédaction d'un code dans lequel on fondit toutes les coutumes qui jusques-là n'avaient jamais été écrites.

Avide des biens des Templiers autant que

Philippe-le-Bel, leur assassin, Charles fit arrêter comme lui tous ces malheureux chevaliers qui habitaient son comté de Provence; mais aussi humain que le roi de France se montra cruel, il se borna à s'emparer de leurs richesses.

La mort vint le surprendre au sein de la 1309.
paix, après un règne de vingt-cinq années, dont les dernières seules avaient été tranquilles et heureuses. Il était âgé de soixante ans.

ROBERT.

Jusqu'ici, absorbés par l'importance des événements qui, presque tous, étaient une suite de la funeste division existante entre les trônes de Sicile et de Naples, et de l'affreuse conspiration des *vêpres siciliennes*, nous avons détourné nos regards du reste de l'Italie. Le règne dont nous commençons l'histoire doit nous y rappeler; nous verrons là, comme dans les contrées méridionales, des troubles, des ravages, la discorde entre les souverains, les citoyens obligés de s'entre-détruire pour des intérêts qui leur sont étrangers; enfin la mort et toujours la mort, aux ordres de tous les partis, planer sur les villes et les campagnes.

Charles avait passé sa vie presqu'entière, in- 1309.
cessamment occupé de guerres ou volontaires ou forcées. Peu s'en fallut qu'il ne léguât, avec

le trône, à sa postérité, d'autres guerres encore. Le roi de Hongrie, Carobert, petit-fils de Charles, et héritier de Charles Martel, revendiqua les droits au trône de Naples, que semblait lui donner sa naissance. Mais, du moins, il n'eut pas recours aux armes, et se contenta de citer Robert, qui s'apprêtait à monter sur le trône de son père, au tribunal du pape, et se soumit à la décision du saint-père. Le pontife n'hésita point à confirmer les dispositions de Charles, qui avait désigné Robert pour son successeur: il craignait sans doute en Carobert un voisin trop puissant. Aussi s'empressa-t-il d'accorder à Robert l'investiture. Il le couronna dans Avignon. Cette ville qui devait bientôt devenir un fief de l'église, était déja l'asyle de ses pontifes fugitifs, depuis que, par la défaite et l'expulsion des guelfes leurs partisans, ils ne trouvaient plus de sûreté en Italie. Elle avait été changée en une cour où, depuis, l'on vit les arts briller de la protection de quelques pontifes. La déférence que montra Robert pour le saint-siége, en quittant ses états pour aller, loin de leurs limites, recevoir une couronne des mains d'une puissance si jalouse d'en donner, lui valut, outre la fameuse investiture, l'autorité de *vicaire* du saint-siége dans les états de Rome et de Ferrare abandonnés par les papes. Mais c'était

là un titre dangereux, un bienfait perfide. En effet, il s'agissait de défendre ces états contre un ennemi puissant, Henri VII, empereur d'Allemagne, et chef triomphant de la faction des gibelins. Il vint se faire couronner empereur dans Rome(1), et fit citer Robert, comme vassal de l'empire, à comparaître devant lui. Ce prince, un des plus puissants de l'Europe, ne fût pas devenu impunément un des ennemis de Robert : heureusement pour ce dernier, une mort prématurée vint enlever l'empereur au milieu de ses succès. Cet événement changea la face des affaires dans toute l'Italie.

Frédéric de Sicile, toujours ennemi des rois de Naples, voyant les dissentions qui s'élevaient entre la cour de Naples et l'empereur, avait cru devoir profiter de l'occasion, et embrasser le parti de Henri : il menaçait les états de Robert, lorsque par le retour de ce prince, par la perte qu'il fit de son allié Henri, et les troubles que les guelfes élevèrent en Sicile, il fut forcé de rentrer sans délai dans cette île.

Le roi Robert, sensible à la perfidie du roi de Sicile qui avait enfreint la paix jurée entre eux et profité de la présence de l'empereur en Italie pour se déclarer ouvertement en sa fa-

(1) *Baluz.*, *loc. cit.*, pag. 48, 93.

veur, résolut de l'en punir. Il se met à la tête d'une armée puissante, débarque en Sicile et assiége Trapani. Cette ville se défendit vaillamment; Robert, voyant son armée affaiblie par des victoires, des privations et des maladies, effet ordinaire d'un climat ardent, se retira, après avoir signé, avec son adversaire, une trève de trois ans.

Pendant cet intervalle de temps, Robert envoya des secours aux Florentins ses alliés et les plus zélés d'entre les guelfes; mais ces expéditions et son appui, quelque puissant qu'il fût, n'eurent aucun succès brillant.

Plus empressés à rompre la paix qu'à la continuer, à peine la trève fut-elle expirée, les deux rois reprirent de nouveau les armes. Cependant Robert ne descendit point lui-même cette fois en Sicile; il confia le soin de sa vengeance à des généraux qui, dévastant tout sur leur passage, couvrirent de sang cette malheureuse île, que les mers défendaient vainement de la fureur des hommes. Mais ils firent beaucoup de mal sans gloire, et commirent les plus horribles excès sans fruit pour leur souverain.

Clément V mourut. Jean XXII, français de naissance, et son successeur dans la chaire de S. Pierre, interposa son autorité entre Robert et Frédéric : le premier soin du nouveau pon-

tife fut de faire signer un seconde trève à ces deux monarques; mais il exigea de celui de Naples, en retour d'un tel service, que, réunissant ses drapeaux à ceux de l'église, il allât défendre Gênes contre les gibelins toujours triomphants.

C'est alors que le roi de Sicile, oubliant le traité conclu avec Charles II, par lequel il s'était interdit d'appeler sa postérité à l'héritage de la Sicile, qui devait retourner aux enfants de Charles, fit proclamer Pierre, son fils aîné, comme successeur de son trône, et lui fit solennellement prêter serment de fidélité par les villes, les barons et le clergé. Robert, à son retour, protesta vainement, et les armes à la main, contre cette violation d'un traité rigoureux peut-être, mais sacré. Irrévocablement attachés au sang des Arragonais, ou redoutant peut-être de rentrer sous la dépendance d'une puissance du continent, les fiers Siciliens repoussèrent constamment, et rendirent infructueuses ses attaques répétées.

Les feux de la guerre civile et étrangère s'allumèrent à l'envi dans toute l'Italie. L'élévation de Louis de Bavière au trône des Césars fut le nouvel aliment des haines invétérées des guelfes et des gibelins. Reconnu empereur par la plus grande partie de l'Allemagne, il avait vaincu

et fait prisonnier son rival Frédéric d'Autriche. Mais la puissance de ce nouveau souverain épouvanta, non sans raison, et le pape et Robert, jaloux de dominer seuls en Sicile. Rome, habile dans la politique, sut exciter Léopold, frère de Frédéric, à le venger; et, réunissant sous ses drapeaux et ce prince et Robert et le roi de France, elle fortifia de ce triple appui les guelfes de l'Italie.

1328. Louis de Bavière court à Milan où il reçoit la couronne d'Italie. Sa présence soutient le courage chancelant des gibelins. Il marche ensuite sur Rome à travers les forces de Robert, qu'il écarte ou renverse, et s'y fait proclamer et couronner empereur d'Occident. Là, il cite le pape lui-même absent du siége primitif de l'église à son propre tribunal; et, l'accusant d'hérésie, il le déclare déchu du trône de S. Pierre, et fait élire à sa place Pierre de Corbière (1).

Mais bientôt devenu odieux aux Romains et à sa propre faction par les sanglants excès dont il se rend coupable, et pressé par Robert, qui, profitant de ses fautes, attaque ses troupes dans Ostie et dans Anagni, ce prince fuit en Allemagne où s'ensevelit sa honte avec ses lauriers (2).

(1) *Giov. Villan.*, *lib.* 1, *cap.* 68.

(2) Muratori, *Annales*, *an.* 1328 et 1329.

Après des avantages tels que ceux que Robert venait de remporter, nul champion de l'église n'avait jusqu'à lui mérité tant de reconnaissance de la part du saint-siége. Mais le fruit le plus solide qu'il put retirer de sa gloire, fut d'écarter la guerre de ses états. Et cependant il s'apprêtait à diriger de nouveau ses armes contre la Sicile, lorsque la mort prématurée de son fils unique, le duc de Calabre, vint suspendre les projets de son ambition. Ce prince qui n'était pas moins chéri de son père que de toute la nation, laissait, en mourant, deux filles, sur lesquelles le vieux roi reporta toute sa tendresse. Jeanne et Marie devinrent dès-lors l'objet de toutes ses sollicitudes. Confondant leurs intérêts avec ceux de l'état, il résolut, pour écarter les malheurs que pourraient attirer sur ces princesses comme sur le peuple, les prétentions au trône du roi de Hongrie, de marier la première à André, le second fils de ce monarque. Mais les deux époux n'avaient encore que sept ans. Les solennités seules de l'église consacrèrent cet hymen.

Des discussions s'étant élevées dans la Sicile entre les plus puissantes familles, Robert crut qu'elles favoriseraient ses éternels projets de domination sur cette île. Il y fit débarquer une armée, et n'obtint pas plus de succès que n'en

avaient eu ses premiers efforts. Peu de temps après Frédéric mourut; et ce fut pour Robert une nouvelle occasion de poursuivre la guerre. Il est facile d'apercevoir la cause de l'intrépidité constante avec laquelle les Siciliens s'opposaient aux invasions tentées par Robert, lorsqu'on voit les regrets sincères (1) qu'ils manifestèrent sur la tombe d'un héros qui, durant quarante années, dans ses revers comme dans ses victoires, avait toujours déployé autant de courage que de caractère. Ses efforts multipliés pour interdire à la dynastie des Angevins tout retour en Sicile, leur rendaient plus cher encore son fils sur lequel ils transportèrent toutes leurs affections et leurs espérances. Il fut élevé par les vœux et les suffrages unanimes du peuple au trône de Sicile sous le nom de Pierre II.

Cependant des ferments de discorde couvaient dans cette île entre ses familles puissantes, et déja, comme nous l'avons vu, leur feu mal comprimé avait éclaté dans plusieurs contrées. Mais les promesses des factions sont trompeuses; et la politique qui leur prête l'oreille risque souvent de s'abuser. Robert n'aurait pas dû se livrer à des espérances tant de fois déçues. Cependant, voyant que Pierre II,

(1) *Giovanni Villani*, *lib.* 4, *cap.* 8.

à peine sur le trône, avait un assez grand nombre d'ennemis d'autant plus dangereux, qu'ils étaient dans le sein même de ses états, il osa encore entreprendre une conquête qui lui était échappée tant de fois. Il ne réussit pas mieux que dans ses précédentes tentatives.

Les ans s'accumulaient avec les chagrins sur la tête de Robert : de plus grands malheurs lui étaient réservés. Le fils du roi de Hongrie qu'il avait uni à Jeanne, sa petite-fille, était loin de répondre à ses espérances par son caractère, et à l'amour des peuples par des vertus. Privé en naissant des dons aimables de la nature que l'éducation vient ensuite perfectionner, des habitudes vulgaires, un sens grossier, des affections basses, n'élevaient point le duc de Calabre au-dessus du dernier de ses sujets. Robert, en lui donnant Jeanne, avait voulu écarter des dissentions funestes; il résolut, animé des mêmes motifs, et toujours sagement occupé de l'avenir, de réserver l'héritage de son royaume à sa fille seule; il sentit qu'il serait indiscret de poser sur la faible tête de son gendre le fardeau trop pesant d'une couronne. Plein de cette idée, il rassemble les grands, les députés du royaume; il leur fait prêter le serment de fidélité à Jeanne, et décrète que son époux jouirait du double apanage et des

noms de duc de Calabre et de prince de Salerne, mais qu'il ne pourrait jamais être roi.

Enfin la dynastie arragonaise sembla toucher à sa fin en Sicile. A peine deux années s'étaient écoulées depuis l'avénement au trône de Pierre II que la mort surprit ce prince, ne laissant pour héritier que son fils Louis, âgé de cinq ans. Cette circonstance, réunie à une révolte contre un gouvernement toujours faible pendant les minorités, promettait à Robert de réaliser des vœux si souvent déçus, lui donnait plus d'espoir que jamais de posséder cette seconde couronne perdue par ses aïeux. Déja des députés siciliens s'étaient présentés dans son palais, chargés par leur parti de lui demander son appui pour soumettre la Sicile à sa puissance. Ce prince, âgé de quatre-vingts ans, sourit à l'idée de ceindre un nouveau diadême avant que de cesser de vivre, et de pouvoir le transmettre, avec le trône de Naples, à ses enfants; mais le duc de Randazzo, à qui était confiée la tutelle du jeune Louis, sut défendre son héritage. Les lumières de ce duc, sa fermeté, son génie, imposèrent aux factieux, et la Sicile fut encore cette fois conservée à ses maîtres.

Robert, au déclin de ses jours, ne songea plus qu'à assurer à sa fille un héritage paisible. Il lui légua la triple succession des états de

Naples, de Provence et même de la Sicile, dont la possession, il est vrai, n'était pour lui que fictive. Jeanne promit de ne point diviser ces états, et dans le cas où la mort la surprendrait avant sa sœur Marie, de lui transmettre, dans son intégrité, cet héritage de ses pères. Le dessein de Robert était encore de faire épouser à Louis, roi de Hongrie, et frère aîné d'André, sa seconde fille, ou de donner cette princesse à Jean, duc de Normandie, fils de Philippe de Valois, roi de France. Quant à la régence, il la confia à sa femme Sanche; et il fut dit dans le testament du prince, que l'administration de l'état (1) ne serait confiée à Jeanne qu'à l'âge de vingt-cinq ans révolus.

Nous avons vu les actions militaires de ce monarque, son dévouement au saint-siége, résultat peut-être de sa politique et de son ambition plus que de ses penchants réels, et de son opinion. Parlons, avant qu'il descende dans la tombe, de l'administration intérieure de ses états, de sa législation et de son savoir.

Robert fut sans contredit de tous les princes de la maison d'Anjou le plus digne de commander aux hommes par ses talents et sa valeur. Comme Frédéric II, le héros de la dynastie

(1) *Test. del Re Roberto. Codex. Ital. diplom.*, p. 1102.

que renversa son aïeul, il sut d'une main repousser les ennemis de ses états, et de l'autre créer des lois, gage de repos et de bonheur (1). Il soumit les barons, leurs biens et les siens mêmes, à une loi fiscale, unique et commune, et il n'en excepta pas le clergé, qu'il sut toujours contenir, quoiqu'il se fût déclaré du parti de Rome (2). Mais ce qui le distingua éminemment des princes de son temps, c'est qu'il provoqua, pour ainsi dire, la renaissance des lettres en Europe; il les accueillit le premier. Savant lui-même, il récompensa les savants; poëte, il encouragea les poëtes; et son nom rappelle toujours avec quel intérêt il rendit hommage aux talents de Boccace, et au génie de l'immortel Pétrarque! Il fit de ces deux créateurs, l'un de la prose, l'autre de la poésie dans l'idiôme le plus fécond et le plus mélodieux, non ses courtisans, mais ses amis; et rien ne montre plus combien il était digne d'être monarque que son attachement pour ces talents, qui seuls font briller les états et transmettent leur gloire à la postérité. On sent que la cour d'un tel prince devait, comme lui, être éclairée : elle était la plus polie de son temps, un modèle de

(1) *Gio. Villani, lib.* 12, *cap.* 9.
(2) *Capit. Regis Roberti.*

goût, et l'exemple de toutes celles de l'Italie. Et alors le reste de l'Europe était enveloppé dans les ténèbres de l'ignorance, languissait dans la barbarie.

Ce prince mourut après un règne assez long, 1343.
si on le compare à celui de beaucoup d'autres, mais trop court pour le bonheur de ses sujets. Il fut appelé le Salomon de son siècle (1).

JEANNE Ire.

Si les femmes n'occupent dans la société qu'un rang secondaire, c'est peut-être moins par l'ordre de la nature, que par les lois des hommes toujours jaloux d'exercer un pouvoir sans partage. Mais, dans plusieurs états, elles ne sont point exclues du trône; et l'on a eu plusieurs fois occasion d'observer que les nations n'avaient point eu à se repentir de leur confier leurs destinées. Celle dont nous allons tracer, non sans quelques regrets, la tragique histoire, fut, s'il faut la croire dans ses constantes protestations, moins criminelle que malheureuse; aussi ne lit-on point, sans un intérêt mêlé de douleur, le récit presqu'incroyable des événements de son règne, de ses aventures, et de ses erreurs.

(1) Voyez les notes à la fin du volume.

Jeanne avait sept ans lorsqu'elle donna sa main à André; elle en avait seize lorsqu'à la mort de son père elle fut proclamée souveraine. Si l'erreur, la faiblesse, les fautes sont, à toutes les époques de la vie, le partage de l'humanité, comment, à cet âge, une femme aurait-elle pu s'en garantir? La mésintelligence la plus marquée éclata bientôt entre les deux jeunes époux. Elle était fomentée par les personnes qui les entouraient l'un et l'autre, toutes intéressées à éloigner un rapprochement. D'un côté, Jeanne avait pour confidente, pour amie, une femme intrigante et sans mœurs, qui, de la dernière classe de la société, était parvenue, par le plus singulier hasard, à jouer un rôle dans cette cour. Cette indigne favorite inspira à la reine, le goût des fêtes, des dépenses, de la galanterie: afin de pouvoir, en son nom, distribuer les graces et les emplois, elle veillait à ce qu'André son époux ne pût jamais partager le pouvoir. D'un autre côté, un moine, connu sous le nom de frère Robert, précepteur d'André, et venu avec lui de la Hongrie, s'efforçait de faire entrer dans l'ame apathique du prince quelques desirs ambitieux : il voulait que, malgré les dispositions du testament de Robert, son élève eût le titre de roi; qu'il tâchât d'arracher des mains de Sanche, la régente, les rênes de l'état, afin de

jouir lui-même de tous les droits et prérogatives que donne le pouvoir suprême. Les Hongrois, qui étaient venus en grand nombre à la suite du roi, étaient par ce moine, qui voulait se faire un parti, comblés de distinctions et de faveurs. La rapacité, l'insolence de ces étrangers, indignaient la nation. La haine qu'ils inspiraient rejaillit sur leur maître, et augmenta le parti de la reine.

Des nobles du royaume jurèrent d'exterminer le prince qui prétendait, sans droit, au titre de roi, et tous ses audacieux partisans. Le départ de la cour pour Averse leur offrit une occasion favorable. Dans la nuit qui suivit son arrivée dans cette petite ville, André fut étranglé, et 1345.
son corps jeté par une des fenêtres du château (1).

A cette nouvelle, qui se répandit avec le jour dans Averse et à Naples, l'étonnement, la consternation, s'emparèrent du peuple, et la plus juste crainte du cœur des Hongrois, dispersés dans le royaume, et qui par-là se voyaient sans appui, sans défense contre la haine et les persécutions.

Jeanne, de retour à Naples, parut saisie d'horreur de l'assassinat de son époux. Mais sa

(1) Voyez les notes de l'éditeur, à la fin du volume.

douleur ou feinte ou réelle fit place à l'effroi, lorsqu'elle sut que le peuple l'accusait elle-même de ce grand forfait. Elle s'enferme aussitôt dans le château-neuf, un des forts situés dans la ville. Là, pour calmer les esprits comme pour se laver d'un soupçon odieux, elle ordonna au comte Hugues del Balzo, grand justicier du royaume, de rechercher les auteurs de l'assassinat du prince, afin qu'ils fussent promptement jugés et punis. Deux gentilshommes calabrois, attachés à André, furent arrêtés et périrent dans d'affreux tourments; la nourrice, la confidente de la reine, le fils et la petite-fille de cette parvenue, que nous avons déja peinte sous d'odieuses couleurs, furent mis à la question et ensuite décapités. Des seigneurs regardés comme coupables, tels que les comtes de Terlizi et d'Eboli, celui-ci, grand-sénéchal du royaume, retirés dans leurs fiefs, y furent découverts, arrêtés et punis; d'autres eurent le bonheur d'échapper au supplice par la fuite. Enfin Jeanne n'épargna rien pour venger son époux, sans qu'elle pût toutefois se soustraire à l'imputation d'être elle-même complice de sa mort.

Son imprudence fournit un aliment de plus à l'opinion qui la flétrissait. Amante trop empressée, ou femme irréfléchie, on la vit passer, dans la même année, d'un veuvage qui devait

être d'autant mieux observé que la défiance et le soupçon l'entouraient de toutes parts, à un nouvel hymen. Elle épousa, sans pompe il est vrai, presque clandestinement, mais aussi sans avoir obtenu, ce qui était alors regardé comme nécessaire, des dispenses du pape, Louis, prince de Tarente, son très-proche parent. Dès-lors plus de repos pour cette reine bien imprudente, si elle n'était pas coupable. Louis, roi de Hongrie, frère d'André, vient fondre sur ses états à la tête d'une armée formidable, et qui respirait la vengeance. Il attaque le prince de Tarente qui se présente pour arrêter sa marche, et défait ses troupes; Jeanne est forcée de se retirer dans ses états de Provence où son époux vient bientôt la rejoindre.

Faisant porter devant lui un étendard noir, signal de sa vengeance, le roi de Hongrie victorieux, entre dans Averse, et y fait aussitôt étrangler dans le lieu même où le malheureux André était mort assassiné, le duc de Durazzo, époux de Marie, sœur de la reine Jeanne. Il l'accusait (et tout porte à croire que c'était sans nul fondement) d'avoir participé à l'assassinat de son frère André. Les autres princes du sang furent enfermés, et envoyés plus tard, avec le jeune Carobert, en Hongrie. Le roi continua ensuite sa marche vers Naples où il fit son entrée sans

13.

accepter les honneurs qui lui furent offerts. Il paraît que le véritable objet de ce prétendu vengeur de la mort d'un frère, était de rester maître de ses états, sur lesquels d'ailleurs il prétendait avoir des droits anciens. C'est ce qui fut sans doute la cause du supplice de Durazzo, et des persécutions qu'il faisait éprouver à la famille de Jeanne, qu'il eût voulu entièrement anéantir. Mais une maladie pestilentielle s'étant répandue, deux mois après l'arrivée de ce prince dans le royaume, pour en compléter les malheurs, le roi de Hongrie craignit d'en être atteint : il s'enfuit, laissant à la tête du gouvernement son lieutenant Lupo.

Jeanne arrivée, avec son époux, à Avignon, s'y présenta, dans l'attitude de suppliante, devant le pape Clément VI, qui, à l'exemple de plusieurs autres pontifes que les victoires des gibelins sur les guelfes avaient éloignés de l'Italie, continuait d'habiter cette ville, et d'y tenir le siége de l'église. Elle sollicita des bontés de ce pontife qu'il rassemblât le consistoire; là, protestant de son innocence, elle demanda que l'église la reconnût digne de la couronne; qu'elle la réconciliât avec le roi de Hongrie, ainsi que celui qui occupait alors le trône avec elle, et que leurs états leur fussent rendus. Clément et le sénat sacré ne virent point sans

émotion une jeune reine, la plus belle qui dans l'Europe eût alors la tête ceinte d'un diadême, soumettre sa cause à leur décision. Ils furent ou parurent convaincus qu'elle n'était pas coupable, accueillirent ses justifications et ses prières. Clément lui promit d'étendre son bras protecteur sur elle, et Jeanne et Louis consolés partirent pour leurs états. Mais auparavant Jeanne, pour témoigner sa reconnaissance au saint-père, lui vendit ou feignit de lui vendre la ville et le territoire d'Avignon.

Rappelés à Naples, d'où les Hongrois et Lupo avaient été chassés pendant leur absence, les deux jeunes souverains y furent reçus avec les démonstrations de la plus vive joie.

La guerre continua cependant, et ne fut pas moins sanglante qu'opiniâtre. Le roi de Hongrie revint même en Italie avec une puissante armée, et il eut tantôt des succès, quelquefois des revers en combattant les troupes de Louis de Tarente. Mais enfin cédant à la médiation sainte de Clément, il consentit à signer 1351.
la paix, relâcha cinq des princes du sang de Naples détenus prisonniers dans ses états, et reconnut Louis de Tarente pour époux de sa belle-sœur. Ce prince fut bientôt couronné avec elle, dans la métropole de leurs états, avec pompe et au milieu des fêtes.

Cependant la Sicile était devenue le théâtre de nouvelles dissentions intestines : deux factions s'y disputaient le pouvoir. Le roi Louis crut ce moment propice pour y porter ses armes. Frédéric, son jeune roi, âgé seulement de treize ans, venait de monter sur le trône de son frère; et les ennemis de sa puissance égalaient presque en nombre ses partisans. Tout promettait donc des succès aux armes de Louis. Aussi descendit-il lui-même en Sicile accompagné de la reine. Messine, oubliant ses devoirs envers son souverain, prêta serment de fidélité aux deux époux; mais des troubles qui éclatèrent en Pouille les rappelèrent bientôt dans le royaume de Naples. Fatigués de la guerre, les deux partis desiraient vivement la paix; elle fut signée, et le jeune Frédéric, revêtu du titre de roi de *Trinacrie*, (ancien nom de la Sicile), consentit à faire hommage de son royaume au roi et à la reine de Naples, en s'engageant à payer annuellement un tribut de trois mille onces (1) : conditions qui ne furent jamais exécutées, ni par Frédéric lui-même, ni par ses successeurs.

Vainement le duc de Durazzo, parent et héritier de celui qui périt par ordre du roi de

(1) Monnaie d'or de Sicile. L'once vaut 12 fr. 50 c.

Hongrie, comme complice de la mort d'André, inquiet et turbulent comme lui, voulut, en s'unissant à des barons audacieux, troubler un hymen que la nation approuvait, parce qu'il semblait lui promettre la paix; il fut battu, défait et jeté dans les fers. Il finit peu après une vie agitée, en laissant deux fils, dont l'un devait bientôt, en se rendant coupable d'un grand crime, s'emparer de la couronne.

Mais la mort atteignit aussi l'époux de Jeanne. 1362.
Ce prince périt sans postérité, à l'âge de quarante-deux ans, et suivit au tombeau deux filles qu'il avait eues de la reine.

Jeanne contracta encore deux hyménées, soit qu'il lui parût trop difficile de résister seule aux orages qui agitaient sans cesse son trône, soit que l'amour, sous le plus beau ciel de l'Europe et dans le sein d'une cour brillante, ne permît pas à son cœur de conserver long-temps sa liberté. Son troisième époux fut l'infant de Majorque qui, fait prisonnier en allant revoir son père en guerre avec le roi d'Arragon, dut tout-à-la-fois à cette reine un trône et la liberté. Mais en le prenant pour époux, elle lui imposa d'humiliantes conditions; il ne pouvait ni prendre le titre de roi, ni aucune part à l'administration de l'état. Ennuyé bientôt de la subordination où le retenait la reine son épouse,

il retourna de nouveau à Majorque où il périt sans revoir ses états.

Pendant son veuvage, et voulant assurer le repos du royaume, Jeanne maria la fille unique de sa sœur, la princesse Marguerite, au duc Charles de Durazzo, et annonça à la nation qu'elle les considérait comme héritiers de la couronne.

Le quatrième époux de Jeanne, un des auteurs involontaires de sa mort tragique, fut
1376. Othon, duc de Brunswick, qui possédait plusieurs châteaux dans le Montferrat, et qui s'était distingué en Lombardie par des actions d'éclat. A l'époque de ce quatrième mariage, Jeanne était âgée de quarante-six ans. C'était donc presque uniquement un protecteur qu'elle voulait se donner. Et cependant, toujours jalouse de ses droits, elle ne laissa point à cet époux plus de part au gouvernement qu'elle n'en avait accordé aux autres. Il n'eut d'autre titre que celui de prince de Tarente.

Des différends s'élevèrent à cette époque entre le saint-siége et la cour de Naples, et ils eurent des suites funestes. Les papes habitaient alors Rome; et ce voisinage avait pu contribuer à faire naître de la mésintelligence entre les deux cours. Mais Barthélemi Prignano, qui venait d'être promu au trône pontifical, sous le

nom d'Urbain VI, était né dans les états de Naples; Jeanne pensa qu'il aurait des égards pour son ancienne souveraine : elle lui envoya des ambassadeurs pour le complimenter. Ils en furent reçus avec morgue et hauteur. Jeanne fut indignée de ces procédés; et, dans son ressentiment, elle s'unit aux cardinaux, qui, mécontents aussi du nouveau pontife, avaient résolu de le déposer, sous prétexte qu'il n'avait pas été élu dans les formes usitées : ils nommèrent, en effet, à sa place, Robert, cardinal de Genève, sous le nom de Clément VII. Pour soutenir cette élection, qui devint la cause d'un des plus grands schismes qui aient divisé l'église d'Occident, Naples s'unit à la Savoie et à la France, tandis que les autres états de l'Europe restèrent invinciblement attachés au parti, réputé plus juste, d'Urbain. L'antipape Clément, fort de l'appui de Jeanne, vint quelque temps tenir son siége dans la capitale; mais une révolte, causée sans doute par la superstition du peuple, l'en chassa bientôt: il alla habiter Avignon, asyle de plus d'un pontife illégitime.

Urbain irrité déclara Jeanne déchue de son royaume; et, profitant de la mésintelligence qui régnait entre elle et Charles de Durazzo, époux de sa nièce, il accorda à ce duc l'investiture; et à l'exemple de ce que l'un de ses prédécesseurs

avait fait pour Charles d'Anjou, il le couronna dans Rome, avança des sommes considérables à ce nouveau roi, et n'exigea en retour que la principauté de Capoue pour son neveu Prignano. On voit que le népotisme n'est pas d'institution nouvelle chez les pontifes de Rome.

Jeanne, à cette nouvelle, envoie son époux sur les frontières de ses états pour les défendre. Mais, pour se donner un appui plus puissant encore, elle avait à l'avance nommé pour son successeur au trône de Naples Louis d'Anjou, frère de Charles V, roi de France.

Durazzo qui, fort des secours du pape et du roi de Hongrie, avait réuni une armée supérieure à celle d'Othon, l'attaque et le force à la retraite. Le vainqueur ne perd pas un instant, il marche aussitôt sur Naples où il fait son entrée, et est salué comme roi. La reine Jeanne s'était renfermée dans le château-neuf. Charles l'y assiége pendant un mois, et la force à signer une capitulation, d'après laquelle elle devait se rendre prisonnière si, dans cinq jours, elle n'était pas délivrée par Othon.

Ce prince, informé de la situation critique de son épouse et de sa captivité prochaine, attaqua les troupes de Durazzo avec fureur, fit des prodiges de valeur pour la secourir, mais eut le malheur, trahi par la fortune, d'être en-

veloppé, et fait prisonnier lui-même... La reine dut alors subir son sort, et se soumettre aux conditions doublement cruelles que lui imposaient un vainqueur et un sujet rebelle. Elle eut la douleur d'apprendre, du fond de sa prison, que dix galères armées en Provence et accourues à sa défense, étaient arrivées à Naples trois jours trop tard pour la sauver. Durazzo la traita d'abord avec humanité, dans l'espoir qu'elle lui céderait lâchement ses droits au trône. Mais sentant revivre en elle un courage digne de la fille de Robert, Jeanne le déclara usurpateur, et excita, du fond de sa prison, tous ses officiers à se soulever contre un traître en faveur de Louis d'Anjou, qu'elle avait solennellement déclaré son héritier, qui venait d'être couronné roi de Naples dans Avignon par Clément, et marchait, à la tête d'une armée puissante, pour la délivrer. Durazzo la fait transférer alors de sa prison de Naples dans le château de Muro (1) où étroitement gardée par ses satellites, il la fait périr bientôt du 1382.
même supplice dont avait péri le malheureux André : fin d'autant plus effrayante que, si cette reine était réellement coupable de l'assassinat d'un époux, elle dut croire en ce moment que la vengeance divine la poursuivait, et que l'am-

(1) *V. Baluz., in notis ad vitas, p.p.*, tom. 1, p. 1157.

bitieux, en choisissant pour elle ce genre de mort, n'en était que l'aveugle instrument.

Othon, après une longue captivité, obtint sa délivrance, à condition qu'il sortirait pour toujours d'un pays sur lequel il perdait tous ses droits par la mort de Jeanne et les arrêts de la victoire : ce prince n'eut pas même la douceur d'arroser de ses larmes la tombe d'une épouse infortunée. Jeanne mourut à cinquante-neuf ans, après en avoir régné quarante-deux.

CHARLES DE DURAZZO.

Toujours des crimes, des forfaits! L'histoire n'a-t-elle à consigner dans ses annales que les faiblesses de l'humanité, ou ses erreurs? Et pourquoi les grandes actions et les vertus embellissent-elles si rarement ses pages? Cependant, ce qui n'échappera point à l'observateur attentif, nous y voyons plus d'une fois les coupables punis par la main sévère de la justice. Et si le règne précédent nous a montré l'ambition triomphante par le meurtre d'une reine que le soupçon accusait, mais que des témoignages irrécusables n'avaient pas condamnée, nous verrons dans celui-ci cette reine vengée, et le crime puni par le crime.

A peine Jeanne eut-elle expiré que Charles,

impatient de recueillir le fruit de son forfait, se fit prêter serment de fidélité par les barons et les villes du royaume; il y en eut toutefois qui, restés fidèles à Louis d'Anjou, s'éloignèrent pour ne pas être parjures à cet héritier légitime du trône. Charles appela bientôt sa femme Marguerite auprès de lui, ainsi que ses enfants, Ladislas et Jeanne; il fit couronner Marguerite à Naples.

Mais Louis d'Anjou parut à la tête d'une 1383.
armée puissante aux frontières du royaume, et les franchit malgré la résistance qu'on lui opposa; il pénétra jusque dans l'Abruzze qu'il envahit. Il était maître de l'importante place d'Aquila, de Nola dans la terre de Labour, de Matalone si voisine de Naples, de plusieurs autres villes; son armée était encore pleine d'ardeur et bien supérieure à celle de son rival. On a peine à concevoir qu'il n'ait pas profité de ses succès et de tous ses avantages, pour porter un coup décisif, en s'emparant de la capitale. Charles, il est vrai, eut l'art de différer toujours le combat; il ne cessait de lui envoyer des défis comme à un simple chevalier : l'ardent Charles les acceptait; et pourtant le combat singulier n'avait jamais lieu. L'histoire nous a conservé ces défis outrageants, ces cartels inutiles, mais dont le style aujourd'hui nous frappe

d'étonnement(1). Et cependant le temps s'écoulait : l'armée de Charles se grossissait, tandis que celle de Louis, stationnaire dans un pays épuisé de vivres, se consumait sans fruit. Une épidémie vint ajouter ses maux aux tourments de la disette : Louis en fut attaqué et périt en peu de jours, à l'âge de quarante-six ans, à Biselia, près de Bari. Peu de temps après, son armée se dispersa.

1384. L'heureux Charles se trouva délivré, par cet événement inattendu, d'un ennemi d'autant plus redoutable que le pape, qui avait placé Durazzo sur le trône, impatient de ne pas voir se réaliser les promesses qu'il en avait reçues, était venu lui-même dans Naples pour l'obliger à exécuter le traité conclu entre eux, et auquel Charles devait sa couronne.

Ce prince, oubliant les obligations qu'il avait au saint-père, et rassuré par la mort de Louis d'Anjou, accueillit mal les instances du pape, qui, effrayé de ses menaces, alla se réfugier à Nocera. Charles alla bientôt l'y assiéger lui-même, et il l'aurait sans doute fait prisonnier, si l'un des chefs de la famille des Ursins et un autre de la famille Saint-Séverino, dont nous avons vu les ancêtres se vouer au parti d'An-

(1) Voyez les notes de l'Éditeur à la fin du volume.

jou, dès que la dynastie en fut établie dans le royaume, ne fussent accourus à son secours, et ne fussent parvenus à le sauver. Le saint-père s'enfuit d'abord à Bénévent, et bientôt après à Rome.

La mort du premier et la fuite du second des ennemis de Charles délivrèrent cet usurpateur de toute crainte; et il aurait pu jouir en paix du fruit de ses crimes et de ses conquêtes. Mais l'ambition est la plus insatiable des passions. Tranquille possesseur de ses nouveaux états, Charles aspira bientôt à en posséder d'autres. Il osa porter des vœux sur ceux de Hongrie, dont le roi venait de mourir. Ce roi était Louis, auteur de tous les maux qu'avait endurés Naples pendant les sanglants démêlés occasionnés par la mort d'André son frère. Il ne laissait qu'un enfant, Marie sa fille, dont la jeunesse avait été confiée à la tutelle de sa mère Élisabeth. Les Hongrois, pleins de vénération pour les vertus de Marie, l'avaient déclarée héritière du sceptre de son père, et la nommaient le *roi Marie*.

Charles avait une excuse pour se livrer à cette nouvelle ambition, si jamais l'appui d'une faction et de vains mécontentements de quelques sujets, même en les supposant fondés, doivent être mis en balance avec les vœux de

tout un peuple, et avec des droits sacrés et légitimes. Une partie de la noblesse hongroise, mécontente du gouvernement de Louis et du choix qu'il avait fait de la régente, osa appeler Charles au trône et le presser d'y monter. Charles sourit à ces vœux; mais dissimulant, comme tous les ambitieux, il ne se rendit en Hongrie que sous prétexte d'affermir le pouvoir de Marie qui, de même que sa mère, touchée d'un tel bienfait, le reçut comme un protecteur généreux, et l'accueillit avec le tendre empressement de la reconnaissance. Cependant, à peine arrivé, artisan aussi laborieux qu'habile de fraudes et de brigues, il se hâta de parvenir à ses desseins en augmentant le nombre de ses créatures. Bientôt devenu plus hardi par les succès, et plus audacieux par la faiblesse de la régente, qui lui avait confié d'autant plus facilement l'autorité, qu'il avait promis de ne travailler que pour les intérêts de sa fille, il leva tout-à-fait le masque en se faisant couronner roi. Mais à peine était-il assis sur le trône qu'il fut assassiné, dans la chambre même de Marie, par un Hongrois en qui parlait hautement sans doute l'amour de la patrie. Ainsi périt, à son tour par un assassinat, un roi, qui ne l'était devenu que par le même crime; ainsi le trône fut ravi à un usurpateur par les mêmes voies qui le lui

avaient livré. Utile exemple sans doute si les ambitieux en voulaient profiter. Charles laissa deux enfants, Ladislas et Jeanne, qui tous deux montèrent successivement sur le trône de Naples, malgré l'usurpation de leur père. Le premier, trop digne de lui sans doute, compta plus de vices que de vertus; malgré les qualités les plus brillantes, Jeanne souilla aussi, comme son père, un trône qu'elle eût dû purifier par les vertus de son sexe.

LADISLAS.

Ce n'est qu'après avoir parcouru long-temps le chemin des erreurs que l'on parvient à la vérité; et l'ordre ne naît souvent que de l'excès des troubles et des abus. En lisant l'histoire du moyen âge, on se convainc d'autant plus de cet axiôme qui s'applique à toutes les sciences comme à la politique, que l'on n'y voit quelque lumière se répandre sur le monde, qu'après une assez longue nuit, et que la civilisation des peuples n'a été pour ainsi dire que la suite, sinon le résultat de l'injustice et de la tyrannie de leurs maîtres. Le règne dont nous allons parler, prouve plus qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, les désordres, les prétentions et les vices de la cour de Rome, l'ambition de ses pon-

tifes et leur despotisme sur l'esprit superstitieux des peuples de l'Europe ; et cependant déja les sciences et les arts, ennemis naturels de l'ignorance, renaissaient en Italie, appelaient à leur aide la saine philosophie qui presque toujours les suit de près. Ainsi, ce qui doit consoler l'ami de l'humanité, plus les maux sont grands, plus la fin en est proche ; et plus la tyrannie est oppressive, plus les nations touchent, sinon toujours à leur délivrance complète, du moins à quelque changement heureux dans leur situation.

Nous avons vu qu'un assez grand nombre de barons du royaume étaient restés fidèles au duc d'Anjou, et formaient dans l'état un parti en faveur de son fils Louis, qui vivait en France près de sa mère. Ils avaient toujours refusé de prêter serment à Charles de Durazzo ; et ils ne voulurent point reconnaître Ladislas. Le gouvernement de Marguerite sa mère, faible comme ils le sont généralement pendant les minorités, l'était encore plus par les vices particuliers du caractère de cette princesse irréfléchie, intrigante, capricieuse, et qui n'avait point encore eu le temps de déployer une certaine fermeté dans les projets, ou plutôt cette opiniâtreté qui la distingua dans le reste de sa vie. Le trouble était par-tout, dans la ville comme dans les pro-

vinces : par-tout les deux partis étaient comme en présence ; mais il n'était pas difficile de voir que celui d'Anjou, qui avait à sa tête la puissante famille des Sanseverins, était le plus nombréux et le plus fort. Naples était tout près d'un bouleversement général, lorsque, pour prévenir l'explosion des animosités cachées, des nobles, des citoyens bien intentionnés sentirent le besoin d'établir une nouvelle magistrature qui maintînt l'ordre et la sûreté au sein de la métropole. Huit élus des *Seggi* (lieux d'assemblées de la noblesse) furent chargés de ces utiles fonctions. C'était suppléer par la force de la volonté publique, à la faiblesse d'une régence incertaine et timide. Les villes des provinces, et les barons dans leurs fiefs, suivirent l'exemple de la capitale. On alla plus loin ; six autres magistrats furent établis et investis de grands pouvoirs, puisqu'ils avaient une espèce d'autorité dans tout le royaume, et devaient en diriger les affaires générales. La régente regarda ces institutions comme une atteinte à son autorité ; elle n'en dissimulait point son ressentiment en toute occasion.

Malgré l'attention des huit élus à éviter tout sujet de contestation entre l'un et l'autre partis dans l'intérieur de la ville, cet état de paix était très-précaire. Il fallait nécessairement que

l'un des deux partis triomphât. On avait fait, de part et d'autre, des levées de troupes; on eût bientôt des armées, et la guerre éclata. On se battit dans Naples même; mais, graces aux soins des huit magistrats, les malheurs ne furent pas aussi grands qu'ils auraient pu l'être.

Il fallait bien à de tels partis l'auxiliaire habituel, l'appui du trône pontifical. Ce pouvoir était alors, comme on le vit tant d'autres fois, partagé entre deux papes, dont l'un était Clément, qui siégeait à Avignon, et qui soutenait Louis, et l'autre Urbain, qui soutenait Ladislas. Jamais Rome n'avait porté chez ses voisins tant de désastres, ni excité une guerre civile plus funeste.

Dès le commencement des hostilités, Marguerite s'enfuit avec ses deux enfants, et se fiant moins à la protection d'un peuple divisé par les factions, qu'aux bastions d'une forteresse, elle sut mettre les jours des héritiers de son époux et les siens en sûreté dans les murs de Gaëte. Naples, après son départ, fut aussitôt occupée par le parti de Louis, et abandonnée par celui de Ladislas. Si, dans cet état de choses, Marie, mère de Louis II, se fût empressée de venir de France à Naples, conduisant avec elle son fils, elle eût été accueillie avec enthousiasme, son fils serait monté sans obstacle sur le trône: les députés du parti d'Anjou, qui s'étaient

rendus auprès d'elle, l'en pressaient vivement; mais elle balança, tergiversa; le parti de Ladislas reprit des forces et de l'espoir. Cependant Othon de Brunswich, qui se trouvait alors à la cour d'Avignon, se chargea d'aller, à la tête d'une petite armée de Français, tout préparer à Naples pour que la couronne fût placée sur la tête de Louis. Bien des intérêts le portaient à cette expédition : il avait à venger la reine Jeanne son épouse, cruellement assassinée, et à punir les injures personnelles qu'il avait eues à souffrir du père de Ladislas. Débarqué à Naples, il se conduisit avec une sagesse, une prudence, un courage, qui lui gagna tous les cœurs, et déjoua toutes les machinations du parti de Marguerite et de Ladislas.

Mais la mère de Louis, Marie, était timide, méfiante, et d'une parcimonie qui approchait de l'avarice. D'un côté, elle craignait qu'Othon n'abusât de sa puissance pour ressaisir lui-même la couronne; de l'autre, elle semblait craindre pour son fils le sort de Louis I[er], son père, et ne trouvait point le pays assez pacifié pour y envoyer le jeune roi : enfin, elle n'expédiait à Naples qu'une faible partie des subsides qu'elle obtenait tant de la cour de France que de celle d'Avignon, voulant toujours les réserver pour ressources dans des besoins plus pressants.

Mais la plus grande faute qu'elle commit (et c'était un résultat de sa méfiance accoutumée), fut d'envoyer à Naples, comme lieutenant du roi, son fils, le seigneur de Mont-Joie. Repoussant par sa dureté les esprits que la douceur aurait attirés, et aliénant, par ses hauteurs, des cœurs qu'il devait conquérir à son maître, Mont-Joie servit plutôt la cause de Ladislas que celle de Louis.

Cependant Marguerite, sentant son courage s'augmenter à proportion des dangers qui menaçaient le trône de son fils, ne songea plus, après avoir assuré la vie du jeune prince, qu'à sauver son héritage; elle excitait, du haut des tours d'une ville, boulevard de son royaume, le zèle de ses anciens amis. Elle fit plus; il lui fallait des ressources pécuniaires; elle sut en trouver. Mainfroi de Clermont était un des plus opulents seigneurs de la Sicile; il avait une fille, elle la fit demander et l'obtint sans peine pour son fils. Une riche dot fut le prix de cette alliance disproportionnée. La fortune de Mainfroi de Sicile servit à conserver le trône à Ladislas. Un autre événement non moins heureux pour la cause de ce jeune prétendant au trône, suivit de près son mariage. L'ambitieux qui, dans le dessein de donner un trône à l'un de ses neveux, avait persécuté Charles Durazzo,

Marguerite et Ladislas, ce pontife qui prétendait que les états de Naples étaient depuis long-temps dévolus à la cour de Rome, et qui se préparait à en faire la conquête; le fougueux Urbain mourut des suites d'une chûte qu'il avait faite, lorsqu'il marchait sur Naples à la tête d'une armée. Le cardinal Tomacello, élu à sa place au trône pontifical sous le nom de Boniface XI, n'ayant point les mêmes motifs d'écarter les deux prétendants, ne balança point à accorder à Ladislas l'investiture du royaume de Naples. Il ne pouvait préférer Louis d'Anjou, qui avait été couronné par son rival au trône pontifical, l'antipape Clément.

Un tel concours d'événements tous favorables à Ladislas, fortifié par la conduite de Mont-Joie, ne permettait plus à Louis d'Anjou de rester plus long-temps éloigné d'un théâtre où sa présence était si nécessaire; il fallait qu'il parût pour renouer l'action de ce grand drame, ou qu'il renonçât entièrement au trône. Il arriva enfin, suivi d'une flotte puissante, et débarqua 1390.
à Naples, au milieu d'une escorte de seigneurs français. Toujours avide de nouveautés, cette ville l'accueillit avec transport : le peuple paraissait ivre de joie. Les grands du royaume s'empressèrent de venir prêter à Louis, au milieu des fêtes publiques, un serment de fidélité

qui avait déja été plus d'une fois rétracté, et qui devait bientôt l'être encore. Mais la fortune semblait du moins se déclarer pour Louis, à qui les divers châteaux de Naples, jusqu'alors restés fidèles à son rival, se rendirent après avoir capitulé.

Si Louis avait été inexcusable de ne pas venir plus tôt partager les dangers et les triomphes de ses partisans, il le fut bien plus de s'endormir au sein des prospérités. A peine arrivé à Naples, il s'y livra à de vains plaisirs au lieu de chercher à ramener à son parti les barons qui restaient encore attachés à Ladislas, et sur-tout cet Othon de Brunswich qui, pour ne pas être commandé par l'orgueilleux Mont-Joie, avait abandonné sa cause et servait celle de son rival; au lieu de flatter, de récompenser par des bienfaits ce peuple qui avait manifesté tant de zèle et de soumission à son arrivée; enfin, au lieu de rassembler toutes ses forces pour anéantir ou du moins éloigner cette autre cour, qui, presque aux portes de sa capitale (à Gaëte), se montrait encore, sinon puissante, du moins superbe, et se préparait en secret à de nouveaux combats.

L'or du vieux Mainfroy de Clermont avait servi à payer les partisans de Ladislas son gendre. Mais il mourut, et la reine qui commandait alors en Sicile, sous divers prétextes plus ou moins

fondés, s'était emparée de son immense fortune. Dès-lors Marguerite, n'ayant plus de trésors à attendre de sa belle-fille, songea à faire rompre son mariage. Elle trouva dans le pape Boniface, un pontife assez complaisant pour le dissoudre. Il fit plus; il remplaça par les subsides qu'il accorda à Ladislas, les ressources que ce prince avait perdues par la mort de Clermont, et il lui expédia même des galères et des troupes.

Avec ces secours et l'appui des barons qui lui étaient restés fidèles, Ladislas entra dans les Abruzzes où il s'empara de plusieurs villes, et, entre autres, de l'importante place d'Aquila; quelques mois après, son armée faisait le siége de Naples.

Cependant les barons qui soutenaient le parti de Louis, voyant que ses affaires déclinaient, songèrent à passer dans le parti opposé, dès qu'ils pourraient trouver une excuse, ou dès qu'il se présenterait une occasion favorable. Ils donnèrent au jeune prince, trop confiant et inexpérimenté, le perfide conseil de quitter Naples, et de se rendre à Tarente, d'où, après avoir réuni les forces d'un grand nombre de barons de son parti, il reviendrait fondre sur l'armée de Ladislas. Louis partit donc pour Tarente, emmenant la plus grande partie des troupes qui étaient à Naples, afin de grossir

ainsi l'armée de ses barons. A peine avait-il abandonné la ville que Ladislas y débarqua; et, après s'être engagé à pardonner aux barons, à
1399. leur conserver tous leurs biens, il y fut reçu avec les mêmes transports de joie qui avaient éclaté à l'arrivée de son rival. Louis, lorsqu'il apprit que Naples s'était rendue, sentit l'inutilité de toute tentative ultérieure; honteux d'avoir été trompé, il ne songea plus qu'à réunir les Provençaux qu'il avait amenés dans son expédition, et revint par mer dans ses états de France, laissant Ladislas tranquille possesseur du royaume de Naples.

Ladislas vainqueur s'empressa, sinon de réparer, au moins d'adoucir une injustice. Il maria Constance, son épouse répudiée, à André, comte de Capoue : bientôt après, il contracta de nouveaux nœuds lui-même, en épousant Marie, sœur du roi de Chypre. Un troisième hymen vint encore consolider sa puissance; il unit sa sœur Jeanne à Guillaume, duc d'Autriche.

Clément VII, à qui l'église donnait le nom d'antipape, et ses partisans celui de pontife légitime, était mort. Cet événement, aussi desiré que tardif, semblait devoir mettre fin au schisme non moins funeste que scandaleux qui divisait toute la chrétienté, lorsque les cardinaux rassemblés dans Avignon, ut un faux

conclave, élurent Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII. Ainsi aux maux que l'Europe devait à l'ambition de Rome, se joignirent ceux d'un long schisme; et la chrétienté était divisée en deux partis, qui mutuellement se regardaient comme excommuniés. C'était autant de causes de troubles pour le royaume de Naples qu'agitaient tour-à-tour et quelquefois en même temps, et les papes qui se disaient légitimes, et les antipapes.

Ici nous allons voir se déployer le caractère non moins perfide qu'ambitieux de Ladislas. Nous ne l'avions connu jusqu'ici que comme guerrier et brave.

D'abord, loin de tenir parole aux barons qui l'avaient replacé sur le trône, après la retraite du duc d'Anjou, il les persécuta, les ruina, les punit sans formes légales. Il donna un exemple de plus au monde, de l'extrême danger qu'il y a pour des sujets rebelles, de croire aux promesses de pardon et d'oubli. Les principaux chefs des partisans de Louis, que Ladislas avait appelés auprès de lui, et à qui il avait affecté d'accorder des graces, des faveurs, le duc de Venose, le célèbre Thomas Sanseverin, le comte de Matera et d'autres, furent tout-à-coup arrêtés, ainsi que leurs enfants, emprisonnés dans le château-neuf, et étranglés

quelques jours après. Leurs corps furent ensuite jetés dans les ruines d'une vieille église voisine (1).

Ladislas, après cette expédition, croyant son pouvoir bien plus assuré, ne balança point à quitter ses états pour aller en Hongrie où l'appelait son ambition. Les peuples de ce royaume, mécontents de Sigismond leur roi et l'époux
1403. de Marie, avaient emprisonné ce prince et proclamé pour son successeur l'heureux Ladislas, qui, comme son père, voyait par cet événement son front chargé de deux couronnes. Plein de cette flatteuse idée, à peine les vœux des Hongrois lui sont-ils parvenus que, profitant du départ de sa sœur pour l'Autriche, il l'accompagne dans des lieux qui lui promettent un nouveau trône, et l'espoir non moins doux de pouvoir venger l'assassinat de son père. Mais dans des temps où l'autorité pontificale avait la première ébranlé les trônes, et montré aux nations, en les déposant elle-même, l'art funeste d'arracher le diadême du front de leurs souverains, le trône des Hongrois était, comme nous l'avons vu, devenu un des plus glissants, et le plus exposé aux orages des révolutions. Déja arrivé à Zara, dont il

(1) *Angelo di Costanzo*, *lib. XI.*

prit possession, et près de toucher aux limites de la Hongrie, Ladislas apprit que Sigismond, à la tête d'une armée nombreuse, venait de recouvrer ses états. Cette nouvelle fut à-la-fois pour lui un objet d'étonnement et une leçon salutaire. Il se résigna sans murmurer aux décrets du sort, et reprit le chemin de ses états. Il ne rapporta d'autre fruit de son voyage que le produit de la vente qu'il fit de Zara aux Vénitiens.

A son retour à Naples, il apprit que le prince de Tarente était mort, et que sa veuve restait en possession de cet état autrefois incorporé au royaume de Naples, mais qui en était séparé depuis long-temps. Il résolut d'abord de s'en emparer par la force; mais la princesse avait trouvé des défenseurs, ce qui rendait l'entreprise difficile. Il se trouvait veuf lui-même par le décès de Marie, sa seconde femme; il propose à la princesse de l'épouser, est accepté, et reçoit pour dot une riche principauté.

Il paraît que ce fut à cette époque que Ladislas forma l'audacieux projet de se rendre maître de toute l'Italie. L'appât était séduisant pour son ambition que n'avait point calmée le non-succès d'une première tentative. Il ne voyait autour de lui dans cette contrée, aucun souverain qui pût lui résister. Il fallait commencer

par soumettre Rome ; et l'état où se trouvait cette capitale offrait une occasion favorable pour l'envahir. En effet, Boniface IX était mort, Cosme de Sulmone lui avait succédé sous le nom d'Innocent VII. Mais des séditions s'étaient élevées dans le sein de Rome, par les Colonna, et autres seigneurs mécontents de la tyrannie de leur nouveau pape. Ladislas avait eu soin de fomenter les troubles, afin d'avoir un prétexte pour venir les appaiser. Il parut avec un corps de troupes, et bientôt fut maître du château Saint-Ange. Mais ces mêmes Romains, qui avaient chassé le pape et ses partisans, voulaient encore moins à sa place un souverain étranger. Des moyens de conciliation s'établirent entre eux, et le pape expulsé ; il fut rappelé, et Ladislas sentit qu'il fallait différer l'exécution de ses projets sur Rome.

Innocent, rappelé par les Romains, et remonté sur le trône de saint Pierre, mourut peu après son triomphe. On vit lui succéder Cornaro, noble vénitien, sous le nom de Grégoire XII. L'exaltation de ce nouveau pontife fut remarquable sans doute, car il promit d'abdiquer le pontificat aussitôt que l'antipape imiterait son désintéressement. De part et d'autre on paraissait vouloir terminer, avec le schisme, les troubles qui déchiraient l'église. C'est dans Sa-

vonne que devait se tenir le concile où furent appelés les cardinaux des deux partis, et où l'on devait prononcer sur de si grands intérêts.

De nouveaux tumultes, d'autres désordres, d'autres effets de la fureur des factions s'étant manifestés dans Rome, le pape, à la sollicitation du roi de France, laissa cette ville dangereuse et turbulente; mais il s'arrêta à Sienne, refusant de se rendre à Savonne où, disait-il, ses jours ne seraient point en sûreté.

Aussitôt que Ladislas apprit son départ, ce prince marcha de nouveau, à la tête d'une armée puissante, dans les états de l'église, et occupa Rome pour la seconde fois. Non moins ambitieux que son père, dont cependant l'ambition fit une de ses victimes, il prétendait, comme nous l'avons dit, à la souveraineté de toute l'Italie. Il s'avança de Rome dans la Toscane, et bientôt parut aux portes de Sienne.

Mais le concile qui n'avait pu rien terminer à Savonne, s'était ensuite réuni à Pise où, après avoir déposé les deux pontifes qui se disputaient la tiare, il avait élu Pierre de Candie, appelé le cardinal de Milan, pour leur succéder sous le nom d'Alexandre V, et ce pontife mérita du moins, par son élection, le surnom que lui donnèrent ses contemporains, et que lui a conservé l'histoire, de *pape de l'union*.

Le nouveau pape sentit la nécessité de dé-
1409. livrer les états romains des troupes de Ladislas.
Il appela contre lui un compétiteur depuis long-temps éloigné du champ de bataille, et lui promit toutes sortes de secours, ce que firent aussi les Florentins. Ce rival qu'on lui opposait était le duc d'Anjou, ce même Louis qui lui avait si long-temps disputé le trône. Le duc d'Anjou part aussitôt du fond de la Provence, fort des subsides que lui prodiguait le pontife, de l'investiture qu'il lui donnait des états de Naples, et de l'excommunication qu'il lança contre Ladislas. Pendant sa route, les troupes qu'il conduisait avec lui se grossissent encore des forces qu'unissent aux siennes les divers états d'Italie, et sur-tout les Florentins qu'avait alarmés sur leur indépendance l'ambition désormais bien manifeste de Ladislas.

La prudence conseilla à Ladislas de concentrer ses forces et de rentrer dans ses états pour les défendre, et contre les armes de son rival et contre celles de l'église, beaucoup plus dangereuses. Pour émousser l'effet de ces dernières; pour opposer à ses ennemis dans la défense les mêmes moyens qui leur servaient pour l'attaque, il appela dans Gaëte Grégoire, un des papes déposés; et, pour prix d'une complaisance

dont le résultat devait être d'attiser les feux de la guerre civile, il le fit reconnaître comme pape dans ses états.

Cependant le duc d'Anjou marchait sur Rome, défendue par quelques troupes que Ladislas en se retirant avait cru devoir y laisser. Le nouveau pape mourut à Bologne, lorsqu'à peine il était monté sur le trône pontifical ; mais cet événement n'apporta ni obstacle, ni lenteur dans l'exécution des projets de Louis d'Anjou. Le cardinal Cossa, qui fut élu à sa place, sous le nom de Jean XXII, n'était pas moins ennemi de Stanislas, ni moins intéressé à sa ruine. Louis continua donc sa marche rapide dans l'Italie; il se proposait de poursuivre avec vigueur son audacieux rival jusques dans ses propres états. Et, en effet, après avoir été solennellement couronné dans Rome, par le pape Jean, il s'avança vers les confins du royaume de Naples, à la tête d'une nombreuse armée. Ladislas lui oppose à Roccasecca une armée de force égale. La bataille fut longue, sanglante. Mais enfin Ladislas est défait ; Louis reste maître du champ de bataille. Son rival se sauve, avec le reste de son armée, dans les murs de San-Germano. Il fallait profiter d'un si grand succès. C'en était fait de Ladislas et de son trône si Louis l'eût poursuivi dans sa retraite.

15

Mais l'armée de Louis n'était, en grande partie, composée que de ces guerriers, connus alors en Italie sous le nom de *Capitani di Ventura*, qui devaient leur origine aux guerres continuelles qui dévastaient ces contrées. Ils vendaient leurs services à tout prince qui voulait les payer, servaient indifféremment toutes les causes, tous les partis. Après la victoire de Roccasecca, ils refusèrent de marcher si on ne leur payait la solde arriérée. En vain Louis s'adresse au pape, aux Florentins, pour se procurer l'argent nécessaire : le pape était hors d'état d'en fournir; les Florentins, qui avaient fait une paix séparée avec Stanislas, n'avaient plus intérêt à la guerre. Louis se voit obligé de laisser une seconde fois le trône à son heureux rival; indigné, il retourne dans ses états de Provence.

Ladislas, ayant pris à sa solde une partie des aventuriers qui, sous les ordres de Louis, l'avaient tout récemment vaincu, et sur-tout le fameux Sforza, le plus brave de leurs chefs, revole de nouveau vers Rome avec la rapidité de l'éclair, s'empare de cette ville, saccage les palais du pape et des cardinaux; et peu après, toujours occupé de ses projets d'envahissement, il marche vers la Toscane. Mais à Pérouse, après une nuit passée dans les bras de la fille d'un

médecin dont il était devenu amoureux, il tombe dangereusement malade. Il retourne à Rome et de-là, par mer, à Naples où, quatre 1414. jours après son arrivée, il meurt, dans la trente-neuvième année de son âge.

Ce prince n'eut pas même la douceur de laisser à des enfants un trône à l'affermissement comme à l'agrandissement duquel trente années de sa vie avaient été consacrées : nouvel exemple des vanités de l'ambition ! Jeanne, sœur de ce prince, veuve du duc d'Autriche, lui succéda.

JEANNE II.

Avant de nous occuper de Jeanne II, ou *Jeannelle,* jetons encore un coup d'œil en arrière : réfléchissons sur le règne précédent; et nous aurons une idée plus juste de la situation du royaume à l'avénement de cette reine au trône.

Un prince, fils d'un monarque assassiné, parce que ne s'étant pas contenté du trône où il n'était monté que par le meurtre d'une reine sa parente, il en avait usurpé un autre, aurait dû, par prudence du moins, être exempt d'ambition. Mais, élevé dans les camps, obligé de reconquérir un état que son père lui avait légué sans lui en assurer la possession, Ladislas, loin

de profiter des sages leçons de l'expérience et du malheur, soldat dès ses plus jeunes ans, fut, comme tous les guerriers, dur, inexorable, ambitieux. Rien ne tempéra dans lui ce mâle caractère; sa vie s'écoula dans une continuelle agitation. Ses états étaient un vaste camp, ses sujets un peuple de soldats. Étranger aux mœurs douces et paisibles, il le fut à ces sciences, à ces arts, produits de la civilisation qu'ils perfectionnent à leur tour, et qui seuls assurent la paix des empires. La victoire, il est vrai, couronna, comme nous l'avons vu, la plupart de ses entreprises. Rome et la Toscane, deux fois tombées dans ses mains, furent la récompense de ses exploits; mais le sceptre de l'Italie, auquel il osa prétendre, échappa de ses mains. La postérité n'a conservé qu'une seule loi de ce prince; elle se trouve dans les capitulaires des rois angevins, et peint à-la-fois son règne et son caractère. La justice et ses formes n'étaient pour lui que de vains mots. Avait-il besoin d'argent pour soudoyer et récompenser les hordes qu'il avait à sa solde, il pressurait ses peuples; il vendait les terres qu'il avait prises aux barons qui combattaient sous d'autres drapeaux que les siens. Il ne respectait aucune convention, ni traité.

Effréné dans toutes ses passions, il avait

plusieurs serrails de femmes dans Naples. Les historiens racontent ses débauches avec plus d'étonnement encore que d'indignation (1).

D'après ce tableau, on peut juger de la confusion, des désordres d'un état gouverné par un tel maître. Le mal ne pouvait qu'empirer sous l'administration de Jeanne.

Cette reine, dès sa première jeunesse, s'était livrée à l'amour, à la galanterie, sans retenue, sans pudeur. Sa conduite fut toujours presque aussi déréglée que celle de son frère Ladislas. Portée sur le trône, elle n'y vit qu'une facilité 1414.
de plus pour satisfaire ses goûts ou plutôt ses fureurs amoureuses. Et cependant elle était alors âgée de quarante-quatre ans; et, s'il en faut croire quelques historiens, elle était également dépourvue des graces de la figure, et des agréments de l'esprit (2).

Ce n'était pas sous un tel règne que le régime militaire, établi par Ladislas, pouvait long-temps se soutenir. On ne songea guères à conserver les conquêtes faites par Ladislas hors du royaume. Les milices nombreuses licenciées sans prudence et restées sans solde, coururent se ranger sous les drapeaux d'aventuriers, moins

(1) Voyez les notes de l'éditeur à la fin du volume.

(2) Art de vérifier les dates, t. III, p. 842.

avides de gloire que de butin; c'était la seule monnaie dont souvent alors se payaient ces troupes indisciplinées. Par-là augmentèrent les malheurs du royaume. Une foule de barons, soit pour garantir leurs terres, soit pour les étendre, se firent eux-mêmes capitaines, *Condottieri*, de ces bandes redoutables. Ce fut d'abord pour eux un calcul; ce devint ensuite une véritable profession. Ils enrôlèrent continuellement des soldats, et tinrent en permanence des compagnies qu'ils louaient aux puissances belligérantes, mettant ainsi à prix et au plus offrant le sang des hommes. Bientôt les princes d'Italie furent les tributaires de sujets obscurs, élevés par l'abus de l'art de la guerre au rang de leurs égaux.

Et, pendant ces désordres intestins, cette effervescence de toutes les parties de l'état, qui annonçait encore de plus grands orages, que faisait la cour de Naples? elle s'occupait de plaisirs et de fêtes. Jeanne cherchait, prenait des favoris dans les dernières comme dans les premières classes de ses sujets, et leur prodiguait le peu de richesses que renfermait le trésor de l'état. Les rivalités, les jalousies de ces vils favoris, leurs intrigues pour se supplanter, composeront le tableau presque entier de son règne, feront le malheur de sa vie, et en compléteront le scandale et la honte.

De tous les favoris de Jeanne, celui qui semblait la subjuguer avec le plus d'audace, et qui jouissait avec le plus d'impudence de son pouvoir sur elle, était un certain *Pandolfe d'Alopo*, d'une naissance obscure, mais d'une beauté remarquable. Elle l'avait aimé lorsqu'elle n'était encore que duchesse, et lui son échanson, d'autres disent son maître-d'hôtel; reine, elle l'éleva à la dignité de grand-chambellan, place alors très-importante, qui mettait pour ainsi dire entre ses mains les revenus de la couronne. Il régnait donc sous le nom de Jeanne.

Mais un rival se présenta : c'était *Muzio Attendolo*, surnommé *Sforza*, le plus valeureux des *Condottieri*, sous le règne précédent. Sa vigueur, son air martial, avaient fait une vive impression sur le cœur de la reine. Pandolfe craignit d'être bientôt supplanté. Il parvint à le rendre suspect, le représenta comme un secret partisan de Louis d'Anjou, et fit tant que Jeanne consentit à ce qu'il fût arrêté et jeté dans une prison.

Cet événement causa dans la ville une grande sensation : par-tout on éclata en murmures. On représenta vivement à la reine combien il était nécessaire qu'elle prît un époux qui partageât avec elle les soins de l'administration. Jusqu'alors Pandolfe s'était secrètement opposé à

une mesure dont l'effet devait être de lui ravir en grande partie le pouvoir suprême. Mais le mécontentement était au comble; ni lui, ni la reine, ne purent résister plus long-temps.

Quoique la reine fût déja presque vieille, et malgré ses mœurs bien connues, nombre de prétendants aspiraient à sa main, ou plutôt à son trône. La politique eût voulu qu'elle eût choisi Jean d'Arragon, fils du roi de Sicile; mais elle se flatta de conserver plus d'autorité en prenant le comte *Jacques de la Marche*, prince de la maison de France. Elle espérait aussi que ce mariage avec un parent, il est vrai très-éloigné, du roi de France, empêcherait ce monarque de soutenir les prétentions de Louis d'Anjou au trône de Naples. Au reste, il fut convenu que le comte, quoique époux de Jeanne, ne prendrait point le titre de roi; ce qui donnait à Pandolfe l'espoir de retenir encore toute sa puissance. Et cependant il sentit le besoin de se faire un appui contre les haines dont il était l'objet, et ne trouva rien de mieux que de se réconcilier avec ce rival, ce Sforza qu'il avait jeté dans les fers. Non-seulement Pandolfe lui fit rendre la liberté, mais il lui donna sa sœur en mariage; et par-là leurs intérêts devinrent communs. La reine intervint elle-même dans cette réconciliation: pour dé-

dommager Sforza de ses souffrances et le payer
de sa lâche condescendance aux desirs du fa-
vori, elle lui accorda le titre et la charge de
grand-connétable.

A son arrivée sur les terres de Naples, le comte
de la Marche avait été salué *roi* par plusieurs
seigneurs du parti des mécontents qui étaient
allés à sa rencontre, et dont l'un n'avait pas
craint de lui apprendre la déshonorante con-
duite de la reine son épouse. Ni Pandolfe, ni
Sforza, n'osèrent plus lui refuser ce titre ; et la
reine elle-même le lui conféra dans une céré-
monie solennelle, le jour même de la célébra-
tion du mariage.

Dès-lors la cour de Naples cessa d'être le sé- 1415.
jour de la volupté. Jacques, rongé de soucis,
jetait autour de lui des regards inquiets : il lui
fallut peu de temps pour acquérir la triste cer-
titude que les confidences qu'on lui avait faites,
n'étaient pas des calomnies. Il ne respira plus
que vengeance : tout lui devint odieux, suspect;
et la reine et ses favoris. Ayant appris les étranges
liens qui unissaient entre eux Pandolfe et Sforza,
il les fit arrêter, emprisonner. Époux impru-
dent, il interroge Pandolfe, arrache de lui, à
force de tortures, le secret de sa coupable in-
trigue avec la reine, le fait décapiter et livre
son corps aux insultes d'une vile populace. La

reine, son épouse, est elle-même saisie, renfermée, gardée à vue par un chevalier français, le plus sévère des geoliers, qui la suit, la surveille comme une ombre importune, et le jour et même la nuit.

Peut-être le peuple eût pardonné tant de sévérité envers la reine; il n'y voyait qu'une juste punition des désordres passés. Mais ce n'était pas seulement sous le toit de son palais que Jacques exerçait le despotisme : il traitait ses nouveaux sujets avec la même hauteur, la même dureté que les personnes qui vivaient sous sa dépendance immédiate. Il n'accorda sa confiance qu'aux Français qui l'avaient suivi: toutes les charges étaient pour eux, ainsi que les faveurs et les richesses. De toutes les imprudences, la plus dangereuse que puisse commettre un souverain qui gouverne une nation au sein de laquelle il n'est pas né, c'est de paraître la dédaigner, c'est de ne pas la faire participer à la distribution des honneurs et des emplois. Une telle conduite souleva contre le mari de Jeanne toute la nation, lui aliéna tous les cœurs. Dès-lors on ne lui pardonna pas plus sa sévérité envers la reine que ses abus d'autorité en administration. L'époux, comme le roi, devint également odieux.

Les malheurs de la reine firent oublier ses

torts. Pour qui connaît la nation napolitaine, ce retour subit vers la pitié, n'aura rien de surprenant. On chercha, on trouva bientôt l'occasion d'arracher Jeanne à sa prison. Le roi lui avait un jour permis d'aller à une fête. Trois seigneurs napolitains, à la tête desquels était *Sergiano Carracciolo*, que nous verrons bientôt jouer un grand rôle dans cette histoire, se présentent sur son passage avec une petite troupe d'affidés, parviennent facilement à disperser la faible escorte qui l'entourait; ils enlèvent Jeanne et la transportent, au milieu des applaudissements du peuple, dans un château de Naples, autre que celui où elle habitait avec son époux. Le bruit de cet enlèvement se répand bientôt dans toute la ville; le peuple, ivre de joie, se réunit, s'arme, forme le projet d'aller assiéger dans le château-neuf, sa résidence, l'inhumain époux de Jeanne. Une foule de Napolitains, qui se grossit à chaque instant, se rassemble sous les murs du château. Le roi voit leur nombre, entend leurs bruyantes vociférations; il sent qu'il ne pourra résister long-temps. Il s'échappe secrètement et va se renfermer dans le château de l'OEuf, qui lui offre une retraite plus sûre.

De ce moment, Jeanne commande sans partage dans Naples. Les Français sont destitués de tous leurs honneurs, de tous les emplois

qu'ils exerçaient. Des Napolitains leur succèdent. La cour de Jeanne se repeuple des plus beaux hommes, sinon des plus instruits et des plus probes. Le grand-connétable Sforza, qui était toujours en prison, voit enfin ses fers brisés, et reprend son crédit et ses honneurs. Mais celui qui, dans le cœur de Jeanne, l'emporte sur tous les autres, c'est son libérateur, c'est Sergiano Caracciolo : il remplace auprès d'elle, et dans toute l'étendue de ses droits, le malheureux Pandolfe.

Mais nous avons omis de dire quel fut le sort du roi Jacques, lorsqu'il se refugia dans le château de l'OEuf; il est temps de s'en occuper. Dans la première effervescence, on parla de faire le siége du château pour s'assurer de la personne du roi, peut-être même pour le livrer, soit à la vengeance de Jeanne, soit à la fureur du peuple. Mais des personnes bienveillantes ou plus réfléchies préférèrent de négocier une espèce de raccommodement entre les deux époux. Jacques, pour recouvrer sa liberté, consentit à toutes les propositions qui lui furent faites. Il fut convenu que Jeanne jouirait de toute l'autorité; que son époux, se contentant de la principauté de Tarente, n'aurait aucun pouvoir dans Naples; que tous les Français seraient renvoyés dans leur patrie, etc. Ce fut

à de si humiliantes conditions que Jacques obtint la permission de revenir habiter avec la reine au château-neuf.

Une telle réunion ne pouvait être de longue durée. Jeanne saisit bientôt l'occasion de se débarrasser de la présence d'un importun époux. Un soir qu'ils soupaient à la même table, elle élève une querelle au sujet des Français qui n'étaient point encore partis de Naples. Le roi, outré de son injustice, quitte brusquement la table et se retire dans son appartement. Jeanne en fait aussitôt fermer les portes et y pose des gardes.

Cet appartement devint une prison pour Jacques. Il y fut détenu pendant trois longues années, et n'en sortit que par l'intercession du pape Martin V. Nous finirons en peu de mots l'histoire de ce malheureux prince, dont le nom ne reparaîtra plus dans nos mémoires. Après sa délivrance, Jacques sentant bien qu'il ne pouvait plus habiter dans les mêmes lieux que sa femme, et dans une ville qui avait été témoin de sa honte, résolut d'aller vivre dans sa principauté de Tarente. Mais il y fut poursuivi, assiégé par Marie d'Enghien, veuve de Ladislas, qui avait des droits sur cette principauté. Tant de persécutions l'indignent, le découragent; il monte sur un vaisseau et retourne en France.

En passant par Besançon, il s'arrête dans un couvent de moines de l'ordre de saint François et y prend l'habit. Il y mourut en 1438. Quelques historiens avancent, mais sans en donner de preuves, qu'on le vit, deux ou trois ans après sa fuite de Naples, dans les troupes que Louis d'Anjou, dont nous parlerons bientôt, commandait en Italie.

Jeanne, dès qu'elle se vit délivrée de la présence de son époux, s'abandonna, sans réserve, à toute la dépravation de ses penchants. Le favori en titre fut comblé de richesses, d'honneurs : elle l'avait nommé grand-sénéchal du royaume; il devint, comme il arrive toujours, le maître suprême de l'état; mais, ce qui n'est pas moins ordinaire, il devint aussi l'objet de la jalousie des courtisans et de la haine du peuple.

Comme Pandolfe Alopo, Carracciolo ne voyait qu'avec une certaine terreur le valeureux Sforza jouir d'un grand crédit auprès de la reine. Il employa tout pour le perdre dans son esprit. Sforza résolut de se venger, ce qui ne lui était pas difficile, puisqu'il disposait des principales forces de l'état. Une foule de barons, ennemis du favori, et qui avaient aussi des troupes à leur solde, embrassèrent sa cause. Sforza, à la tête d'une espèce d'armée qu'il posta dans les

environs de Naples, exigea impérieusement le renvoi de Carracciolo : il fallut que la reine cédât, ou parût céder. Carracciolo quitta la ville et ses emplois, et se retira dans Procida, île voisine. Mais absent, il n'en dirigeait pas moins les affaires; la reine n'agissait que par ses conseils. Aussi Sforza résolut-il, d'accord avec les barons qui formaient son parti, d'appeler à la conquête du royaume Louis III d'Anjou, dont le père, dont l'aïeul, avaient si souvent, et les armes à la main, réclamé leurs droits au trône de Naples.

En lisant cette histoire, en réfléchissant sur ces temps déplorables, il n'est pas difficile d'apercevoir la cause des troubles continuels qui agitaient ce malheureux pays. Toute la force de l'état était dans les mains des barons ou feudataires; c'étaient les véritables maîtres. Delà, l'incertitude du sort des monarques qui, lorsqu'ils manquaient d'énergie ou de prudence, laissaient saisir l'autorité à cette oligarchie ambitieuse et turbulente; qui ne pouvaient ni récompenser, ni punir, sans soulever contre eux quelque parti, sans faire naître une guerre civile. Il était sans doute de la politique de Jeanne de ménager, plus que tout autre souverain, ces indisciplinables barons. Sa faiblesse lui en faisait une loi; et il fallait aussi se faire

pardonner de tendres erreurs. Mais tant de circonspection n'entrait pas dans son caractère. Elle ne chercha point à s'attacher par des concessions ces nobles ambitieux ; elle les négligea ; et bientôt un fils de ces princes qui avaient si souvent disputé le trône à la maison de Durazzo, et sur-tout à son frère, parut, et vit accourir sous ses étendards des transfuges et des amis restés secrètement fidèles au parti d'Anjou.

Louis, avec le secours d'un chef tel que Sforza, qui était à-la-fois animé par l'ambition et la jalousie, ne pouvait avoir que de grands succès. Bientôt on vit la bannière d'Anjou se déployer, jusques dans les environs de Naples; et cette ville, divisée en diverses factions, commençait à s'agiter, à devenir menaçante. L'occasion était critique. Jeanne, presque assiégée dans sa propre capitale, cherche un appui parmi les princes étrangers. Alphonse, roi d'Arragon, venait d'hériter encore du trône de Sicile; elle l'appelle à son secours, l'adopte pour fils, le nomme son successeur.

Les deux nouveaux concurrents eurent bientôt désolé le royaume par leur fureur : la guerre fut terrible; mais enfin la fortune, en se déclarant pour Alphonse, laissa respirer Jeanne. Une trêve fut conclue entre les combattants.

Le vainqueur abusa bientôt des droits que

lui donnaient sur la reine et sur l'état ses victoires et son titre de fils adoptif. A l'exemple du comte de la Marche, il voulut gouverner; et comme lui aussi, sans avoir les droits d'un époux, il persécuta les favoris, les amants de la reine : il fit même arrêter Carracciolo. La reine, indignée de cette audace, et aussi prompte dans ses vengeances qu'inconstante dans ses amours, ne balança point à choisir pour vengeur ce même Sforza, jadis son amant, et depuis son ennemi, ce Sforza qui s'était armé contre elle, et était l'auteur de ses nouvelles disgraces. Elle fut la première à le rappeler auprès d'elle, dans sa cour. Celui-ci, étonné, attendri, s'arme à la voix de sa souveraine, bat les troupes que voulut lui opposer Alphonse, délivre de sa prison ce Carracciolo qui avait été autrefois la cause de sa défection. Tous deux désormais réconciliés, n'ont pas de peine à persuader à la reine de révoquer l'adoption qu'elle avait faite d'Alphonse. Elle adopte à sa place Louis III 1423.
d'Anjou, qui était resté à Rome en attendant l'expiration de la trève; et elle le déclare son héritier. Le roi de Sicile, épuisé par toutes les pertes qu'il avait faites, est forcé d'abandonner le royaume où il ne conserva qu'un seul des châteaux de Naples.

Les peuples, comme les individus, sont plus

ou moins légers, plus ou moins inconstants, quoique tous aiment le changement. Quiconque, en lisant l'histoire de Naples, s'arrêtera au règne de Jeanne, croira qu'un esprit de vertige s'était emparé de la nation; mais pour peu qu'on ait vécu au milieu de ce peuple, un tel phénomène cesse d'en être un, et ce qui paraît extraordinaire n'est plus que simple et naturel. Le Napolitain est moins commandé par ses habitudes que par ses sensations; une fois animé du feu des passions, pareil au volcan qui féconde et ravage son territoire, il semble changer de nature et ne se connaît plus lui-même. Chez ce peuple, tout est excès, l'amour comme la haine : il passe de l'un à l'autre aussi rapidement que l'enfance, de la joie aux larmes. C'est là que les factions trouvent des aliments toujours prêts, et que les révolutions succèdent aux révolutions; c'est là que les princes sont, comme nous l'avons vu, et comme nous le verrons encore, portés avec enthousiasme au faîte de la puissance, et presqu'aussitôt précipités dans l'abyme.

La douceur, les manières affables de Louis, avaient charmé la reine. C'en était assez pour que le jaloux Carracciolo craignît de voir décliner son pouvoir : il eut l'art d'éloigner son nouveau rival, en lui faisant donner par la

reine la mission de soumettre plusieurs barons rebelles de la Calabre.

Mais un rival plus dangereux pour lui s'était alors emparé de l'esprit de la reine; et c'était une femme, la duchesse de Sessa, qui depuis long-temps vouait à Carracciolo une haine implacable. Jeanne, devenue insensible par son âge et ses infirmités, ne souffrait plus que par habitude, la domination de son ancien favori. La duchesse n'eut pas de peine à lui faire remarquer combien il abusait de sa confiance, jusqu'à quel excès il portait la cupidité. Précisément alors il osa demander à la reine la principauté souveraine de Salerne, apanage des fils des rois. Sa prétention fut présentée aux yeux de la reine, non-seulement comme un trait d'orgueil ridicule, mais comme une audace aussi punissable que dangereuse. La reine refusa, et même avec aigreur. L'insolent favori lui en fit les plus durs reproches; et l'on assure même que, dans son dépit, il la frappa au visage. Jeanne, toute en larmes, vient gémir près de la duchesse, qui lui conseille de le faire arrêter. Les ennemis de ce ministre instruits de sa disgrace, et craignant, ainsi que la duchesse, que l'inconstante Jeanne ne pardonnât à son ancien amant, vont le massacrer à coups de hache, la nuit, dans sa propre maison. Jeanne, dit-on, le

pleura; et cependant elle permit que les immenses biens dont il jouissait, et qu'il devait à sa générosité, fussent confisqués; que ses enfants fussent emprisonnés ou exilés.

Louis d'Anjou, après cet événement, devait s'attendre à se voir rappeler à Naples: mais la duchesse de Sessa, qui voulait gouverner seule, persuada à Jeanne de le laisser encore en Calabre. Il y épousa Marguerite, fille du duc de Savoie, et y mourut bientôt, à l'âge de vingt-huit ans.

Jeanne fut inconsolable de cette mort. Elle se reprochait de n'avoir pas reconnu plus tôt et récompensé les vertus, le dévouement de Louis. Quelques mois après la mort de ce prince, une fièvre lente la conduisit elle-même au tombeau, à l'âge de soixante-cinq ans: elle en avait régné
1435. vingt. Avant sa mort, elle nomma pour successeur et héritier René d'Anjou, et voulant, à ses derniers moments au moins, s'occuper du sort de la nation, elle désigna, par son testament, seize seigneurs napolitains pour gouverner ses états, jusqu'à l'arrivée de celui qui devait lui succéder au trône.

Mais de tels soins furent aussi insuffisants qu'ils furent tardifs; ils ne purent cicatriser les plaies profondes du royaume. Deux adoptions différentes et successives lui donnèrent de nou-

veau deux maîtres au lieu d'un. De plus, les états agités de l'Italie et les prétentions du saint-siége toujours subsistantes, rendirent ce royaume encore plus malheureux; l'Espagne et la France se disputèrent ce que la Sicile, Rome et l'Allemagne avaient voulu mutuellement se ravir, et deux siècles purent à peine appaiser les querelles qui s'élevèrent à ce sujet entre deux puissantes dynasties de l'Europe.

La Sicile plus heureuse voyait, depuis les vêpres siciliennes, s'affaiblir l'opinion de la nécessité de l'investiture par les papes. L'usage contraire avait prévalu. On ne voulait plus recevoir comme un don de Rome ce qu'elle n'avait ni le pouvoir ni le droit de donner. Le peuple sicilien retira de grands avantages de cette manière de voir dans une aussi importante question d'état.

CHAPITRE VI.

Dynastie des Arragonais. — Règnes d'Alphonse Ier; de Ferdinand Ier; d'Alphonse II; de Ferdinand II; de Frédéric d'Arragon.

Dès l'instant où l'inconstante, l'imprudente Jeanne appela à son secours, du fond de la Sicile, le roi dont nous allons tracer l'histoire, on dut prévoir que le royaume de Naples ne tarderait pas à être gouverné par une autre dynastie. En effet, un monarque tel qu'Alphonse, dont les états héréditaires étaient si voisins de ceux qu'on lui promettait pour prix de son appui, devait nécessairement l'emporter sur des princes qui n'avaient que des possessions éloignées, quels que fussent d'ailleurs leurs droits au trône. Ainsi le caprice d'une femme, d'une reine irréfléchie eut une influence qui a duré pendant plusieurs siècles, sur les destinées de tout un peuple, et d'une foule de princes souverains. Nous disons le caprice d'une reine, car ce fut peut-être autant par légèreté que par le sentiment des dangers qui l'entouraient, et qui

n'avaient pour cause, au reste, que sa faiblesse et les désordres de sa conduite, qu'elle appela, pour sauver son royaume, un prince sur les ancêtres duquel ses aïeux l'avaient conquis. Par elle, le glorieux héritage de Robert fut recouvré par les descendants des rois auxquels Charles d'Anjou l'avait arraché. Nouvel exemple des vicissitudes de l'inconstante fortune, et de l'existence de cette justice suprême dont les arrêts sont quelquefois tardifs, mais infaillibles.

A peine Jeanne eut fermé les yeux, qu'une régence, formée d'un conseil de seize seigneurs, fut établie comme elle l'avait prescrit; mais, sans doute pour que ce conseil parût plus imposant et résistât avec plus de vigueur aux prétentions du pape qui, à la nouvelle de la mort de la reine, voulut faire revivre ses droits illusoires, les Napolitains crurent devoir lui adjoindre vingt autres conseillers choisis dans la noblesse et le peuple. Les circonstances étaient difficiles; le royaume se trouvait dans une situation plus déplorable encore qu'à la mort de Charles de Durazzo : à des maux semblables, il fallait de semblables remèdes.

Les nouveaux prétendants au trône, Alphonse et René d'Anjou, ne tardèrent pas à ramener sur ces malheureuses contrées les désastres dont elles avaient été affligées par les princes qui,

comme eux, se l'étaient déja disputé. Mais, à la suite d'une guerre, qui avait pour objet la possession du duché de Lorraine, René se trouvait alors prisonnier du duc de Bourgogne; il ne put venir lui-même prendre les rênes du gouvernement; mais il se promit d'y envoyer sa femme Isabelle, dès qu'elle pourrait se présenter dans Naples avec l'espoir d'y être accueillie en souveraine. L'occasion ne se fit pas attendre. Alphonse qui déja était préparé à envahir le royaume, crut devoir commencer par s'emparer de Gaëte, place si importante par son port. Mais cette ville, qui ne voulait point de lui pour souverain, avait demandé et obtenu du secours des Génois, alors ennemis des Arragonais. Une flotte génoise combattit avec une flotte d'Alphonse, qu'il commandait lui-même. Dans cette sanglante bataille, l'expérience des Génois triompha du courage de
1435. leurs adversaires. Le roi fut fait prisonnier, ainsi que tous les seigneurs qui l'accompagnaient. Un seul vaisseau, échappé à ce grand désastre, alla porter à la Sicile la nouvelle de l'entière défaite et de la prise de son monarque.

Deux mois après ce grand événement, l'épouse de René, Isabelle, parut à Naples avec son fils, le comte de Piémont, âgé de dix ans. Elle y fut reçue en reine. La captivité d'Al-

phonse renversait l'espoir de ses partisans : presque tous les barons vinrent rendre hommage à Isabelle d'Anjou.

Mais l'événement qui aurait dû éloigner à jamais Alphonse du trône de Naples, fut précisément ce qui rétablit ses affaires, et lui procura les moyens de rentrer en lice avec plus d'avantage. Le duc de Milan, comme seigneur des Génois, avait réclamé leur illustre captif. Dans les fréquents entretiens qu'ils eurent ensemble, Alphonse parvint à persuader au duc que, si une famille française montait sur le trône de Naples, l'indépendance de l'Italie serait menacée; que ses états principalement se trouveraient, par leur situation, entre deux grandes puissances unies, intéressées à les envahir. Soit politique, soit générosité, ce prince non-seulement rendit la liberté à Alphonse, mais il conclut avec lui un traité d'alliance, et lui avança des subsides pour conquérir les états que lui disputait René.

Nous avons vu que l'effet de la grande victoire remportée par les Génois, et de la captivité d'Alphonse avait été de relever dans tout le royaume le parti de René, de ranimer les espérances des Angevins. La prudence et la rare bonté d'Isabelle avaient achevé l'ouvrage. Alphonse n'était plus redoutable; il ne comptait presque plus de partisans. Mais lorsqu'on ap-

prit la conduite du duc de Milan envers son prisonnier, la consternation fut d'autant plus grande, que la perte de Gaëte vint ajouter à ce revers de la fortune. Cette place s'était rendue à l'ennemi par le plus singulier des hasards. Une peste la désolait; le gouverneur venait d'en mourir : les officiers de la garnison et les plus riches habitants avaient fui dans les campagnes pour éviter la contagion. L'infant D. Piètre à qui Alphonse, à peine sorti de sa prison, avait écrit de venir de Catalogne se joindre à lui, se trouvait, à la tête de quelques vaisseaux, près de l'île d'Ischia, lorsqu'il apprit que Gaëte était dépourvue de forces et presque déserte : il se présenta devant cette place, qui se rendit sans faire aucune résistance. C'est ainsi qu'il acquit pour Alphonse, sans en avoir formé le projet, une des principales clefs du royaume de Naples.

René, cependant, pouvait encore lutter avec avantage contre son rival. Il était réservé à ce prince de rétablir seul sa fortune. En effet, c'était en vain que les Génois, las de la politique astucieuse du duc de Milan, s'étaient soustraits à son autorité, et restaient fidèles à René; c'était encore en vain que la cour de Rome, non moins attachée à la cause des Angevins, la soutenait par des bulles et même par les secours plus réels de quelques troupes.

Leurs efforts n'avaient servi, jusqu'à ce jour, qu'à prouver un attachement, une sincérité, toujours rares entre des puissances. Mais René, après avoir obtenu sa liberté du duc de Bourgogne au prix d'une forte rançon, parut à 1438. Naples, et ranima son parti par sa seule présence. Il arrêta, par sa valeur, les succès d'Alphonse, et rendit, par ses talents, la sécurité et la confiance à tous les cœurs. Une preuve irrécusable du mérite de ce prince, c'est que, malgré l'audace et l'habileté de son rival, comme capitaine, et ses vertus comme monarque, il sut lui faire encore plusieurs années la guerre, et lui disputer le trône avec obstination, et souvent avec avantage.

Nous n'entrerons point dans les détails des combats nombreux livrés avec plus ou moins de succès par les deux rivaux, pendant près de trois ans, dans les Abruzzes et ailleurs; des siéges entrepris et levés; des villes prises ensuite rendues. Ces monotones descriptions ne rappelleraient que ce qu'on lit dans toutes les histoires. Il suffira de savoir qu'après tant d'exploits divers, après une si longue lutte, on ne pouvait encore assurer quel serait le vainqueur.

Mais la mort d'un grand homme entraîne souvent la perte d'un état, et celle d'un général heureux la ruine d'un prince. René en fit la

dure expérience. Jacques *Caldora*, *Condottiere* célèbre, et un de ceux qui soutenaient le parti de René, de toutes les ressources d'un rare génie et d'une brillante valeur, cet habile général dont la noble énergie et le beau dévouement ne s'étaient jamais démentis, Caldora mourut subitement à la tête d'une armée qu'il conduisait de l'Abruzze à Naples, dans l'espoir de joindre ses troupes à celles du roi. Son fils Antoine lui succéda dans le commandement, et se montra aussi perfide que son père avait été fidèle. En vain le roi le pressait de s'avancer vers Naples, comme son père l'avait entrepris. Antoine s'excusait sur l'impossibilité où il se trouvait de faire marcher des troupes qui ne recevaient point de solde; et il invitait, au contraire, le roi à venir le trouver dans l'Abruzze où il pourrait se procurer de l'argent par des impôts. Pour ôter tout prétexte à ce général, René se décide à un voyage si périlleux. A la tête d'une petite troupe de braves, il traverse, au milieu d'un hiver rigoureux, un pays qui était au pouvoir de son rival, et des montagnes couvertes de neiges. Les peuples, sur son passage, admirent son courage, sa gaieté même au milieu des dangers et des privations. Enfin il parvient à joindre Antoine Caldora, dans les vallées de Bénévent. Alphonse et son armée

n'étaient pas loin. On en vient à une bataille. L'armée d'Alphonse est enfoncée; malade, et obligé de faire sa retraite dans une litière, ce prince eût été facilement pris, si, malgré les instances, les prières, les menaces même de René, Antoine n'eût empêché ses troupes de poursuivre les vaincus.

Désespéré de cette lâche trahison, René voit lui échapper tout le fruit d'une victoire qui pouvait être décisive; il est obligé de revenir à Naples d'où il fait partir pour la France sa femme et son fils. Il pressentait que la lutte serait encore longue, et qu'il ne pouvait plus guères compter sur des succès.

Alphonse, après avoir rallié son armée, vient faire le siége de Naples. La ville manqua bientôt de vivres. René soutenait tant qu'il pouvait le courage des habitants; on le vit plus d'une fois à leur tête faire des sorties, et repousser les ennemis. Mais deux maçons, que la faim avait fait sortir de Naples, vinrent au camp d'Alphonse, et lui indiquèrent un aquéduc par lequel on pouvait s'introduire dans les murs. Trois cents soldats entrèrent, la nuit, par cet aquéduc, et ouvrirent une porte par laquelle le reste de l'armée se précipita dans les rues, en renversant tout ce qui s'opposait à leur marche. En vain René, à la tête de quelques braves, fit des

prodiges de valeur; il fallut céder au nombre. Il n'eut que le temps de se retirer dans le châ-
1442. teau-neuf. C'est ainsi que Naples fut encore prise cette fois par le même moyen qu'elle l'avait été neuf siècles auparavant par Bélisaire.

René, dès-lors, resta sans espoir. Le hasard voulut que deux vaisseaux génois s'approchassent de la forteresse où il s'était refugié; ils venaient y porter des vivres. Craignant de ne trouver peut-être plus l'occasion d'échapper à son ennemi, René s'empressa de monter sur un de ces vaisseaux et de retourner en Provence (1).

Ce départ de René se rattache à une époque mémorable de l'histoire de Naples. Elle ne signale pas seulement un prince vaincu qui, cessant d'être roi, et déshérité par la victoire de l'antique succession d'une couronne, quittait un état d'où l'exilaient la fortune et la gloire; cette époque était aussi celle de la fin d'une dynastie dont l'existence comptait déja deux siècles presque révolus : et outre cet intérêt toujours si grand pour les peuples, elle offre encore le spectacle de deux nations qui, toujours divisées pendant ce long espace de temps, se voyaient heureusement réunies sous un même

---

(1) *Voy.* les notes de l'éditeur à la fin du volume.

roi, comme sous un seul sceptre : moment fortuné où devaient s'éteindre enfin des haines sans objet, et finir ces longues guerres dont le résultat nécessaire est de démoraliser les hommes et d'éloigner la civilisation. Mais Naples et la Sicile ne devaient qu'entrevoir l'aurore du bonheur.

Toute dynastie nouvelle apporte des changements dans la constitution d'un état, dans l'administration, dans les mœurs. Il est du devoir de l'historien de faire observer les altérations qui s'introduisent dans les formes d'un gouvernement, lorsqu'il passe successivement dans les mains de maîtres qui sont étrangers au pays, de rechercher les principales causes de ces modifications qui influent plus ou moins sur le sort des peuples. Naples, peut-être plus que tout autre pays, offre sur ce sujet un vaste champ d'observations, fournit à-la-fois et l'exemple et la preuve des principes qu'on ne peut s'empêcher d'en déduire.

Cette réunion plus ou moins grande d'hommes, que l'on appelle un *peuple*, se forme par deux moyens très-divers, ou par une aggrégation libre et volontaire de plusieurs peuplades voisines et amies, ou par un mélange hétérogène et forcé de peuplades souvent inconnues les unes aux autres. Dans le premier cas, la

confiance, l'amitié, des intérêts communs, sont les liens de l'association; dans l'autre, la puissance qui la forma peut seule la maintenir, et souvent la fusion de ces éléments de nature différente ne s'opère jamais. Les nations qui doivent leur existence au premier de ces moyens, sont aussi rares, qu'elles deviennent heureuses et puissantes. Si l'on interroge les débris épars qui nous restent de l'histoire des états de Naples dans l'ancien âge, ils offriront les preuves d'une population autonome, d'autant plus considérable que, lorsqu'un beau climat et un terre féconde répondent aux besoins des hommes, la tyrannie seule peut alors s'opposer à leur multiplication. Les peuples de la Campanie ne furent pas seulement prospères par l'heureuse influence du ciel; ils le devinrent encore par leur position maritime, qui appelait des deux continents voisins de l'Italie de nombreuses et puissantes colonies. Ils eurent donc toujours deux causes continuelles d'accroissement.

Mais dans le moyen âge, à cette époque funeste qui le caractérise le plus, de l'invasion des barbares, ce ne furent plus de brillantes colonies, riches de tous les trésors de l'industrie et des talents, bien préférables à ceux de l'opulence, qui traversèrent les mers pour se réunir à des peuples

agricoles et heureux; mais des conquérants féroces, ennemis des sciences et des arts, et dont la profonde ignorance ne mettait de prix qu'au fer, parce qu'avec le fer ils acquéraient l'or qui leur assurait de stupides jouissances. Dès-lors s'évanouit la gloire, comme le bonheur, des peuples de la Campanie, ils furent aggrégés de force à des vainqueurs avides. Ces habitants des sombres climats de la Germanie se mêlèrent à ceux d'un climat plus doux; et cette alliance se prolongea jusqu'à ce qu'un autre âge vint ouvrir une carrière encore plus sanglante et plus triste.

Les Lombards les premiers vinrent se mêler aux peuples du royaume de Naples, et loin d'adopter des mœurs et des usages, qui étaient le produit d'une antique civilisation, leurs coutumes triomphèrent, comme leur épée, des lois de leurs malheureux hôtes. Aux Lombards, succédèrent les Normands, également dominateurs par le glaive et par les lois. Et enfin, la maison d'Anjou, accourue des rives de la France aux extrémités de l'Italie, vit se précipiter à sa suite une foule d'étrangers, de Français, qui vinrent encore se fondre dans un peuple déja mélangé de vingt peuples divers.

Si l'effet de ces agglomérations est, en la renouvelant, de réparer les pertes d'une nation

décimée par de longues et malheureuses guerres, elles produisent en échange d'un aussi déplorable avantage, un mal énorme sans doute, celui d'empêcher qu'un peuple soit vraiment digne de ce nom : elles font des amas d'hommes et non pas une NATION. Qu'est un peuple, en effet, s'il manque d'un esprit public? qu'est-il s'il n'a le sentiment de l'honneur national, de la gloire de la patrie? Et comment d'aussi nobles sentiments, ces généreux principes, les seuls garants des vertus comme du bonheur des nations, jeteraient-ils de profondes et bienfaisantes racines dans des ames froissées et avilies, dans des esprits à-la-fois courbés sous le triple esclavage de la superstition, de l'ignorance, et de la tyrannie féodale?

Nous le disons à regret, il n'existe presque aucune chance de gloire et de prospérité pour le royaume de Naples; il est douteux que le peuple qui l'habite s'élève jamais à la hauteur d'où s'opèrent les grandes choses. Non-seulement il est habitué, façonné, depuis une longue série de siècles, à ce genre d'esclavage, qui est aussi le partage de bien d'autres nations condamnées à ne pas jouir de sitôt d'une sage indépendance sous de justes lois; mais il subit encore un autre genre d'esclavage peut-être plus avilissant : il n'obéit pas seulement à des

seigneurs de fiefs, à des rois absolus, il est devenu, en quelque sorte, tributaire des autres nations, soit par ses mœurs, soit par l'influence d'un climat amollissant. De là vient que dans l'ordre des nations civilisées, il n'occupera jamais qu'une place secondaire. Malheureusement tout annonce que, chérissant de pareilles chaînes, il ne voudra faire aucun effort pour les briser. Il se plaira long-temps à vivre, à languir dans cette nullité qui pourtant contraste avec ses talents naturels, et son esprit généralement vif et pénétrant.

Mais retournons à Alphonse, à son règne mémorable: voyons les institutions dont ce prince, comparable par ses talents et sa valeur à Frédéric et à Roger, jeta les bases dès qu'il fut assis sur le trône de ces rois.

La cour de Rome avait, comme on l'a déja vu, accordé à la maison d'Anjou que les monarques sortis de sa race et régnant sur les états de Naples, prendraient le titre de roi des Siciles. Alphonse, en qui l'orgueil arragonais s'unissait à la conscience d'un grand pouvoir et d'un grand talent, et qui voulait peut-être aussi signaler de l'éclat des noms le commencement de son règne et d'une nouvelle dynastie, se fit proclamer à-la-fois roi de *l'une et de l'autre* Sicile. Son triomphe sur son adversaire étant désor-

mais consommé, il préféra la situation plus brillante et plus centrale de Naples au séjour de la Sicile, et même à celui de ses états d'Espagne. Il se fixa dans cette ville où sa présence avait amené, et maintint la paix. Son premier soin fut d'y consolider l'ordre et le bonheur public : c'est à quoi il travailla sans relâche. Des lois fondées sur l'expérience, appropriées au génie, au besoin, aux lumières des peuples, furent le fruit de ses premiers travaux. Les tribunaux l'occupèrent d'abord : il réforma l'administration de la justice.

Il donna ensuite ses soins aux finances de l'état : il abolit d'anciens droits, leur en substitua de nouveaux ; mais il ne se permit du moins (ce qui est très-remarquable) aucune de ces innovations sans avoir l'avis et l'assentiment des barons convoqués en parlement (1). Mais comme il était magnifique et libéral, il versait des bienfaits sur quelques familles privilégiées, ce qui épuisait le trésor royal, et le forçait de recourir souvent à de nouvelles impositions. Or, c'étaient précisément ces familles, c'était enfin une seule caste dans l'état qui était appelée à délibérer sur ces grands intérêts des peuples.

---

(1) Voyez *Giannone*, histoire de Naples, liv. XXVI, c. 6.

Son goût pour les lettres est connu. On sait que l'Histoire de Tite-Live, et les Commentaires de César étaient ses livres favoris; qu'il les avait toujours à la main. Aussi estimait-il et favorisait-il les gens de lettres. De là vient le nom de *sage* que lui donnèrent ses contemporains, mais que lui refuse la postérité, qui n'accorde ce titre qu'aux souverains vraiment philosophes, aux bienfaiteurs de l'humanité; et Alphonse eut envers ses sujets des torts graves que l'histoire ne lui a point pardonnés.

Un de ces torts, le premier de tous, fut d'avoir étendu, dans un siècle qui déjà s'éclairait de toutes parts, le pouvoir féodal au lieu de le restreindre: nous ne disons pas au lieu de le détruire; car il était difficile qu'un roi de son temps pût même en concevoir l'idée. Il établit de plus, comme nous l'avons dit, une administration financière, qui n'était pas moins vicieuse que préjudiciable aux intérêts de la nation, et qui, pour comble de malheur, lui survécut ainsi qu'à son siècle.

La Pouille, cette province de ses nouveaux états, la plus inépuisablement féconde en solides richesses, le berceau de la gloire des Normands et l'honneur antique des peuples napolitains, était déserte à son avénement au trône, soit par suite des longues guerres et des dissentions

des peuples, soit par l'incurie de ceux qui les avaient gouvernés : au lieu de rappeler l'agriculteur exilé de sa terre natale, de la couvrir de cités et de la peupler de nouveaux colons, il la changea en de vastes pâturages, comme si elle devait être abandonnée à des peuples barbares et nomades.

Enfin la plus grande faute de ce prince fut de séparer de nouveau deux états, qui, unis par la nature et la politique, devaient être inséparables, et que lui-même avait réunis en ceignant son front d'une nouvelle couronne. En effet, lorsqu'Alphonse s'aperçut qu'il vieillissait, une seule pensée occupa ses esprits, la destinée future de son fils Ferdinand, né d'un commerce illégitime, et qu'il paraît avoir aimé avec idolâtrie. Il n'avait point d'enfants de son épouse, qu'une jalousie effrénée l'avait forcé d'abandonner; qu'il haïssait pour ainsi dire, et qui avait sans cesse vécu loin de lui dans ses états d'Espagne. Mais il présumait bien qu'en laissant à son seul fils illégitime, Ferdinand, toutes les couronnes qu'il possédait, son frère Jean, roi de Navarre, lui disputerait ce grand héritage, et n'aurait pas de peine à s'en rendre maître, et parce qu'il était plus puissant, et parce que, comme frère d'un souverain mort sans enfants légitimes, il devait seul lui succéder dans toutes

ses possessions. Il lui sembla donc plus prudent de ne léguer à son cher Ferdinand que le royaume de Naples, et de laisser à Jean de Navarre, la Sicile, la Sardaigne et les couronnes d'Arragon et de Valence. Ainsi Naples et la Sicile formèrent de nouveau deux états séparés; et cela parce qu'un roi préféra un de ses rejetons illégitimes aux intérêts de ses peuples.

Mais il fallait faire reconnaître ce fils pour son successeur, d'abord par les barons, et surtout par le pape. Là tendirent tous ses efforts pendant le reste de sa vie. D'abord il assembla un nouveau parlement, composé tout entier de barons, de nobles (et il en avait excessivement augmenté le nombre déja trop grand). En ne formant ainsi le parlement que de seigneurs, il altérait les antiques constitutions du royaume, d'après lesquelles l'église par les prélats, et le peuple par les députés des villes, devaient être admis dans ces assemblées. Quoi qu'il en soit, après avoir accordé aux barons un droit de juridiction, presque sans partage dans leurs domaines, et de plus le changement d'une redevance que payaient leurs terres, en une autre redevance qu'ils jugeaient moins onéreuse, il eut l'art de se faire demander par eux-mêmes que son fils Ferdinand fût déclaré par lui duc de Calabre, c'est-à-dire héritier présomptif de

la couronne. Leur proposition est aussitôt acceptée. Ferdinand paraît, s'assied aux pieds de son père : et tous les barons viennent lui jurer foi et hommage comme à leur futur souverain. Le lendemain Alphonse posa publiquement, au pied des autels, la couronne ducale sur la tête de son fils.

Alphonse n'eut guères plus de peine à obtenir la légitimation de Ferdinand par le pape. C'était Eugène IV qui occupait alors le trône pontifical. Alphonse lui promit de lui faire restituer quelques terres de l'église qui avaient été envahies autrefois par François Sforza ; il lui fit de plus quelques concessions qui augmentaient le pou-
1443. voir de l'église. Dès-lors une bulle accorde à Ferdinand tous les droits de la légitimité, et le droit de succéder au trône de son père.

Le reste de la vie d'Alphonse fut employé presque uniquement en travaux utiles. Il embellit, par des monuments, cette ville de Naples, qu'il avait préférée pour sa résidence, à tant d'autres de ses nombreux états, qui n'étaient ni moins peuplées, ni moins florissantes. Les savants, que les Turcs, maîtres de Constantinople, forçaient de fuir de la Grèce, furent accueillis, protégés par lui : ils ouvrirent des écoles publiques (1).

(1) Voyez les notes de l'Éditeur à la fin du volume.

Alphonse était arrivé à l'âge de soixante-quatre ans. S'étant extrêmement fatigué dans une grande chasse qui se faisait dans la Pouille, il revint très-malade à Naples; et bientôt il y mourut, 1458.
après avoir donné à son fils Ferdinand de très-sages conseils, qui ne furent guères suivis.

FERDINAND Ier D'ARRAGON.

Fertile en événements à-la-fois glorieux et funestes, ce règne est celui d'un prince qui aurait pu mériter le nom de grand, s'il n'eût pas souillé ses triomphes du sang de ses sujets; si, dans la plupart de ses actions, il n'eût été dirigé par un atroce esprit de vengeance et de rapacité. Il parut brave dans les combats; mais, vainqueur, il fut parjure et cruel.

Rome, dont le destin fut en tout temps, ou d'armer ses voisins les uns contre les autres, ou de leur susciter des querelles, ou de les faire combattre entre eux pour ses propres intérêts, n'abandonna point, sous le règne de Ferdinand, son infernale politique. Versatile avec art, adroite à trouver toujours des motifs plausibles pour manquer de foi, on la vit détruire, sous un pontife, ce qui avait été l'ouvrage tout récent de son prédécesseur. Calixte III, à peine appelé au sacerdoce de saint Pierre, refusa à

Ferdinand l'investiture d'un royaume, que lui avait accordé son prédécesseur; et ajoutant l'injure à l'iniquité, Calixte déclara que ce refus provenait de l'illégitimité du fils d'Alphonse.

Cette fois pourtant l'église n'était pas complice de l'ambition de son premier ministre, et le pontificat était loin de partager les desseins astucieux du pontife; Calixte, tout en paraissant défendre la religion qu'il disait outragée, ne travaillait que pour ses propres intérêts. Ce pape, de la maison des Borgia, et que son népotisme a rendu fameux, semblait préparer de loin le règne affreux d'Alexandre VI. Non content d'avoir déja élevé son neveu (1) au trône ducal de Spolette, il voulait encore ceindre son front du bandeau des rois, et la monarchie de Naples n'était point à ses yeux une conquête ni trop précieuse ni difficile.

Le pape employa d'abord, contre Ferdinand, ses armes ordinaires, les foudres de l'excommunication : le prince leur opposa, non une armée qu'il s'occupait encore à préparer, mais la fidélité d'un peuple qui aimait en lui le fils d'un grand roi, et retrouvait un guerrier qui, comme son père, saurait le défendre des ennemis de son repos et de sa gloire. Tous les

(1) *Costanzo, lib.* 19.

corps de l'état réunis dans une assemblée d'autant plus solennelle, qu'elle avait pour objet de prononcer entre le souverain légitime et une puissance qui voulait usurper, en promettant à Ferdinand de lui rester attachés, lui accordèrent les secours qu'il avait demandés. Mais lorsque le sort des armes allait prononcer sur une question déja décidée par l'équité, quand Ferdinand allait combattre, un événement inattendu le dispensa de tenter les hasards et l'inconstance de la fortune.

Calixte mourut, et sa fin vint mettre un terme à des projets que lui seul avait conçus, et que désapprouvaient sûrement les membres les plus sages du consistoire. Si le gouvernement de Rome avait cela de funeste, que le trône pontifical était sans cesse occupé par des vieillards en qui toutes les passions se confondaient en une seule, l'ambition, partage ordinaire de l'âge avancé, il y avait du moins une espèce de compensation à ce mal : c'était la courte existence de ces pontifes; la mort venait fréquemment saisir ces ambitieux, terminait bientôt leur rêve de gloire et leur délire, et vengeait les peuples et les rois qu'ils allaient encore dépouiller.

Pie II succéda à Calixte. Loin de suivre le 1459.
plan de son prédécesseur, il reconnut Ferdinand pour roi de Naples, abolit l'anathême qui

l'écartait du trône et le fit couronner par un de ses légats. Des services si essentiels devaient avoir nécessairement une récompense. Les villes de Terracine et de Bénévent, qui étaient alors entre les mains de Ferdinand, furent le salaire du pontife; sa complaisance n'était pas désintéressée.

Ferdinand célébra, par des actes de libéralité, le jour où il crut pouvoir jouir, sans réserve et sans crainte, et de la paix et de ses états : il retrancha plusieurs impôts onéreux, et fit, à l'exemple de son père, de nouvelles concessions aux grands. Ils se montrèrent peu reconnaissants de ses bienfaits, comme nous le verrons bientôt.

Qu'on ouvre les annales de l'Europe, on ne trouvera dans aucune histoire autant d'agitations, de troubles que dans celle du royaume de Naples. Nous avons déja retracé quelques-unes des causes de ces fréquentes révolutions; mais il est bon de les avoir sans cesse présentes à l'esprit, sans quoi, la conduite du peuple napolitain, sa turbulence habituelle, l'espèce de fureur avec laquelle on le voit embrasser successivement des partis opposés, tout cela serait inexplicable. Mais ce caractère est un produit du climat, des lois, des circonstances. Si le climat, par son ardeur, porte un peuple

à la fermentation, s'il exalte ses passions, c'est sans doute au législateur à tempérer, par l'action d'une bonne police et de la morale, cet effet de causes physiques. Mais lorsqu'au lieu d'opposer le frein des lois à la fureur frénétique des hommes, on les laisse dans l'anarchie et le besoin, qu'on cesse de s'étonner si les états sont sans cesse agités et les trônes ébranlés, si loin de marcher vers la civilisation, les peuples restent honteusement stationnaires dans une situation pire peut-être que l'état de nature; car là du moins les vices n'ont point à se cacher sous de vils déguisements.

La nature n'avait point donné à Ferdinand, comme nous l'avons dit, une ame bienfaisante, ni accessible à la pitié. Dès son enfance, il avait annoncé, par des actes d'avarice et de cruauté, tout ce qu'il serait un jour. La plupart des barons ne l'avaient vu monter sur le trône qu'avec crainte et défiance. Dans les commencements, et tant qu'il se crut environné de dangers, il sut dissimuler, affecta de paraître bienveillant et presque généreux; mais bientôt après il laissa deviner son caractère par quelques indices effrayants. Plus d'un acte de rigueur et d'injustice prouvèrent que les barons ne s'étaient point trompés dans leur funeste pronostic. Comment les nobles les plus turbu-

lents de l'Italie, auraient-ils supporté long-temps le joug sanguinaire d'un prince qui abusait ainsi du pouvoir, eux qui, de tout temps, ne se soumettaient pas sans peine à ceux qui en faisaient l'usage le plus légitime? Ils conspirèrent donc contre leur roi.

Cette conspiration ne fut point, comme la plupart de celles que nous retrace l'histoire, une de ces entreprises où quelques ambitieux cherchent à substituer leur propre tyrannie à une autre : aucun d'eux ne prétendait au trône. Mais, comme toutes celles qui l'avaient précédée dans le royaume de Naples, elle avait pour but d'appeler un maître étranger, parce que l'on était las de celui qu'avaient donné les lois.

Jean, roi d'Arragon et de Sicile, l'oncle même de Ferdinand, fut le prince que les barons invitèrent d'abord à venir détrôner son propre neveu. Mais, soit par les conseils d'une sage politique, soit que son cœur ne fût pas fermé à ces sentiments de justice et d'humanité que la nature inspire à tous les hommes, il refusa un trône qu'il ne pouvait acquérir sans crime. Alors les barons napolitains jetèrent les yeux sur Jean d'Anjou, fils du bon René. La maison d'Anjou paraissait, depuis quelque temps, sommeiller pour ainsi dire, et ne réclamait plus ses droits, du reste assez fondés, sur

le royaume de Naples; mais elle ne les avait point abandonnés. Aussi le fils de René se hâta-t-il de se rendre aux vœux séditieux des barons: il débarqua, à la tête d'une armée puissante, entre les embouchures du Garigliano et du Volturne, une des positions la plus militaire, la mieux choisie pour attaquer la capitale du royaume. Une première victoire le conduisit, en effet, presque aux portes de Naples; mais, 1459.
d'après le conseil du prince de Tarente, il crut devoir avant d'y entrer s'assurer des places circonvoisines. L'ennemi profita du temps qu'on lui laissait, pour réunir de nouvelles forces, et dès-lors la lutte devint égale.

Ferdinand avait quelques qualités qui rachetaient ses vices. Il sut, par sa valeur, repousser d'une main son nouveau rival; et, de l'autre, comprimant avec art les factions qui le menaçaient, arracher par ses talents aux ennemis un royaume dont ils étaient prêts à s'emparer. Grand capitaine à la tête de son armée, il fut homme d'état habile, au sein de sa cour où cependant il était entouré de piéges. Mais il avait eu l'art de se conserver pour alliés le duc de Milan et sur-tout le pape, Pie II, qui appela à son secours le fameux Scanderberg. Ce prince, après avoir fait trembler le descendant de Mahomet jusqu'au sein de Constantinople, était resté

tranquille possesseur de l'Albanie. A la voix du pontife, il vient défendre Ferdinand qui se trouvait alors assiégé dans Bari; peu après il contribua beaucoup au gain de cette grande bataille qui se donna près de Troja dans la Capitanate, et qui décida du sort de l'expédition.
1462. Jean d'Anjou, dès qu'il eut cessé d'être heureux, se vit trahi par son général Piccinino, et abandonné par la plupart de ces mêmes nobles qui l'avaient appelé en Italie. Épuisé par une guerre qui durait déja depuis près de sept ans et par de nombreuses défaites, il ne tarda pas à reprendre le chemin de ses états héréditaires, renonçant pour jamais à ceux que la rebellion voulait en vain lui donner.

Ferdinand conclut la paix avec ses propres barons; et cette fois il ne put ni les punir ni se venger. Qu'on juge ce qu'était, à cette époque, un prince en Italie, ainsi que dans le reste de l'Europe. Souverain de nom seulement, sa noblesse lui disputait sans cesse le pouvoir. Aussi, quoique Ferdinand eût vaincu, le royaume était beaucoup moins sous sa dépendance que sous celle de ces subalternes tyrans. Obligé d'aller soumettre des villes encore mutinées en Calabre, et détruire ce reste de la rebellion qu'il venait d'étouffer, il lui fallut demander au prince de Salerne, un de ses feudataires, le passage

dans ses états. Cette expédition fut bientôt terminée, et Ferdinand ne compta plus d'ennemis, du moins d'ennemis déclarés et sous les armes.

Tout entier aux soins que la paix commande aux monarques s'ils veulent en cueillir les fruits et faire prospérer leur pays, ce roi s'appliqua surtout à encourager le commerce par la liberté, les manufactures par des encouragements, et les arts par des récompenses. Ce fut lui qui, le premier, donna à ces diverses sources d'opulence, plus d'étendue et de développement. La fortune favorisa ses nobles entreprises. Tout ce que l'antique Grèce avait d'hommes instruits dans les sciences, habiles dans les beaux-arts comme dans les arts industriels, fuyait les persécutions et la tyrannie des sultans, qui occupaient le trône de Constantin et de Théodose. Cette population éclairée refluait en Italie, y apportait son expérience et ses lumières. Elle fut accueillie d'abord sur cette terre classique, par cette famille que ses talents, plus encore que sa fortune, avaient appelée à la souveraineté de l'antique Étrurie; mais les Médicis seuls ne furent pas ses bienfaiteurs. Nous avons vu qu'Alphonse avait protégé, retenu par des bienfaits, les Grecs qui s'étaient présentés dans ses états : son fils ne se montra ni moins hospitalier ni moins généreux envers ces utiles émigrés, qu'en-

vers tous ceux de leurs compatriotes qui vinrent encore, par la suite, lui demander un asyle. Certes, sans les excès sanglants auxquels la passion de la vengeance porta ce monarque, on serait tenté de croire que les historiens, ou séduits ou intimidés par l'oligarchie qui partageait avec lui le pouvoir suprême, lui ont injustement donné le nom de *cruel*, contre lequel déposent plus d'une grande action et plus d'une loi qui honorent sa mémoire. Non-seulement il enrichit sa capitale, en y faisant fleurir le commerce et les arts, mais il l'agrandit, et il l'embellit par de nouveaux monuments. C'est à lui aussi que Naples doit l'imprimerie; il l'y établit lorsqu'à peine elle était découverte en Allemagne (1).

Des erreurs signalent cependant son règne; et, ce qui est bien pis, des atrocités. Nous en citerons quelques-unes : Deux des seigneurs qui s'étaient le plus distingués dans la première conspiration des barons contre Ferdinand, étaient le duc de *Sessa* et *Giacomo Piccinino*.

(1) Il y avait une imprimerie à Naples en 1471. Son premier imprimeur fut Sixtus Riestenger, prêtre, de Strasbourg. Les autres imprimeurs de cette ville au XV[e] siècle, furent Mathias Moravus; Arnold, de Bruxelles; Berthold Rying, de Strasbourg; Aiolfo de Cantono, etc.

(Note de l'Éditeur.)

Comme ils avaient fait tous les deux une paix particulière avec le roi, ils devaient se croire en sûreté. Et cependant, après les avoir appelés l'un et l'autre à sa cour, et les avoir accueillis avec de grandes démonstrations d'amitié, il fit enfermer l'un d'eux, le duc de Sessa, dans les prisons du château-neuf, et s'empara de tous ses biens : quant à Piccinino, il le fit étrangler dans ce même château. De tels exemples pouvaient bien jeter la terreur dans l'ame des autres barons; mais n'y éteignaient pas les haines secrètes, et les desirs de vengeance.

De nouvelles guerres ne tardèrent pas à éclater en Italie. Le pape avait à se venger des Florentins, qui avaient pendu un archevêque, principal instigateur de la conjuration des *Pazzi* contre les Médicis. Il excita Ferdinand à envoyer une armée en Toscane. Mais le duc de Calabre, fils aîné du roi, sous les ordres duquel elle marchait, se laissa battre par les Florentins. Médicis vainqueur n'eut pas de peine à obtenir la paix. Les Vénitiens qui avaient été les alliés des Médicis, et qui n'étaient point compris dans le traité de paix, craignirent sans doute que Ferdinand n'envoyât contre eux son armée qui était encore en Toscane : ils lui suscitèrent le plus dangereux des ennemis. Mahomet II était alors occupé à faire le siége de Rhodes : ils lui

représentèrent que la conquête du royaume de Naples serait, dans les circonstances, très-facile. Mahomet expédie aussitôt vers l'Italie une flotte de quatre-vingt-dix galères chargées de Turcs. Cette armée descend sur la plage d'Otrante, assiége la ville, la prend, la saccage, et se prépare à de nouveaux succès. A cette nouvelle, les potentats d'Italie tremblant pour leurs états, unissent leurs forces pour repousser l'ennemi commun des nations : le roi de Hongrie leur envoie lui-même des troupes. Le duc de Calabre, à la tête des alliés, marche contre les Turcs. Mais il n'eut pas besoin de combattre pour vaincre. L'armée turque venait de recevoir la nouvelle de la mort du belliqueux Mahomet. Découragée, n'attendant plus de secours en cas de défaites, elle se décida à se rembarquer, à abandonner Otrante et l'Italie. Les alliés retournèrent dans leurs états respectifs. Mais Ferdinand voulut se venger des Vénitiens : ce fut vainement. L'armée que le duc de Calabre conduisit contre eux fut complétement battue; et cette courte guerre finit par un traité de paix entre le monarque et la république de Venise.

Le calme était rendu à l'Italie : il semblait que Ferdinand allait enfin jouir de quelque repos; mais il était dans la destinée de ce

prince de passer sa vie entière dans l'agitation et les soucis.

Le duc de Calabre, par ses hauteurs, ses injustices, sa rapacité, aigrissait de plus en plus ces nobles qui conservaient toujours au fond du cœur, la mémoire des cruautés de son père. Ils ne pouvaient s'accoutumer à l'idée que bientôt il régnerait sur eux. De cette disposition des esprits à une conspiration il n'y a pas loin; ils s'entendirent, et formèrent un plan, qui fut connu et approuvé, même des deux premiers personnages de l'état; l'un était Antoine *Pétrucci*, qui, par son mérite, était devenu secrétaire du roi Alphonse, et l'était encore de Ferdinand; l'autre François *Coppola*, comte de *Sarno*, qui avait acquis par le commerce une immense fortune. Ils jouissaient tous les deux de l'entière confiance du roi; mais le duc de Calabre eut la maladresse de les menacer, de leur faire craindre la perte de leurs biens, de les alarmer même sur leur sûreté personnelle : il en fit des conjurés.

Innocent VIII venait de monter sur le trône de S. Pierre. Il était ennemi de Ferdinand autant que son prédécesseur en avait été le protecteur et l'ami. Il encouragea les barons à la révolte. Ils le prièrent de leur donner un nouveau roi et un nouveau maître; et ce maître et

ce roi devait être le duc de Lorraine, petit-fils par les femmes du roi René. Le pape lui fit proposer la couronne de Naples : mais l'héritage de René d'Anjou était disputé par le roi de France à qui il avait été en effet donné par testament. Occupé de cette contestation, René de Lorraine ne put se rendre en Italie aussi promptement que l'auraient exigé les circonstances.

Cependant la trame ourdie à Rome par les barons fut découverte. Le roi envoie aussitôt le duc de Calabre dans l'Abruzze pour empêcher les barons de cette province de se réunir aux conjurés. Ce prince, par des stratagêmes indignes d'un guerrier, s'empara d'Aquila, et, dans la terre de Labour, de Nola et d'Ascoli. Les barons s'arment de toutes parts; tous craignaient d'être dépouillés de leurs biens. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que, privés de l'appui du duc de Lorraine, ils pourraient difficilement résister aux armes du roi. Ils résolurent donc d'attendre un temps plus favorable, et de faire des propositions de paix.

Ferdinand, sur leur demande, envoya à Salerne son second fils Frédéric, pour poser les bases d'un arrangement. Quand ils virent au milieu d'eux ce jeune prince, que ses estimables qualités rendaient cher à la nation, ils lui déclarèrent que leur intention était de le choisir

pour roi à la place de son père et de son frère, dont la tyrannie était insupportable. Frédéric, surpris, rejeta leurs offres avec indignation, et essaya de leur faire comprendre la témérité de leur entreprise. Mais ils ne pouvaient plus y renoncer. Ce dernier outrage fait au roi, rendait la paix presque impossible.

La guerre fut cependant de peu de durée. Innocent déconcerté par l'inaction du duc de Lorraine, craignit d'avoir seul à supporter une lutte dont le succès était très-incertain. Ferdinand proposait de payer le *cens*, que Rome exigeait toujours des rois de Naples, mais que depuis long-temps ils refusaient : cette condescendance parut suffisante au pontife. Il conclut sa paix avec Ferdinand. Mais, en la signant, il lui fit promettre de pardonner aux barons rebelles. Ferdinand jura d'accorder un pardon général : et la religion, comme les intérêts de l'état, lui prescrivaient d'observer ce serment. Mais ses lèvres seules l'avaient prononcé; à l'instant même il méditait, il savourait déja la vengeance.

Ce prince, le Tibère, le Louis XI du royaume de Naples, avait, comme eux, l'art de dissimuler. Il n'était pas facile de réunir dans un même lieu, les barons, principaux instigateurs de la dernière conjuration; et cependant le roi

regardait comme important de les frapper tous à-la-fois. D'après le conseil de son digne fils le duc de Calabre, il feignit de vouloir célébrer, par des fêtes, le grand jour de la réunion générale. Et pour rendre ces fêtes encore plus brillantes et éloigner en même temps tous les soupçons, il fixa à cette même époque le mariage d'une de ses nièces, fille du duc d'Amalfi, déja fiancée au fils de cet opulent comte de Sarno, dont nous avons précédemment parlé. On fit de grands préparatifs pour ces fêtes. Les barons, chefs de la conspiration, furent appelés à la cour. Tous s'y rendirent, excepté le prince de Salerne, moins confiant, ou qui connaissait mieux le caractère des deux princes qu'ils avaient offensés.

Le jour même de la noce, tous ces nobles, réunis au château-neuf, furent arrêtés à un signal donné, et jetés dans les prisons du château. De ce nombre étaient le comte de Sarno, père du futur époux, et ce Petrucci si estimé dans Naples, ainsi que deux de ses fils les comtes de Carinola et de Policastro. Presque aussitôt jugés qu'arrêtés ils périrent du dernier supplice, et leurs biens furent confisqués.

1487. Une foule d'autres nobles étaient à Naples, dans une espèce de surveillance. Ils devaient croire qu'après l'exécution de ces chefs, il n'y

avait plus rien à craindre pour eux. Mais le duc de Calabre les haïssait trop pour ne pas s'acharner à leur perte; il n'avait point encore immolé assez de victimes. Il persuada à son père qu'ils reprendraient, à la première occasion, les armes contre lui; et ils furent dévoués à la mort. On trouva encore moyen de rassembler ceux-ci dans le château-neuf: le roi les y avait appelés pour qu'ils reçussent de sa bouche même leur grace. Ils y furent arrêtés comme les autres, et étranglés ensuite dans leur prison. Le comte de Sessa, dont nous avons raconté ailleurs l'arrestation, et qui n'était point sorti des cachots, partagea le sort de ces dernières victimes.

Tels sont les forfaits qui ont valu à Ferdinand le surnom de *cruel;* celui d'*assassin* n'eût pas été moins justement appliqué à son fils. On sent quelque satisfaction en lisant ensuite dans l'histoire que le duc de Calabre ayant demandé à Ferdinand-le-Catholique, roi de Castille et d'Arragon, sa fille en mariage, ce roi repoussa la demande avec horreur.

Il faut croire à une providence vengeresse, quand on voit Ferdinand-le-Cruel accablé, dans ses derniers jours, de malheurs bien plus grands que tous ceux qu'il avait jusqu'alors éprouvés. Ce ne fut plus des barons révoltés qu'il eut

à combattre, mais un des plus puissants rois de l'Europe venant le chasser du trône à la tête d'une nombreuse et valeureuse armée. Et que pouvait-il opposer? Il n'avait pour lui ni sa noblesse qu'il avait décimée, ni le cœur de ses sujets qu'il avait opprimés par des vexations sans nombre. Le roi de France, Charles VIII, avait résolu de venir occuper le trône de Naples, qui avait été légué à Louis XI son père, par Charles, frère du roi René. Il était entraîné à cette entreprise assez imprudente par les conseils intéressés de plusieurs princes d'Italie, et sur-tout de Ludovic Sforce, qui voulait usurper le duché de Milan sur son neveu dont il était tuteur, mais qui devait craindre l'opposition de Ferdinand de Naples, dont la fille avait épousé son pupille.

Déja l'armée de Charles s'apprêtait à franchir les Alpes. Ferdinand voulut conjurer l'orage; et, pour conserver sa couronne, il s'abaissa jusqu'à proposer de n'être qu'un feudataire du roi de France. Ce fut en vain. Les ambassadeurs qu'il avait envoyés à Charles ne rapportèrent que des refus.

Il veut alors faire des préparatifs pour sa défense; mais il était trop expérimenté pour ne pas sentir combien ils seraient insuffisants. Tant de contrariétés, dans un âge aussi avancé que

le sien, empoisonnèrent et sans doute hâtèrent la fin de sa vie. Accablé d'inquiétudes, et, il faut le croire, de remords, il mourut presque subitement, âgé de soixante-onze ans; il en avait régné trente-sept (1). 1494.

ALPHONSE II.

Il était dans les destinées de l'Italie d'être constamment victorieuse dans l'ancien âge, et presque toujours vaincue dans l'âge qui succéda. Tant il est vrai que les compensations entrent aussi dans l'histoire des peuples comme dans celle de la nature. Les plus grandes faveurs de la fortune précèdent, appellent ses digraces; les nations, comme les individus, parcourent successivement les divers périodes de bonheur et d'infortune, de puissance et de misère assignés à tous les êtres, par les décrets d'une inexplicable providence.

Nous le répétons, si l'on veut trouver l'histoire de toutes les nations, de tous les siècles, restreinte, réunie dans un tableau d'une dimension peu étendue, il faut ouvrir les annales de Naples. On y verra se développer, dans un court espace de temps, les passions des princes,

(1) Voyez les notes de l'Éditeur.

leurs fautes, leurs erreurs; et les révolutions succéder aux révolutions. Aujourd'hui c'est un roi, demain un autre qui régit cette nation tour-à-tour docile et indomptable, fidèle et insoumise. Ce qu'il y a de plus durable par-tout ailleurs, les dynasties; ce qui donne à un peuple de la consistance et de la fermeté, le gouvernement héréditaire, y varie à chaque instant, et, comme tout le reste, change de forme et de nom. Le sceptre y passe de main en main sans s'arrêter dans aucune.

C'est, il est vrai, au sort, au hasard de sa position géographique, qu'il faut attribuer les fréquentes vicissitudes qu'éprouva ce pays, bien plus encore qu'au caractère des peuples qui l'habitent. Si le peuple napolitain, par exemple, est plus favorisé qu'aucun autre par la nature qui lui prodigue tous les bienfaits d'une terre fertile presque à l'excès, il est envié par cela même des autres nations moins favorisées du ciel; et comme les besoins leur ont donné plus de vigueur et d'industrie, il devient pour elles une proie facile, ou, pour le moins, le tributaire de leurs arts. Enfin, il est l'esclave du monde depuis qu'il a cessé d'en partager avec les Romains la souveraineté.

Nous approchons, dans ce règne, non-seulement d'un de ces changements de princes et de

dynastie, auxquels les règnes précédents nous ont accoutumés, mais d'une époque plus mémorable encore, puisqu'elle n'a pas moins influé sur le sort des états de toute l'Italie que sur celui de Naples.

Depuis le règne de Charlemagne, des princes français, forts de l'appui des papes dont ils servaient l'ambition, avaient pu entreprendre de régner sur quelques états placés dans cette Italie, objet des desirs de presque tous les souverains de l'Europe; mais jusqu'au règne dont nous allons tracer l'histoire, les rois de France, eux-mêmes, ou trop occupés par les rivalités que leur suscitaient leurs voisins et souvent leurs propres vassaux, ou plus modérés que les fils de Charles Martel, n'avaient point songé à renouveler, dans cette péninsule, les invasions de Charlemagne. Voilà que Charles VIII, moins peut-être par ambition que par une certaine exaltation chevaleresque, maladie de ces temps-là, veut marcher lui-même à la conquête des états de Naples; commence une expédition qui, si elle ne fut pas sans gloire pour ses armes, fut désastreuse pour son royaume, et dont au reste le résultat fut de mettre fin à la dynastie des Arragonais, qui avait déja plus d'un demi-siècle d'existence.

Après la mort de Ferdinand I[er], Alphonse II,

son successeur et son héritier, monta sur ce trône de Naples, déja si vacillant lorsque son père l'occupait, et qui alors était revendiqué par une puissance aussi forte que belliqueuse. Nous avons dit plus haut les droits de Charles VIII à ce trône : ils étaient incontestables, puisque c'étaient ceux-mêmes de la maison d'Anjou : il n'en était pas moins imprudent de venir les réclamer.

En effet, Charles VIII, à peine descendu en Italie, dut promptement s'apercevoir que tous les princes, sur les états desquels il avait à passer, étaient autant d'ennemis secrets. Ludovic Sforce lui-même, qui l'avait appelé, n'avait plus le même intérêt à ce que les Français s'établissent dans Naples, et excitait sourdement les autres princes à s'opposer à sa marche. En cela, il agissait d'accord avec les ambassadeurs d'Espagne auprès de ces princes ; et cependant Charles avait acheté, avant son départ de France, la neutralité de Ferdinand-le-Catholique, par la cession de la Cerdagne et du Roussillon. Toutes ces perfidies dont Charles eut des preuves, ne l'empêchèrent point de poursuivre sa route. Son armée était nombreuse, aguerrie ; aucun prince n'osa lui refuser le passage ; il arriva, presque sans obstacle, aux portes de Rome.

Le fils d'Alphonse, Ferdinand, était alors à

Rome avec des troupes : Alexandre VI lui avait promis de défendre la cause de son père. Mais ce pape jugeant sans doute qu'il lui serait impossible de résister aux Français, traita avec eux. Ferdinand n'avait plus qu'à s'éloigner promptement. Il sortit avec ses troupes par une porte, pendant que Charles et son armée entraient par une autre, et étaient reçus avec acclamations par le peuple. 1494.

Charles resta quelques jours à Rome, occupé d'un traité avec le pape, qui, entre autres choses, s'engagea à lui donner l'investiture du royaume qu'il allait conquérir, et qui ensuite ne tint pas ses engagements.

Quelques détachements que Charles, pendant son séjour à Rome, avait envoyés sur les confins du royaume de Naples, suffirent pour jeter la terreur dans les provinces des Abruzzes, et même dans la ville d'Aquila, qui se déclarèrent en faveur des Français : le reste du royaume qui nourissait une antipathie et même une haine secrète pour l'héritier de Ferdinand Ier, dont le caractère l'emportait encore en dureté et en hauteur sur celui de son père, attendait avec impatience le moment où il changerait de maître.

Un grand courage s'allie rarement avec un grand orgueil, et la fermeté d'ame avec l'instinct

de la cruauté. Alphonse, frappé de terreur, ne songea qu'à fuir, au lieu de résister au sort avec dignité. Il renonce à un trône qu'à peine son père venait de lui transmettre, et le cède à son fils Ferdinand, jeune prince qui promettait à la nation un plus heureux avenir.

Après cette abdication, le seul acte méritoire qu'il ait fait, et comme homme et comme monarque, il se retira, avec la plus grande préci-
1495. pitation, à Messine (1). Là il entra bientôt dans le couvent de Mont-Olivet, et y prit l'habit religieux. Il y mourut âgé de quarante-sept ans, d'une maladie cruelle, après avoir passé, dans cette solitude, dix mois dans les macérations, les jeûnes et les prières. Il régna une seule année moins deux jours, laquelle ne fut employée qu'à des préparatifs de guerre, seul art qu'il connût, et qui n'est pas le seul que doit connaître un prince. Les seuls regrets qui l'accompagnèrent dans la tombe, furent ceux des moines, dont il avait doté les couvents de biens considérables.

(1) Voyez les notes de l'Éditeur.

FERDINAND II.

Ferdinand, qui, malgré sa grande jeunesse, avait les qualités d'un héros, loin de courber, comme son père, la tête sous l'orage qui menaçait et son trône et son peuple, s'efforça de l'affronter avec courage. En prenant en main l'administration du royaume, il tenta d'abord de ramener par des bienfaits, les cœurs qu'avaient aliénés son père et son aïeul, par leur tyrannie et leurs injustices. Il rendit la liberté à une foule de seigneurs encore détenus par leurs ordres, restitua aux propriétaires légitimes, les domaines dont ils avaient été arbitrairement privés. Mais ce fut sur-tout de la guerre qu'il dut s'occuper. Ayant rassemblé des troupes, il marcha à San-Germano, afin d'y combattre l'ennemi, quelque redoutable qu'il pût être. Ce fut là qu'il mérita, par sa conduite, le titre de sage précoce et de digne roi. Mais ce dernier titre, il ne devait pas le conserver long-temps.

A peine arrivé sur le champ de bataille, il se vit abandonné, trahi. Le peuple, dans une monarchie qui tombe en dissolution, songe à ses intérêts bien plus qu'à ceux de l'état, qui ne lui paraissent plus les siens : et la noblesse, qui devrait être un des plus forts appuis du trône, abandonne presque toujours le roi dont la chûte

paraît inévitable pour s'attacher à celui qui doit lui succéder. Aussi Ferdinand ne put-il bientôt compter autour de lui de vrais partisans : tous embrassaient la cause du roi de France. Il eût été aussi imprudent qu'inutile de résister plus long-temps. Ferdinand ne songea plus qu'à épargner au peuple, quelque ingrat qu'il se fût montré, les maux qu'eût entraînés une lutte prolongée; il le délia solennellement de tout serment de fidélité, lui permit de se donner à Charles VIII, et se contenta, en abandonnant la ville, de faire brûler quelques vaisseaux qui étaient en rade, pour qu'ils ne tombassent pas au pouvoir de l'ennemi.

Charles, qui suivait de près les pas de Ferdinand, ne tarda point à faire son entrée dans Naples. Il y fut reçu moins comme un conquérant que comme un libérateur. Les rues étaient tendues; elles étaient remplies d'une foule innombrable, qui faisait retentir l'air de cris de joie. Les femmes, superbement parées, occupaient les balcons de leurs appartements, quoique l'on fût au mois de février; elles en jetaient des parfums et des fleurs.

La politique de tout nouveau monarque est de s'attacher sur-tout la métropole. Charles, lorsqu'il était encore à Capoue, avait déja accordé aux députés que Náples lui avait envoyés

de grands priviléges ; non-seulement il les confirma depuis son entrée dans la capitale, mais y ajouta de nouvelles concessions. Tous les principaux habitants de la ville vinrent lui faire hommage, et, les premiers de tous, les barons sur lesquels la maison d'Arragon avait répandu le plus de bienfaits : c'est ce qui arrive dans tous les pays en pareille occasion, comme l'observe un auteur moderne(1). Presque toutes les villes du royaume suivirent bientôt l'exemple de la capitale : elles reconnurent Charles pour leur roi.

Cependant le jeune Ferdinand, quoiqu'il eût affranchi ses sujets de leurs serments de fidélité envers lui, n'avait point pour cela renoncé formellement au trône. Il était encore dans l'île d'Ischia ; et des troupes de son parti occupaient toujours dans Naples le château-neuf où commandait le fidèle marquis de Pescaire, et le château de l'OEuf où s'était renfermé dom Frédéric, oncle de Ferdinand, homme d'un grand mérite et prince philosophe. Il paraît que dom Frédéric desira d'avoir, et qu'il obtint une entrevue de Charles. Là il proposa au roi de laisser à son neveu le duché de Calabre, avec le rang de premier baron du royaume. Charles ne crut

(1) William Roscoe. Vie du pontific. de Léon X, t. I, c. iv.

pas prudent d'accéder à cette demande ; mais il proposa de lui accorder en France des terres encore plus considérables. Dom Frédéric refusa (1). Bientôt les châteaux occupés par les troupes arragonaises furent obligés de se rendre ; et dom Frédéric, avec son neveu Ferdinand, se retira à Messine, près d'Alphonse, qu'ils trouvèrent expiant ses crimes par de dures pénitences.

De tous les peuples de l'Europe, le Français est sans contredit un des plus aimables chez lui ; mais il le paraît moins chez l'étranger, quand sur-tout son amour-propre se trouve fortifié des droits que s'arrogent ordinairement les vainqueurs. La présomption et l'indiscrétion même lui aliènent les cœurs qu'avaient conquis ses brillantes qualités. A l'époque de la conquête de Naples, rien de plus contrastant que son caractère et ses mœurs avec la réserve et la dissimulation du caractère italien. Bientôt se forma contre les conquérants de Naples cet esprit d'opposition qui déja avait été funeste à ceux de leurs compatriotes que la gloire avait conduits avant eux, des rives de la Seine sur celles du *Sebeto*. Et cependant, oubliant les fatigues et les dangers passés, les Français de

(1) Garnier. Histoire de France, t. XX, p. 381.

la suite de Charles se livraient aux plaisirs, abusaient de la prospérité par un faste insolent et une injurieuse fierté.

D'ailleurs Charles commit les mêmes fautes que les souverains français qui avaient occupé ce trône. «Les principaux barons du royaume, dit un écrivain que nous avons déja cité (1), au lieu d'obtenir ces graces qu'ils avaient attendues pour prix de leur prompte soumission, furent privés de leurs offices et de leurs terres, qui, à deux ou trois exceptions près, furent distribués par Charles VIII, aux plus habiles de ses généraux et aux plus vils de ses courtisans. Les soldats français dispersés dans les différentes provinces, ne furent retenus ni par l'humanité, ni par l'honneur, ni par la décence; et les écrivains italiens ont prétendu que les vierges consacrées au seigneur, ne trouvaient même pas dans le sanctuaire un asyle contre la violence brutale des vainqueurs. Il n'est donc pas surprenant que les Napolitains aient conçu de bonne heure une forte haine contre le gouvernement des Français; et Guichardin aurait pu expliquer leur mécontentement sans l'attribuer à la légèreté et à l'in-

(1) William Roscoe. Hist. du pontificat de Léon X, t. 1, pag. 247.

constance naturelles à tous les peuples.» Il faut croire à ce tableau, puisqu'il a été tracé d'après deux écrivains français qui accompagnaient Charles dans son expédition, Philippe de Commines, et André de la Vigne (1). Les princes d'Italie surent profiter de ces haineuses dispositions du peuple napolitain envers les Français: effrayés des succès et de la puissance de Charles, ils formèrent bientôt une ligue d'autant plus formidable, que la haine et l'ambition en étaient les motifs ainsi que la vengeance. Ils l'appelèrent *la ligue sainte.*

A cette nouvelle que Ferdinand reçut à Messine, il reprit de l'espoir; son ambition se ralluma. Sachant que la nation sur laquelle il avait régné desirait secrètement le retour de son ancien monarque, il ne s'occupa plus que du soin de reconquérir son royaume. Mais seul, dépourvu de forces, qu'aurait-il pu tenter? Il crut devoir solliciter un appui, dangereux sans doute, mais puissant, celui de Ferdinand dit le Catholique; de cet heureux monarque qui, en épousant Isabelle, avait acquis la Castille, et, en accueillant Colomb, tout un monde nouveau. Ferdinand exauça les vœux du prince; et, pour mieux appuyer ses projets et ses droits, il lui

(1) Voyez les notes de l'Éditeur.

envoya Gonzalve de Cordoue, si justement alors surnommé *le grand capitaine*, et que ses victoires élevaient au-dessus de tous les guerriers de son temps.

Pendant que Charles se livrait, dans Naples, à l'ivresse qui suit une conquête paisible et facile; qu'il se faisait couronner avec une pompe sans exemple dans la cathédrale de Naples (1); que l'encens de la flatterie fumait autour de lui, Ferdinand, déja vainqueur dans la Calabre sous les auspices de l'Annibal de ce temps, reprenait possession de ses fécondes et belles provinces, et les arrachait à son rival.

Charles était vaillant sans doute; peut-être il aurait pu défendre long-temps le royaume qu'il avait conquis, et s'il n'avait plus les cœurs de ses sujets, les retenir dans l'obéissance par la force et la terreur. Mais la bravoure n'exclut pas la prudence; il vit d'un côté la ligue des princes italiens, se préparant à couper à son armée toute retraite sur la France; et de l'autre, le grand capitaine dirigeant contre lui le pupille de gloire que lui avait confié le roi catholique. Craignant moins pour lui que pour une armée, l'espoir de la France et l'élite de ses guerriers, il se décida à la reconduire dans ses états hérédi-

(1) Voyez les notes de l'Éditeur.

taires. Laissant donc seulement des garnisons dans les plus fortes places du royaume, et dans les châteaux de Naples, il se hâta de reprendre le chemin de la France à la tête de ses plus braves soldats. Son retour fut illustré par de brillantes actions. En vain les alliés voulurent lui fermer le passage en différents endroits, mais sur-tout sur les rives du Taro, où ils avaient réuni leurs principales forces : par-tout Charles parvint à les disperser; et, malgré tant d'obstacles, il revint, moins heureux sans doute et moins puissant, dans une patrie trop imprudemment abandonnée.

Le peu de troupes qu'il avait laissées dans le royaume de Naples, ne purent résister longtemps. Une partie fut battue, le reste fut la proie de la misère ou des maladies. Très-peu de ces braves Français revirent leur patrie.

Ferdinand avait toutes les qualités d'un homme d'état et d'un guerrier. A peine remis en possession de l'héritage de ses pères où il fut reçu avec le plus grand enthousiasme, il songea à conserver, par une adroite politique, ce que venaient de lui rendre le sort et la valeur. Il pria le monarque, au secours duquel il devait son royaume, de mettre le comble à ses bienfaits, en lui donnant une épouse et en lui servant de père. Le roi d'Espagne lui accorda

Jeanne sa nièce, en y joignant la promesse de son amitié. Ce mariage, il en faut convenir, excita quelque scandale dans la chrétienté; car Jeanne était sœur du roi Alphonse II, et conséquemment la propre tante de Ferdinand. Mais une dispense du pape avait levé toutes les difficultés.

Victorieux de toutes parts, il ne manquait à Ferdinand, pour avoir la possession entière de son royaume, que les places de Tarente et de Gaëte. D'un autre côté, son hymen semblait lui assurer une paix longue et heureuse. C'est au milieu de toutes ces jouissances, et de l'espoir d'un avenir plus doux encore, que la mort vint frapper ce jeune prince. Moment fatal pour 1496.
lui sans doute, comme pour tout un peuple dont il était la gloire et promettait d'être l'appui. Il fut heureux toutefois d'ignorer, en expirant, que ce trône, qu'il avait si chèrement acheté, serait bientôt ravi à son successeur par le monarque même qui l'avait aidé à le reconquérir. Ferdinand n'avait que vingt-huit ans, lorsqu'il fut enlevé à ses peuples inconsolables de sa perte. Comme son prédécesseur, il avait peu régné sur eux, mais il avait consacré toute sa vie à les rendre à l'indépendance. Son éloge fut dans les regrets que témoigna le

peuple de sa mort précoce, et dans les larmes abondantes dont il arrosa sa tombe.

Certes, ce ne fut point un homme ordinaire, celui qui rappela la justice et l'humanité sur un trône d'où son aïeul et son père les avaient exilées; celui qui, pour éviter l'effusion du sang humain, affranchit ses sujets de leur serment de fidélité envers lui; celui qui ne se laissa point séduire par les offres de Charles vainqueur, et refusa obstinément de céder son trône, même lorsqu'il ne le possédait plus.

FRÉDÉRIC D'ARRAGON.

Charles VIII avait abandonné l'Italie; mais le génie de la France, le génie des conquêtes, résultat de l'immense population de ce pays et du caractère belliqueux de ses habitants, ce génie n'était qu'assoupi. En repassant les Alpes, les Français n'avaient point dit un éternel adieu à l'Italie.

Louis XII, successeur de Charles VIII, avait des droits, non-seulement au royaume de Naples, comme héritier de la maison d'Anjou, mais aussi à la souveraineté du duché de Milan, comme duc d'Orléans et héritier de la duchesse Valentine de Sforza. Dès que son front fut ceint de la couronne de France, ce monarque se pré-

para à la conquête des deux pays. Ayant réuni ses forces, il partit, à la tête d'une puissante armée, traversa les Alpes, et envahit le duché de Milan, dont il fit le duc prisonnier. Il se vit bientôt maître absolu de cette opulente Lombardie, l'objet des desirs de tous les princes.

Frédéric d'Arragon, dont nous avons déja 1497.
parlé, avait succédé à Ferdinand II, son neveu, sur le trône de Naples. Le pape, Alexandre VI, lui avait envoyé la bulle de la trop fameuse investiture; et le peuple napolitain, aussi prompt à donner son attachement qu'à le reprendre, avait manifesté, à son avénement au trône, la plus vive satisfaction.

Déja des actes éclatants de justice et de bonté avaient signalé la sagesse du nouveau monarque; tout semblait annoncer le règne le plus heureux, lorsqu'une de ces trames que l'avide ambition et la politique perfide ourdissent dans le silence et mûrissent dans le secret, vint tout-à-coup le précipiter d'un trône sur lequel il s'était à peine assis.

Aussitôt que ce prince eut appris que Louis XII, descendu en Italie, s'était emparé de l'état de Milan, il craignit d'autant plus pour ses propres états, qu'il ne pouvait plus compter sur l'appui des principales puissances d'Italie, dont la ligue contre la France s'était dissoute, et que

divisaient déja des intérêts opposés. Il lui fallut donc avoir recours, encore une fois, au monarque qui avait si puissamment aidé, soutenu son prédécesseur. Il s'empressa d'armer pour la même cause; mais il fit voir, bientôt après, quels avaient été les motifs secrets de ce grand zèle et de ce beau dévouement.

Frédéric n'eut pas plutôt imploré la protection du monarque de l'Espagne, son parent, que le grand capitaine accourut à son secours, comme naguères il était venu au secours de son prédécesseur. Il réunit à Messine une armée espagnole, prête à entrer en campagne dès que les circonstances l'exigeraient.

Louis XII ne savait pas moins triompher par la politique que par les armes. N'ignorant point la démarche du roi de Naples, ses succès auprès de Ferdinand, et l'arrivée en Sicile du grand Gonsalve, il pensa bien qu'une expédition sur Naples devenait dès-lors très-difficile; qu'elle aurait probablement les mêmes résultats que la précédente, puisqu'on pouvait opposer les mêmes moyens de défense. Dès-lors il se décida à employer d'autres armes, moins terribles, mais plus dangereuses. Il parla à Ferdinand-le-Catholique un langage qu'aucun monarque n'était plus disposé à entendre; il flatta son insatiable cupidité. Dès motifs du plus vil intérêt sédui-

sirent un roi qui était alors le plus opulent de l'Europe. Louis lui représenta qu'il valait mieux se partager le royaume de Naples, que de se le disputer les armes à la main; et, en même temps, il lui proposa de lui en céder la moitié.

Ferdinand, que la possession récente de l'Amérique n'avait assouvi, ni d'argent ni de puissance, crut que, toute faible qu'était pour lui une pareille offre, elle n'était pas à dédaigner; et tandis que Louis ne voyait dans cette transaction qu'un moyen d'épargner le sang humain, d'éviter une guerre qui ne pouvait être que longue et sanglante, l'époux d'Isabelle n'y vit qu'une occasion de s'enrichir : il ne balança point à accepter la proposition du roi de 1500.
France.

Nous ne rapporterons point les termes d'une convention qui honore peu l'un et l'autre de ces deux monarques, puisqu'elle eut pour objet la dépouille d'un roi que tout annonçait devoir être digne du trône. Nous nous bornerons seulement à dire qu'elle devait rester secrète, et que l'investiture d'un royaume ainsi conquis et partagé, devait être demandée au pape quand l'armée française serait arrivée devant Rome: c'était, en effet, le moyen de contraindre le pontife à accorder par crainte ce qu'il aurait pu refuser avec justice. Il importe aussi de dire

que le roi de France devait, en vertu du même traité, ajouter à ses titres ceux de roi de Naples, de Jérusalem, et de duc de Milan; et que le monarque espagnol devait ajouter aux siens ceux de duc de Calabre et de Pouille.

Louis XII ne crut point devoir cacher les préparatifs qu'il faisait pour enlever à Frédéric son trône; mais Ferdinand s'y préparait, au contraire, dans le silence de la dissimulation et de la perfidie. Déja Gonsalve de Cordoue, docile aux ordres de son maître, et peut-être trop jaloux de les exécuter, pour un homme qui, comme lui, avait à soutenir une réputation héroïque, occupait plusieurs places de la Calabre, qu'il ne devait que défendre, et qu'il se proposait de garder. Frédéric les voyait avec plaisir entre ses mains; il était loin de soupçonner un tel guerrier des plus vils calculs et d'une sordide cupidité. D'un autre côté, les peuples, loin de soupçonner également l'existence d'un pacte aussi intéressé que perfide, s'attendaient à voir se rouvrir le théâtre d'une guerre sanglante. Lorsque le roi de France parut, à la tête de son armée, devant les murs de Rome, il obtint facilement du pape, déja irrité contre Frédéric, qui avait osé refuser sa fille en mariage à Borgia, son neveu, la bulle de l'investiture du royaume de Naples, tant

pour lui que pour Ferdinand-le-Catholique. C'est ainsi que se divulgua le traité qui devait dépouiller Frédéric, au profit des deux puissants monarques (1).

Ce prince, auquel Gonsalve, habile comme son maître en l'art de feindre, avait dissimulé jusqu'alors les ordres iniques dont il était chargé, vit enfin à découvert l'indigne plan, dont sa candeur ne lui avait pas permis d'imaginer l'existence. Il ne s'exhala point en vains reproches : le mépris fut la seule vengeance qu'il exerça envers le guerrier qui l'avait si long-temps abusé. Au reste, il prévit qu'il ne pourrait opposer à de tels ennemis qu'un parti faible et découragé. Cependant il crut devoir se retirer dans Capoue, ville fortifiée et la cléf du royaume. Là il dut se convaincre par lui-même que rien ne pouvait le soustraire au sort dont il était menacé ; et il se décida à s'embarquer pour Ischia, où réduit bientôt à la 1501.
dure nécessité d'implorer la pitié des rois qui le dépouillaient, il préféra de s'adresser au moins perfide des deux, au roi de France, et fit voile pour ses états. Louis, touché de la confiance qu'il lui témoignait, lui accorda, avec le duché d'Anjou, une pension honorable.

(1) Voyez les notes de l'éditeur.

Nous ne nous livrerons à aucune considération sur la chûte de la dynastie arragonaise, qui d'ailleurs nous a déja occupés, lorsque nous avons eu à parler de l'expédition de Charles VIII. Quand les faits se précipitent sous la plume, les plus importants, sans doute, sont les seuls qui fixent l'attention publique et peuvent la captiver. Les suites mémorables qu'eut l'immoral traité des deux rois, voilà ce que, pour mettre fin à ce règne, il nous reste à retracer.

L'effet le plus ordinaire de tout pacte intéressé, c'est d'entraîner des discordes et des guerres ; et celui de Louis et de Ferdinand devait infailliblement avoir de tels résultats. Si l'on ne considère que le caractère du premier de ces souverains, on jugera qu'il eût été possible qu'aucun démêlé ne s'élevât entre eux ; mais en se rappelant le caractère du second, connu pour n'être pas moins d'une foi équivoque qu'avide et insatiable, on sent que la fatale issue attachée à ces sortes de conventions était inévitable. Pense-t-on en effet que Ferdinand eût en vue, en dépouillant Frédéric, de concert avec le roi de France, et en descendant à une transaction odieuse, de rester tranquille possesseur d'une moitié de ses états? Non, tant de modération dans un tel prince eût été

un prodige : c'était à la possession entière du royaume qu'il aspirait.

La retraite du malheureux Frédéric en France, ne pouvait que déplaire à un prince aussi soupçonneux et inquiet que Ferdinand. Jugeant de Louis XII par lui-même, il s'imagina sans doute que le roi de France, en accueillant avec égards le monarque qu'ils avaient détrôné, se servirait de lui dans la suite pour s'emparer plus facilement de tout le royaume de Naples. Il résolut de contrebalancer, comme dit un historien français, l'avantage que la France pouvait retirer de la possession de ce prince, en s'emparant de son fils aîné, le duc de Calabre (1).

Ce prince, encore enfant, car à peine il avait treize ans, était resté à Tarente où quelques barons fidèles au sang d'Arragon, cherchaient à le conserver, quoique l'armée de Gonsalve occupât toute la contrée. Gonsalve vint assiéger Tarente par terre et par mer. Les barons sentirent bientôt que, ne pouvant espérer de secours, il leur faudrait rendre la place; mais ils voulurent en même-temps assurer le sort du jeune prince qui leur avait été confié. D'après un traité qu'ils conclurent avec le général espagnol, ils n'évacuèrent la place qu'après avoir 1501.

(1) D'Egly, Hist. des Deux-Siciles, t. IV, p. 43.

fait jurer à ce général, *sur la sainte hostie*, de laisser au duc de Calabre, toute liberté de se retirer où il jugerait convenable. Et voici comme Gonsalve tint son serment. A peine eut-il le prince en sa puissance que, redoutant peu d'être accusé de parjure, il l'envoya prisonnier en Espagne. Tandis que le père du duc de Calabre jouissait, en France, et des biens qu'il devait à la munificence de Louis, et d'une entière liberté, et de la considération attachée à son ancien titre de roi, le jeune prince ne cessa d'être détenu, en Espagne, dans une dure captivité. Il ne sortit de prison qu'à la mort de Ferdinand, et après dix années révolues.

Par la prise de Tarente et de toutes les autres villes qui l'avoisinent, le roi d'Espagne se trouvait maître de toute la portion que lui accordait son traité avec Louis. De son côté, Louis était aussi en possession de la partie qui lui était assignée. Ses troupes l'occupaient; et il avait à Naples un vice-roi, le duc de Nemours, qui gouvernait en son nom.

Mais Ferdinand cherchait et n'eut pas de peine à trouver des prétextes pour élever des difficultés, lorsqu'il fallut mettre à exécution certains articles du fameux traité. On se disputa de part et d'autre la perception d'un misérable impôt (des droits de douane), établi sur les

confins de la Pouille; et le résultat de cette grande contestation, fut que les deux rois coururent aux armes, non plus comme d'anciens alliés, mais comme des ennemis implacables.

Louis, dont l'armée était la plus nombreuse, ou la plus brave, eut d'abord des avantages d'autant plus glorieux qu'ils furent remportés sur des soldats que commandait le grand capitaine; mais ce dernier ressaisit bientôt la victoire: le roi d'Espagne lui ayant envoyé des renforts, il reprit tous ses avantages; et Louis, fatigué d'une guerre qui répugnait à son cœur, qui ne lui promettait, en cas de succès, qu'une bien faible augmentation de puissance, négocia pour la paix, et avec d'autant plus de succès, qu'il avait en ce moment auprès de lui Philippe d'Autriche, beau-fils et héritier de Ferdinand. Réunis dans les murs de Blois, les deux princes conclurent et signèrent une paix à laquelle Louis seul aspirait. Les articles en furent bientôt publiés dans Naples même.

Mais Gonsalve, qui sans doute avait des instructions secrètes de son maître, refusa d'abord de se soumettre au traité, alléguant pour motif le besoin d'un ordre positif du roi et de la reine d'Espagne; car on sait qu'Isabelle partageait avec son époux la souveraine puissance. De tels motifs étaient un prétexte et non la

vraie cause de ses refus obstinés. Il attendait et saisit une occasion favorable pour attaquer les Français qui, confiants dans la paix signée, restaient dans une fatale sécurité. Il les défit entièrement et s'empara de Naples où il fit prêter
1503. serment de fidélité à Ferdinand. C'est ainsi qu'il consomma, au nom de ce prince, des projets qui commencèrent par un forfait et se terminèrent par la plus atroce violation des droits de la justice et de la paix.

Après cette victoire qui, loin d'ajouter aux lauriers d'un guerrier tel que Gonsalve, les flétrit et les souilla, les débris de l'armée française ou se dispersèrent ou furent obligés de se soumettre au plus heureux, mais au plus injuste des vainqueurs.

Ainsi finit une dynastie qui n'avait eu que soixante et douze ans d'existence; ainsi commença, sous les plus sombres auspices, celle d'Espagne, qui pourtant devait régner longtemps sur le plus beau comme le plus malheureux des royaumes.

NOTES ET ADDITIONS

PAR L'ÉDITEUR DES MÉMOIRES SUR LE ROYAUME DE NAPLES.

NOTE I. (Addition à la PRÉFACE.)

Auteurs napolitains qui ont écrit sur l'histoire de Naples.

DANS la Préface, j'ai jeté un coup-d'œil sur quelques auteurs français de l'histoire du royaume de Naples : j'indiquerai ici un assez grand nombre d'auteurs qui ont écrit, soit en latin, soit en italien, sur l'histoire de ce pays. Pour quiconque publie un ouvrage nouveau, c'est, selon moi, un devoir d'indiquer au moins les principales sources dans lesquelles il a puisé, celles même qu'il a dédaignées.

Le royaume de Naples, comme tous les autres pays, compte beaucoup d'anciens *chroniqueurs* (et ce sont ordinairement des moines), qui, malgré leur ignorance et la barbarie de leur langage, sont pourtant les seuls guides qu'on puisse choisir dans l'obscurité du moyen âge. Tels sont Paul *Warnefride*, moine du Mont-Cassin (1), *Leone Massicano*, surnommé *Ostiense*,

(1) Ce moine vivait dans le VIIIe siècle; il était secrétaire de Didier, dernier roi des Lombards. Il composa une *Histoire des Lombards*, depuis leur origine jusqu'à la mort de *Luitprand*, en 744.

Giovani Monaco, *Guglielmo Pugliese*, *Pietro Diacono* (1), *Alessandro Telesino*, *Ganfrido Malaterra*, *Ugone Falcando* (2), etc. C'est dans leurs écrits qui, pour la plupart, sont entrés dans l'immense recueil de *Muratori* (3), que l'on trouve tout ce qui, dans l'histoire de Naples, concerne les Lombards, les Normands et les Suabes.

Mais c'est à dater du XIIIe siècle que l'on peut former une liste de véritables historiens de Naples. Les principaux sont : *Riccardo di San-Germano*, *Matteo Spinello da Giovenazzo* (4), *Niccolò Jansilla*, *Saba Malaspina*, *Bartolomeo da Neocastro*, *Niccolò Speciale*, *Domenico da Gravina*, etc. Tous ces historiens sont assez véridiques, et ne montrent de partialité que lorsqu'ils se laissent dominer, les uns par l'esprit de la faction des guelfes, les autres par l'esprit de la faction des gibelins.

En continuant notre liste, nous citerons, comme bien supérieurs aux précédents, *Bartolomeo Fazzio*,

(1) Pierre *Diacono*, chapelain du roi Lothaire, composa une *Chronique du monastère du Mont-Cassin*, et un *Recueil* des lois lombardes et des capitulaires de Charlemagne.

(2) Hugues *Falcandus*, normand d'origine, trésorier de Saint-Pierre de Palerme, au XIIe siècle, laissa une histoire de Sicile depuis 1152 jusqu'en 1169.

(3) *Muratori rerum Italicarum scriptores*, 30 vol. in-f°.

(4) Cet auteur a écrit en dialecte napolitain. L'abbé *Galiani*, dans l'Opuscule qu'il a publié sur ce dialecte, son origine et ses progrès, cherche à prouver, en citant plusieurs passages de Spinello, que le langage napolitain de ce temps-là méritait la préférence sur le dialecte de Florence, qui pourtant jouit aujourd'hui d'une prééminence justement acquise.

génois (1), *Pandolfo Collenuccio* de Pesaro, *Giovani Albino*, *Gio. Pontano* (2), *Tristano Caracciolo*, *Michele Riccio*, et sur-tout *Angelo di Costanzo*, ces cinq derniers napolitains, ainsi que la plupart de ceux qui suivent : *Scipione Mazzella*, *Giulio Cesare Capaccio de Petris* (3), *Capecelatro*, *Antonio* et *Ruggiero Pappansogna*, *Sebastiano Biancardi*, *Cornelio Vitignano*, *Gian-Antonio Summonte*, *D. Placido Troili*, et sur-tout *Pietro Giannone*.

Dans ce catalogue assez long, et qui pourtant n'est pas encore complet, je choisirai quelques noms qui méritent plus particulièrement de fixer l'attention des lecteurs. Presque tous les autres historiens qui y sont compris, ignoraient les règles de la saine critique et manquaient de goût.

Collenuccio florissait dans le XV[e] siècle. Il composa un abrégé de l'histoire de Naples (4), dans lequel il ne traitait pas trop favorablement les Napolitains. Cet auteur périt misérablement. Jean Sforce, contre lequel

---

(1) Ce Fazzio a fait une histoire du roi Ferdinand I[er] : *De Rebus gestis ab Alphonso primo Neapolitanorum rege commentariorum*, lib. X, in-4°. Cet ouvrage a été imprimé pour la première fois à Lyon, en 1560.

(2) C'est ce fameux *Pontanus*, qui fut précepteur d'*Alphonse-le-Jeune*, roi d'Arragon. J'aurai occasion d'en parler dans les notes sur les règnes d'Alphonse et de Ferdinand. Son *Histoire des guerres de Ferdinand* I[er] *et Jean d'Anjou*, manque d'exactitude et de fidélité.

(3) Capaccio, secrétaire de la ville de Naples, au XVII[e] siècle, a composé une *Histoire de Naples*, devenue fort rare, et des apologues en vers italiens.

(4) *Compendio storico delle Cose del Regno.*

il avait voulu défendre les droits de sa patrie (Pesaro), le fit emprisonner et étrangler.

Costanzo, né à Naples d'une famille illustre, entreprit très-jeune de donner une histoire complète de son pays, et y travailla toute sa vie, c'est-à-dire pendant plus de cinquante ans. Il y relève les erreurs, et, si l'on veut, les calomnies de *Collenuccio*, à qui, dans son zèle patriotique, il prodigue sans ménagement les épithètes de sot, de menteur et de méchant. Au reste, son ouvrage était le meilleur qui eût paru jusqu'alors, et fut parfaitement accueilli du public (1). Ne pouvant parvenir à dissiper les ténèbres qui couvrent l'histoire des Lombards et des Normands, tour-à-tour dominateurs dans le royaume, il ne commence véritablement son histoire qu'à la mort de Frédéric II, en 1250, et la termine à la guerre de Ferdinand Ier, en 1486. Peut-être y ménage-t-il un peu trop la cour de Rome, et conséquemment y dénigre trop les Suabes ses ennemis. Mais pouvait-il faire autrement au temps où il écrivait?

Summonte qui lui succéda, fit remonter son histoire à la fondation de Naples, et la conduisit jusqu'à l'expédition de Charles VIII (2). L'auteur y rassembla

(1) *L'Historia del regno di Napoli, d'Ang. di Costanzo*, parut à Aquila en 1582, in-f°. Cet ouvrage a été réimprimé avec la vie de l'auteur à Naples, en 1735, et à Milan en 1805. *Costanzo* a fait aussi des poésies qui sont estimées en Italie. Elles ont été imprimées à Padoue, en 1735, in-8°.

(2) *Istoria della città e regno de Napoli, da G.-Ant. Summonte.* Nap. 4 vol. in-4°.



beaucoup de pièces, des inscriptions, des épitaphes, etc., ce qui le força de multiplier les volumes. Cet ouvrage offre bien moins d'intérêt que celui de *Costanzo*, et n'en a ni la gravité, ni l'élégance du style.

Giannone l'emporte sur tous ces historiens (1). Il est vrai que, dans les récits historiques, *Costanzo* lui a servi de modèle, comme il en convient lui-même, et qu'il l'a presque servilement copié en plusieurs endroits; mais dans tout ce qui regarde l'histoire de la jurisprudence, dans toutes les questions relatives à la juridiction tant civile qu'ecclésiastique (et c'était le principal objet de son ouvrage), il montre des connaissances si étendues, un jugement si sain, un esprit si indépendant de tous préjugés, que l'on a peine à concevoir qu'il ait pu écrire ainsi, au XVIIe siècle, dans un temps où la puissance des papes, quoiqu'affaiblie, avait encore une grande influence sur les peuples comme sur les rois. Aussi éprouva-t-il une longue persécution.

Dans ces derniers temps, M. *Grimaldi* entreprit de publier, en France, les *Annales du royaume de Naples:* et cet ouvrage fut continué, pendant quelques années, par l'abbé *Giuseppe Cestari.*

Enfin il a paru tout récemment, à Naples, une

(1) *Giannone*, jurisconsulte napolitain, mourut dans le Piémont en 1748, exilé de sa patrie qu'il honorait par ses talents. Mais la cour de Rome qu'il avait offensée dans son *Histoire civile du royaume de Naples*, ne cessa de le persécuter. Son ouvrage, formant 4 vol. in-4°, parut en 1723. Il en a été publié, en 1742, une traduction française, par M. Demonceaux.



histoire de ce royaume, par M. *Nicola Vivenzio* (1). L'auteur commence à la décadence de l'empire romain, et finit au règne de Charles III. Les faits y sont présentés avec ordre, retracés avec intérêt et rapidité, et le style ne manque pas d'élégance. On y trouve aussi, dans l'appendice, quelques pièces curieuses et, à ce qu'il me semble, inédites, que M. *Vivenzio* aura sans doute découvertes dans les archives de Naples.

Mais dans toutes ces histoires, tant anciennes que modernes, on chercherait en vain ce que les lecteurs de notre siècle desirent, exigent d'un historien : ces aperçus philosophiques sur les destinées des peuples, sur les constitutions et les lois ; ces utiles considérations sur la marche et les progrès des sciences, de l'industrie, du commerce. Là, les rois paraissent toujours sur le premier plan ; ensuite leurs ministres et leurs armées : à peine peut-on apercevoir la masse du peuple dans un obscur et triste lointain.

NOTE II. (AVANT-PROPOS, page 10.)

De l'utilité des histoires écrites par des contemporains.

ÉCRIRE et sur-tout publier l'histoire du temps présent, c'est, si l'on en voulait croire un assez grand nombre de personnes, une audace impardonnable et

(1) Voici le titre : *Delle Antiche Provincie del regno di Napoli, e loro Governo.* 2 vol. in-4°. Nap. 1811.

presque un délit. Jamais on ne s'est élevé avec tant de force, contre les auteurs d'*histoires contemporaines*. Il est vrai qu'elles doivent paraître redoutables à bien des gens, qui ont intérêt de voir s'éteindre insensiblement tout souvenir de leurs erreurs, de leurs variations, peut-être de leurs crimes.

Examinons un peu leurs objections contre ce genre d'histoires.

Il est presque impossible, disent-ils, qu'un auteur contemporain des événements qu'il raconte, soit juste, impartial : il écrira dans l'intérêt d'une faction, ou seulement d'après les suggestions d'une coterie.

Ses erreurs, ajoutent-ils, (et quel historien ne se trompe pas le plus souvent et dans les circonstances et sur-tout dans les causes d'un fait quelconque!) ses erreurs sont bien plus funestes, lorsqu'il rend compte d'événements auxquels des hommes qui vivaient hier, qui peut-être vivent encore, ont pris une part plus ou moins active. Il peut flétrir injustement des personnages estimables et des familles innocentes.

La réponse est facile :

Si l'écrivain sert un parti, il aura bientôt des contradicteurs dans le parti opposé. D'ailleurs, dès les premières pages, le lecteur à qui les faits ne peuvent être entièrement inconnus, s'apercevra de l'altération qu'il leur a fait subir : il ne lira plus qu'avec défiance; et avant d'asseoir un jugement, il exigera des preuves authentiques.

D'un autre côté, l'homme injustement attaqué, réclamera contre la calomnie; ou, s'il ne vit plus, sa

famille lui servira de champion, pour peu qu'elle y ait quelque intérêt, et saura bien défendre son honneur.

Mais si cet homme était véritablement coupable? Dans ce cas, il est justiciable de l'histoire. C'est un droit pour elle, un devoir de le poursuivre. Elle appelle à son tribunal les rois, dès qu'ils sont morts (et souvent lorsqu'ils vivent); à plus forte raison peut-elle sévir contre ceux que leur ambition a portés sur les degrés du trône, qui ont voulu avoir aussi leur part du pouvoir. Ils ont goûté les délices; ils doivent éprouver les disgraces. Ce qui s'élève au-dessus de la multitude, attire nécessairement son attention: elle a des yeux de lynx pour tous les personnages éminents; elle aime à découvrir leur nudité au travers des riches vêtements sous lesquels ils croient se cacher, et pour peu qu'elle découvre en eux une difformité, ils deviennent l'objet du sarcasme et de l'insulte.

Pour moi, je l'avoue, j'aime de préférence les histoires écrites par des contemporains. Elles offrent plus d'intérêt, et presque toujours plus de vérité. Faudra-t-il donc attendre pour décrire des événements quelconques, que l'impression qu'ils ont produite, se soit affaiblie ou même effacée; qu'on ait oublié une partie des circonstances qui les motivaient, et une foule de détails qui faisaient ressortir le caractère des acteurs? Non; c'est lorsque l'action commence qu'il faut prendre les pinceaux: bientôt elle se développe; l'intrigue se noue, la catastrophe arrive; et l'historien a fait un tableau frappant de ressemblance, parce qu'il n'a

jamais perdu de vue son modèle; un tableau qui plaira à la postérité la plus reculée, parce que la vérité porte avec elle un charme que le temps ne saurait détruire.

Voyez comme elles se distinguent avec avantage dans la foule des histoires, celles que leurs auteurs écrivaient, pour ainsi dire, en présence des événements. Si Hérodote plaît, amuse par de fabuleuses narrations qu'embellit encore un style plein de douceur et de grace, je me sens bien autrement ému en lisant dans Thucydide l'histoire de la guerre mémorable dont il avait été témoin; et dans Xénophon, cette fameuse retraite des dix mille, dont tout l'honneur lui appartenait. C'est parce que je ne sais quel parfum de vérité s'exhale de leurs écrits que ces deux derniers historiens l'emportent, du moins de l'avis des hommes sensés, sur leur illustre prédécesseur.

Chez les Romains, si l'on est frappé du vaste tableau que Tite-Live développe sous les yeux de ses lecteurs, de son éloquence, de son érudition, on s'arrête bien plus long-temps sur les énergiques peintures tracées par Tacite. Elles effrayent l'esprit et le forcent à la méditation. C'est parce qu'ils ne se transportent pas dans le siècle où il a vécu, ou qu'ils n'en connaissent point suffisamment les mœurs, que des critiques osent accuser d'exagération ce grand peintre de crimes. Il avait été spectateur attentif d'une partie des événements, avait appris ceux qu'il n'avait pu voir, de la bouche des personnages qui y avaient figuré; et il écrivait sous Trajan, dans ces temps heu-

reux, où l'on pouvait penser et s'exprimer librement: *Rara temporum felicitate, ubi sentire quæ velis, et quæ sentias dicere licet* (1). Il ne cache point que Vespasien avait commencé sa fortune, que Titus l'avait accrue, et Domitien achevée; et cependant il promet la vérité sur tous ces princes: *Incorruptam fidem professis nec amore quisquam et sine odio dicendus est* (2).

Mais passons dans notre France, et voyons si nos meilleures histoires ne sont pas celles qui ont été écrites par des contemporains, par des témoins des événements. Sans Eginhard, connaîtrions-nous aussi bien Charlemagne; et sans *Suger*, Louis-le-Gros? Il est peu de règnes dont on sache mieux tous les événements que celui de Philippe-Auguste; c'est que ce prince eut pour historiographe Rigord, son médecin; et, si l'on met de côté les louanges outrées, l'ouvrage de Rigord est très-curieux, parce qu'il contient un grand nombre de particularités qu'on eût vainement cherchées ailleurs. Saint Louis eut aussi trois historiographes qui étaient attachés à sa personne: Geoffroi de Beaulieu, son confesseur; Guillaume de Chartres, son chapelain; et le sire de Joinville, un de ses favoris et de ses compagnons d'armes dans sa dernière expédition d'outre-mer.

Soixante ans avant ces historiens, Geoffroi de Ville-Hardouin avait écrit en témoin occulaire, c'est-à-dire avec exactitude et naïveté, l'histoire de cette fameuse

(1) Tacit. Historiar. lib. I. *in Præloquio.*

(2) Id. ibid.

croisade que signala sur-tout la prise de Constantinople par les Français, en 1204.

Plus tard, Philippe de Commines, en n'écrivant que les choses qu'il avait vues, se plaça parmi nos meilleurs historiens. Sans oublier ce qu'il devait de respect et de reconnaissance à Louis XI et à Charles VIII, il traça leurs caractères sans flatterie, blâma souvent leurs opérations, ainsi que celles des principaux personnages de leur cour. Combien de fois, dans la suite de ces notes, j'aurai occasion de m'appuyer de ses opinions, de citer, d'après lui, des faits importants pour en prouver l'exactitude!

Il serait trop long de présenter ici la revue complète des historiens de ce genre dont la France doit s'enorgueillir : aucun pays ne peut se vanter d'avoir autant d'auteurs de mémoires exacts et fidèles. Qu'il suffise de rappeler que c'est sur les récits que nous ont laissés des événements de leur temps, et les écrivains que nous avons mentionnés, et ceux du même genre qui les ont suivis, tels que Gastelnau, Sulli, Brantôme, l'Estoile, De Thou, le cardinal de Retz, Saint-Simon, etc. etc., que nos histoires générales ont été rédigées. Qu'auraient trouvé pour suppléer à leur silence, les compilateurs de ces grandes histoires? Des chartes et diplômes, des ordonnances enfouies dans les archives. Ce sont là sans doute des monuments précieux; ce sont les preuves des faits. Mais ils n'en expliquent ni les causes, ni les circonstances; ils laisseraient ignorer bien d'autres faits qui n'ont point laissé de traces, et n'en sont pas moins impor-

tants. Ainsi il me paraît bien prouvé que les ouvrages des historiens contemporains sont les plus solides fondements de l'histoire ; que vouloir empêcher la publication de ces ouvrages, ce serait priver nos descendants des seuls moyens qu'ils aient de connaître la vérité.

L'objet de cette note n'est point d'excuser l'auteur des *Mémoires sur Naples*, de ce qu'il n'a pas craint de rapporter les événements assez extraordinaires qui, tout récemment, ont troublé et ensanglanté ces belles contrées : il n'avait pas besoin d'une telle apologie. On verra que, sans altérer les faits, il a su les retracer de manière à ne point blesser les convenances, à ne point choquer l'amour-propre ni les intérêts de ceux qui y ont pris part. Mais, et moi aussi, j'ai été témoin de quelques-uns de ces faits, et j'ai connu quelques-uns de ces personnages : il est possible que je ne résiste pas au desir de rapporter dans quelques notes, ce que je sais et ce que j'ai vu ; et quoique ma ferme intention soit d'écrire, suivant le précepte de Tacite, *sine irâ et studio*, il ne m'a pas semblé inutile de poser d'avance mes principes sur les avantages et même la nécessité des *histoires contemporaines.*

NOTE III (CHAP. I, page 64).

Du gouvernement et des mœurs des peuples de l'Italie, et principalement de la grande Grèce dans les temps les plus anciens. — Etat actuel du royaume de Naples.

Les auteurs qui ont écrit sur l'origine des peuples de l'Italie, ont abondamment puisé dans l'ouvrage où le savant Cluvier a réuni tous les passages des anciens, qui peuvent donner quelques notions sur les différentes contrées et villes de la péninsule (1). Mais ces passages contiennent peu de renseignements sur l'histoire des peuples qui s'y étaient établis, avant qu'elles tombassent sous la domination des Romains. Denys d'Halicarnasse est l'auteur qui entre, à ce sujet, dans de plus grands détails; et pourtant il ne lève pas, à beaucoup près, toutes les incertitudes. D'ailleurs, c'est spécialement de l'origine et de l'histoire ancienne des Romains qu'il s'occupe et devait s'occuper d'après son titre (2): il ne parle des autres peuples que par occasion; et encore pour en débiter des fables puériles et souvent absurdes.

Quelques savants ont pensé que l'observation des monuments antiques, dont on voit encore les ruines dans les lieux peu accessibles, où ils ont pu se con-

(1) *Philippi Cluverii Italia antiqua.* 2. t. in-4°.

(2) *Dionysii Halicarnassei antiquitatum sive originum Romanarum, libri decem.*

server plus long-temps, dans les Calabres par exemple; que sur-tout la comparaison des mœurs et de certains usages qui existent encore chez les peuples de ces pays, avec les mœurs et les usages de telle ou telle nation de l'antiquité, jetterait quelque lumière sur ces origines. Mais il faut convenir que l'on n'obtiendra, par ces moyens, que d'assez faibles conjectures.

Il est certain pourtant qu'il existe dans l'ancienne Apulie, dans les Calabres, ainsi que dans la plupart des contrées qui bordent la mer Adriatique, des usages fort singuliers auxquels le peuple tient invinciblement. C'est ce qu'ont remarqué beaucoup d'auteurs nationaux et des voyageurs étrangers. Parmi les nationaux, je ne citerai qu'un auteur peu connu en France, mais qui, dans son ouvrage, avait pour objet de rechercher l'origine des sociétés, de les suivre dans leurs progrès et dans leur décadence.

Après avoir examiné quelles ont été les principales révolutions physiques du globe, et les traces incontestables qu'elles ont laissées de leurs dévastations, cet auteur a cherché à prouver que, du moins à l'époque des dernières crises de la nature (car, selon lui, il y a eu plusieurs crises séparées par d'assez longs intervalles), la terre avait été habitée par des peuples qui étaient parvenus à un degré supérieur de civilisation. C'est, comme on voit, prendre l'histoire d'un peu haut. Dans ses recherches sur les nations antidiluviennes, il s'appuie sur les traditions qui s'en étaient conservées dans les anciennes mythologies, et que nous ont transmises les anciens philosophes et les poëtes, sur-

tout Homère. Les hommes qui survécurent à ces dernières catastrophes, sont évidemment les pères de tous les peuples; et ces peuples se seront répandus sur tout le globe, à mesure qu'il devenait habitable. Mais, par un effet de la terreur profonde qu'inspirent les convulsions de la nature, les hommes de ces premiers temps vivaient ou sur le haut des montagnes, ou dans les cavernes qu'ils avaient soin de creuser, pour se mettre à l'abri de quelques nouveaux désastres. De ces habitations souterraines, ils prirent le nom de *Cimmeriens*, lequel dérive, suivant Bochard, d'un mot phénicien, qui signifie *ténèbres*, *obscurité*. C'est à tort qu'on a donné ce nom à un peuple particulier; tous les peuples des premiers temps méritaient de le porter, puisqu'ils commencèrent tous par habiter les entrailles de la terre. Dans l'Italie orientale, sur-tout dans la Campanie, on trouve presque par-tout de ces cavernes immenses, qui ont dû être l'asyle de populations entières; plusieurs de ces cavernes communiquent avec d'autres par des chemins souterrains : c'était par là que ces peuples entretenaient entre eux des relations. Il est donc très-vraisemblable, toujours d'après mon auteur, que cette partie de l'Italie a été, une des premières de l'Europe, habitée par des Cimmeriens, ou hommes des plus anciens temps, à dater de la dernière révolution physique de notre terre.

Il serait trop long de suivre l'auteur dans les recherches qu'il a faites sur la religion, le gouvernement, les mœurs, les usages de ces premiers peuples de

l'Italie, et de ceux qui leur succédèrent immédiatement. C'est de chez eux qu'il fait venir les augures, les oracles, la forme aristocratique des gouvernements, plusieurs cérémonies dont on trouve encore des traces en quelques pays de l'Italie méridionale, etc.; c'est de leur langue qu'il dérive plusieurs mots de l'idiôme qui s'y parle encore aujourd'hui, et de quelques mots même qui sont passés dans d'autres langues. Mon intention était d'abord d'ajouter à cet extrait de la première partie de l'ouvrage, la traduction de quelques passages du texte; mais je craindrais de trop m'étendre sur un système qui, malgré toutes les autorités dont je prétendrais l'appuyer, paraîtrait toujours plus ingénieux que solide (1).

L'Anglais Swimburne, en voyageant dans ces contrées, a aussi remarqué certains usages par lesquels il parvient à expliquer des passages d'auteurs anciens, qui avaient paru jusqu'à-présent obscurs. Mais, en général, ses observations sont très-superficielles et méritent peu qu'on s'y arrête.

M. Millin, pendant son voyage dans le royaume de Naples, en 1812, avait recueilli plusieurs observations

(1) L'ouvrage dont je m'occupe ici, a pour titre : *Saggi politici de' principii, progressi e decadenza delle società.* Il a eu trois éditions, dont la seconde a été publiée à Naples en 1792, et la troisième à Milan, quelques années après. L'auteur était un jurisconsulte distingué (*Mario Pagano*), qui a péri, avec tant d'autres savants, à l'époque du premier retour du roi de Naples dans ses états. J'aurai occasion d'en parler dans quelque note du second volume de ces Mémoires.

tant sur les monuments antiques de ces pays rarement visités par les voyageurs, que sur les mœurs, les costumes, les usages des peuples qui les habitent; mais son ouvrage n'a point encore paru, et peut-être ne paraîtra jamais, puisque la mort ne lui a pas permis de mettre en œuvre les immenses matériaux qu'il avait rassemblés. Toutefois dans les lettres qu'il a publiées pendant son voyage, on voit qu'il avait remarqué d'abord que les murs de plusieurs villes antiques, dans leurs parties les plus voisines du sol et conséquemment les plus anciennes, étaient de cette construction en blocs irréguliers, et pourtant liés très-étroitement entre eux, improprement appelée *Cyclopéenne;* ensuite, que les costumes des femmes, sur-tout, rappelaient ceux des plus anciens temps. Ces costumes sont différents, non-seulement dans chaque province du royaume, mais en divers lieux de la même province, ce qui est encore une indication du grand nombre de peuples qui s'y sont établis (1).

De semblables observations avaient été faites d'avance par M. Micali, qui a publié, en 1810, un ouvrage important sur l'*Italie avant la domination des Romains.* Je traduirai ici un passage de cet ouvrage : « Toute l'Italie inférieure offre à l'observateur attentif beaucoup de rapports singuliers entre les usages des peuples modernes et ceux des peuples de l'antiquité. On retrouve, par exemple, ces pleureuses que l'on

(1) *Voyez* Extrait de quelques lettres d'A. L. Millin, pendant son voyage en Italie. Paris, 1814, in-8°.

payait pour accompagner le mort au bûcher, dans ces vieilles Calabroises, dont le métier est encore de pleurer et gémir aux enterrements. Le cérémonial très-rigoureux, qu'on observe aux funérailles, est conforme à celui qu'on y observait dans les plus anciens temps. Les costumes modernes du peuple rappellent les costumes antiques; et de plus, on remarque, dans les deux Calabres un goût très-vif pour les plaisirs des sens, pour la danse et le chant (1). Cette danse si animée, qu'on nomme *tarentelle*, paraît à quelques auteurs, un reste des Bacchanales : tant les femmes qui excellent dans ce singulier ballet, semblent et par le désordre étudié de leurs cheveux, et dans les mouvements de leur tête et de tout leur corps, imiter le délire des Bacchantes. D'un autre côté, les formes robustes des hommes qui habitent les montagnes, leur patience dans les fatigues, leur caractère ardent et intrépide, indiquent bien clairement qu'ils tirent leur origine de populations guerrières. Enfin, si les habits grossiers, les manières rudes, la voix âpre des bergers calabrois, leur donnent un air vraiment sauvage, ils n'en sont pas moins naturellement loyaux et hospitaliers, tels que l'étaient les anciens Calabrois (2) et les Lucaniens. Enfin l'on retrouve chez eux cette subordination, ce respect des jeunes gens pour leurs

(1) Les chansons des *Tarentaises*, sont encore aujourd'hui très-remarquables. Les airs, le rhyihme des vers, ont je ne sais quoi de langoureux et de passionné, qui donnent une idée de l'ancienne musique de Grecs.

(2) *Horat. Epist. VII*, 14, 19.

pères, qui étaient les vertus dominantes des Samnites (1). »

De toutes ces autorités et de beaucoup d'autres que je ne rapporte pas, que doit-on conclure? Que la haute antiquité de la civilisation dans la grande Grèce est incontestable; mais que l'histoire de ses premiers peuples est à-peu-près ignorée.

Sans nous arrêter davantage sur des recherches plus curieuses qu'utiles, voyons quel est l'état actuel du pays qui forme aujourd'hui le royaume de Naples: c'est ainsi que nous ajouterons une espèce de supplément au chapitre, qui traite de son état ancien; supplément nécessaire pour quiconque veut bien connaître le théâtre des événements dont on lui raconte l'histoire. Pour que nos descriptions deviennent encore plus intelligibles, nous invitons le lecteur à jeter les yeux sur les deux cartes géographiques que nous avons jointes à ce premier volume.

Pour décrire géographiquement le royaume de Naples, nous ne saurions prendre un meilleur guide que l'auteur napolitain, qui a publié, il y a quelques années, sur les Deux-Siciles, un ouvrage important (2), et dont l'exactitude est un des principaux mérites. Ce qui va suivre est un extrait ou plutôt une traduction d'un chapitre de cet ouvrage.

---

(1) *Italia avanti il dominio de' Romani, da Giuseppe Micali*, t. 1, p. 245.

(2) *Descrizione geografica e politica delle Sicilie; dall' avocato Giuseppe Maria Galanti.* — Naples, 1792, 8 vol. in-8°.

« Le royaume d'Apulie (c'est improprement, suivant l'auteur, qu'on l'appelle *royaume de Naples;* la dénomination de *royaume des Deux-Siciles* ne lui paraît pas plus convenable), est situé dans la partie la plus méridionale de l'Italie, entre le 37[e] degré 40 min. et le 43[e] 10 min. de latitude septentrionale; sa longitude est entre le 10[e] degré 10 min. et le 16[e] 20 min. du méridien de Paris. Il est borné au couchant par les états de l'Église; au midi, par la mer Tyrrhénienne; au levant, par la mer Ionienne et la mer Adriatique. Sa plus grande longueur, à compter du fleuve Tronto au promontoire de Spartivento à l'extrémité de la Calabre, est de 420 milles (le mille est le tiers d'une lieue de France); sa plus grande largeur, à compter de la pointe de la Campanella au promontoire Gargano, est de 131 milles; son périmètre est de 1,528 milles; et enfin, il a 23,000 milles quarrés de superficie.

« Il y a dans le royaume un grand nombre de ports, qui, de tous côtés, offrent un facile accès. Les monts Apennins qui s'étendent dans toute la longueur du pays, à commencer du septentrion et de l'occident, où l'Abruzze est située, aboutissent, après s'être divisés en diverses ramifications, au détroit qui sépare les Calabres de la Sicile (1). De là il résulte que la partie du milieu est élevée et montueuse; mais les terres qui toujours vont s'abaissant vers la mer, for-

(1) Voyez les cartes jointes au volume.

ment, d'un côté et de l'autre, d'agréables collines, des plaines délicieuses.

« Les Apennins sont des montagnes calcaires à base de granit. Leurs sommets commencent à se couvrir de neige vers la fin d'octobre; et cependant ils sont rarement impraticables, en hiver, si l'on en excepte quelques parties de l'Abruzze où le climat est rigoureux pendant six mois de l'année. Dans toute la partie qui regarde la mer Tyrrhénienne, il pleut beaucoup, pendant l'hiver; et, d'après des observations qui paraissent exactes, un tiers de plus qu'à Paris : c'est tout le contraire du côté opposé des monts, dans la partie qui regarde la mer Adriatique. La position naturelle du pays, et les circonstances que nous venons d'indiquer, font qu'il existe dans les diverses provinces une grande variété dans la qualité des terres et leurs produits. Aussi Strabon avait observé, de son temps, que ces différences de température, de climat, en produisaient de bien grandes, tant en bien qu'en mal, dans les plantes et même dans les animaux (1). Sur les côtes de la mer et dans les plaines, l'hiver se fait à peine sentir pendant deux mois seulement; et, c'est une remarque à faire dans tout le royaume, la végétation n'est jamais interrompue, pendant la saison froide, puisqu'on y a des fruits, des herbes et des fleurs qui sont propres à cette saison. Les vents de mer, excepté ceux du midi, y tempèrent les ardeurs de l'été. Si, de la Lombardie, de la Toscane ou des

(1) Strab. Géogr., lib. 1.

états de l'Église, on passe dans ce royaume, on croit se trouver dans un climat tout différent de celui du reste de l'Italie. Quand, ailleurs, on souffre de l'hiver le plus rigoureux, le printemps règne dans cet heureux pays. Plus le voyageur avance vers Naples, plus la terre étale sous ses yeux une abondance, et des charmes inconnus dans les autres contrées de l'Europe.

« Un grand nombre de fleuves arrosent le royaume; mais ils sont peu considérables. Les principaux sont le *Garigliano*, le *Volturno*, le *Silaro*, le *Crate*, l'*Ofanto*, le *Sangro*, la *Pescara*, le *Tronto*. Il n'y en a qu'un seul de navigable aujourd'hui, c'est le *Garigliano :* au temps de Strabon, le *Volturne* l'était aussi, de même que le *Sarno*, le *Sinno*, l'*Acri*, l'*Ofanto*, et le *Cervaro*. On compte douze lacs, dont le plus grand est le *Fucino*, dans l'Abruzze. Viennent ensuite, dans la Campanie, les lacs de *Patria*, *Agnano*, *Averne*, *Lucrin*, tous quatre plus renommés qu'ils ne sont grands; et enfin ceux de *Lesina*, *Salpi*, *Varano*, dans l'ancienne Daunie.

« Le royaume est entouré de petites îles qui sont ou des productions volcaniques, ou des morceaux de terre que la mer a détachés du continent. Les principales sont : *Ponza*, *Vendutena*, *Ischia*, *Procida*, *Nisida*, *Capri* et *Tremiti*.

« Les anciens croyaient que cette partie inférieure de l'Italie avait été autrefois unie à la Sicile, et que des tremblements de terre avaient formé le détroit que l'on appelle aujourd'hui de Messine. Il est vrai que la longue chaîne des Appenins finit au cap *dell'Armi*,

lequel est situé en face de *Taormina*, dans la Sicile; et que les monts Neptuniens qui commencent à *Taormina*, peuvent très-bien être regardés comme une continuation des montagnes d'Italie qui finissent au détroit, puisqu'ils sont de même nature, et suivent la même direction. Les observations faites par l'académie royale de Naples, en 1783, à l'occasion du tremblement de terre de la Calabre ultérieure, ont fourni la preuve que des deux côtés, en Sicile, depuis Messine jusqu'au cap *Peloro*, et en Calabre, depuis *Regio* jusqu'au *Cenide*, les terres offrent les traces d'une ancienne réunion, en ce qu'elles contiennent les mêmes espèces de terres et les mêmes fossiles. Et ce qui donne encore une plus grande apparence de vérité à la conjecture, c'est que l'on a observé une certaine correspondance entre les angles saillants d'un côté, et les angles rentrants des terres de l'autre côté du détroit.

« Au reste, tout le pays qui compose aujourd'hui le royaume, a dû éprouver les plus terribles, les plus extraordinaires révolutions physiques. La mer a vraisemblablement couvert autrefois, non-seulement les plaines de la Calabre ultérieure, mais les vastes plaines de la Pouille. Les collines tant des Abruzzes que des autres provinces ont été formées par les eaux qui ont insensiblement rongé les Apennins. Toute la contrée depuis Naples à Capoue est un produit de l'eau et du feu : Diodore (1) et Strabon (2) croyaient

(1) *Historiar., lib. IV.*

(2) *Geograph. lib. V.*

que c'était pour cette raison qu'on l'avait appelée *Campi Phlegræi.*

« Les collines qui environnent Naples, à commencer par le Pausilippe, Saint-Elme, les Camaldules, *Capodimonte*, *Capodichino*, sont toutes volcaniques. Il en est de même des montagnes qui forment l'enceinte du lac d'*Agnano*, de celles d'*Astroni* et de la Solfatare. L'île d'Ischia et de Nisida sont d'anciens volcans : et tout annonce encore dans ces contrées l'existence de feux souterrains. Ce *tufo*, espèce de pierre jaunâtre, qui sert à la construction des maisons de Naples, n'est autre chose que de la cendre volcanique consolidée. On la tire de toutes les collines des environs, où l'on rencontre souvent aussi des lits de laves. C'est encore de lave qu'est formée la pierre de *Piperno*, également employée dans les constructions à Naples; et cette pouzzolane dont le territoire abonde, n'est que de la cendre volcanique qui n'a point été convertie en tuf. Toutes les côtes de Portici sont volcaniques, et généralement dans les contrées placées sur la mer Tyrrhénienne, on trouve des productions volcaniques auprès de montagnes calcaires.

« Tout ce royaume étant le pays des volcans, il est sujet à de fréquents tremblements de terre. Et cependant la nature n'est nulle part aussi bienfaisante; elle en a fait le plus beau pays de l'Europe. Il abonde en productions variées et utiles, de toutes les espèces les plus nécessaires à la vie; et il ouvre ainsi un vaste champ à l'industrie de ses habitants et au commerce. Mais ce n'est pas tant parce qu'il se trouve situé sous

le plus beau ciel de la terre, ni par la singularité des objets qu'y offre la nature que ce pays est digne de l'attention du philosophe ; c'est sur-tout par les changements que les hommes y ont opérés, par les événements dont il a été le théâtre. Cette douceur du climat, cette fertilité du sol ont été des causes d'invasions multipliées qui ont singulièrement influé sur ses destinées, et y ont produit d'étranges vicissitudes. Les villes les plus florissantes, les campagnes les plus fertiles y ont été converties en déserts. Les habitants, après avoir figuré avec honneur, dans les anciens temps, parmi les autres peuples, ont été réduits à l'esclavage, et, durant une longue suite de siècles, n'ont fait que changer continuellement de maîtres ; et les cités, si l'on en excepte la seule capitale, complètement déchues de leur ancienne splendeur, rappellent à peine, par quelques ruines éparses, le souvenir de leur existence passée. »

NOTE IV. (CHAP. II, page 68.)

De l'extinction de l'empire d'Occident, vers la fin du Ve siècle.

L'HISTOIRE nous offre, dans l'extinction de l'empire romain, un sujet d'importantes méditations. Ce n'est point un de ces événements extraordinaires qui frappent d'étonnement, que l'on n'a pu prévoir, et qu'on

ne peut expliquer : c'est la dernière scène d'un drame qui occupait douloureusement l'esprit, et dont le dénouement se faisait trop attendre. L'action avait commencé à l'époque où César renversa la constitution de sa patrie, ou plutôt à celle où Auguste fit une monarchie d'une république, et éteignit ainsi tout ce qu'il y avait encore de vigueur, de noblesse et de patriotisme dans l'ame des Romains; cinq siècles de malheurs, presque continuels, furent une suite de ce grand crime : les empereurs subirent à la fin le joug de ces mêmes barbares, qu'ils avaient d'abord appelés, et qu'ils soldaient pour veiller à leur conservation et maintenir leur autorité.

Romulus Augustus, qui fut le dernier successeur des Césars, n'avait d'autre mérite que d'être beau. Il réunissait, par un singulier hasard, le nom du fondateur de la ville, et celui du fondateur de la monarchie : c'était pour lui un fardeau plus qu'un honneur; aussi les Latins, l'appelant *Augustule*, lui témoignèrent leur mépris par ce diminutif injurieux.

Odoacre, que les barbares confédérés en Italie, avaient d'abord choisi pour général, et qu'ils avaient ensuite, d'une voix unanime, nommé roi, aurait pu, sans crainte, laisser à Augustule son vain titre d'empereur, puisqu'il jouissait seul de toute l'autorité. Mais il avait résolu d'abolir ce titre inutile et dispendieux ; et Augustule fut forcé de le résigner. Odoacre voulut bien faire grace de la vie à ce malheureux prince qui ne pouvait être dangereux pour lui ; il se contenta de

le bannir avec toute sa famille du palais impérial, et de lui assigner pour demeure, une maison de campagne dans la Campanie, en lui assurant un revenu de six mille pièces d'or. Cette maison, qui était bâtie sur le promontoire de Misène dans la baie de Naples, avait appartenu à Marius et ensuite à Lucullus : on l'avait transformée en forteresse, lorsque les Vandales répandaient la terreur sur les côtes. C'est dans cet état qu'elle devint la retraite du dernier empereur de l'Occident. Vingt ans après, on en fit une église pour y déposer les restes de saint Séverin ; et dans le dixième siècle, les habitants de Naples la détruisirent de peur qu'elle ne servît de repaire aux Sarrasins. On en voit encore quelques restes, à la dernière pointe du Pausilype.

Gibbon (1), après avoir raconté par quelle suite d'événements l'empire d'Occident, qui ne cessait de décliner depuis plusieurs siècles, périt enfin sans bruit et sans gloire, ajoute quelques réflexions qui me semblent mériter d'être recueillies.

« Odoacre, dit-il, fut le premier prince barbare qui régna en Italie, sur un peuple devant lequel avait justement fléchi l'univers. La chûte des Romains excite encore en nous une compassion respectueuse, et nous nous sentons portés à partager l'indignation et la douleur que nous supposons à leur postérité dégénérée ; mais les calamités de l'Italie avaient éteint peu-

(1) Gibbon, Hist. de la décadence de l'empire romain, t. VI page 479.

à-peu tout sentiment de gloire et de liberté. Tant qu'on avait vu subsister la vertu romaine, les provinces de la république étaient soumises à ses armes, et ses citoyens n'obéissaient qu'à ses lois; ces lois une fois anéanties par la discorde civile, la ville et les provinces devinrent l'humble propriété d'un usurpateur. Le temps et la violence anéantirent les formes de la constitution, qui adoucissaient ou déguisaient la honte de l'esclavage; les Italiens se plaignaient alternativement de l'absence et de la présence de leurs souverains, objets de leur crainte ou de leur mépris; et durant cinq siècles successifs, Rome éprouva tous les maux que peuvent faire souffrir la licence militaire, les caprices du despotisme, et le système d'oppression le plus soigneusement combiné. Durant cette période, les barbares étaient sortis de leur obscurité; on avait cessé de les regarder avec mépris: les guerriers scythes et germains furent reçus dans les provinces, d'abord comme les serviteurs, ensuite comme les alliés, et enfin comme les maîtres des Romains qu'ils défendaient et insultaient tour-à-tour. L'effroi des peuples imposait silence à leur aversion; ils respectaient la valeur et l'illustration des chefs, revêtus des dignités de la république; et le sort de Rome avait dépendu long-temps de l'épée de ces formidables étrangers. L'orgueilleux Ricimer, foulant aux pieds les ruines de l'Italie, avait exercé l'autorité d'un roi sans en prendre le titre; et la patience des Romains les avait insensiblement disposés à reconnaître pour souverains Odoacre et ses successeurs. »

NOTE V. (CHAP. II, p. 74.)

Etablissement des moines en Italie. — Saint Benoît.

La *vie monastique* est d'une institution très-ancienne : tout le monde connaît le fameux passage dans lequel Pline parle d'un peuple de solitaires (les Esséniens), qui habitait parmi les palmiers de la mer Morte; qui subsistait sans argent, et se perpétuait sans femmes. *Gens sola... sine ullâ feminâ... sine pecuniâ, socia palmarum... Gens æterna in quâ nemò nascitur* (1). Et il explique aussitôt ce prodige ; c'est que le repentir, les dégoûts de la société, recrutaient sans cesse cette singulière association : *Tam fœcunda illis aliorum vitæ pœnitentia est.* Au reste, on connaissait, lorsque le paganisme était dominant, quelques ordres de prêtres, certaines confréries (*Fratriæ*) vouées au culte de telle ou telle divinité, lesquelles avaient de grands rapports avec ces associations que les chrétiens appelèrent depuis *monastiques.* Dès que le christianisme s'établit en Orient, les hommes d'un caractère mélancolique et ardent, sectateurs de cette nouvelle doctrine, ne s'en tinrent pas aux préceptes si modérés, si simples de leur divin maître. Les uns crurent expier leurs fautes par des pénitences publiques, dont l'atrocité égale à peine le ridicule (les écrivains du temps nous en ont transmis le dégoûtant tableau) : les autres, moins insensés peut-être, fuyant un monde qui leur paraissait cor-

(1) Pline, *Hist. Nat.* V. 15.

rompu, s'enfonçaient dans les déserts pour s'y livrer entièrement à la contemplation et à la prière. Ils y étaient souvent accompagnés ou suivis d'un grand nombre de disciples, qui, comme eux, renonçaient aux affaires et aux plaisirs, et croyaient bien mériter de Dieu en vivant dans une entière inaction; en se dépouillant des obligations et presque de la qualité d'hommes, pour arriver à une perfection imaginaire. Ainsi se formèrent, sous différents chefs, les premières sociétés religieuses. Bientôt le goût de la vie monastique se répandit dans le monde chrétien; de nombreux et zélés fondateurs appelaient autour d'eux des dévots de toutes les classes de la société, et, à la tête de cette sainte troupe, établissaient un couvent dans quelque lieu solitaire, avec et souvent sans la permission du propriétaire du lieu.

Ce fut saint Athanase qui introduisit, au IV[e] siècle, à Rome, la connaissance et la pratique de la vie monastique; on sait qu'il était l'ami de saint Antoine, et qu'il avait visité les monastères que ce saint avait fondés en Égypte, dans le désert: « Ainsi des disciples de saint Antoine ouvrirent, sous les murs du Vatican, une école de cette nouvelle philosophie. L'extérieur burlesque et sauvage de ces Égyptiens excita d'abord l'horreur et le mépris; mais on ne tarda pas à les applaudir et à les imiter avec zèle. Les sénateurs et principalement les matrones, convertirent leurs palais et leurs maisons de plaisance en monastères; l'institution mesquine des six vestales fut bientôt éclipsée par le grand nombre de couvents élevés

sur les ruines des temples, et au milieu du forum des Romains (1). »

Il n'est pas difficile d'expliquer la cause des succès qu'eut sur-tout en Italie l'institution de la vie monastique. D'un côté, les papes, quoiqu'ils n'y fussent pas encore très-puissants, accordèrent toute espèce de protection et de faveurs aux fondateurs de monastères; de l'autre, une foule de moines qui se répandaient de temps en temps dans la société, travaillaient à multiplier les compagnons de leur esclavage. Ils séduisaient les uns par le tableau d'une vie paisible et heureuse, épouvantaient les autres en leur représentant un Dieu prêt à punir rigoureusement les moindres faiblesses. Ce fut ainsi qu'ils arrachèrent souvent des fils à leurs pères, des filles bien-aimées des bras de leurs mères; on eût regardé comme un crime de chercher à retenir ces victimes, dès que la voix de Dieu *avait parlé à leurs cœurs*. Mais les monastères alors se remplirent sur-tout d'une foule de plébéiens qui ne pouvaient plus vivre à Rome, depuis que les distributions de vivres avaient été abolies, et qu'aucune honnête industrie n'y pouvait procurer la subsistance; et d'une foule d'esclaves qui s'affranchissaient ainsi d'un premier joug pour en prendre un autre qui leur semblait moins rigoureux; enfin d'un nombre incalculable d'hommes de toutes les classes de la société, qui s'y trouvaient à l'abri des intolérables vexations,

(1) Gibbon, Hist. de la Décad. de l'empire romain, t. VI, page 493.

des cruautés inouies des barbares devenus maîtres de leur pays : et, en effet, ces asyles de paix étaient presque toujours respectés, ménagés par ces vainqueurs ; on vit plus d'une fois leurs chefs mêmes courber leur front, s'humilier devant un abbé, devant un simple moine et demander sa bénédiction. Mais si les cloîtres se remplissaient, l'Italie se dépeuplait, et plus que jamais devenait incapable de résister aux peuples grossiers, mais braves, qui l'envahissaient. Ce fut un des inconvénients de la multiplication des monastères en Italie : un autre inconvénient fut que, par politique ou de bonne foi, les moines infectèrent le monde chrétien de fables religieuses, de superstitions, de puérilités qui souillèrent la pureté du dogme, le dépouillèrent de son admirable simplicité. Jamais on n'entendit parler de tant de miracles et de visions. Tout ce qu'imaginaient ces moines contemplatifs, dévorés par l'ardeur des passions qu'ils s'efforçaient en vain de dompter; tous ces rêves de cerveaux malades étaient offerts à la crédulité publique comme des vérités, comme des révélations de l'esprit-saint. Nous lisons encore aujourd'hui, avec surprise et pitié, les chroniques où sont consignés et ces prétendus miracles et ces prétendues révélations.

Mais parmi tous ces fondateurs de monastères, pour la plupart maniaques et illétrés, il en parut un qui doit trouver grace, même aux yeux de la philosophie : ce fût *Benoît*. Il était né à *Norcia*, dans le duché de *Spoleto*, d'une famille riche et illustre. Et dès l'âge de dix-sept ans, lorsqu'il eut terminé ses études, il re-



nonça au monde, à toute ambition, pour aller passer plusieurs années dans la solitude. Sa réputation de sainteté ayant attiré près de lui un grand nombre de disciples, il songea à leur donner une règle, des lois. Cette règle était plus raisonnable qu'aucune de celles qui l'avaient précédée : elle tendait à détourner ses disciples de cette *vie contemplative*, dont sans doute il avait reconnu les dangers. Elle n'ordonnait ni macérations, ni privations trop rigoureuses; on a même remarqué qu'il avait permis à ses religieux l'usage du vin (en petite quantité, il est vrai, puisqu'il ne leur accordait qu'une *hémine*, un demi-septier, par jour). Mais, en revanche, le travail des mains leur était prescrit, et l'étude succédait. Après avoir erré quelque temps avec sa colonie naissante, il vint l'établir sur le Mont-Cassin, qu'elle rendit fertile, et où elle a prospéré, pendant près de douze siècles. C'est de cette tige que sont sortis une foule de rejetons qui se sont implantés dans toutes les contrées de l'Occident. D'ailleurs, un grand nombre d'autres ordres adoptèrent, du moins en grande partie, la règle de saint Benoît. Dès-lors les moines de l'Occident compensèrent, par quelques bienfaits, les vices de leur institution, les maux qu'elle avait produits. Des landes stériles furent défrichées, des bourgs, des villes s'élevèrent près des couvents, dans des lieux auparavant abandonnés. Enfin, et c'est ce qui doit leur mériter une reconnaissance éternelle, c'est par les mains des moines que furent copiés, par leurs soins que nous ont été conservés tous les admirables écrits des anciens, qui ont

tant contribué à ramener la civilisation en Europe. En vain l'on a voulu, dans ces derniers temps, enlever aux moines cette gloire, en faisant remarquer qu'ils nous ont peut-être privés d'un plus grand nombre d'ouvrages anciens, qu'ils ne nous en ont transmis. Il n'est que trop vrai qu'ils grattaient souvent le parchemin sur lequel étaient écrits ces anciens chefs-d'œuvre, parce que c'étaient des livres profanes, et qu'ils copiaient sur ce même parchemin, leurs insipides productions mystiques. C'est ainsi que nous avons perdu une grande partie des écrits de Tite-Live, de Cicéron, de Tacite, etc. Mais enfin, sans eux, nous ne posséderions pas une ligne de ces chefs-d'œuvre, et nous n'aurions même ni Homère, ni Virgile. Possesseurs de pareils trésors, nous pouvons nous consoler d'être privés de quelques autres qui, au reste, ne pouvaient être d'un aussi grand prix.

Cette institution de la vie monastique, qui fut utile dans l'origine, se corrompit assez promptement. Les désordres de toute espèce s'introduisirent dans les cloîtres. Les conciles qui sévirent contre ces désordres, les réformes que l'on était obligé de faire de temps en temps dans les règles des monastères, tout prouve à quel excès le mal était arrivé. C'étaient d'ailleurs des foyers très-actifs d'intrigues, de dissentions, de révoltes même contre les gouvernements. Enfin leurs immenses richesses devinrent un scandale. En lisant les bulles que les papes lançaient contre certaines communautés religieuses, bulles dans lesquelles ils s'élevaient avec force contre la corruption

de leurs mœurs, on reste convaincu que Boccace, et tous les autres conteurs de son temps, ne calomniaient point les moines dans la cinique peinture qu'ils faisaient de leur vie.

NOTE VI. (CHAP. II, page 89.)

Des anciennes places fortes du royaume de Naples. — Leur situation sur les montagnes.

LORSQU'ON voyage en Italie, on est surpris du grand nombre de villes et de villages que l'on voit placés sur des collines qui paraissent d'un difficile accès; quelquefois même sur le haut des montagnes. Ce spectacle se renouvelle presque à chaque pas, dans la basse Italie, sur-tout près des côtes. Là les villes sont bâties sur la dernière cime de monts arides et pelés, rarement dans les vallées, dans les plaines, qui, abreuvées par des ruisseaux abondants, sont riantes et fertiles. Répétons ce que dit à ce sujet un des derniers voyageurs français, qui ait visité les Calabres.

« Je pris ma route sur cette côte; on n'y trouve aucune habitation entre les villes; elles sont toutes sur des hauteurs qu'on croirait inaccessibles. On a à droite la mer; on marche sur une argile sablonneuse, coupée à tout moment par de petits torrents ou des ruisseaux qui n'ont qu'une eau malsaine et fangeuse; à gauche sont les rocs grisâtres et sans verdure

des Apennins. Si on regarde la carte, on se persuade aisément que toutes les villes qui y sont marquées, se rencontrent sur la rive. Mais on va de Reggio à Tarente sans entrer dans aucune ville, si on ne se décide pas à y pénétrer ou plutôt à y gravir par l'âpre chemin qui y conduit. Ce chemin est toujours le lit d'un torrent; il n'y en a point d'autres; les pieds des chevaux glissent sur les galets dont il est couvert. Ce lit a quelquefois un demi-mille de largeur; les bords sont élevés; il y fait chaud comme dans un four; et tous les galets sont véritablement brûlants. Après avoir fait ainsi à-peu-près quatre mille, on arrive au pied de la montagne où la ville est perchée comme le nid d'un aigle. On monte deux ou trois milles, et il faut toujours aller à pied, tant le chemin est difficile et rapide. On est ensuite tout étonné de se trouver à cette hauteur dans une ville qui compte de trois à cinq mille habitants, et dans laquelle il y a des palais qui ont une bonne apparence, mais dont les maîtres communiquent à peine avec les habitants des villes voisines (1). »

Il n'est pas difficile d'expliquer pourquoi les villes de ces contrées se trouvent, presque toutes, dans des positions qui paraissent si peu avantageuses : il fallait se mettre à l'abri des incursions des brigands d'Afrique, qui, même encore aujourd'hui, descendent fréquemment sur les côtes pour y massacrer et piller.

(1) Extrait de quelques lettres adressées à la classe de la littérature ancienne de l'Institut; par *A. L. Millin*, pendant son voyage d'Italie.

C'est par des causes sinon semblables, du moins analogues, que furent bâtis, presque toujours sur des collines, les châteaux, les villages fortifiés que l'on rencontre dans l'intérieur de la France et de l'Allemagne. Ces tours crénelées, ces hautes murailles, qui, presque par-tout, n'offrent plus aujourd'hui que des ruines pittoresques, sont une preuve toujours existante de tous les maux qu'entraîne la féodalité. C'étaient là les retraites des seigneurs toujours guerroyants; sombres repaires autour desquels s'entassaient pour se soustraire à la mort, leurs malheureux vassaux, dès qu'un ennemi du maître venait brûler leurs chaumières et leurs moissons.

Un gouvernement vigoureux, qui peut compter sur de braves défenseurs, n'a pas besoin de places fortifiées; au premier signal du danger, toute la population est en armes. Ce ne fut qu'au déclin de l'empire romain, que l'on bâtit des forteresses; ce ne fut qu'à cette époque où les guerriers trouvaient leurs cuirasses trop pesantes.

« Lorsqu'on lit Procope sur les édifices de Justinien, dit Montesquieu, et qu'on voit les places et les forts que ce prince fit élever par-tout, il vient toujours dans l'esprit une idée, mais bien fausse, d'un état florissant.

« D'abord les Romains n'avaient point de places; ils mettaient toute leur confiance dans leurs armées qu'ils plaçaient le long des fleuves, où ils élevaient des tours de distance en distance pour loger les soldats.

« Mais lorsqu'on n'eut plus que de mauvaises armées,

que souvent même on n'en eut point du tout, la frontière ne défendant plus l'intérieur, il fallut le fortifier; et alors on eut plus de places et moins de forces, plus de retraites et moins de sûreté. La campagne n'étant plus habitable qu'autour des places fortes, on en bâtit de toutes parts. Il en était comme de la France du temps des Normands, qui n'a jamais été si faible que lorsque tous ses villages étaient entourés de murs (1). »

NOTE VII. (CHAP. II et III, p. 90, 103, 120, etc.)

Causes des succès des Normands. — Etablissement du régime féodal; et origine du droit que prétendent les papes sur les royaumes de Naples et de Sicile. — De quelques actes qui signalèrent le commencement et la fin de la dynastie des Normands: Etienne, comte du Perche; Pierre de Blois; Hugues Foucault.

Je rassemblerai dans une seule note toutes les additions que je crois devoir faire à la partie des *Mémoires*, qui renferme l'histoire des Normands, depuis leur établissement dans l'Italie inférieure, jusqu'à la fin de leur dynastie.

I. La facilité que trouvèrent une poignée d'étrangers à s'établir dans un pays qu'habitaient déja des peuples puissants, a de quoi surprendre, sans doute; c'est un événement dont la muse de l'épopée pourrait s'emparer, car il tient du merveilleux. Mais, en

(1) Grandeur et décadence des Romains, chap. XX, *in fine*.

y réfléchissant, le prodige disparaît et s'explique. Divers souverains dominaient dans ces contrées, et la concorde ne régnait point entre eux. Les Lombards étaient encore maîtres de Bénévent, de Capoue, de Salerne, etc.; les Grecs l'étaient de la Calabre et d'une partie de la Pouille, que des gouverneurs administraient au nom des empereurs d'Orient; enfin les Sarrasins occupaient toute la Sicile, d'où ils faisaient de continuelles incursions sur les terres et des Grecs et des Lombards. C'est en de telles circonstances que quarante gentilshommes normands, conduits en Italie par la fortune, trouvèrent occasion de déployer leur valeur et leurs talents militaires, et de sauver d'une invasion imprévue, que tentèrent les Sarrasins de Sicile, les états de Gaïmar, prince de Salerne. Il était bien naturel que non-seulement ce prince, mais tous les autres petits souverains qui l'entouraient, desirassent d'avoir pour défenseurs des guerriers d'une nation qui s'était montrée si brave. Il leur fallut peu d'efforts pour attirer près d'eux de nombreuses troupes de Normands. Déja las de l'espèce de repos dont il jouissait depuis qu'il était devenu possesseur d'une province de la France, ce peuple actif et aventureux soupirait après les combats. A la voix de Gaïmar, on vit des essaims de Normands émigrer avec joie d'une terre qu'à peine ils pouvaient appeler une patrie : pour ne point donner d'ombrage aux princes de l'Italie, dont il leur fallait traverser les possessions, ils se déguisaient en pélerins, voyageaient un bâton à la main, jusqu'aux lieux où ils étaient attendus. Ils

restèrent quelque temps à la solde des princes qui les avaient appelés ; mais bientôt ils se firent craindre, et, peu après devinrent les maîtres du pays. Une circonstance hâta cette inévitable catastrophe. Michel Paphlagonien, empereur d'Orient, forma le projet de reconquérir la Sicile sur les Sarrasins qui la possédaient depuis deux cents ans. Maniacès, son gouverneur dans ses états d'Italie, qui fut chargé de cette expédition, sentit la nécessité de rassembler de grandes forces, et demanda à Gaïmar les Normands qu'il avait à sa solde. Avec ce renfort, Maniacès descendit en Sicile, et obtint par-tout la victoire. Mais il ne tarda pas à mécontenter ces mêmes Normands à qui il devait tous ses succès; non-seulement il leur refusa une part dans le butin, mais ne voulut pas même écouter leurs réclamations, et fit battre de verges dans le camp, l'orateur qui avait porté pour eux la parole. Les Normands indignés repassèrent en Italie, dévastèrent les terres qui appartenaient aux Grecs, s'emparèrent de leurs villes; bientôt ils eurent conquis le pays tout entier. Ainsi la Calabre et une partie de la Pouille changèrent de maîtres : les gouverneurs grecs furent remplacés par des héros normands.

II. C'est ici que l'on trouve l'origine de l'établissement du système féodal dans l'Italie méridionale ; et, avec plus de certitude encore, l'origine du droit de suzeraineté que les papes prétendent sur les états de Naples et de Sicile.

Les chefs des Normands, lorsqu'ils eurent terminé leurs conquêtes, firent entre eux le partage des villes

et des terres dont ils se trouvaient maîtres. Mais ce n'était pas seulement une propriété territoriale que chacun d'eux acquérait par cette concession; c'était une véritable souveraineté, puisqu'il pouvait établir dans ses domaines les lois et réglements qu'il jugeait convenables, et y rendre la justice. Et comme il pouvait aussi en céder des portions à des conditions plus ou moins onéreuses, à charge de foi et hommage par exemple, on connut bientôt les arrière-fiefs. Au reste, quoique souverains dans leurs domaines, tous reconnaissaient un chef suprême qu'ils choisissaient parmi les plus vaillants d'entre eux: et le premier qu'ils reconnurent fut Guillaume-bras-de-Fer, qui prit le titre de duc de la Pouille. Voilà, suivant quelques auteurs (1), comment s'introduisit ce déplorable système de gouvernement, qui, dans ce pays, peut-être encore plus que dans tout le reste de l'Europe, a causé des maux inouis, de continuels bouleversements, et qui naguères pesait encore sur le royaume de Naples, lorsque par-tout ailleurs (excepté dans quelques pays de l'Allemagne), il n'existait plus guères que de nom.

Quant au droit que les papes prétendent sur le royaume de Naples, voici comment il s'établit. Les pontifes de Rome, alarmés des succès des Normands, avaient d'abord fulminé contre eux des bulles d'excommunication; mais s'apercevant que de tels guerriers ne paraissaient pas redouter de pareilles armes,

(1) Galanti, Descrizione delle Sicilie, t. I, p. 24.

et jugeant au contraire que ces mêmes Normands pourraient leur être utiles contre des ennemis bien plus redoutables, contre les Grecs par exemple, et contre les Sarrasins, ils songèrent à une réconciliation. De leur côté, les chefs des Normands, pour mieux s'assurer les fruits de leurs rapines, ne demandaient pas mieux que de les mettre sous la protection de l'église. Il ne fut donc pas difficile de s'entendre. Robert Guiscard, qui était alors le principal chef des Normands, et prenait le titre de duc de Calabre et de la Pouille, prêta, en 1059, serment de fidélité au pape Nicalas II, et lui promit une redevance sur ses terres. Voici à-peu-près en quels termes:

« Moi Robert, par la grace de Dieu et de saint » Pierre, duc de la Pouille et de la Calabre, et, par » le secours que j'espère de l'un et de l'autre, duc » futur de la Sicile : pour confirmer le don que vous » m'avez fait, et la fidélité que je vous dois, pour » toute la terre que je tiens en propre sous ma domi» nation, et que jusqu'à-présent je n'ai jamais cédée » à aucun ultramontain, de manière qu'il en devînt » propriétaire; je promets, tant pour moi que pour » mes héritiers et successeurs, de payer annuellement » le jour de Pâques, à saint Pierre et à vous, mon» seigneur le pape Nicolas, à tous vos successeurs à » tous vos nonces ou envoyés, ou aux leurs, une » rente ou redevance de douze deniers, monnaie de » Pavie, pour chaque joug de bœufs (1). »

(1) Voyez *Acta ap. Baron. anno* 1059.

On ne sait point en quels termes était conçue l'investiture que Robert Guiscard reçut de Nicolas II en échange de cet acte de vasselage. Mais celle que lui donna, dans la suite (en 1080), Grégoire VII, contenait ces mots : « Duc de Calabre, je vous investis, de » la terre que vous ont accordée mes prédécesseurs » Nicolas II, et Alexandre II (1). »

Il paraît qu'à la suite de cette investiture était un autre acte de même espèce, par lequel Grégoire VII, ainsi que l'observe un auteur que j'ai déja cité (2), s'arrogeait le droit de légitimer des conquêtes qu'il regardait comme *injustes;* par exemple, la conquête de Salerne, celle d'Amalfi, et d'une partie des marches d'Ancône. Voici en conséquence ce que le pape a dû ajouter, d'après quelques auteurs, aux termes de la première investiture : *De illa autem terrâ quam injustè tenes, sicut est Salernus et Amalphia et pars Marchiæ firmane, nunc te patienter sustineo in confidentiâ Dei omnipotentis et meæ bonitatis.* On y voit que ce n'est que par une extrême tolérance qu'il reconnaît ces usurpations, mais sans les approuver.

Bientôt un successeur de Robert fera aussi à un pape hommage de la Sicile; et le pape lui accordera le titre de roi.

III. La première expédition faite par les Normands, sous les ordres des Grecs, dans la Sicile, n'avait pas délivré cette île des Sarrasins. Il fallut dix années

(1) *Vid. Baron. an.* 1080.

(2) *Galanti*, *Descrizione delle Sicilie*, t. I, p. 25, note 3. — Voyez aussi *Giannone*, liv. X, chap. 5.



entières pour que Robert, secondé par Roger son frère, en achevât la conquête. En 1071, ils en étaient à-peu-près les maîtres.

Mais la monarchie ne s'établit qu'en 1130, époque où l'antipape Anaclet couronna le comte Roger II, à Palerme, qui fut depuis reconnue pour la capitale du royaume. Le nouveau roi fit hommage au pape de ses états, et s'engagea à payer au saint-siége 600 *schifati;* c'était une monnaie d'or qui portait la figure d'une gondole, d'où lui venait sans doute son nom.

Mais l'investiture donnée par un pape qui n'était reconnu que d'une faible partie de la chrétienté ne devait pas paraître légitime. On peut voir dans nos *Mémoires* comment, après avoir vaincu et fait prisonnier le pape, Roger en obtint facilement une nouvelle investiture, et le titre de roi, objet de toute son ambition. Ce grand événement, qui a eu une longue influence sur les destinées tant de la Sicile que du royaume de Naples, a pour garant une pièce authentique, que nous ont conservée les historiens (1).

Nos *Mémoires* disent les exploits, les malheurs, les succès des trois rois Normands qui occupèrent, après Roger, le trône de Sicile. Nous ne nous arrêterons dans cette note que sur le règne de Guillaume-le-Bon, dans lequel nous trouvons occasion de rétablir quelques faits qui intéressent la France, et qui ont été dénaturés par la plupart des historiens.

(1) Voyez ci-après : *Monuments historiques*, n° 1.

Ce Guillaume II, surnommé *le Bon*, avait eu pour précepteur le fameux *Pierre de Blois*, qui joua un si grand rôle dans les affaires de France et d'Angleterre.

Marguerite, veuve de Guillaume Ier, ayant été nommée régente pendant la minorité de son fils, vit que la Sicile était en proie à des factions qui avaient à leur tête des seigneurs très-puissants. Tel était et devait être l'effet constant de ce système de gouvernement féodal, alors établi dans tous les pays de l'Europe. Pour défendre son trône et les droits de son fils contre ces différents partis, la reine Marguerite appela auprès d'elle Étienne, fils du comte du Perche, qu'elle disait être son parent; et peut-être l'était-il, puisqu'elle était par sa mère petite-nièce d'un Rotrou, comté du Perche (1).

Étienne s'empressa de venir en Sicile, et y conduisit avec lui trente-sept Français, la plupart distingués par leur mérite; entre autres, Pierre de Blois et Hugues Foucaut, dont nous parlerons ci-après. Marguerite nomma le comte Étienne chancelier du royaume, et peu après le fit élire archevêque de Palerme; elle confia l'éducation du jeune roi au savant Pierre de Blois, et la plupart des autres Français furent pourvus d'emplois importants.

Il en fallait moins pour exciter contre ces étrangers, la jalousie, la haine des seigneurs siciliens, déja si

(1) Voyez dans les Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres (t. XLI, p. 622), une dissertation de M. Brequigny sur Étienne, comte du Perche.

turbulents. En vain Étienne chercha-t-il à rétablir le calme par la sagesse et la fermeté de son administration : deux ans s'étaient à peine écoulés depuis l'arrivée des Français, lorsqu'une révolte éclata. La reine et son fils coururent des dangers ; Étienne fut obligé de se renfermer dans un clocher où il fut assiégé par les conjurés : et il se crut trop heureux d'obtenir la permission de sortir de la Sicile. Des Français établis dans cette île, les uns furent massacrés, les autres ne purent se soustraire à la mort que par une prompte fuite. Ce fut comme le prélude des *Vêpres siciliennes.*

Tous les détails de cette conjuration nous ont été donnés par *Hugo Falcandus*, témoin oculaire, dont nous avons un ouvrage très-curieux, intitulé de *Tyrannide Siculorum*, qui contient l'histoire des troubles intérieurs de la Sicile sous le règne de Guillaume Ier, et pendant la minorité de Guillaume II. On a cru long-temps que cet auteur était sicilien, et les biographies lui donnent toutes le titre de *trésorier de Saint-Pierre de Palerme.* Il est possible qu'il ait occupé cette place pendant son séjour en Sicile ; mais c'est précisément à un trésorier de cette église qu'il adresse son ouvrage en le priant de l'informer de l'état actuel du royaume, *de statu regni, tuoque.* Ceci prouve d'abord qu'il n'était pas en Sicile lorsqu'il écrivit son histoire. Mais les auteurs de l'histoire littéraire de la France n'ont pas de peine à prouver (1),

(1) Histoire littéraire de la France, t. XV, aux articles *Hugues Foucaut* et *Pierre de Blois.*

et d'après divers autres passages de l'ouvrage, et d'après plusieurs lettres de Pierre de Blois, que l'*Hugo Falcandus* des Italiens, à qui l'on a donné le surnom de *Tacite de la Sicile*, n'est autre que Hugues Foucaut, abbé de Saint-Denis en France; que cet Hugues était un de ces hommes de mérite, que le comte Étienne avait emmenés avec lui en Sicile; qu'enfin il écrivit son histoire en France.

Entre autres détails précieux, que contient son ouvrage, il en est un qui prouve qu'on cultivait, en Sicile, au douzième siècle, la canne à sucre, qu'il appelle *canne à miel*, et qu'on en savait extraire le suc par la cuisson. On y voit aussi que les laines de France étaient réputées alors les meilleures; mais que les arts daus ce pays n'étaient pas aussi avancés qu'en Sicile, où il y avait un grand nombre de manufactures florissantes d'étoffes en laine et en soie, enrichies d'or et de pierreries (1).

NOTE VIII. (CHAP. IV, p. 136.)

Frédéric II : ses constitutions; ses ouvrages. — Pierre Desvignes.

L'EMPEREUR Frédéric II est certainement le souverain de ce temps, qui déploya les plus grandes qualités. Il avait devancé son siècle; puisqu'il ne craignit point de braver Rome; puisque dans la plupart

(1) Histoire littéraire de la France, t. XV, art. *Hugues Foucaut*, page 280.

de ses actions et de ses lois, il prouva combien il regardait comme abusif et injuste le système de gouvernement, alors établi dans l'Europe entière (1). Et cependant il avait eu un pape pour tuteur, il avait été élevé par des prêtres. Mais son enfance s'était écoulée au milieu des dangers de toute espèce; son caractère s'était formé à l'école du malheur. C'est toujours là ce qui donne les grands rois.

L'historien *Giannone* nous offre, dans son savant ouvrage, le tableau des établissements utiles que durent à Frédéric II la Sicile et les états qu'il possédait en Italie. Il avait une prédilection marquée pour ce pays où il était né; et, sans la haine et les persécutions des papes, il l'eût rendu prospère et heureux.

Mais c'est sur-tout par ses *Constitutions* qu'il est devenu célèbre. On sent bien qu'il ne faut pas donner tout-à-fait à ce mot l'acception qu'il a de nos jours: les constitutions de Frédéric ne sont pas des lois organisatrices du gouvernement; c'est un code à-la-fois civil et criminel; mais c'était une belle idée de réunir en un seul corps les lois éparses, rendues en différents temps, de les classer, de supprimer celles qui paraissaient défectueuses, de remplir les lacunes par des lois mûrement délibérées. Tel fut l'ouvrage de Frédéric.

Ces constitutions, je ne sais par quel motif, avaient été traduites en grec. Serait-ce Frédéric lui-même qui aurait ordonné cette traduction? Montfaucon le conjecturait. La bibliothèque royale de Paris posse-

(1) Voyez : MONUMENTS HISTORIQUES, n° II.



dait et sans doute conserve encore un superbe manuscrit des constitutions de Frédéric en grec, dont l'abbé *Galiani*, pendant son séjour en France, fit faire une copie trè-exacte : et bientôt après, par ses soins, ces constitutions furent publiées à Naples, tant en grec qu'en latin. C'est un code ancien, mais digne d'occuper encore aujourd'hui l'attention des publicistes.

Frédéric ne fut pas seulement législateur ; il était littérateur et poëte. C'est ici qu'il faut laisser parler un juste appréciateur du mérite, l'auteur de *l'Histoire littéraire d'Italie.*

« Les historiens, quoique prévenus contre Frédéric à cause de ses querelles avec Rome, conviennent de ses grandes qualités, de ses talents et de l'étendue de ses connaissances. Il savait, outre la langue italienne, telle qu'elle était alors, le latin, le français, l'allemand, le grec et l'arabe. La philosophie, du moins celle de son temps, lui était familière, et il encouragea l'étude dans toute l'étendue de ses états. Avant lui, la Sicile était privée de tout établissement littéraire; il y fonda des écoles, et appela du continent des savants et des gens de lettres : il créa l'université de Naples, qui devint presque dès sa naissance la rivale de la célèbre université de Bologne. Il redonna un nouvel éclat à l'école de Salerne qui languissait, et pourvut par des lois utiles aux abus qui s'étaient introduits dans la médecine. Il fit traduire du grec et de l'arabe plusieurs livres intéressants pour cette science, qui n'avaient point encore été traduits : il en fit autant de quelques ouvrages d'Aristote, dont il ordonna

l'étude dans ses états de Naples, et même dans les universités de Lombardie. Sa cour, dit un ancien auteur (1), était le rendez-vous des poëtes, des joueurs d'instruments, des orateurs, des hommes distingués dans tous les arts. Il établit à Palerme une académie poétique, et se fit un honneur d'y être admis avec ses deux fils, Enzo et Mainfroy, qui cultivaient aussi la poésie. Une des études favorites de Frédéric était celle de l'histoire naturelle; on retrouve une partie des connaissances qu'il y avait acquises dans un traité qu'il nous a laissé de la chasse à l'oiseau (2). Il n'y traite pas seulement des oiseaux dressés à la chasse, mais de toutes les espèces en général; des oiseaux d'eau, de ceux de terre qu'il appelle moyens, et des oiseaux de passage. Il parle de la nourriture de ces différentes espèces, et de ce qu'elles font pour se la procurer. Il décrit les parties de leur corps, leur plumage, le mécanisme de leurs ailes, leurs moyens de défense et d'attaque. Ce n'est que dans le second livre qu'il en vient aux oiseaux de proie, et qu'il enseigne l'art de les choisir, de les nourrir, de les former à tous les exercices qui en font des oiseaux chasseurs, et qui font servir au plaisir de l'homme

(1) *Cento Novelle Antich. Nov.* 20.

(2) *De arte venandi cum avibus.* Ce traité, divisé en deux livres, ne s'est point conservé en entier. Mainfroy, fils de Frédéric, en avait suppléé plusieurs parties et des chapitres entiers. C'est sur un manuscrit rempli de lacunes, qui appartenait au savant Joachim Camerarius, qu'il fut imprimé à Augsbourg (*Augustæ Vindelicorum*), en 1596, in-8°.

plus vorace qu'eux, l'instinct de voracité qu'il ont reçu de la nature.

« Il n'est resté des poésies de Frédéric II, qu'une ode ou chanson galante, dans le genre de celles des Provençaux, et que l'on croit un ouvrage de sa jeunesse : on y voit la langue italienne à sa naissance, encore mêlée d'idiotismes siciliens, et de mots fraîchement éclos du latin, qui en gardaient encore la trace (1). L'ode est composée de trois strophes, chacune de quatorze vers; l'entrelacement des rimes est bien entendu, et tel que les lyriques italiens le pratiquent souvent encore. Les pensées en sont communes et les sentiments délayés dans un style lâche et verbeux; mais cela n'est pas mal pour le temps, et pour un roi qui avait tant d'autres choses à faire que des vers (2). »

Presque tous les rois qui se sont montrés dignes du trône, avaient pour ministres des hommes éclairés, des hommes de génie. Sans doute ces princes savent mieux que les rois vulgaires découvrir le mérite où il se trouve, et le retenir auprès d'eux. Les ministres, à qui ils doivent souvent une partie de leur gloire, la partagent aussi dans la postérité. Frédéric avait pour chancelier Pierre des Vignes, homme d'un grand savoir, d'une grande capacité dans les affaires, et de plus philosophe, jurisconsulte, orateur et poëte. Mais

(1) Comme *eo* venu de *ego*, moi, qui était prêt à devenir *io*, et *meo*, mien, qui est le mot latin même, et qui devint peu de temps après *mio*.

(2) Ginguené, Hist. littéraire d'Italie, t. I, p. 344.

laissons parler sur cet homme extraordinaire, l'auteur dont nous venons de citer un passage : il n'appréciera pas avec moins de justesse le ministre que le roi.

« Né à Capoue d'une extraction commune, il (Pierre des Vignes) étudiait à Bologne dans l'état de fortune le plus misérable. Le hasard le fit connaître de Frédéric qui l'apprécia, l'emmena à sa cour et l'éleva successivement aux emplois de la plus intime confiance et aux plus hautes dignités. Pierre des Vignes partagea les vicissitudes et les agitations de sa fortune. Les ambassades les plus importantes et les commissions les plus délicates exercèrent ses talents et son zèle. Dans une circonstance solennelle, devant le peuple de Padoue, et en présence de l'empereur même, il combattit en sa faveur les effets de l'injuste excommunication du pape, avec des vers d'Ovide, d'où il tira le texte de son discours (1). Cela prouve que les bons poëtes latins lui étaient familiers......

....

« On a de Pierre des Vignes six livres de lettres, écrites en latin, soit en son nom, soit en plus grand nombre au nom de son empereur, et qui ont été imprimées plusieurs fois. Elles sont intéressantes pour l'histoire ; on y voit comme dans un tableau vivant, et les obstacles suscités sans cesse contre Frédéric par la cour de Rome, et son infatigable activité à les vaincre.

---

(1) *Leniter ex merito quidquid patiare ferendum est :*
Quæ venit indignè pœna, dolenda venit.
OVIDE.

On y voit avec plus de plaisir quelques traces de la protection accordée aux lettres par l'empereur et par son chancelier. On a long-temps attribué, ou à l'un ou à l'autre, car on se partageait entre eux, un ouvrage dont le titre seul a causé un grand scandale; je dis le titre seul, car il paraît constant que le livre n'est ni de Frédéric, ni de Pierre, mais qu'il n'exista jamais. C'est le fameux livre des *trois imposteurs*. Entre les calomnies que Grégoire IX répandit contre le roi de Sicile, il l'accusa, dans une circulaire à tous les princes et à tous les évêques, d'avoir dit hautement que le monde avait été trompé par trois imposteurs, Moïse, Jésus, et Mahomet. Frédéric répondit à cette circulaire par une autre, où il nia formellement qu'il eût tenu ce propos. L'accusation acquit par-là plus de publicité, et comme c'est toujours en croissant que la calomnie se propage, d'un propos on fit bientôt un livre, dont on accusa l'empereur, ou par accommodement son chancelier.

« Ce dernier eût été heureux s'il n'eût jamais été en butte à d'autres calomnies, et il serait heureux pour la mémoire de Frédéric, que cet empereur n'eût pas prêté l'oreille à celles qui s'élevèrent dans sa cour. Elles se sont renouvelées depuis sous plusieurs formes, et ont subsisté long-temps : on ne pouvait croire qu'une faveur si haute et si bien méritée pût être suivie d'une si épouvantable disgrace et d'un traitement si cruel; il paraissait impossible qu'un prince tel que Frédéric eût fait crever les yeux à un ministre tel que Pierre des Vignes, et l'eût fait jeter dans une

prison fétide où le malheureux s'était tué de désespoir, s'il n'y avait été forcé par une trahison, ou peut-être par de plus criminels attentats ; mais c'était oublier les retours de cette nature si fréquents dans la faveur des rois. Les auteurs les plus estimés par leur saine critique et par leur impartialité, en jugent mieux aujourd'hui ; et le sage *Tiraboschi*, après avoir attentivement examiné la question, ne balance pas à conclure que Pierre des Vignes ne fut coupable d'aucun crime ; que ce fut l'envie des courtisans qui le perdit ; que l'empereur, trompé par eux, le condamna à perdre la vue et la liberté, et que Pierre au désespoir se donna la mort (1). »

NOTE IX. (CHAP. V, p. 153.)

Bataille de Tagliacozzo. — Mort de Conradin.

Je crois devoir raconter avec quelques détails ces deux grands événements qui mirent fin à la dynastie des Suabes.

Conradin, avant de se mettre en campagne, avait publié un long manifeste, dans lequel il énumérait toutes les injustices que les papes avaient commises envers lui, et exposait les motifs qui le portaient à recourir aux armes pour reconquérir son royaume (2).

(1) *Id. ibid.*

(2) Voyez les MONUMENTS HISTORIQUES, n° V.

Mais si Conradin pouvait faire valoir les droits que lui donnait sa naissance, Charles lui opposait, et la concession que le pape, comme suzerain, lui avait faite des états de l'une et de l'autre Sicile, et le serment de fidélité qu'il avait prêté au saint-siége (1). Il resterait à examiner si le droit de suzeraineté du pape était fondé sur des titres bien valables. Au reste, les questions qui s'élèvent sur la possession plus ou moins légitime des trônes, ne se décident ordinairement que par la force, et souvent encore par un sort aveugle.

En effet, ce fut à un vieux chevalier français, nommé *Alard de Valeri* ou *de Valberi,* que Charles d'Anjou dut la victoire qu'il remporta sur Conradin. L'âge de ce chevalier ne lui permettant plus de soutenir les fatigues de la guerre dans la Terre-Sainte, où il était resté plus de vingt ans, il retournait dans sa patrie. Le hasard le fit relâcher dans le port de Naples ; il apprit que le roi était à Capoue, et se préparait à combattre un rival qui venait pour le chasser du trône. Valeri se hâta d'aller joindre Charles, qui, rendant hommage à son expérience, lui demanda ses conseils, et se plaça, pour ainsi dire, sous ses ordres.

L'armée de Conradin était forte de 30,000 hommes ; Charles n'avait guère que 10,000 combattants. On ne pouvait compenser cette infériorité que par la ruse ; Valeri l'employa : il partagea la petite armée de Charles en trois corps, dont deux seulement furent opposés aux premiers efforts de l'ennemi ; le troisième, com-

(1) Voyez les MONUMENTS HISTORIQUES, n° III et IV.

mandé par le roi lui-même, fut placé derrière un tertre, où il n'était point aperçu par l'ennemi : le combat commence; on se bat avec fureur de part et d'autre; mais il fallait à la fin que le nombre l'emportât. Les soldats de Charles se débandent, se retirent en désordre; ils sont poursuivis dans leur fuite. Charles voyait d'une éminence le carnage que l'on faisait de ses soldats; il brûlait de voler à leur secours. Valeri le retenait impérieusement; mais quand cet expérimenté général vit une grande partie de l'armée de Conradin, se croyant sûre de la victoire, s'amuser à dépouiller les morts, il se tourna vers Charles, et lui dit : *Sire, il est temps de marcher; la victoire est à nous.* Aussitôt le roi, à la tête de sa petite troupe, fond sur l'ennemi en désordre, et ne lui laisse point le temps de se rallier; il en fait un horrible carnage. Ceux qui ne périssent pas s'enfuient, frappés de terreur. Conradin et plusieurs barons de son armée, accablés de fatigue, et ne pouvant plus supporter la chaleur, qui était excessive, se reposaient, persuadés qu'ils étaient vainqueurs, et avaient même quitté leurs casques, lorsqu'ils furent avertis du changement de scène qui s'était opéré sur le champ de bataille. A peine eurent-ils le temps de s'enfuir. On sait comment, dans la suite, l'oubli de toutes les lois de l'hospitalité, ou plutôt le plus vil intérêt, les livra à Charles, au plus cruel des vainqueurs.

Ces historiens, dont plusieurs cependant écrivaient à l'époque même de l'événement, sont peu d'accord sur plusieurs circonstances de la condamnation et du

supplice de Conradin et de ses malheureux amis. Rapportons-nous-en, de préférence, à l'écrivain judicieux et sage qui a publié les *Annales de l'Italie.* Il a tenté de concilier entre eux les chroniqueurs; il a cherché la vérité au milieu de leurs narrations contradictoires, et dans leurs romanesques récits.

« Charles, dit *Muratori*, ayant convoqué un grand parlement, auquel assistèrent des barons, des syndics des villes, et des jurisconsultes, l'affaire du malheureux Conradin fut soumise à son examen. Ricobald, historien Ferrarais, dit avoir appris de Joachim de Reggio, qui fut présent au jugement, que Gui de Luzzano, célèbre docteur ès lois, y soutint, ainsi que d'autres jurisconsultes, que « Conradin ne pouvait avec « justice être condamné à mort, attendu qu'il était « fondé en bonnes raisons pour chercher à recouvrer « le royaume de Pouille et de Sicile, conquis par ses « ancêtres avec tant de peines et de travaux sur les « Sarrasins et sur les Grecs; qu'il ne s'était rendu cou« pable d'aucun délit qui dût le priver de son droit à « cette succession. » On alléguait contre ce prince, que son armée avait saccagé des églises et des monastères; à quoi l'on répondait, qu'il n'y avait pas de preuves que cela eût été fait par son ordre, et que peut-être les troupes de Charles en avaient fait autant, et même encore pis. Un seul docteur ès lois, qui fut d'un avis contraire, et vraisemblablement plusieurs barons gagnés par Charles, opinèrent à la mort de Conradin. Bref, le roi Charles se déclara pour le sentiment barbare de ces gens-là, dans la persuasion où

il était qu'il ne pouvait conserver le royaume de Sicilé tant que Conradin serait en vie.

« Ainsi, le 29 octobre (1268), on dressa dans une place, ou plutôt sur le rivage de Naples, un échafaud où fut conduit le jeune Conradin, qui, prévenu de son sort, avait fait son testament et s'était confessé. Un peuple innombrable, qui était accouru à ce funeste spectacle, ne pouvait contenir ses gémissements et ses larmes. La fatale sentence fut lue par le juge Robert de Bari; et la lecture fut à peine finie, que Robert, fils du comte de Flandre (Robert de Béthune), et gendre du roi, donna un coup d'épée dans la poitrine du juge, en disant qu'il ne lui convenait pas de condamner à mort un si noble et si grand seigneur. Le juge tomba mort en présence du roi, sans que personne osât dire un mot. Conradin laissa sa tête sur l'échafaud; et avant lui fut décollé Frédéric duc d'Autriche. Après ces deux exécutions vint celle du comte Gérard de Donoratico de Pise, qui se fit sous les yeux du comte Galvano son père, à qui l'on fit ensuite sauter la tête.... Comme ils étaient excommuniés, leurs corps furent inhumés en lieu profane. Divers écrivains font mention d'autres nobles exécutés dans cette malheureuse journée. Ainsi finit dans la personne de Conradin la très-noble maison de Suabe; et dans la personne de Frédéric, celle des anciens ducs d'Autriche. Par un tel excès de cruauté, Charles se couvrit d'infamie aux yeux non-seulement de ses contemporains, mais de la postérité. Sa barbarie fut détestée même des Français; et l'on

a remarqué que dès-lors ses affaires, qui paraissaient au plus haut point de prospérité, commencèrent à déchoir, et qu'on vit pleuvoir sur lui les plus horribles revers. Enée Silvius, qui fut depuis le pape Pie II, et divers écrivains de Naples et de Sicile, racontent que Conradin, étant sur l'échafaud, jeta son gant, en signe d'investiture, au peuple, marquant par-là qu'il appelait à sa succession dom Pierre d'Arragon, mari de Constance, fille du feu roi Mainfroi. Mais ce sont probablement des choses inventées par les partisans des Arragonais, pour le soutien de leur cause.

« La nouvelle de la défaite et de la prison de Conradin étant arrivée en Sicile, les peuples, renonçant à leur révolte, commencèrent à rentrer sous l'obéissance du roi Charles. Ce prince y envoya son armée navale. Gui et Philippe de Montfort, à la tête d'une petite armée de Français et de Provençaux, achevèrent de soumettre toute l'île. Ils y firent un grand carnage, sans distinction des coupables ni des innocents. Conrad d'Antioche, chef des révoltés, ayant été mis en prison, fut d'abord privé de la vue, et ensuite pendu avec Nicolas Maleta. Frédéric de Castille et Conrad Capece eurent le bonheur de se soustraire à la fureur du roi, en se sauvant sur des vaisseaux qui les transportèrent à Tunis. Charles ne borna point là sa vengeance sur les peuples de Sicile et de la Pouille; il dévasta leurs villes et leurs terres, fit une boucherie de ceux qu'il avait fait mettre en prison, établit des impôts exorbitants sur les peuples de

ces contrées, et permit aux Français une licence effrénée, en sorte que ses misérables sujets étaient tombés dans une servitude plus déplorable et plus dure que celles qu'ils auraient éprouvée sous les barbares. » (1).

Voilà comme se conduisait Charles, le frère de S. Louis ce modèle de justice et de douceur! Charles avait pour principe que la force et la rigueur sont les seuls moyens de contenir dans l'obéissance de nouveaux sujets. Mais ses excessives cruautés aigrirent les esprits, augmentèrent les haines. Cet état de choses eut pour résultat les *Vêpres siciliennes;* nous en parlerons dans la note suivante.

Charles, en punissant les rebelles, récompensait avec largesse ceux qui le servaient. Il accordait libéralement à ses chevaliers les fiefs qu'il confisquait sur les barons du parti contraire. N'oubliant point l'important service que lui avait rendu Alard de Valeri, le jour de la fameuse bataille de Tagliacozzo, il offrit à ce guerrier les comtés d'Amalfi et de Sorrento; mais le vieux chevalier refusa toute récompense, et, continuant son voyage, il revint dans sa patrie.

(1) *Voyez* Annal. d'Ital., t. VII, p. 385 et 386.

NOTE X. (CHAP. V, page 160.)

Les Vêpres siciliennes. — Duel entre Charles d'Anjou et Pierre d'Arragon.

Voici encore un événement dont on a peine à faire concorder les différents récits, même dans les circonstances les plus importantes. La conspiration des Siciliens avait-elle pour but le massacre général des Français, ou ne voulaient-ils que chasser de leur île ces étrangers? Le jour, l'heure du massacre, avaient-ils été fixés d'avance; ou une circonstance imprévue occasionna-t-elle seule cette soudaine et terrible catastrophe? Il n'est pas facile de prononcer. « Les historiographes, dit à ce sujet notre Pasquier, dans son vieux style, sont grandement empeschés de rendre raison de ce malheur. Les Italiens, pour excuser cette cruauté barbaresque, l'imputent aux insolences des Français, qui n'épargnaient mesmement la pudicité des femmes de bien aux lieux où ils avaient plein commandement; et les nôtres, au contraire, à une trop grande bonté, disant que si nous les eussions tenus en bride, comme depuis les Espagnols ont faict, jamais ils ne feussent tombés en un si piteux désarroy (1). » J'avoue qu'en ceci je trouve que les *historiographes italiens* doivent être les plus véridiques, et que j'adopte de préférence leur opinion : jamais on

(1) Pasquier, *Recherches de la France*, liv. VII, ch. 56.

ne pourra me persuader que des Français, envoyés en Sicile par le sévère et vindicatif Charles d'Anjou, n'aient eu à se reprocher qu'un *excès de douceur et de bonté.*

Voici donc comme je conçois cette affreuse tragédie. Les barons de la Sicile étaient chefs d'un complot qui tendait à se débarrasser des Français qui dominaient dans le pays. L'adroit et actif *Procida,* déguisé en moine, et caché dans un couvent de l'île, n'avait pas de peine à disposer à la vengeance un peuple déja aigri par les continuelles vexations des Français. Toutefois il me paraît difficile de penser que les chefs eussent choisi précisément le second jour de la fête de Pâques (1282), et le moment où sonneraient les vêpres, pour l'exécution de leur projet. Mais, ce jour-là, et à cette heure, les Palermitains se rendaient, les uns à pied, d'autres à cheval, à une cérémonie religieuse qui devait se célébrer, suivant l'usage, à Montréal, qui n'est éloigné que de trois milles de Palerme. « Les Français et le commandant de la place s'y rendaient aussi, dans le dessein de se réjouir avec eux. Il arriva fortuitement qu'un Français voulut faire violence à une femme. A ses cris, le peuple, ému et depuis long-temps porté à la révolte par les domestiques des barons, accourut au secours de la femme. Les Français soutinrent leur compatriote; on en vint aux mains, et de part et d'autre il y en eut beaucoup de tués. La populace se retire aussitôt du côté de Palerme, court aux armes en criant, *meurent les Français!* Alors commença ce fa-

meux massacre, si connu dans l'histoire sous le nom de *Vêpres siciliennes*, parce que quelques-uns ont cru que les conjurés prirent pour signal le premier coup de vêpres. Dans toute l'île, on fit main basse sur les Français et les Provençaux, jusqu'à éventrer les femmes (les Siciliennes qui avaient épousé des Français), pour faire périr leur fruit. La vertu sut pourtant se faire respecter par les furieux qui exécutaient cette sanglante tragédie : ils épargnèrent Guillaume de Porcelet, Provençal, gouverneur de *Galafatini*, en faveur de sa probité généralement reconnue, et le renvoyèrent avec éloge dans sa patrie. Mais ce fut le seul qu'on trouva digne de cette distinction dans le nombre d'environ huit mille hommes qui périrent par ce massacre (1). »

On verra dans nos *Mémoires*, que Charles voulut en vain punir les Siciliens. Il lui fallut souffrir que cette île, la plus belle portion de son royaume, restât au pouvoir de Pierre d'Arragon, son heureux rival. Ce fut sans doute parce qu'il ne trouvait aucun autre moyen de s'en venger, qu'il imagina de l'appeler en duel. Les actes du défi, de l'acceptation, le réglement pour le combat, etc., sont venus jusqu'à nous. Ce sont des monuments curieux des mœurs de ce temps; et je crois devoir les rapporter ici (2), bien que le duel

(1) Degly, *Histoire des Deux-Siciles*, t. I, p. 202.

(2) Voyez MONUMENTS HISTORIQUES, , n°s VI et VII. — On ne lit point sans surprise, dans le cartel de Charles, et dans la réponse de Pierre, les grosses injures que les deux princes s'écrivirent réciproquement. Le réglement sur le duel qui devait

n'eût point lieu. D'après toutes les vraisemblances, Pierre d'Arragon, s'il fut le moins brave, se montra du moins le plus sage. En effet, le duel, quel qu'en eût été le résultat, ne pouvait que lui être désavantageux : il possédait l'objet en litige ; il était au moins très-difficile de le lui arracher. Que pouvait-il attendre de plus de l'issue même heureuse du combat singulier ?

Le bon Pasquier fait, tant sur l'événement des *Vêpres siciliennes*, que sur tous les malheurs qui affligèrent le reste de la vie de Charles, les réflexions suivantes :

« Le sang innocent des deux princes (Conradin et Frédéric d'Autriche) et de toute la suite des seigneurs assassinés, cria vengeance devant Dieu, qui exauça leurs prières, et permit cette cruelle vesprée, non contre la personne du roi, ains contre ses sujets, *qui est en quoi il exerce ordinairement les punitions quand les princes ont faict quelque faute signalée*. Et je veux croire que si l'Arragonais eût consenti à ce détestable carnage, lui ou sa postérité eussent été châtiés de Dieu. Bien trouvé-je qu'il avait mis en besongne Prochite (Procida) pour faire révolter le peuple, mais non qu'il eust consenti à cette exécrable boucherie.

---

avoir lieu (voyez n° VIII), est aussi une pièce qui offre un grand intérêt ; mais aucune pièce ne peut nous faire démêler aujourd'hui, de quel côté se trouvèrent la bravoure et la loyauté. Cependant celui qui se présenta sur le champ de bataille au jour indiqué, paraîtra toujours le plus brave aux yeux de la postérité, quelles qu'aient été les protestations de son adversaire.

Belles leçons pour enseigner à tous princes chrétiens, de ne maintenir leurs estats par ces malheureux préceptes, que, depuis, Machiavel a voulu recueillir de l'ordure, honte et pudeur de quelques anciennetés, en son chapitre de *la Scéleratesse*, au traicté *du Prince* (1). »

Rien de mieux. Mais le bon Pasquier aurait bien dû nous dire s'il ne trouvait pas assez étrange que Dieu rendît ainsi les peuples responsables des crimes de leurs princes. N'est-ce point assez qu'ils aient si souvent à souffrir de leurs erreurs ou de leurs sottises?

Ces deux grands événements (les *Vêpres siciliennes* et l'affermissement de Pierre d'Arragon sur le trône de Sicile) furent l'origine des guerres les plus désastreuses. Les peuples de Naples et de Sicile, mais surtout les premiers, ne cessèrent d'être conquis, cédés, repris, et toujours tourmentés par une foule de princes qui prétendaient successivement au droit de les gouverner. Esclaves plutôt que sujets, ils ne s'attachaient à aucune famille; il leur importait peu d'être opprimés par tel souverain plutôt que par tel autre. Seulement, lorsque le joug était trop dur, ils se révoltaient; et M. Anquetil remarque avec raison, qu'il n'y a peut-être pas de pays où les révolutions aient été plus fréquentes (2). Un écrivain qui en a fait l'histoire, a intitulé son ouvrage : *les trente-cinq Révoltes du très-fidèle peuple de Naples.*

---

(1) Pasquier, *Recherches de la France*, liv. VIII, ch. 56.

(2) Anquetil, *Histoire universelle*, t. VII, p. 165.



NOTE XI. (CHAP. V, page 191.)

Du roi Robert ; de son goût pour les lettres ; de son testament.

Peu de rois ont obtenu des historiens plus d'éloges que Robert. A les entendre, son administration était sage et douce ; il détestait la guerre, et protégeait les arts. Dans ces derniers temps, et depuis que l'on s'est habitué à peser les actions des princes dans une balance plus philosophique, on s'est demandé ce que Robert avait donc fait de si grand, de si utile à ses peuples, pour mériter le titre d'un *autre Salomon.*

D'abord, malgré son horreur pour les guerres, il en entreprit dont la nécessité n'était pas bien démontrée ; ensuite, loin de rehausser et protéger cette classe mitoyenne qui par-tout fait la force et la richesse des états, il la laissa toujours sous l'oppression des barons ; enfin, et c'est là le reproche le plus amer que lui fait la philosophie, il ne s'opposa nullement aux prétentions toujours plus excessives du saint-siége. Écoutons ce qu'en dit un auteur napolitain ; et, pour ne rien ôter de sa force à son plaidoyer contre Robert, laissons-le parler dans sa propre langue :

« *Il* savio *Roberto, qual buon ligio de' papi, fece ricevere nel regno (di Napoli) le* Clementine, *l'*Estravaganti, *le* Riserve, *le* Risegne, *le* Annate, *le* Pensioni, *le* Coadjutorie, *le* Grazie, *le* Aspettative, *gli* Spogli *delle sedi vacanti, et tutto cio che va compreso sotto le* regole della cancelleria. *Egli prestò ogni ajuto a' col-*

lettori apostolici per ispogliare il regno. Roma stabilì i divieti per aprir una ricca porta alle dispense, *et il* savio *Roberto tutto faceva ricevere ad accettare. Moltissimi monasterj furono convertiti in commende prelatizie. Si distrussero i diritti de' particolari, sino i regj padronati, i monti di pietà, gli ospedali, per farne* beneficj *ecclesiastici. Si ampliò la giurisdizione della Chiesa sulle persone e sulle cose. Nel* 1312, *il* savio *Roberto ordinò osservarsi la costituzione di Bonifazio VIII per le immunità del foro de' clerici conjugati. Indi l'ottennero i fratri terziarj di S. Francesco, le bizzocche, e fino le concubine de preti. Valse la massima :* Concubina clerici, servitrix Ecclesiæ (1). »

Mais, s'il n'était pas un très-bon administrateur, il était, du moins, savant, et très-savant, pour son siècle : théologie, morale, physique, astronomie, il avait tout étudié ; j'aurais dû dire aussi *astrologie*, car il se mêlait de prédire les grands événements, d'après la position des astres. Avec de tels goûts, il n'est pas étonnant qu'il ait accueilli à sa cour les gens de lettres, et même qu'il ait fait de plusieurs ses amis. Le fameux Boccace y jouissait d'une grande considération ; et

(1) Galanti, *Descrizione delle Sicilie*, t. I, p. 169. — J'aurai occasion, dans une autre note, de parler de ces *concubines de prêtres*, qui jouissaient dès-lors de grands droits et prérogatives. Un ancien auteur, qui a commenté les constitutions du royaume de Naples, a très-bien prouvé qu'il était on ne peut plus raisonnable que cette classe de concubines fût placée uniquement sous la juridiction ecclésiastique, et il adopte la maxime *Quod judicium concubinarum clericorum pertinet ad ecclesiam.*— Voyez A. d'Isernia, sur la constitution, *majestati nostræ*, liv. III, tit. 83.

même il y devint amoureux d'une fille naturelle de Robert, Marie de Sicile. C'est pour elle, et par ses ordres, qu'il composa deux de ses ouvrages (et ce ne sont pas les meilleurs) le *Philocopo* et la *Fiametta*. Tout prouve que ces amours-là ne furent point aussi chastes que ceux de Pétrarque avec Laure.

Ce Pétrarque aussi vivait à la cour de Robert, et était très-aimé du roi, à qui il inspira du goût pour la poésie. Ce fut un vrai triomphe, car jusqu'alors (et il était déja vieux) Robert s'était senti pour les vers un invincible dégoût. Mais la conversion fut telle, qu'il devint poëte aussi, et composa, en langue toscane, diverses pièces qui ont été recueillies depuis, et imprimées à Rome en 1642, avec quelques morceaux de Pétrarque, de *Brunetto Latini* et de *Brunetto Bonichi*, poëtes toscans à-peu-près du même âge.

Robert n'épargnait ni faveurs ni distinctions pour retenir auprès de lui Pétrarque, qui commençait à soupirer après la retraite. Nous conservons encore le diplôme honorable dont il le gratifia (1). Enfin ce fut à ce prince que Pétrarque dut en grande partie l'honneur de recevoir au Capitole la couronne poétique. Lorsqu'il partit de Naples pour cette grande cérémonie, le monarque se dépouilla de sa robe, et l'en revêtit : ce fut couvert de cette superbe robe, que le poëte monta au Capitole, pour y ceindre le laurier.

Une anecdote, que l'auteur de l'*Histoire littéraire d'Italie* a répétée d'après Pétrarque même, nous fera

(1) Voyez MONUMENTS HISTORIQUES, n° IX.

mieux connaître encore l'enthousiasme de Robert pour les belles-lettres.

« Dans un de leurs derniers entretiens, Robert avait demandé à Pétrarque s'il n'était jamais allé à la cour du roi de France, Philippe de Valois. Le poëte lui répondit qu'il n'en avait jamais eu la pensée. Le roi sourit, et lui en demanda la raison. C'est, dit Pétrarque, parce que je n'ai pas voulu jouer le rôle d'un homme inutile et importun auprès d'un roi étranger aux lettres. J'aime mieux être fidèle à l'alliance que j'ai faite avec la pauvreté, que de me présenter dans le palais des rois où je n'entendrais personne, et où personne ne m'entendrait. Il m'est revenu, reprit Robert, que son fils aîné ne négligeait pas l'étude. Je l'ai ouï dire aussi, repartit Pétrarque; mais cela déplaît au père; et l'on assure, sans que je veuille le garantir, qu'il regarde les précepteurs de son fils comme ses ennemis personnels : c'est ce qui m'a ôté jusqu'à la plus légère tentation de l'aller voir. « Alors cette ame généreuse (c'est Pétrarque (1) qui le raconte ainsi) frémit et se montra pénétrée d'horreur. » Après un moment de silence, pendant lequel il était resté les yeux fixés sur la terre et l'indignation peinte sur le visage, il releva la tête en disant : « Telle est la vie des hommes, telle est la diversité des jugements, des goûts et des volontés : pour moi, je jure que les lettres me sont beaucoup plus douces et plus chères que ma

(1) Ce récit intéressant termine le premier livre de ses *Rerum memorabilium*. Voy. éd. de Bâle, 1581, p 405.

couronne, et que s'il fallait renoncer à l'une ou à l'autre, je me priverais plus volontiers de mon diadême que des lettres (1). »

Quoi qu'en disent les modernes détracteurs du roi Robert, ce ne sont là ni les penchants, ni les discours des rois indignes de la couronne. D'ailleurs il se montra toujours politique adroit; et son testament même offre une dernière preuve de sa prudence. Il laissait son trône à une de ses petites-filles en bas-âge : par le mariage de cette jeune princesse avec André de Hongrie, qui avait des droits sur le royaume de Naples, il avait cru ôter tout prétexte à des contestations, à des guerres à venir. Mais, pour lui assurer encore mieux son héritage, il adopta d'autres dispositions très-sages : elles sont contenues dans l'acte qu'il dicta lui-même, sentant sa fin approcher, en présence des principaux seigneurs de sa cour. Cette pièce, qui nous est parvenue, mérite une place dans notre ouvrage (2).

Certes, l'union de sa petite-fille Jeanne avec André de Hongrie fut loin d'être un gage de concorde et de paix; mais, malgre sa science en astrologie, il n'avait pu prévoir aucun des crimes dont sa postérité allait se rendre coupable, et dont le dernier résultat serait le renversement de sa dynastie.

(1) Ginguené, *Histoire Littéraire d'Italie*, t. II, p. 360.

(2) Voyez MONUMENTS HISTORIQUES, n° X.

NOTE XII. (CHAP. V, page 193.)

Sur la reine Jeanne Ire, de Naples, et sur la mort tragique d'André son mari.

Si l'on en croyait un assez grand nombre d'historiens, Jeanne de Naples serait la Messaline du moyen âge. Ils l'ont chargée de crimes, dont les moindres auraient été de fréquents adultères, dont les plus graves auraient été des assassinats. D'autres, au contraire (et il faut dire qu'à la différence des premiers, c'étaient des hommes d'une grande réputation, et qui presque tous étaient ses contemporains), d'autres historiens, dis-je, la présentent comme une princesse, sinon très-sage, du moins très-religieuse, *l'honneur du monde, et la lumière de l'Italie* (1). Ils cherchent même à la laver du soupçon d'avoir participé au meurtre de son premier mari.

Il semble qu'en effet cette reine a été l'objet d'atroces calomnies. Pouvait-il en être autrement? Elle arriva très-jeune au trône; elle était belle, spirituelle, et sa cour était composée de courtisans ambitieux qui aspiraient à lui plaire, moins pour la gloire d'avoir une reine pour amante, que dans le dessein d'obtenir par elle des dignités, des richesses, quelques-uns même avec le projet de partager un jour sa couronne. Comment n'eût-elle pas été entraînée dans quelques fautes?

(1) Boccace, *De Clar. mul.*

D'un autre côté, son mari était de tous les hommes le moins fait pour plaire à une princesse qui avait été élevée à la cour brillante de Robert, et sous les yeux de ce roi aussi aimable qu'il était savant. Bien qu'André fût à Naples depuis sa première enfance, il n'avait nullement profité de l'éducation qu'on avait voulu lui donner. C'était un esprit lourd, épais, qui n'avait que des penchants grossiers, des habitudes indignes d'un prince. Et pourtant des historiens en font aussi un portrait tout différent, et lui accordent les plus rares qualités; mais il en faut croire, de préférence, le roi Robert lui-même, qui sans doute n'aurait pas déclaré par son testament Jeanne seule héritière de son royaume, s'il eût pensé qu'André eût pu dignement partager avec elle le poids de la couronne.

Lorsque cet inepte André, poussé par un moine ambitieux, son précepteur, manifesta l'intention de se faire couronner roi, sa perte fut jurée par tous les courtisans, qui virent en lui un continuel obstacle à de vastes projets. Jeanne haïssait son mari, et ne prenait pas la peine de cacher son aversion : il est donc difficile de croire qu'elle ne connût pas la conjuration que l'on avait tramée contre la vie d'un prince qui lui était si odieux, et qu'elle ne l'ait pas approuvée, au moins par son silence. Mais serait-elle vraie, cette anecdote répétée par tant d'auteurs? Jeanne, quelques jours avant le meurtre d'André, travaillait à tresser un cordon, lorsque son mari entra dans son appartement, et lui demanda ce qu'elle faisait. « Un cordon, répondit-elle en souriant, pour vous étrangler. » Et

l'on ajoute que ce fut en effet le cordon qui l'étrangla. Cette anecdote ressemble beaucoup à ces historiettes dont le peuple, dans les grandes villes, se plaît toujours à orner le récit des grands événements.

Quoi qu'il en soit, le meurtre d'André est raconté de bien des manières; et c'est sans doute à cause de l'embarras du choix, que l'auteur des *Mémoires* a cru devoir rapporter le fait sans circonstances, sans accessoires. Mais voici une version qui me paraît avoir toute la portion de vraisemblance qu'on peut raisonnablement exiger dans le récit de faits déja éloignés de nous par un intervalle de près de cinq siècles.

Pour commettre le meurtre, il fallait attirer André hors de Naples. On y parvint en l'invitant à une partie de chasse, qui eut lieu le 17 septembre 1345, dans les plaines qui entourent Averse, ville voisine de l'ancienne *Atella*, entre Naples et Capoue. André s'y était rendu avec la reine; et, après la chasse, ils étaient venus, suivis de la cour, composée en grande partie des conjurés, coucher à Averse, dans un couvent. On y soupa gaiement. Après le repas, André s'était retiré avec la reine dans la chambre qui leur était destinée. Il allait se mettre au lit, lorsqu'un des conjurés frappant vivement à la porte, l'appela en lui disant qu'il arrivait de Naples des nouvelles très-importantes. Le prince, n'ayant aucune défiance, s'empresse d'ouvrir, sort de la chambre qu'un des conjurés referme aussitôt. Ils se saisissent alors du malheureux André, lui ferment la bouche avec leurs gants, et lui passent au col un lacet qu'ils serrent fortement.

L'ayant ensuite entraîné vers une fenêtre, ils le suspendirent au balcon par le cordon qui avait servi à l'étrangler. Son corps tomba bientôt dans le jardin. L'intention des conjurés était de l'y enterrer; mais une hongroise, nourrice du prince, réveillée par le bruit, étant accourue, ils prirent la fuite. Les autres domestiques, avertis et guidés par cette femme, trouvèrent le corps du prince sous la fenêtre, ayant encore au cou le fatal lacet.

Le lendemain, Jeanne retourna à Naples, où, depuis la nouvelle de cet événement, tout était dans une grande agitation. Craignant un soulèvement général, la reine s'enferma dans le château-neuf; et, pour éloigner d'elle tout soupçon, elle écrivit au roi de Hongrie et au pape, des lettres où elle raconta, mais non pas avec toutes les circonstances que nous venons d'indiquer, le funeste événement qui la privait d'un époux.

Il fallut bien aussi que l'on parût prendre de promptes mesures pour venger un si grand attentat. Bertrand del Bazzo fit des informations pour trouver les coupables. Il fit arrêter plusieurs prévenus, parmi lesquels Raimond de Catane, sénéchal de la maison royale. Celui-ci ayant été mis à la torture, nomma, comme les principaux auteurs du crime, le comte de Terlizzi, Robert de Cobanno, comte d'Evoli, la Catanaise, cette favorite de la reine, etc, etc. Ces accusés se refugièrent au château-neuf: mais le peuple, qui avait été échauffé par d'autres courtisans envieux, vint assiéger le château, en força la garde, et enleva

les accusés, qui furent remis au grand justicier. Bientôt après, et lorsqu'on eut obtenu d'eux, à force de tortures, l'aveu de leur participation au crime, ils furent brûlés vifs. On a remarqué, comme un indice contre la reine, que leurs interrogatoires avaient toujours été tenus secrets par le juge, et qu'il n'en était rien transpiré. La reine, pour n'être pas soupçonnée d'avoir celé les coupables dans son palais, et aussi pour calmer l'effervescence populaire qui durait toujours, publia un édit par lequel, « considérant qu'en se présentant en armes dans son palais, les auteurs de cette violence n'avaient eu d'autre intention que d'enlever et de conduire devant les juges les auteurs d'un forfait aussi exécrable que le meurtre de son mari, elle accordait amnistie complète, et s'engageait à ne faire aucune poursuite contre les fauteurs du tumulte, etc. » Cet édit, que l'on trouvera dans les pièces intitulées *Monuments historiques* (1), est un témoignage irrécusable de la situation critique où se trouvait Jeanne au milieu de son peuple, et des vains efforts qu'elle faisait pour se laver de l'infamante imputation dont elle était l'objet.

(1) N° XI.

NOTE XIII. (CHAP. V, p. 206.)

Sur Louis, duc d'Anjou, prétendant au trône de Naples. — Des cartels que lui envoya Charles de Durazzo.

JAMAIS expédition guerrière ne fut plus juste et ne mérita autant de succès que celle de Louis duc d'Anjou. Il venait s'emparer d'un trône où l'appelait une reine, qu'il croyait encore dans les fers, mais qui était tombée sous les coups de l'un de ses plus proches parents. Ses droits avaient été consacrés par un pontife qui avait, ou du moins disait avoir la suzeraineté du pays qu'il allait gouverner (Clément VII); il est vrai qu'un autre pontife (Urbain VI), qui se prétendait encore plus légitime, lançait contre lui des anathêmes, et reconnaissait au contraire pour seul roi de Naples, l'assassin de Jeanne Ire, Charles de Durrazzo. Entre les deux prétendants à ce trône, la victoire pouvait donc seule prononcer; mais nous le répétons, Louis avait pour lui la justice : ajoutons que, du moins au commencement de l'expédition, toutes les chances étaient en sa faveur. Il était parti de France à la tête d'une armée brillante et valeureuse, que les historiens font monter, les uns à 100,000, les autres à 60,000 hommes; son rival ne pouvait lui en opposer une ni aussi nombreuse, ni aussi formidable. Dèja Louis avait pénétré jusques dans le cœur des états de Naples, puisqu'il occupait Madaloni et Cazerte : il nous paraît aujourd'hui inexplicable qu'il ne se soit pas avancé aussitôt sur la capi-

tale. Il devait s'apercevoir que Charles, sentant la supériorité de son adversaire, évitait toujours d'en venir à une bataille qui eût été décisive. Ce fut sans doute pour gagner du temps, que ce roi envoya à Louis différents cartels que l'histoire nous a conservés, et par lesquels il le provoquait à un combat singulier. Le premier fut porté par un héraut nommé Mathieu Sauvage, qui passait pour un habile empoisonneur. Louis fut averti du danger qu'il courait; le héraut fut arrêté, confessa ses projets d'assassinat, et eut aussitôt la tête tranchée. Ce fut pour se plaindre du supplice de son héraut que Charles écrivit un second cartel, plus insultant encore que le premier. Outré d'indignation, Louis n'hésite pas à accepter le combat, et envoie de son côté un défi. On trouvera dans les Pièces ou *Monuments historiques* réunis à la fin de cette histoire, la correspondance des deux compétiteurs (1); correspondance qui ne nous donnerait pas une idée favorable des manières de ces temps-là, si l'on pouvait la croire authentique. Mais *Lünig*, qui l'a recueillie dans son *Codex Italiæ diplomaticus* (2), ne fait nullement connaître les sources qui la lui ont fournie; et, je l'avoue, après en avoir comparé le style à celui de semblables écrits du même temps, je me sens très-porté à croire qu'elle est controuvée, et fabriquée assez long-temps après l'événement.

Il ne m'en paraît pas moins certain que le duel

(1) Voyez : MONUMENTS HISTORIQUES, n° XII.

(2) T. II, p. 1182.

fut proposé, accepté; que les conditions même en furent convenues: ce sont des circonstances attestées par les chroniqueurs contemporains. Mais le seul résultat de ces provocations mutuelles, fut de faire perdre à Louis d'Anjou des moments précieux : il tomba dans le même piége où s'était laissé prendre, un siècle auparavant, Charles I[er], lorsqu'il vint infructueusement attendre à Bordeaux Pierre d'Arragon, qui, en paraissant consentir à un duel, n'avait aussi voulu qu'éloigner un péril imminent.

Cependant Charles avait eu le temps de rassembler des forces: Naples n'était plus une conquête facile. L'armée de Louis, au contraire, ayant épuisé de vivres le pays qu'elle occupait, fut obligée d'aller s'établir dans les Calabres, où bientôt la misère et les maladies la réduisirent à un état déplorable. Louis, comme le disent nos *Mémoires*, ne put résister à tant de malheurs. C'était un brave guerrier; mais il manquait d'habileté et de prudence.

NOTE XIV. (CHAP. V, p. 229.)

Sur Ladislas : ses débauches et sa cruauté. — Sur Jeanne II, qui lui succéda : ses diverses adoptions et son testament.

I. Ladislas, que les Français nomment *Lancelot*, était à-la-fois cruel et voluptueux. Il aimait avec passion la guerre et les femmes, et sortait d'un champ de carnage pour aller se reposer dans leurs bras. Pendant tout son règne, les lettres furent négligées, les arts déchurent rapidement. Ce fut un fléau pour son pays.

Voici comme *Giannone* termine l'histoire de sa vie :

« Le roi Ladislas n'eut point d'enfants des trois femmes qu'il épousa, dont la première fut *Constance de Clermont*, qu'il répudia ; la seconde *Marie*, sœur du roi de Chypre, et la troisième la *princesse de Tarente*. Ce prince poussant la passion pour le sexe jusqu'à la débauche, eut aussi diverses maîtresses ou concubines, savoir : la fille du duc de *Sessa ;* une autre, appelée la *Petite comtesse*, dont l'historien *Costanzo* a inutilement cherché les nom et surnom. Il les tenait dans le château-neuf ; et elles ne cessèrent point d'y loger, lorsque le roi se maria avec la princesse de Tarente. Elle en était très-offensée, et prétendait qu'il aurait dû au moins les envoyer au château de l'OEuf, où il avait déja une autre concubine, nommée *Marie Guindazzo*.

« Ladislas porta encore plus loin la débauche : il avait à sa disposition diverses autres femmes de Naples et de Gaëte : bien plus, à l'exemple des soudans d'Égypte, et comme font encore les empereurs ottomans, il chargeait certaines personnes du soin de lui procurer les femmes qui leur paraissaient les plus aimables ou les plus belles. Sa sœur *Jeanne* ne lui cédait en rien ; car, lorsqu'elle fut veuve du duc d'Autriche, elle eut aussi une conduite très-déréglée ; en sorte qu'on peut dire que Charles III de *Durazzo*, et la reine Marguerite son épouse, donnèrent au monde deux monstres d'impudicité et de lasciveté (1). »

(1) Giannone, *Hist. de Naples*, liv. XXIV, ch. 8.

La mort de Ladislas parut une punition de ses désordres; elle fut du moins une suite de ses excès avec la fille d'un médecin de Pérouse, comme le disent nos *Mémoires*. Mais nous ne croirons pas avec l'historien, cité plus haut, que les Florentins, qui craignaient d'être envahis par Ladislas, avaient engagé, à prix d'or, le père de sa maîtresse à l'empoisonner; que ce médecin n'imagina rien de mieux que de donner à sa fille un onguent qu'il lui dit être propre à augmenter l'amour du roi, si elle voulait s'en frotter; qu'ainsi le roi prit la mort aux sources mêmes des plaisirs et de la vie. Giannone raconte cette anecdote en termes si naïfs, que nous n'oserions les répéter. Elle n'en a pas plus de vraisemblance.

Le naturel sanguinaire de Ladislas ne l'abandonna point, même au lit de mort. Il fit arrêter deux seigneurs de la puissante maison des Ursins (*Paul* et *Orso de' Orsini*), sur le simple soupçon qu'ils entretenaient une correspondance avec les Florentins. Au milieu des douleurs que lui causait sa maladie, il ordonna à sa sœur Jeanne de leur faire trancher la tête. On l'entendait, dans la plus grande violence de son mal, demander avec des cris affreux: *Paul est-il mort?* Il ne parut se calmer que lorsqu'on lui eût appris que Paul avait été décapité, et que l'on avait coupé son corps en quatre quartiers. Il n'en était rien. Jeanne, d'après le conseil d'un duc, qui sans doute prévoyait la mort prochaine du roi, ne crut pas devoir être l'instrument du dernier crime qu'il voulait commettre.

II. Jeanne II, par l'inconstance de son caractère, fit encore plus de mal au royaume, que son frère Ladislas par son ambition et par son humeur guerroyante : cette reine qui ne pouvait souffrir la juste domination d'un époux, ne cessa d'être subjuguée, toute sa vie, par d'indignes favoris. Ce fut sans doute d'après leurs conseils, qu'elle adopta d'abord (en 1421) Alphonse d'Arragon, et qu'elle annulla ensuite (en 1423) cet acte, pour adopter Louis d'Anjou. Les causes de ce changement étaient l'ingratitude et l'ambition d'Alphonse qui, pour gouverner, ne voulait point attendre la mort de la reine ; qui, fier des avantages qu'il avait remportés sur Louis, son concurrent, agissait en maître à Naples, et ne craignait point d'irriter et de persécuter les amants de Jeanne.

Onze ans après, c'est-à-dire en 1433, s'étant réconciliée, soit de gré ou de force avec Alphonse d'Arragon, elle annulla, dit-on, par un acte secret, l'adoption du duc d'Anjou, et rendit à Alphonse tous ses anciens droits au trône. Mais le repentir suivit de près ce nouvel acte ; et, par son testament, elle institua définitivement pour héritier René d'Anjou.

De tous ces actes, nous ne citerons que celui par lequel elle révoqua la première adoption d'Alphonse d'Arragon, pour adopter Louis d'Anjou (1). Ce fut, avec son testament, les actes sur lesquels les rois de France (successeurs de la maison d'Anjou) fondèrent, par la suite, leurs droits sur le royaume de Naples.

(1) Voyez : MONUMENTS HISTORIQUES, n° XIII.

NOTE XV. (CHAP. VI, p. 254.)

Le roi René.

En lisant l'histoire du *bon roi René*, car c'est là le nom que lui ont donné ses sujets de Provence, on ne peut s'empêcher de remarquer les traits de ressemblance qu'il avait avec notre Henri IV. C'était la même bravoure, la même gaieté, la même franchise et originalité. Mais il y a entre eux cette différence que René ne fut jamais heureux dans ses entreprises militaires; et cependant on ne pouvait ni méconnaître ses talents comme grand capitaine, ni la sagesse de ses dispositions; mais par un concours singulier de circonstances, et plus encore par la trahison de ses généraux, il échoua presque toujours dans les plans les mieux concertés. Aussi fut-il bientôt dégoûté d'un métier qui l'arrachait à ses études, aux paisibles travaux des arts qu'il cultivait avec succès. En effet, à l'exemple du roi Robert, il composa des ouvrages littéraires; et, de plus que lui, il dessinait et peignait beaucoup mieux qu'on ne peut l'attendre d'un roi. C'est pendant sa longue retraite à Aix en Provence qu'il fit son *Traité des Tournois*, ouvrage dont on voit encore avec plaisir le manuscrit orné de dessins dans la bibliothèque royale de Paris. On lui attribue aussi un autre ouvrage mêlé de prose et de vers, qui a pour titre l'*Abusé en cour*, et dans lequel il a eu pour objet de prévenir les jeunes gentilshommes contre les dangers de la cour. Quant à un *Traité entre l'ame dévote*

et le cœur, dont on le dit encore auteur, c'est un mélange d'idées morales et mystiques, présentées sous le voile d'une bizarre allégorie. Telle était l'esprit du temps.

Comme peintre, il orna de ses tableaux les villes d'Aix, de Dijon et d'Avignon.

Il avait, en outre, le goût du jardinage; et on lui doit plusieurs variétés de fleurs et de fruits.

Il n'est pas étonnant qu'un tel prince ait laissé de longs et touchants souvenirs dans le pays qu'il gouvernait. Au moment même où j'écris, on s'occupe dans l'ancienne Provence d'élever un monument à sa mémoire. Voici ce que j'ai lu récemment dans un de nos journaux.

« Toutes les mesures sont prises pour l'érection à Aix d'une statue pédestre du roi René. Le bon roi sera représenté la couronne en tête, revêtu du costume du temps, et décoré de l'ordre de Saint-Michel et de celui du Croissant, dont il fut fondateur. Il tiendra d'une main le sceptre et de l'autre une grappe de raisin muscat, et une couronne de roses rouges et d'œillets de Provence, fleurs et fruits, qu'il donna à la province. Une palette, des pinceaux, des livres portant les titres de ses ouvrages, groupés à ses pieds, rappelleront ses occupations favorites. Sur la plinthe on lira la devise de son ordre : *Loz en croissant*. Une inscription française et l'ancienne inscription latine, composée lors de sa mort, orneront les deux faces du piédestal. Sur les deux côtés se verront les têtes de Jean Mathuron son confident et de Pala-

mède de Forbin, qui négocia la réunion de la Provence à la France.

« Pour donner à la figure de la statue la plus grande ressemblance possible, on a dû dessiner le portrait qui se trouve dans l'église de Saint-Sauveur d'Aix, et celui que conserve la famille de Mathuron : on les croit l'un et l'autre peints par le roi René. On fait aussi mouler deux reliefs existant dans le cabinet de M. le président de Saint-Vincens, et qui représentent ce prince de profil. La statue aura deux mètres vingt-cinq centimètres de proportion (environ huit pieds et demi). Elle sera placée à Aix, au bout du cours. »

NOTE XVI. (CHAP. VI, p. 264.)

Prospérité du royaume de Naples sous le règne d'Alphonse; les talents de ce roi; sa politique. — Mœurs du clergé à cette époque.

ALPHONSE d'Arragon fut, pour le royaume de Naples, ce que, long-temps après, Louis XIV a été pour la France. Il éleva de somptueux monuments; fixa autour de lui les hommes de mérite dans tous les genres; honora le génie et le récompensa dignement. Enfin, comme le monarque français, il aima la gloire, le faste et les femmes.

Les monuments publics qu'il fit élever dans Naples, sont encore aujourd'hui pour le voyageur des objets

d'admiration. Il aggrandit le môle et l'arsenal, embellit le château-neuf : c'est par ses ordres que fut construit le bel arc de triomphe qui sert d'entrée à ce palais; il voulait ainsi éterniser la mémoire du jour où, après avoir pacifié tout le royaume, il entra en triomphateur dans une ville qui allait bientôt lui devoir sa splendeur et sa prospérité. Il fit ensuite paver de larges dalles ses rues, auparavant sales et infectes, fit dessécher les marais insalubres dont elle était entourée, et où séjournaient les eaux qui s'écoulent des montagnes voisines. Enfin il fit restaurer les aqueducs destinés à alimenter un grand nombre de fontaines, monuments si utiles, sous un ciel de feu.

Sans doute les lettres étaient cultivées avant lui en Italie, et sur-tout depuis que les Grecs, chassés de Constantinople, y avaient ouvert des écoles : favorisées par les Médicis, à Florence, et par les papes à Rome, elles avaient déja commencé à jeter quelqu'éclat. Mais aucun souverain ne contribua plus qu'Alphonse au sublime élan qu'elles prirent au quinzième siècle. Sous le roi Robert, elles s'étaient à peine montrées à Naples, où elles avaient été accueillies par ce bon roi; sous les souverains qui lui succédèrent, elles avaient disparu au milieu des guerres et des discordes civiles. Elles se ranimèrent à la voix d'Alphonse : il appela de toutes parts des savants, des gens de lettres; fit traduire du grec en latin, les livres d'Aristote, la Cyropédie de Xénophon, etc.; forma dans son palais une magnifique bibliothèque, où il rassembla à grands frais tout ce que l'on connaissait en ce temps de bons livres. Il

fit plus; il fonda une académie qui devint bientôt fameuse, et que dirigea d'abord Antoine de Palerme, et ensuite le célèbre *Pontanus* qui lui donna une meilleure forme, et dont elle prit le nom (1). Le nombre des grands écrivains qui sortirent de cette académie est prodigieux : un historien anglais qui a fait l'énumération des plus renommés d'entre eux, remplit presque de leurs noms seuls quinze pages de son livre(2). Dans la troisième partie de cet ouvrage, nous donnerons de plus grands détails sur cette fameuse académie, et sur les membres qui l'ont illustrée.

J'ai parlé du penchant d'Alphonse pour les femmes. Il eut en effet plusieurs maîtresses, et ne voulut jamais vivre avec son épouse légitime. Il ne conserva qu'un fils de toutes ces femmes ; que ce Ferdinand, objet de toutes ses affections (3), et pour les intérêts duquel il s'abaissa jusqu'à se réconcilier avec un pape qui le persécutait ; jusqu'à conclure avec lui un traité dont presque toutes les dispositions sont humiliantes et lui étaient défavorables. Dans cet acte qui nous a été conservé, il était stipulé :

(1) Vivenzio, *Storia del regno di Napoli*, t. II, p. 192.

(2) Roscoë, *Vie de Léon X*, t. I, p. 70—86.

(3) *Giannone* prétend que ce Ferdinand, tant chéri, n'était pas même le bâtard d'Alphonse; que la courtisane, mère de Ferdinand, trompa le roi, en lui faisant accroire qu'il était le père de cet enfant. C'est ce qu'il serait difficile, et ce qu'il importe assez peu d'éclaircir aujourd'hui. Au reste l'histoire nous offre tant d'aventures de ce genre! Combien de fils de *villains* sont montés sur le trône, comme issus du sang des rois! — Voyez *Giannone*, Histoire de Naples, liv. XXVI.

« Que toutes injures et mécontentements seraient entièrement oubliés de part et d'autre, et que le roi reconnaissait tant pour lui que pour tous ses royaumes *Eugène* pour seul, vrai et indubitable pontife, pasteur universel de la sainte église, et que comme tel, lui et ses états lui rendraient obéissance;

« Que tous les cardinaux attachés au parti de l'antipape *Amédée* seraient tenus et regardés comme schismatiques;

« Que, par contre, le pape donnerait au roi Alphonse l'investiture du royaume de Naples, confirmerait l'adoption faite par la reine Jeanne II de sa personne, et sans que par-là le roi entendît renoncer au droit qu'il avait sur la couronne à titre de conquête;

« Que le pape accorderait au roi Alphonse toute l'autorité que les précédents pontifes avaient donnée aux anciens rois de Naples, et qu'il reconnaîtrait et déclarerait D. Ferdinand duc de Calabre, habile à succéder après la mort de son père; et d'un autre côté, que le roi se reconnaîtrait aussi vassal et feudataire de l'église, et l'aiderait à recouvrer *la Marche* dont le comte *François Sforce* s'était emparé;

« Que lorsque le pape jugerait à propos de faire la guerre contre les infidèles, le roi serait obligé de se présenter avec une bonne armée pour soutenir celle de l'église;

« Que le roi tiendrait et gouvernerait pendant sa vie, au nom de l'église, les villes de Bénévent et Terracine, et qu'aussi le roi abandonnerait pour le même

temps au pape, Acumoli et la Lionessa, terres très-importantes dans la province de l'Abruzze;

« Que le roi serait obligé de servir avec six galères, et pendant six mois, dans la guerre contre les Turcs; et pour recouvrer les villes et forteresses, dont le comte Sforce s'était rendu maître dans la Marche, il fut convenu que le roi formerait quatre mille hommes de cavalerie et mille d'infanterie;

« Que le pape donnerait une bulle de légitimation en faveur de D. Ferdinand, par laquelle il serait déclaré habile à l'investiture, en telle sorte, que tant lui que ses héritiers pussent succéder à la couronne;

« Que l'on déduirait sur le tribut que le roi devait payer, pour raison de l'investiture, toutes les dépenses qui se feraient, tant pour les six galères destinées contre les Turcs, que pour les troupes qu'on enverrait dans la Marche;

« Que le gouvernement de Bénévent et de Terracine serait donné à perpétuité à D. Ferdinand et à ses successeurs; et que de même l'église aurait aussi à perpétuité Civita Ducale, Acumoli et la Lionessa. »

Ces conditions de paix furent faites par le roi Alphonse et par le légat du pape à Terracine, le 14 juin 1443. Il n'y eut de présent à la conclusion qu'*Alphonse Covarruvias*, fameux jurisconsulte et protonotaire apostolique, et *Jean Olzina*, secrétaire du roi. *Chioccarello* a rapporté ce traité dans le premier volume de ses œuvres.

Le pape Eugène ratifia le traité par une bulle, donnée le sixième de juillet de la même année; et, en

exécution, il expédia diverses autres bulles, qui toutes ont aussi été rapportées par Chioccarello. Dès le 13 juillet, il publia une bulle préliminaire, par laquelle il absolvait le roi et ses officiers de toutes les excommunications et censures qu'ils pouvaient avoir encourues à l'occasion des guerres et préjudices faits à l'église pendant le temps du schisme et à cause de l'invasion des biens ecclésiastiques.

Je terminerai cette longue note par un coup-d'œil sur le clergé à cette époque.

C'était une espèce de peuplade à part au milieu d'un peuple; une peuplade qui avait ses lois particulières, ses tribunaux, un souverain avec lequel le monarque du pays pouvait à peine traiter d'égal à égal, comme on le voit par l'acte dont je viens de donner un extrait.

Quant aux mœurs de ce corps puissant, et qui jouissait d'immenses richesses, on en pourra juger, lorsque j'aurai prouvé que tous les prêtres, dans ce temps, avaient des concubines reconnues, et qui s'honoraient de ce titre. Fières d'appartenir à l'église, ces femmes prétendaient n'être justiciables que des tribunaux ecclésiastiques, et même ne pas devoir payer au fisc du roi les contributions auxquelles étaient soumis les autres citoyens. Elles étaient en si grand nombre que, si on eût transigé sur ce dernier article, la perte eût été considérable pour le trésor royal. Pour les contraindre à payer un impôt de dix carlins ou un ducat, qui avait été établi en 1442, sur

chaque feu, par un parlement de la nation, il fallut avoir recours aux évêques. Alphonse, par une circulaire, datée de 1446, qui existe encore dans les archives de la chambre des comptes de Naples, chargea les évêques de cette perception (1). Elles devaient

(1) Pour que l'on ne puisse douter de l'exactitude de ces faits, je citerai le texte même de la circulaire; et pour prouver son authenticité, il me suffira sans doute d'observer qu'elle existe dans les archives de la chambre des comptes de Naples, au registre de l'année 1446, f° 166.

« Alfonsus, etc. Reverendis in Christo Patribus, Episcopis « civitatis Averse, Nole, Acerrarum, Alifie et Aquini, consi- « liariis et fidelibus nostris dilectis gratiam et bonam voluntatem.

« Quoniam in parlamento generali dudum Neapoli celebrato « cnm principibus, ducibus, comitibus, baronibus, magnatibus « hujus regni nostri Sicilie citra farum, decretum extitit et statu- « tum solvi debere nobis et nostre Curie anno quolibet in tri- « bus terminis, scilicet Nativitatis et resurrectionis dominice ac in « fine augusti cujuslibet anni pro quolibet foculari ducatus unus « prout in capitulis dicti parlamenti facti plenius continetur. Nos « certiorati quod mulieres que sunt concubine quorumcumque « Sacerdotum seu clericalium personarum non solverunt nobis « et nostre curie dictum ducatum pro annis tribus proxime pre- « teritis in quibus fuit impositus dictus ducatus pro quolibet fo- « cnlari. Et ob id intentionis nostre firmiter existat integre ab « eisdem exigi facere ducati tres pro dictis tribus annis proxime « preteritis et deinde in antea anno quolibet in futurum ducatum « predictum. Eapropter Vestras Paternitates hortamur quatenus « omnes predictas concubinas Sacerdotum et Clericorum sistentes « in vestris diocesibus quoniam sub tutela clericali satagunt se « tueri ad solvendum dicta jura focularium vid. ducatum unum « pro qualibet earum pro unoquoque dictorum trium annorum « pro qualibet earumdem dictæ nostre curie debitum cogatis et « compellatis per omnem coercitionis modum vobis visum ad

alors, comme on le voit par cette circulaire très-curieuse, trois années de l'impôt, et de plus l'année courante.

Il paraît que du moins dans les Calabres, les concubines se soumirent au paiement de l'impôt, car il existe dans les archives une liste et les noms de celles qui l'acquittèrent. Voici le titre de ce singulier document : *Introytus pecuniarum residuorum focularium concubinarum presbiterorum et diaconorum provinciæ Calabriæ ultra anno MCCCCXXXXVII.* Viennent ensuite les noms des concubines des prêtres qui ont payé dans chaque ville de la province. On y voit qu'à *Squilace* tous les prêtres de la cathédrale avaient leurs concubines : *Flora* était la concubine de l'archiprêtre; *Margarita* celle du chantre; *Antonia* celle de l'archidiacre; *Jacoba* celle du trésorier; *Saporita* celle de l'abbé, etc. etc. — Quel parti Voltaire aurait pu tirer de ces deux monuments historiques, s'il les avait connus !

« omnem requisitionem commissarii super hoc per nostram curiam ordinati, vid. Nicolai Marini de Summa de Neapoli militis vel alterius ejus parte, ipsamque pecuniam focularium predictorum per dictas concubinas nostræ curiæ debitam pro dictis annis dicto nostro commissario vel ejus substituto staturi solvi et assignari faciatis. Datum in Castro novo die 3 mensis Februarii IX Indit. 1446. REX ALPHONSUS. »

NOTE XVII. (CHAP. VI, p. 283.)

Sur Ferdinand-le-Cruel, et son fils Alphonse.

Nos *Mémoires* disent assez quels furent les travaux guerriers de ces deux rois, et leur caractère haineux et cruel : le bon Commines, qui accompagna Charles VIII dans son expédition en Italie, nous racontera avec sa naïveté ordinaire, les abus et l'injustice de leur administration.

« ..... Jamais en lui (le roi Ferdinand) n'y avoit grace ne miséricorde (comme m'ont compté ses propres parents et amis), et jamais n'avoit eu aucune pitié ne compassion de son pauvre peuple quant aux deniers. Il faisoit tout train de marchandise en son royaume, jusques à bailler les pourceaux à garder au peuple : et les leur faisoit engresser pour mieux les vendre. S'ils mouroient, falloit qu'ils les payassent. Aux lieux où croist l'huile d'olive (comme en la Pouille) ils l'achetoient lui et son fils, presque à leur plaisir, et semblablement le froment, et avant qu'il fust meur, et le vendoient après le plus cher qu'ils pouvoient : et si ladite marchandise s'abaissoit de prix, contraignoient le peuple de la prendre; et par le temps qu'ils vouloient vendre, nul ne pouvoit vendre qu'eux. Si un seigneur ou baron étoit bon mesnager, ou cuidoit espargner quelque bonne chose, ils la lui demandoient à emprunter; et il la leur falloit bailler par force, et leur ostoient les races des chevaux (dont ils ont plusieurs) et les prenoient pour eux, et les

faisoient gouverner en leurs mains, et en si grand nombre, tant chevaux, juments, que poulains, qu'on les estimoit à beaucoup de milliers, et les envoyoient paître en plusieurs lieux, aux pasturages des seigneurs et autres, qui en avoient grand dommage. Tous deux ont pris à force plusieurs femmes. Aux choses ecclésiastiques ne gardoient nulle révérence n'obéissance. Ils vendoient éveschés, comme celle de Tarente que vendit le pere treize mille ducats à un juif, pour bailler à son fils, qu'il disoit chrestien; bailloient abbayes à un fauconnier, et à plusieurs pour leurs enfants, disant : Vous entretiendrez tant d'oiseaux et les nicherez à vos despens, et tiendrez tant de gens à vos despens. Le fils ne feit jamais quaresme, ne semblant qu'il en fust. Maintes annes fut sans se confesser, ne recevoir Notre Seigneur et rédempteur Jesus-Christ : et pour conclusion, il n'est possible de pis faire qu'ils ont fait tous deux.......

« Or pourrait sembler aux lecteurs que je disse toutes ces choses, pour quelque haine particulière que j'auroye à eux; mais, par ma foy, non fai; ains le dis seulement pour continuer mes mémoires : où se peut voir, dès le commencement de l'entreprise de ce voyage, que c'estoit chose impossible aux gens qui le cuidoient, s'il ne fust venu de Dieu seul, qui vouloit faire son commissaire de ce jeune roi (Charles VIII) bon, si pauvrement pourvu et conduit pour chastier rois si riches et si expérimentés.... et ne mit le roi depuis Ast à entrer dans Naples que quatre mois dixneuf jours; un ambassadeur y en eust mis une partie.

26

Par quoi je conclu ce propos, disant (après l'avoir ouy dire à plusieurs bons hommes de religion et de saincte vie, et à mainte autre sorte de gens qui est la voix de Nostre Seigneur Jesus-Christ, que la voix du peuple) que Nostre Seigneur Jesus-Christ les vouloit punir visiblement, et que chacun le cognust pour donner exemple à tous rois et princes de bien vivre et selon ses commandements. Car ces seigneurs de la maison d'Arragon (dont je parle) perdirent honneur et royaume, et grandes richesses et meubles de toute nature, si départis qu'à grand'peine sait-on qu'ils soient devenus. Puis perdirent les corps, trois en un an, ou peu davantage : mais j'espère que les ames n'ont point esté perdues : car le roi Ferrand (qui estoit fils bastard du grand Alphonse; lequel Alphonse fut sage roi et honorable, et tout bon) porta grande passion en son cœur, de veoir venir sur lui ceste armée, et qu'il n'y pouvoit remédier : et voyoit que lui et son fils avoient mal vescus et estoient très-hays (car il estoit très-sage (1) roi); et si trouvà un livre escript (comme m'ont certifié des plus prochains de lui) en desfaisant une chapelle, où y avoit dessus : *La vérité ;* et veut-l'on dire qu'il contenoit tout le mal qui lui est advenu ; et n'estoient que trois à le veoir : et puis, le jetta au feu (2). »

(1) Sage alors signifiait *savant.*

(2) Mémoires de Commines, liv. VII, ch. 11.

NOTE XVIII. (CHAP. VI, p. 288.)

Abdication d'Alphonse II; secours demandés aux Turcs par son fils Ferdinand.

La terreur d'Alphonse II, quand il sut que les Français étaient à Rome, et sa fuite en Sicile sont très-naïvement racontées par Philippe de Commines.

« .....Avant que le roi (Charles VIII) partist de ladite ville de Rome, Alphonse qui tant avoit été terrible et cruel, renonça à sa couronne et entra en telle paour que, que toutes les nuicts, ne cessoit de crier qu'il oyoit les François, et que les arbres et les pierres crioient France; et jamais n'eut la hardiesse de partir de Naples; mais, au retour que feit son fils de Rome, le mit en possession du royaume de Naples, accompaigné des plus grans qui y estoient (comme de dom Frédéric son frère et du cardinal de Gênes), estant ledit nouveau roi au milieu, et accompaigné des ambassadeurs qui y estoient : et lui feit faire toutes lesdites solennités qui sont requises, et lui se mit en fuite et s'en alla en Cecile (*Sicile*) avec la reine sa belle mère (qui estoit sœur du roi Ferrand de Castille, qui encores vit et à qui appartient ledit royaume de Cecile) en une place qu'elle y avoit. Qui fut grande nouvelle par le monde, et par especial à Venise où j'estoye. Les uns disoient qu'il alloit au Turc. Autres disoient que c'estoit pour donner faveur à son fils, qui n'estoit point haï au royaume. Mais mon advis fut tousjours, que ce fut par vraye lascheté, car

jamais homme cruel ne fut hardi, et ainsi se voit par toutes histoires : et ainsi se desespera Neron, et plusieurs autres. Brief, cest Alphonse eut si grand' envie de fuir qu'il dit à sa belle-mère (comme m'ont compté ceux qui estoient à lui) le jour qu'elle partit, que si elle ne partoit, qu'il la laisseroit : et elle lui respondit qu'il attendist encores trois jours, afin qu'elle eust été en son royaume un an entier; et il disoit que, qui ne le laisseroit aller, il se jetteroit par les fenestres; disant : n'oyez-vous point comme un chascun crie France ? et ainsi se mirent aux galées (*sur les galères*). Il emporta de toutes sortes de vins (qu'il avoit plus aimés qu'autre chose) et de toutes sortes de graines pour faire jardins, sans donner nul ordre à ses meubles ni à ses biens. Car la pluspart demoura au chasteau de Naples. Quelques bagues emporta, et quelque peu d'argent, et allèrent en Cecile, au dit lieu, et puis alla à Messine, où il appela et mena avec lui plusieurs gens de religion, vouant de n'estre jamais du monde; et entre les autres il aimoit fort ceux du Mont d'Olivet (qui sont vestus de blanc, et lesquels le m'ont compté à Venise, là où est le corps sainct Heleine en leur monastère) et se mit à mener la plus saincte vie du monde : et servit Dieu à toutes les heures du jour et de la nuict, avec lesdits religieux (comme ils font en leurs couvents); et là faisoit grans jeusnes, abstinences et aumosnes : et puis lui advint un grande maladie d'excoriation et de gravelle, et me dirent n'en avoir jamais veu homme si persecuté : et portoit tout en patience, délibérant user sa vie en un

monastère à Valence la grand', et là se vestir de religion ; mais il fut tant surpris de maladie qu'il vesquit peu, et mourut ; et, selon sa grand' repentance, il est à espérer que son ame est glorieuse en paradis. » (1)

Des historiens avaient rapporté qu'Alphonse II, pour s'opposer aux armes de Charles VIII, avait demandé des secours à Bajazet II, empereur des Turcs. On a, en effet, la preuve que du moins son fils Ferdinand avait un ambassadeur près de ce prince, qui était pourtant l'ennemi de toute la chrétienté. Dans une lettre qui existe dans les archives de la chancellerie royale de Naples (2), et que le dernier historien de ce royaume, M. Vivenzo, a recueillie (3), Ferdinand recommande à cet ambassadeur de ne pas perdre un instant pour obtenir de Bajazet des troupes ; il y décrit la marche rapide de Charles VIII, et lui dépeint l'embarrassante position dans laquelle il se trouve. Cette lettre a un intérêt de plus ; elle peut donner une idée de l'état de la langue italienne à cette époque : ce qui me détermine à la répéter ici.

« *Rex Siciliæ*, etc. — *Messer Camillo : per altre ve havemo advisati de quanto è occurso, et sollicitati al passare del saniach' : per questa ve advisamo como Aquila ha alesate le bandere del re de Francia, ed fine ad Sulmona et Populo è perduto omne cosa salvo Celano : li inimici fanno sforczo, et congregacione*

(1) Mémoires de Philippe de Commines, liv. VII.

(2) Dans le registre *Curia* 4 de 1494 à 1495, fol. 181. A. T.

(3) Vivenzo, *Storia di Napoli*, t. II, p. 344.

le cose nostre recercano celeritate che non possimo resistere ad tanti lochi et quando tarde lo adiuto serra fora da tempo : Vuj intendite lo bisogno provedete, forniate, sollecitate andate, anche volate : Datum Neapoli xxvij Januarij M.CCCCLXXXXV. Rex Ferdinandus. — Pandonj. — Johannes Pontanus.»

NOTE XIX. (CHAP. VI, p. 294 et 295.)

Portrait de Charles VIII : funestes résultats de son expédition en Italie.

L'EXPÉDITION de Charles VIII en Italie est un des événements les plus importants du XV[e] siècle, et mérite, en conséquence, de fixer particulièrement notre attention. Elle eut pour la France des suites désastreuses : aussi, dans le conseil du roi, les hommes qui avaient le plus d'expérience et de sang-froid, s'y étaient-ils vivement opposés ; mais l'intrigue, l'ambition, l'emportèrent sur une sage prévoyance : j'aurais pu ajouter qu'un certain fanatisme religieux eut aussi une assez grande influence dans la détermination. En effet, la conquête de Naples n'était pas le seul but de l'expédition : on ne la regardait que comme le prélude d'une entreprise bien plus importante. Chasser les Turcs, ces odieux mécréants, de l'empire de Constantinople, s'asseoir sur un trône qu'avait occupé le premier empereur chrétien, tel était le projet de Charles VIII ; et il est certain que la conquête du

royaume de Naples en eût singulièrement facilité l'exécution. Plusieurs écrivains français de ce temps ne craignaient point de lui prédire les plus grands succès, et nous avons encore des vers de maître *Guilloche de Bordeaux*, dans lesquels il parle ainsi de l'expédition du roi Charles.

Il fera de si grant batailles
Qu'il subjuguera les Ytailles (Italiens).
Ce fait, d'ilec il s'en ira
Et passera de-là la mer.
Entrera puis dedans la Grèce,
Où par sa vaillante proësse,
Sera nommé le roi des Grecs,
En Jérusalem entrera,
Et Mont-Olivet montera, etc. (1).

Et quel était le héros appelé à exécuter de si vastes desseins? L'homme le plus chétif et de corps et d'ame, Charles VIII, dont voici le portrait d'après la plupart des historiens : il était petit et mal fait, avait la tête grosse, le teint pâle et les bras menus, les pieds si larges qu'on soutenait qu'il y avait plus de doigts que n'en ont les autres hommes (2). Guichardin ajoute qu'il ressemblait plutôt à un monstre qu'à un homme: *In modo che pareva più simile a mostro che a huomo.* Son esprit ne pouvait faire oublier sa figure; élevé loin du commerce du monde, il n'avait acquis aucune connaissance utile. A peine, suivant le même Gui-

(1) Voyez dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un mémoire de M. de Foncemagne, t. XVII, p. 539.

(2) Roscoë, *Vie de Léon X*, t. I, ch. III, p. 151.

chardin, savait-il lire : *Nè solo senza alcuna notizia delle buone arti, ma appena gli furono cogniti i caratteri delle lettere* (1). On pourrait ne pas ajouter entièrement foi à ce portrait tracé par un historien qui ne laisse pas échapper une occasion de déprécier la France, si les historiens français avaient représenté ce roi sous des couleurs plus flatteuses : mais Commines lui-même a dit dans ses Mémoires : « Le roi ne fut jamais que petit homme de corps et peu entendu. » Il est vrai qu'il ajoute aussitôt : « Mais estoit si bon qu'il n'est possible de veoir meilleure créature(2). » Cette bonne *créature* couvrit l'Italie de sang et de ruines, perdit l'élite des chevaliers français, des milliers de braves soldats; et tout cela pour montrer, pendant quelques jours, sur le trône de Naples, sa grotesque figure!

Et pourtant jamais expédition n'a été plus célébrée. Grâces à une foule d'historiens tant italiens que français, on peut suivre pas-à-pas Charles, depuis son entrée en Italie, jusqu'à son retour, qui ne fut rien moins que triomphant. Il avait même un poëte à ses ordres : c'était André de la Vigne, secrétaire de son épouse, Anne de Bretagne, lequel ne manquait point de décrire, jour par jour, tantôt en prose et le plus souvent en vers, les entrées solennelles de son maître dans les villes conquises, les fêtes qui s'y célébraient, etc. etc. Ce monument d'une basse flatterie

(1) Guicciardini, *la Historia d'Italia*, lib. I.

(2) Commines, *Mémoires*, liv. VIII.

nous a été conservé : il contient, sous le titre de *Vergier d'honneur*, non-seulement une fiction poëtique, dont l'objet était d'exciter le roi à la conquête de Constantinople, mais une relation de tout le voyage de Charles à Naples : cette dernière partie est, comme on le pense bien, la plus intéressante; elle a fourni aux historiens quelques détails assez curieux, et des dates.

Guichardin donne à entendre et André de la Vigne confirme que ce fut sur-tout à leur artillerie plus légère, que celle qui avait été connue jusqu'alors, que l'armée française dut ses succès. La poudre et même les canons étaient employés, depuis près d'un siècle, dans les guerres (1) ; mais jusqu'au temps de cette expédition, les Italiens n'avaient connu que d'énormes canons de fer, qu'on ne pouvait mouvoir qu'avec une extrême difficulté et lenteur, et qui ne pouvaient lancer que des boulets de pierre. Ce furent les Français qui combattirent alors pour la première fois avec des canons de bronze que l'on transportait sans peine, et

(1) C'est en 1326, et plus sûrement encore en 1366, que l'on fait communément remonter l'invention de la poudre à canon (il y a des auteurs qui prétendent que les Maures d'Espagne employaient la poudre dès l'an 1200); mais on sent combien il fallut de temps pour que l'usage en devînt commun chez toutes les nations. Il paraît, d'après un passage de Guichardin, que les Vénitiens furent les premiers qui usèrent de la poudre dans la guerre qu'ils eurent avec les Génois en 1380. *Questa peste trovata molt' anni innanzi in Germania fu condotta la prima volta in Italia da Vinitiani nella guerra, che circa l'anno della salute MCCCLXXX, hebbono i Genovesi con loro.* — Guicciardini, *Hist. d'Ital.* lib. I.

que l'on chargeait avec des boulets de même métal : il paraît aussi qu'en Italie on ne connaissait point encore les bombes, et qu'on n'en vit point les terribles effets sans effroi. Le passage de Guichardin à ce sujet est assez curieux : « ..... *Con questo esercito* (des Français) *erano state condotte per mare à Genova, quantità grande d'artiglerie da battere le muraglie, e da usare in campagna, ma di tale sorte che giamai, non haveva veduta Italia le simiglianti..... Il nome delle magiori era bombarde*, etc. (1).

C'est encore de la malheureuse expédition de Charles VIII en Italie qu'il faut dater l'apparition en Europe de l'un des plus cruels fléaux qui désolent l'humanité. Jusqu'alors on n'avait point connu cette funeste maladie qui punit l'homme d'avoir obéi au plus irrésistible des penchants. « Les Français, dit un de nos historiens, qui en furent infectés par des Napolitaines, la nommèrent *mal de Naples* : les Italiens chez lesquels les Français la répandirent à leur retour, l'appelèrent le *mal français*. Ces dénominations injurieuses sont également injustes : cette maladie était étrangère à notre continent : la nature l'avait reléguée dans les îles de l'Amérique où elle était moins dangereuse, parce que les naturels du pays y trouvaient un remède facile dans le suc de gaïac. Christophe Colomb, génois de naissance, qui s'était mis à la solde d'Isabelle, reine de Castille, pour découvrir de nouvelles terres, et qui avait composé son

(1) Guicciardini, *loc. cit.*

équipage d'Italiens beaucoup plus expérimentés dans la navigation qu'aucun autre peuple de l'Europe, avait le premier pénétré dans le nouveau-monde, avait soumis des peuples innombrables, avait rapporté beaucoup d'or; mais il ne s'était pas aperçu qu'il rapportait en même temps un fléau terrible que tout l'or du Pérou et du Mexique ne pouvait compenser, puisqu'il semble tendre plus directement qu'aucun autre à la destruction de l'espèce humaine, en l'attaquant dans le principe de la reproduction (1). »

NOTE XX. (CHAP. VI, p. 303 et suiv.)

Sur le traité de Grenade entre Ferdinand-le-Catholique et Louis XII.— Quelques détails sur Frédéric II.

Ce fut, en apparence, pour servir la cause de la religion que Ferdinand-le-Catholique, Louis XII et l'infâme Alexandre VI, se réunirent pour chasser du trône, le dernier et peut-être le plus digne des rois de cette branche d'Arragon qui, depuis soixante-cinq ans, régnait à Naples. On lui reprochait d'avoir appelé à son secours Bajazet, et l'on feignait de craindre qu'à l'avenir *ses états ne fussent une porte toujours ouverte aux entreprises des Turcs* (2).

(1) Garnier, *Histoire de France*, t. XX, p. 502.

(2) Voyez Dumont, *Corps diplomatique*, t. III, p. 1, et supplément, t. III, part. II, p. 444. Là se trouvent le traité de partage du royaume de Naples, en date du 11 novembre 1500, et la bulle d'Alexandre VI du 25 juin 1501, qui confirme ce traité.

On reconnaît dans la forme et les termes de ce traité, la politique ordinaire de Ferdinand-le-Catholique. C'était toujours par des motifs religieux qu'il paraissait se décider aux plus révoltantes injustices. Aussi est-ce le héros de Machiavel, et le propose-t-il sans cesse pour modèle à tous les souverains. « Il le loue sur-tout, dit à ce sujet l'auteur de l'histoire littéraire d'Italie, de s'être couvert du manteau de la religion pour expulser les infidèles de ses états, pour attaquer ensuite l'Afrique, l'Italie et la France, pour faire enfin les grandes choses qui l'ont rendu le premier roi de la chrétienté, et qui ont sans cesse tenu ses sujets dans l'admiration, dans l'attente des événements, et qui, naissant toujours les unes des autres, n'ont jamais donné aux hommes le temps de respirer et de s'opposer à ses desseins.

« Que Ferdinand se soit servi de quelque moyen que ce soit pour affranchir l'Espagne, sa patrie, du joug des Maures, on ne saurait l'en blâmer; mais, son pays une fois délivré, il n'est pas sûr que ce prince ne pût *acquérir de la réputation* qu'en continuant de se couvrir du manteau de la religion pour bouleverser l'Afrique, l'Italie et la France. Il n'est pas sûr non plus qu'en montrant ici, et ailleurs encore, la religion comme un instrument qu'on manie avec fruit dans des entreprises qui ne sont rien moins que religieuses, on ne fournisse pas de fortes armes à ceux qui soutiennent qu'il serait bon d'asseoir la morale des peuples et celle des princes sur des bases moins propres à

servir aux succès de l'ambition et des autres passions coupables (1). »

Ce Ferdinand qui, d'accord avec Louis XII, priva le sage Frédéric II de ses états, était le plus proche parent du roi qu'il dépouillait. Son zèle hypocrite pour la religion, n'en imposa donc ni aux Napolitains, ni aux étrangers. L'indignation fut générale. M. Sismondi pense que Frédéric, par sa retraite trop précipitée en France, s'ôta les moyens de profiter des chances avantageuses que ne pouvait manquer de lui présenter la discorde entre les monarques rivaux qui s'étaient partagé son royaume (2). L'observation ne me paraît pas fondée. La discorde n'éclata entre les copartageants, qu'après que chacun d'eux fut maître de la portion qui lui était échue. Jusques-là tous deux s'étaient entendus pour ne laisser à Frédéric aucune ressource, ni espoir.

Au reste, Frédéric, par caractère, n'était pas ambitieux. Si, après la mort de son neveu, il avait consenti à monter un moment sur le trône, c'était pour cicatriser, autant qu'il était en lui, les plaies de l'état. « Loin de persécuter les barons qui avaient embrassé le parti des Français, il leur rendit leurs châteaux et leurs terres. Il récompensa libéralement les littérateurs qui illustraient la ville de Naples, et dont plusieurs avaient souffert l'exil ou éprouvé d'autres malheurs

(1) Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, t. VIII, p. 113.

(2) Sismonde de Sismondi, *Histoire des républiques italiennes du moyen âge*, t. XIII, p. 129.

durant les derniers troubles. Enfin il fit frapper une médaille dont la devise(1) annonçait qu'il se proposait d'établir un meilleur ordre de choses(2). » Aussi lorsque sa retraite fut décidée, les hommes de lettres qu'il avait protégés, s'exhalèrent en regrets. Sannazar fit plus ; il vendit le reste de son patrimoine, et suivit le prince en France. Rien de plus touchant que les adieux qu'il adresse à sa patrie, en l'abandonnant ; à cette patrie qu'il avait tant aimée et si dignement chantée. Les lecteurs qui sont sensibles aux charmes d'une belle latinité, et à l'expression animée des plus nobles passions de l'ame, me sauront gré de répéter ici ces beaux vers du poëte napolitain.

Parthenope mihi culta, vale, blandissima siren ;
  Atque horti valeant, hesperidesque tuæ;
Mergillina vale, nostri memor; et mea flentis
  Serta cape, heu ! domini munera avara tui.
Maternæ salvete umbræ, salvete paternæ ;
  Accipite et vestris thurea dona focis.
Neve nega optatos, virgo sebethias, amnes ;
  Absentique tuas det mihi somnus aquas,
Det festo æstivas umbras sopor; et levis aura
  Fluminaque ipsa suo lene sonent strepitu ;
Exilium nam sponte sequor. Fors ipsa favebit :
  Fortibus hæc solita est sæpe et adesse viris.
Et mihi sunt comites Musæ, sunt numina vatum;
  Et mens læta suis gaudet ab auspiciis,
Blanditurque animo constans sententia, quamvis
  Exilii meritum sit satis ipsa fides.

Epigram. lib. III, ep. 7.

(1) *Recedant vetera.*

(2) Roscoë, *Histoire de Léon X*, t. I, p. 335.

On ne sera peut-être pas fâché de savoir quel fut le sort de Frédéric II, qui trouva, bien qu'il ne possédât plus de couronne, des amis dans ses malheurs. Il mourut le 9 septembre 1504, trois ans après avoir été chassé du trône. Ainsi il ne jouit pas long-temps du repos philosophique qu'il chérissait, et du bonheur de n'être plus roi. Sa famille fut aussi persécutée du sort qu'il l'avait été lui-même: son fils Ferdinand, duc de Calabre, qui resta dix ans prisonnier en Espagne, y mourut, après avoir été marié deux fois, mais toujours, d'après la politique espagnole, avec des femmes dont la stérilité avait été reconnue (1). Alphonse, le second fils, qui avait suivi son père en France, mourut à Grenoble, en 1515, empoisonné, s'il faut en croire quelques auteurs: César, son troisième fils, mourut à Ferrare, à l'âge de dix-huit ans. Parmi les filles du roi Frédéric, la seule Charlotte, mariée au comte de Laval, a laissé une postérité (2). Ce comte de Laval n'eut qu'une fille, qui épousa François de la Tremoille; et ce mariage a été l'origine des prétentions de la maison de la Tremoille sur le royaume de Naples.

(1) Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*, loc. cit.
(2) *Id. ibid.*

MONUMENTS HISTORIQUES.

N° I.

Bulle du Pape Innocent II, par laquelle il confère en fief à Roger II le royaume de Sicile (1139).

Innocentius episcopus servus servorum Dei, charissimo in Christo filio, Rogerio, illustri, et glorioso Siciliæ regi, ejusque hæredibus in perpetuum.

Quos dispensatio divini consilii ad regimen et salutem populi ab alto elegit, et prudentia, justitia, aliarumque virtutum decore decenter ornavit, dignum et rationabile est, ut sponsa Christi, sancta et apostolica romana mater Ecclesia affectione sincera diligat, et de sublimibus ad sublimiora promoveat. Manifestis siquidem probatum est argumentis, quod egregiæ memoriæ strenuus et fidelis miles B. Petri, Robertus Guiscardus, prædecessor tuus, dux Apuliæ, magnificos et potentes hostes Ecclesiæ viriliter expugnavit, et posteritati suæ dignum memoria nomen, et imitabile probitatis exemplum reliquit. Pater quoque tuus, illustris recordationis, Rogerius per bellicos sudores et militaria certamina inimicorum Christiani nominis intrepidus extirpator, et Christianæ religionis diligens propagator, utpote bonus et devotus filius, multimoda obsequia matri suæ S. R. E. impertivit. Unde et prædecessor noster religiosus et prudens papa Honorius nobilitatem tuam de prædicta generositate descendentem intuitus, plurimum de te sperans, et prudentia ornatum, justitia munitum, atque

ad regimen populi te idoneum esse credens, valde dilexit, et ad altiora provexit.

Nos ergo ejus vestigiis inhærentes, et de potentia tua ad decorem et utilitatem sanctæ Dei Ecclesiæ spem atque fiduciam obtinentes : Regnum Siciliæ, quod utique (prout in antiquis refertur historiis) regnum fuisse non dubium est, tibi ab eodem antecessore nostro concessum, cum integritate honoris regii, et dignitate regibus pertinente, excellentiæ tuæ concedimus, et apostolica auctoritate firmamus. Ducatum quoque Apuliæ tibi ab eodem collatum, et insuper principatum Capuanum integri nihilominus nostri favoris robore communimus, tibique concedimus. Et ut ad amorem atque obsequium beati Petri, apostolorum principis, et nostrum ac successorum nostrorum vehementius astringaris, hæc ipsa, id est, regnum Siciliæ, ducatum Apuliæ et principatum Capuæ, hæredibus tuis, qui nobis et successoribus nostris (nisi per nos et successores nostros remanserit) ligium homagium fecerint, et fidelitatem quam tu jurasti, juraverint, tempore videlicet competenti, et loco non suspecto, de tuto nobis et ipsis atque salubri, duximus concedenda : eosque super his, quæ concessa sunt, Deo propitio manutenebimus. Quod si per eos forte remanserit : iidem hæredes tui nihilominus teneant, quod tenebant sine diminutione. Census autem, sicut ut statutum est, id est sexcentorum schifatorum, a te tuisque hæredibus nobis nostrisque successoribus singulis annis reddatur, nisi forte impedimentum interveniat : removente vero te impedimentum, nihilominus persolveretur. Tua ergo, fili Charissime, interest, ita te erga honorem atque servitium matris tuæ S. R. E. devotum et humilem exhibere, ita temetipsum in ejus opportunitatibus exercere, ut de tam devoto et glorioso filio sedes apostolica gaudeat, et in ejus amore quiescat. Si qua sive ecclesiastica, secularisve potentia

huic nostræ concessioni temere contra ire tentaverit, donec præsumptionem suam congrua satisfactione coërceat, indignationem Dei omnipotentis et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus incurrat, et quousque resipuerit, anathematis sententia parcellatur. Amen.

Ego Innocentius, catholicæ ecclesiæ episcopus.

Ego Albericus, ostiensis episcopus.

Haimericus S. R. E. diaconus cardinalis.

Dat. in territorio Mamanensi per manum H. Cancell. sexto kalendas augusti, indictione secunda, incarnationis Dominicæ anno millesimo centesimo trigesimo nono pontificatus vero Domini Innocentii papæ secundi anno decimo.

N° II.

Protestation de l'empereur Frédéric II, contre le pouvoir que le pape s'arroge sur les souverains (1245).

Fridericus, Dei gratia Romanorum imperator semper augustus, Hierusalem et Siciliæ rex, universis præsentes literas inspecturis per regnum Franciæ constitutis, dilectis sibi salutem et omne bonum.

Cum per aliquos retro actos Romanæ sedis antistites et præsentem, nos et alios reges, principes orbis et nobiles, regno, principatus, honores quoslibet et jurisdictionem habentes gravatos merito censeamus, ex eo, quod ipsi contra Deum et justitiam posse, sibi jurisdictionem et autoritatem usurpant instituendi et destituendi, seu removendi ab imperio, regnis, principatibus et honoribus suis imperatores, reges et principes, seu quotcunque magnates, temporalem autoritatem in eos temporaliter exercendo, absolvendo

etiam a sacramentis, quibus dominis suis vasalli tenentur, contra dominos excommunicationis tantummodo sententia promulgata.

Quodque quæstione, sive dissensione inter dominos et vasallos, seu inter duos nobiles et vicinos invicem contendentes, prout assolet, emergente, prædicti summi pontifices ad petitionem unius partis tantummodo partes suas temporaliter interponunt, volendo ipsos invitos in se compromittere, vel aliter ad concordiam coërcere, et alligando se fidelibus contra dominos, aut uni de partibus supradictis, quod non prius pacem cum aliis faciant, quam alligatos sibi ponant in pace, recipiendo similiter promissionem de non faciendo pacem cum dominis ac vasallis.

Item in eo, quod prædicti summi pontifices in præjudicium jurisdictionis et honoris regum et principum prædictorum ad petitionem clericorum seu laicorum, cognitionem causarum de rebus temporalibus, possessionibus feudalibus, seu burgensaticis, in ecclesiastico foro tractandas, recipiunt et committunt.

Ecce quod nos ad prædictam injuriam documentis evidentibus ostendendam, et ipsam a nobis in eis rationabiliter removendam, magistrum Petrum de Vinea, magnæ curiæ nostræ judicem, et G. de Ocra, clericum, dilectos fideles nostros ad Ludovicum illustrem regem Francorum, carissimum amicum nostrum providimus destinandos, affectuose rogantes, ac ob tuitionem et conservationem jurium nostrorum et imperii, regnm aliorum et principum seu quorumcumque nobilium efficaciter requirentes eundem, ut congregatis coram se laicis paribus regni sui, aliisque nobilibus tanto negotio opportunis, per se cum eis super omnibus prædictis et singulis audiat jura nostra.

Cæterum si ipse prædicta non duxerit assumenda, cum nos, qui, auctore domino, Romani imperii, regnorum Hie-

rusalem et Siciliæ moderamur habenas, tam enormem injuriam, et tam informem usurpationem diebus nostris tolerare nolimus, regem eundem justa precum intercessione rogamus, quatenus nobis causam nostram, suam et aliorum principum, viriliter prosequentibus se contrarium non opponat; nec de regno suo aliquos laicos seu clericos, temporaliter nobis opponi permittat; nullumque præsenti summo pontifici, seu successoribus suis contra nos, discrimine præsenti durante, in regno, vel de regno suo præsidium seu receptaculum tribuat, aut tribui patiatur.

Porro si forsitan rex prædictus una cum paribus et nobilibus regni sui, prout tantum regem et regnum condecet, partes suas interponendas viderit in prædictis, summumque pontificem sive per justitiæ debitum, vel modo quolibet, id istud induxerit, ut velit prædicta gravamina nobis et aliis christianis primatibus irrogata, et ad specialiter, quod contra nos nuper in Lugdunensi concilio statuit, quatenus de facto processit, cum prorsus de jure non valeat, revocare.

Nos, ob honorem et reverentiam Dei et redemptoris nostri, nec non ob amorem, quem ad regem et regnum Franciæ præ cæteris singularem habemus, causam, quæ inter nos, et summum pontificem vertitur supradictum, quatenus contingit, eamdem in manibus ponimus regis ejusdem; parati omnia quæcumque per nos idem rex de consilio parium, nobiliumque suorum, visis et diligenter auditis nostris et imperii juribus, ecclesiæ viderit emendanda corrigere, et in statum debitum integre reformare, ac deinde pace per hoc inter nos et ecclesiam procedente, et reliquis Longobardorum, prout tenentur et debent, vel ad mandatum nostrum et imperii redeuntibus, vel prorsus ab ecclesiæ defensione seclusis, promptos nos offerimus et paratos, vel prædicto rege ad defensionem christianitatis et

statum pacificum conservandum in cismarinis partibus remanente, vel una cum eo, si hoc melius viderit eligendum ad transmarinas partes per nos, aut Conradum, carissimum filium nostrum Romanorum in regem electum, et regni Hierosolymitani hæredem, omni prospero transfretare, ad hoc nos obligantes specialiter et expressim, quod vel cum rege Franciæ, sive sine eo terram totam Hierosolymitanam, et quicquid unquam a diebus antiquis regno Hierosolymitano pertinuit, ad proprietatem et ditionem regni ipsius et christianitatis cultum, nostris, imperii et regnorum nostrorum viribus, laboribus et sumptibus curabimus revocare. Nihilominus tamen, si forte (quod absit) discrimen præsentis discordiæ inter nos, ecclesiam et Lombardos durare contigerit, prædicto regi, ac omnibus cruce signatis cum eo quatenus præsentium negotiorum et temporum qualitas patitur et tempestas, præsidia nostra terra marique, tam in navibus, quam victualibus promptis affectibus offerimus per præsentes; superque omnibus et singulis supradictis, quicquid præsentium series continet literarum, auctoritatem et mandatum plenum prædictis magistro Petro de Vinea, et G. de Ocra duximus conferendum, ratum habentes, et firmum, quicquid per eosdem in his pro parte nostri culminis extiterit ordinatum. Datum Cremonæ, vigesimo secundo septembris, quarta indictione.

N° III.

Traité conclu entre Charles d'Anjou avec le pape Clément VII, qui lui accorde le royaume de Naples.

Nous ne donnerons qu'un simple extrait de cet acte solennel, titre primitif des droits de la maison d'Anjou au trône des Deux-Siciles.

Il y est dit : I. Que *Clément* investit Charles, comte de Provence du royaume de Sicile, *ultra et citra*; c'est-à-dire tant de cette île que de toute la terre qui est en-deçà du Phare jusqu'aux confins de l'état de l'Église, à la réserve de la ville de Bénévent, avec tout son territoire et dépendances; et qu'il en est investi *pro se et descendentibus masculis et fœminis : sed masculis extantibus, fœminæ non succedant et inter masculos primogenitus regnet. Quibus omnibus deficientibus vel in aliquo contrafacientibus, regnum ipsum revertatur ad ecclesiam Romanam* (1) ;

II. Que le royaume ne pourra en aucune manière être démembré ;

III. Que Charles prêterait serment de fidélité, et ferait hommage-lige à l'église ;

IV. Que le pape se ressouvenant des inquiétudes qu'avaient eues ses prédécesseurs, lorsque les princes de la maison de Suabe réunissaient en leurs personnes les deux qualités d'empereur et roi de Sicile; il est stipulé que Charles ne pourrait absolument point prétendre à se faire élire ou oindre comme roi et empereur romain, ou roi des Teutons,

---

(1) Voyez *Rainaldus ad an.* 1265, où il rapporte des conventions plus étendues par rapport aux réglements de la succession au royaume.

pas même pour seigneur de la Lombardie, ou de la Toscane, ni de la plus grande partie de ces provinces; et qu'au cas qu'il vînt à être élu, et qu'il ne renonçât pas dans le terme de quatre mois à cette élection, il serait censé déchu de la couronne de Sicile;

V. Qu'il n'aspirerait point à posséder l'empire romain, le royaume des Teutons, la Toscane, ni la Lombardie;

VI. Qu'au cas, que vu les contestations qu'il y avait alors pour l'élection d'un empereur d'Occident, Charles vînt à être élu, il émanciperait son fils entre les mains du pape et renoncerait au royaume de Sicile, sans rien retenir, en faveur de ce fils qui devrait lui succéder;

VII. Que les rois, parvenus à l'âge de dix-huit ans, pourraient gouverner par eux-mêmes le royaume; mais qu'au dessous de cet âge, la garde et l'administration en serait soumise à l'église jusqu'à la majorité du roi;

VIII. Qu'au cas qu'une des filles du roi viendrait à se marier, pendant le vivant de son père, avec l'empereur, et qu'ensuite après la mort du roi son père elle fût son héritière, elle ne pourrait cependant point succéder au royaume de Sicile; que de même si une fille, à laquelle la succession du royaume serait déférée, venait à se marier avec l'empereur, elle serait déchue de ce droit d'y succéder;

IX. Que le royaume de Sicile ne pourrait jamais être joint à l'empire;

X. Que le roi serait obligé de payer à l'église cinq mille marcs sterling tous les six mois;

XI. Que pour le maintien et secours des terres de l'église, il enverrait, sur la requisition du pape, trois cents chevaliers bien armés, en sorte que chacun d'eux entretînt à ses dépens au moins trois chevaux pendant trois mois de chaque année; et qu'en leur place le saint-siége pourrait demander un secours de vaisseaux;

XII. Que le roi se soumettrait à ce que le pape réglerait au sujet de la détermination qui était à faire des limites du territoire de Bénévent;

XIII. Que les Bénéventains ne seraient point inquiétés dans tout le royaume; que leurs priviléges y seraient observés, et qu'ils pourraient disposer librement de leurs biens;

XIV. Que le roi ne pourrait à aucun titre acquérir aucune chose dans les terres de l'église, y posséder aucun gouvernement, ni charge qui lui donnât juridiction;

XV. Que l'on restituerait aux églises du royaume tous les biens qui leur avaient été pris;

XVI. Que toutes les églises, ainsi que leurs prélats et administrateurs, jouiraient des libertés ecclésiastiques, et notamment dans les élections;

XVII. Que les causes ecclésiastiques seront poursuivies par-devant les ordinaires et par appel par-devant le siége apostolique;

XVIII. Que tous les réglements faits contre la liberté ecclésiastique seront révoqués;

XIX. Que les clercs ne pourront être cités par-devant le juge séculier tant au civil qu'au criminel, à moins qu'il ne fût question d'un procès civil regardant les fiefs;

XX. Que personne ne pourra imposer des charges sur les églises;

XXI. Que les rois ne pourront prétendre, ni avoir aucun droit de régale ni de fruits sur les églises vacantes;

XXII. Que les exilés de la Sicile rentreront dans le royaume, suivant ce que prescrira l'église;

XXIII. Que le roi ne pourra faire aucune ligue ou alliance avec quelqu'un contre l'église;

XXIV. Qu'il sera obligé de tenir sur pied mille cavaliers ultramontains pour le service de la Terre-Sainte, ou de telle autre affaire qui intéresse la foi.

N° IV.

Serment de fidélité de Charles d'Anjou au pape (1276).

In nomine Domini amen. Ego Carolus Dei gratia rex Siciliæ, ducatus Apuliæ, et principatus Capuæ, ad honorem Dei omnipotentis patris et filii et spiritus sancti, et beatæ ac gloriosæ virginis Mariæ, beatorum quoque apostolorum Petri et Pauli, et ecclesiæ Romanæ, ligium homagium facio, tibi Domino meo Joanni papæ vigesimo primo tuisque successoribus canonice intrantibus et ipsi ecclesiæ pro regno Siciliæ et tota terra, quæ est citra Pharum usque ad confinia terrarum ejusdem ecclesiæ, quæ utique regnum et terram, excepta civitate Beneventana, cum toto territorio et omnibus districtibus et pertinentiis suis mihi et hæredibus meis prædicta ecclesia Romana concessit.

Ego Carolus, Dei gratia rex Siciliæ, plenum et ligium vasallagium faciens ecclesiæ Romanæ pro regno Siciliæ et tota terra, quæ est citra Pharum usque ad confinia terrarum ipsius ecclesiæ, excepta civitate Beneventana cum toto territorio, et omnibus districtibus et pertinentiis suis, secundum antiquos fines territorii pertinentiarum et districtus civitatis ejusdem, per Romanum pontificem distinctos, vel in posterum distinguendos, ab hac hora in antea fidelis et obediens ero B. Petro et tibi Domino meo Joanni papæ vigesimo primo, tuisque successoribus canonice intrantibus sanctæque apostolicæ Romanæ ecclesiæ. Non in consilio, aut in consensu, vel facto, ut vitam perdatis aut membrum, aut capiamini mala captione. Consilium quod mihi credituri estis per vos aut nuntios vestros sive per literas, ad vestrum damnum, me sciente, nemini pandam. Et si scivero fieri, vel procurari, sive tractari aliquid, quod sit

in vestrum damnum, illud pro posse impediam : et si impedire non possem, illud vobis significare curabo. Papatum romanum, et regalia S. Petri tam in regno Siciliæ et terra prædictis, quam alibi existentia, adjutor ero vobis ad retinendum et defendendum, ac recuperata manutenendum contra omnem hominem (1).

....

....

Omnia ac singula quæ continentur in eisdem instrumento seu literis, plenariè adimplebo et inviolabiliter observabo; nec ullo unquam tempore veniam contra illa, sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei evangelia. In hujusmodi autem rei testimonium perpetuamque memoriam præsens scriptum exinde confici jussi, et aurea bulla regiæ majestatis impressa, typario communiri. Actum Viterbii in palatio papali, anno Domini MCCLXXVI, die VII mensis octobris, quinta indictionis, regni mei anno duodecimo.

N° V.

Manifeste de Conradin contre l'usurpation de Charles d'Anjou.

Ex abundantia cordis os loquitur, et injuriæ nobis illatæ violentia reserat ostium labiorum, quam nequivimus nullatenus ulterioris patientiæ silentio præterire : salva tamen in omnibus, et per omnia catholicæ ecclesiæ sanctitate,

(1) Dans le reste de l'acte, Charles copie pour ainsi dire, et accepte toutes les dispositions de la précédente investiture. Il aurait été superflu de les répéter.

quam cultu sacro et debita reverentia toto corde et corpore, quod ad nostram cautelam ulterius insidias et versutias auctas, fastusque partis alterius merito formidantes; coram Deo, qui corda scrutatur omnium, coram vobis christianis omnibus publice protestamur. Cum enim magnif. rex Conradus D. memoriæ, charis. Pater noster, testamento solemniter condito quondam tempore mortis suæ nos tenellum infantem in cunabulis vagientem, nondum nutricis ab uberibus ablactatum, in manibus S. Matris ecclesiæ reliquisset : sperans, ut nos benigne susciperet in brachiis charitatis, susceptum tractaret benignius, et tractatum fideliter honoribus promoveret. Audite qualiter summus ille pontifex, qui tunc erat, Dom. Innocentius, qui nocuit innocenti : nam repente plus, quam decuerit papam, currens, et ardentibus desideriis æstuans, quod a patre nobis in pace remanserat, et pro nobis pacifice tenebatur, hæreditarium regnum nostrum, quodque dudum antiquitus primogenitores (*Fors.* progenitores) nostri propriis aspersis sanguinibus, quæsitum possedere diutius, et possessum variis decoraverunt ornatibus, et diversis decorationibus ornaverunt, ipsum eripiens de manu Manfredi, tunc principis Tarantini, invasit, qualiter cum exercitu numeroso, et sub prætextu liciti, qui se nostrum balium prætendebat, totum suo Dominio vendicavit confestim. Verum tamen apprehensa possessione pravum intentionis nefariæ propositum manifestans, et dicti regni, tamquam in ejus regem, totam in se præcise transferens potestatem paulatim nomen ibi delere nostrum, extinguere fidem nostram, et jnra pupilli regii suffocare perpetuo satagebat; adeo quod jam ibi non sinebatur fieri de nobis mentionem omnino, terras nostras magnifice distribuere cœpit in suos consanguineos, et nepotes, velut qui corrigias partitur amplas in corium alternum. Ecce quali-

ter, proh dolor! nobis exercuit pietatem : ecce quomodo nostræ tutelæ decenter officio satisfecit. O severa patris acerbitas, qui filium sine fraude doli sui, filium suis curis expositum, sine cura postposuit : qui filium innoxium sc. obnoxium potius exhæredationis pœna perperam condemnavit. Postmodum cum ille noster patruus Manfredus, princeps Tarantinus, qui forte bona fide pro nobis a principio laborabat, sufferre diutius tantam nequitiam nequivisset, potenter resumpsit denuo causam nostram, et sub specie fidelitatis nostræ, sub nostri nominis titulo baliatus, per multos bellicos strepitus, post diros conflictus, post altercationes innumeras, regnum ipsum, non præter eorum injuriam directorum ab ecclesiæ manibus violenter eripuit; et illud aliquandiu nostra pro parte rexit, qui tandem succedentibus sibi prosperis, quæ frequenter hominum animos solent ad insolentias alterare, oblitus sui sanguinis, oblitus Domini naturalis, fidem in perfidiam permutans, reciprocavit ad se negotium dicti regni : mentitus est regnicolis mortem nostram, et sophisticans in eo dominium pseudoregem se fecit, ubi nobis ex hujusmodi fraudolentia supplantatis, et ita fuit error pejor priore; nam graviorem fecit, in eo nobis adversitas præterita, et recidiva. O dolor! o nefas! o misera conditio pupillorum, quibus inde plus offensionis nascitur, unde defensio sperabatur : o cœca cupiditas domini temporalis, qua summi pontifices et consanguinei leviter ad iniquam fallaciam secundantur. Excessu prædicto taliter a prædicto Manfredo temere perpetrato, licet B. memoriæ Dominus Alexander, qui in sede apostolica præsidebat, contra illum graviter indignatus, non quod a nobis inique regnum nostrum subtraxerat, sed quod ab eis extorserat; regnum nostrum in ejus confusionem intendere voluit, et pio spiritu motus (ut credimus), ad nos super ipso tractatu venerab. direxit

spiritum verulanum : nihilominus tamen eodem præsente nobis cum ad suggestionem forte fratrum , de nobis gerentium contra nostram voluntatem, per nuntios suos, et literas. Reges et principes alios ad idem regni nostri commercium invitabat, sive quia non erat datum a Deo de super, et prædestinatum a fatis, ut per eos nancisceremur gratias et honores : quod quidem aperte patuit per effectum operum subsequentium ; Domiuo Urbano, qui nobis extitit inurbanus, ad pontificatus officium elato : nam dum inter eum, et ipsum principem , de pace diutius ageretur, ventumque foret ad punctum finaliter , confirmanda concordia credebatur : profecto secundum ipsius formam idem apostolicus equus pater ad jus nostrum prædictum sibi, et suis hæredibus concedebat : ultra quod stipulabatur eidem, ut contra nos in regni defensione juxta posse suum ecclesia non deesset, ut ob ita ligatam simul geminam nostrorum potentiam fidelium baliorum ad ejus regni solium resurgere non possemus. Ah Deus ! non sufficiebat eisdem baliis pupillum exhæredasse solummodo ; nisi conjurati sic invicem perpetuo deprimerent exhæredem. Cum ergo tractatus ipse (sicut Domino placuit) caderet imperfectus, seu incompletus : et idem summus pontifex in excidium dicti principis exardesceret, non personam nostram, cui regnum nostrum rationabiliter debebatur; quæ magis accomoda , magis apta, magisque sufficiens extitisset, unde sopita discordia quievisset pace tranquilla populus christianus, ac veluti, qui non venit mittere pacem sed gladium, delectatus scandalis, ex quibus effusio sanguinis sequeretur. Hominem extraneum, et a regno prædicto penitus alienum, Carolum scil. in nostri præjudicium, ad nostrum negotium invocavit, et animans ipsum consiliis, et auxiliis, contra illum quem post ejus felicem obitum, iste sanctiss. P. N. Dom. Clemens (non clementiam sed incle-

mentiam operatus) in nobis erexit in regno præd. nequiter nostrum temerarium antiregem, qui demum per omne nefas regnum ipse obtinuit, ut nobis incognitum non existit. Sed audite, proh Deus! perfidiam, per Deum et homines detestandam! nam Carolus Saracenos Noceriæ, contra quos Dominus papa sumendam crucem fecerat prædicare, in quorum gentem excidium seducti fuerant, et adducti; salvos illæsosque servavit: et christianos regni prædicti miseros non solum exhausit rebus, sed occidit innumeros cum mille generibus tormentorum. Aperite oculos, et videte, qualiter isti sub specie recti mundum decipiunt et eludunt. Videte, si eis iterum in eodem negotio sit credendum: videte quomodo cruce Christi fallaciter in christianorum perniciem abutuntur. Heu, heu! quantis injur. quantis fraudibus, quantis dolis hæreditas nostra conversa est ad alienos, et regnum nostrum transiit ad indebitum possessorem. Postquam autem in ipsum Manfredum irruit ira Dei, propter in nos commissum peccatum, ut firmiter opinamur, fuit per ipsum Carolum superatus, et etiam interemptus, regno prædicto nobis et sibi cum sua persona prodito culpa fui, dum nos intra sepem imperii lateamus jacentes humiliter attoniti et absconditi sub obscuro; factis, et dictis neminem offendentes; tamquam pupillus fere desperatus ab omnibus, et etiam inhonorus; idem pontifex generalis rimatus est, ad instar solliciti venatoris, et ubi nos in Germania viventes invenit, ferens abominabilem vitam nostram, et verens ne aliquando caput altius levaremus, velut qui quærit in ovo pilum, ut habeat nocendi materiam, et occasionem invenit malignandi, pro eo quod nobis in literis regni nostri Siciliæ titulus scribebatur, intendebat (ut audivimus, licet tantam malitiam non crederemus) in nos puerum innocentem, inculpabilem, insontem de pharetra sua sagittam

mittere, et excommunicationis sententiam fulminare, non reputans esse satis, quod contra Deum, et omnem justitiam ablatum fuerat nobis regnum, nisi titulus tolleretur. Ah Deus ! quomodo sic universi pontifices in nostri juris injuriam juraverunt. Ah Deus, quomodo nullam in eis justitiam, nullam misericordiam potuimus invenire ! Ah Deus, si hoc in viridi, in arido quid fiet ? Si hoc in nostra pueritia passi sumus, quid ab eis hinc in antea præstolabimur ? Ah huc etiam idem pater a persecutionum instantia non desistens, sed omnem viam et modum excogitans, quibus non posset perpetuo conculcare, si dici liceret, extendit ad illicita manus suas, et falcem mittens in nostram messem, prædictum Carolum per totam Italiam Rom : imperii vicarium statuit in nostram injuriam manifestam, ut commodius vires nostras opprimeret, et accessum nostrum ad regnum facilius impediret, sed dum ad id deficit in potestate auctoritas, et in auctoritate potestas, inane pro certo redditur nomen et officium magistratus. Quid inquam mali fecimus, sancta Mater ecclesia ? Quid in nos tuum devotum filium, olim pupillum tuæ tutelæ commissum per tuos rectores sic aspere novercaris ? In quo te unquam o venerande pater læsimus, quod ita conversus in novercam nos multimode persequeris, et injuste forte gravem offensam reputas, quod vivimus super terram. Denique non vivere nequiremus, nullatenus contra tot molestias et pressuras ignorantes penitus, quid facere deberemus : ille Deus, qui non relinquit in se sperantes, ecce suam nobis aperuit viam : nam multi et innumeri nostri fideles, tam de imperio, quam de regno zelo nimiæ fidelitatis accensi in nostrum adjutorium surrexerunt, reponentes pro nobis non solum bona, sed etiam personas, ut nos ad recuperationem nostrorum jurium magnifice incitarent : qui apertis thesauris suis pretiosa nobis munera obtulerunt,

aurum sicut regi magno pro stipendiis gentis nostræ nobis ad affluentiam ministrantes. Nos itaque, cognito, quod omnimode necessarium erat nobis, apprehendimus arma, scutum et gladium ad bellum, et militum copiis armavimus justitiam causæ nostræ et magnificum genus nostrum, quod jam longis et antiquis temporibus imperavit, nostra non degeneret in personâ, et injuriose taliter ipsum pessundari contingat, sed alta potentia domûs nostræ, Deus annuerit, temporibus nostris relevetur, non ut adversùs eumdem pontificem generalem contrarium aliquid cogitemus, quem patrem reputamus ac Dominum, ut nos filium, et devotum relatione debita recognosceret, ut deceret; sed in Carolum, charum amicum nostrum, nostrorum jurium injuria detentorem, nostram omnino volumus potentiam experiri machinationibus, secum pro justitiâ nostrâ ludere, et de nostris cum eo juribus in gladiis disputare. Deus enim respiciens de cœlo justitiam, abominetur superbiam, ferens de sancto suo throno sententiam judicet æquitatem. Vestram igitur dilectionem deprecamur attentè, quoad possumus, quatenùs super his amodo, quam vobis nudam claramque describimus cognitam veritatem, penes vestram conscientiam habeatis nostram innocentiam incusatam, et ad falsam suggestionem forsitàn aliquorum de nobis contrarium aliquid (asseratur) non credatis, imò nobis in hac justissimâ causâ nostrâ dare velitis auxilium, consilium et favorem eumdemque summum pontificem prodesse nobis utinam per vestras speciales litteras exhortantes, ut erga nos se gerens benigne furorem suum mitiget, et intuitu nostro mitigans metus suos, correptam contra nos iram indignationis indigne, dignetur, vobis intercedentibus, disarmare.

N° VI.

Cartel de Charles I[er] à Pierre d'Arragon.

Carolus, Dei gratia Jerusalem et Siciliæ Rex, ducatus Apuliæ et principatus Capuæ, Andegaviæ, Provinciæ, Forcalcherii comes, Petro, filio quondam illustris viri regis Arragonum, etc.

Si de sanæ mentis consideratione librata lance justitiæ, tuum apprehendisses consilium, et si non ad fatuam animadversionem mentis denuo delirasses, profecto tuas rapidas manus manere violenti prædonis ad regnum nostrum Siciliæ, quod cum multis bellorum angustiis et sanguinis effusione, et ex aliis et nostro proprio sanguine ab occupantium detentione, matre jubente, retraximus, et suadente ecclesia, nulla honoris et lucri affectione protractus, aliquatenus convertisses : sed veracissime intuemur, quod tuum est infatuatum consilium, dum tui rapacem dextram fuisti conatus extendere, ut capta præda, raptisque spoliis exsultares. Nam considerasti, tu improbe, nostræ matris ecclesiæ insuperabilem excellentiam, quæ cunctis habet nationibus imperare, et cui totus orbis terrarum et omnes obediunt creaturæ hæc est in qua Dominus Deus fixit totius christianæ fidei fundamentum. Hæc est, quam pontus et æthera colunt, prædicant et adorant, et tenentur ei omnes, qui sub sole sunt reddere tributaria debita, et præstare obsequia capitibus inclinatis : Non considerasti celsitudinis nostræ potentiam, quæ altitudinem collium reducit, ad plana montium cacumina declinat, ad infima superborum elata cornua destruit et confundit, prava indirecta convertit, et aspera in vias planas deducit. Et ne longæva petantur exempla, considera, demens, considera,

ad quid quondam Manfredi, principis Tarentinorum filii olim Friderici, Romanorum imperatoris, soceri tui, devenerit ingeniosa potentia, dum in campo beneventano contra nos prælium attentasset. Ubi est ejus insuperabilis dignitas? Ubi divitiarum opulenta fœcunditas? Ubi solatorium et jocorum amœna jucunditas! Hæc omnia cum suo regno, et principatu, et suo toto dominio, unus dies mœstus sustulit, et subjecit, dum ausus fuit in campo belligero contra nostram potentiam apparere. Animadverte, insane, ad quid quondam Conradini tui affinis devenerit elata superbia? Quomodo suus numerosus exercitus nostro Marte prostratus est; et quomodo prædo in prædis mortis patibulum recto judicio invenisset, ac crudelissimi spiculatoris gladio passus fuisset supplicium diræ mortis. Hæc omnia te debuissent terrere, insipiens. Dicis enim in corde tuo: non est Deus; corruptus et abominabilis factus es gentibus, dum in talibus matrem offendis ecclesiam, hostem te præparas cæteris christianis; sputum misisti in cœlum: ipsum in faciem tuam cadet. Omnis enim qui se ultra sui statum extendit, superbo spiritu ad alta ascendit, ruinæ detrimentum attingit. Stultum namque et fatuum esse dignoscitur, aliquem contra majorem, cui par esse non potest, contendere, et debilem inermem insurgere contra fortem: nam ei sua tenuitas tristes pariter eventus parat, et talium vita semper prosperis successibus caruit. Quare tibi tenore præsentium præcipiendo mandamus, quatenus confestim, lectis nostrarum literarum apicibus, a regno nostro Siciliæ cum tua gente propere discedas, et numquam reversurus ab eo te totaliter debeas absentare: alioquin nostra victoriosa lilia, tam per mare, quam per terras sic hostiliter, sic potenter contra te et tuos complices dirigemus, quod Deo dante, cujus res agitur, de te tuaque gente, et de proditoribus regni nostri Siciliæ, ac aliis tale

exterminium faciemus, sic quod væ illis erit, quia ad vasa non poterant habere recursum, qui se non poterunt a potentia nostri mirifici exercitus absentare.

Datum, etc.

N° VII.

Réponse de Pierre d'Arragon à Charles.

Petrus, Dei gratia Arragonum et Siciliæ rex, Carolo Andegaviæ, Provinciæ et Forcalcherii comiti, etc. etc.

De magna tui cordis arrogantia superba manavit epistola quæ in singulis suis partibus terribilibus coruscationibus visa est ignes evomere, fulguris sagittas emittere, et atroces minas cervicibus eructare. Cujus epistolæ intellecto et considerato tenore, de nullius statera justitiæ ejus manabant loquelæ, sed omni humilitate vacuæ, procellosas ampullas et minarum grandines expergebant; sed considerare debueras, quod nec leporinam imitamur naturam, nec pertimeamus minas verborum tuorum frondibus arboris leviores, nec meticolosarum ranarum mores consequimur, quæ quovis sono pusillo fugiunt, se securas stagnorum suorum latebris receptantes. Cito enim vero experimento recognoscere poteris, si nostros pedes convertemus in fugam, et si latebrosa receptacula requiremus. O quantæ occisionis strage primò terra madescet! o quanti sanguinis aspersione mare tingetur! Nam ipsius procellæ liquido tinctæ cruoris liquore perempta corpora peregrina ad littora transportabunt. Sed tunc si more bellorum Arragonenses in aliquo offendentur, cum sine strage utriusque partis bella non possint procedere, speramus tamen in Deo, in quo totum nostrum cogitatum et ancoram spei nostræ jactavimus

quod sic docebit manus nostras ad prælium, et digitos nostros fortificabit ad bellum quod ingemiscet, ac dolebit Gallica natio, de diro exterminio suæ gentis tristis crit provincia, et sicut Rachel lugebit de occisione filiorum suorum, dum non videbit eos sua sabbata venerari. Insons Apulus et Calaber ingemiscent, et Latinis, atque Græcis sonis in organum miseræ lamentationis irrumpent. Tunc dicetur a singulis : Beatæ steriles quæ non conceperunt, et beatæ mammæ quæ nullum filium lactaverunt. Inflatus enim tenor epistolæ tuæ præfatæ regis Manfredi, soceri nostri, nobilem potentiam fuisse tuo Marte præclusam, nec non et regis Conradi II nostri affinis, floridam adolescentiam gladio tuo protervo, et inimico judicio fuisse destructam, non sine tui elatione spiritus te jactabat. Sed non consideras, impie, quod, unde credis acquirere gloriam, inde infamiæ tibi nota assurgit, et periculum reservatur. Sanguis enim ipsorum vociferatur super terram. Justæ lacrimæ miserandæ matris regis Conradi ascendentes ad æthera jam cœli pulsavere tribunal et effusæ ante conspectum summi judicis et regis æterni, meruerunt exauditionem attingere. Ipse enim sanguinem justum vindicat, et ulciscitur interemtos filios innocentum : si vero tu regem juvenem adolescentem et agnum sine macula, regni sua jura recuperare volentem, raptum a te et ad occisionem deductum tua falsa et feroci sententia condemnatum turpiter occidisti; credis, tam facinorosum scelus sine pœna transire, et peccatum transcendere sic enorme? O nefas, quantum tuus furor a rationis tramite deviavit, dum regem captum ad necis excidium tradidisti! O scelus nefandum! Quis unquam princeps captum principem trucidavit? Nonne ille magnanimus Alexander Porum, Indorum regem captum in bello, non occidit, sed potius conservavit? Et nec longe exempla petamus, nonne tu et magnificus rex Franciæ,

frater tuus, capti a Saracenorum soldano, misericordiam implorantes, fuistis ab eo misericordiam consecuti? Tu vero Nerone Neronior, et crudelior Saracenis, innocentem agnum in tuo reclusum carcere mortis judicio subjecisti: propter quæ destruat te Deus, quod tam nefanda præsumsisti subvertendo regnum, ducumque clementiam in severitatem, et parcendi genus in severæ ultionis mortem impie pervertendo. Viri enim sanguinum et dolosi suos dies dimidiare non poterunt, et regna diu non stabunt, quæ benigna clementia non conservat. Considera, proterve, considera quantam afflictionem miseris regnicolis intulisti! Nam non contentus eras indebitarum collectarum ipsos gravare oneribus, sed subtiles vias et occasiones tinctas colore mendacii invenire conatus es, per quas ipsos pro rebus reos faceres, et ab eis, tamquam a barbaris, aurum subtiliter extorqueres, et quos puræ fidei tenebat integritas, mendaciorum maculabas infamia, ut ipsos a divitiis spoliares. Demum indifferenter omnes proditorum nomine maculabas, ut eorum substantiam tu insatiabilis usurarius usurpares, et post hoc eis insontibus diræ necis supplicium inferres. Unum tamen Deo nefandum et cunctis rationibus odiosum ab horrida Gallicorum gente non absque Dei judicio fuit commissum, quod prava gens tua Gallica lectum miserorum regnicolarum non sine magna et eorum gravi injuria violabat; et dum pro vindicandis eorum injuriis, et puniendis hujusmodi sceleris patratoribus, ad te nitebantur recurrere, aditus negabatur eisdem. Tu vero tanquam surdus et non audiens, non intendere voces calamitosorum clamantium simulabas; et sic audacia sceleris indultis crescebat, et pullulabat undique licentia tam nefandi sceleris patratorum. Hæc et alia innumerabilia scelera de summo cardine Deus ultionum respiciens, tuum, ut veraciter credimus, dissipabit dominium, tuam superbam potentiam

deponet de sede, et nostram humilitatem dignabitur exaltare. Nam semper Deus injustas iras ulcere percutit gladio, nec virgam peccatorum super sortem justorum diu stare permittit, ne justi extendant ad impia manus suas. Quid ergo, impie, tanquam tubæ, vocem tuam exaltas? Non desines ab ira tua, non desines, semper in tua superbia malignaris. Jam regis nomen non habes, dum regnum amiseris. Hoc enim accidit ex nutu divinæ spirationis, Siculorum corda tangentis nec adhuc cognoscis, improbe, casum tuum. Jam tua cadit superbia, nam superbis Deus resistit, et frangens elatorum cornua, respicit mansuetudinem humilium servientium secundum meritum superbia cunctis gratibus odiosa, amicos non habet, et undecumque sibi congerit inimicos; justam namque causam fovemus. Nam hæreditaria jura regni Siciliæ, ducatus Apuliæ, et principatus Capuæ serenissimæ dominæ uxoris nostræ, filiæ quondam regis Manfredi, et amitæ regis Conradi, prosequimur : ad cujus prosecutionem negotii jam Deus vias prosperas præparavit, suam nobis licet indignis auxiliantem dextram porrigens ut te altissimum et tuis subditis ac cunctis gentibus odiosum evellamus radicitus et confundamus, et non labores, contra nos cum spernendo tuo exercitu properare. Nos enim sic contra te, sic magnifice, sic potenter, Deo nobis favente, ad te per terras, cum nostris insigniis vincentibus veniemus, ac te, tuam gentem, et prolem de facie terræ delebimus; et leonem, qui pullos aquilæ interficiens deplumavit, nostro victoriosissimo dracone sic interficiemus morsibus toxicatis, et sic in nihilum reducemus, quod non invenietur de te memoria super terram. Tunc scies et senties, quid Arragonum dextera valet, quid tibi regum interitus profuerit, effuso sanguine innocentum. Datum, etc.

N° VIII.

Ordre qui devait être observé dans le duel de Charles avec Pierre (1). (Ex regesto regis Caroli primi, anni 1280, litt. B, fol. 151.)

Nos Karolus Dei gratia rex Jerusalem, Siciliæ, etc. Tenore presentium notum facimus universis presentes licteras inspecturis quod cum inter excellentem principem Petrum Arragonum regem illustrem ex una parte, et nos ex altera tractatum fuerit et tractetur quod ipse rex Petrus eligat sex de suis militibus viros probos et fideles, et nos eligamus sex de nostris militibus viros probos fideles, qui omnes duodecim milites per ipsum regem Petrum et nos taliter electi corporali prius per eos prestito juramento legaliter et bona fide teneantur eligere et eligant locum commodum et statuant terminum ad pugnam faciendam inter ipsum regem Petrum et centum de suis militibus ex parte una et nos ac centum de nostris militibus ex parte altera pro eo quod nos tanquam petitor eidem regi Petro opposuimus et opponimus quod ipse intravit regnum nostrum Siciliæ contra rationem et malo modo, et nobis ipsis non diffidatis, et hoc parati eramus et sumus probare de nostro

(1) La plupart des historiens ont dit que le combat de Charles avec Pierre devait être un véritable duel, dans lequel les deux souverains seuls auraient combattu. Mais on voit par ce rescrit du roi Charles, qui se trouvait dans les archives de la monnaie à Naples, et qui, à ce qu'il semble, n'a point encore été publié, que chacun des deux rois devait combattre à la tête de cent guerriers; que six commissaires choisis, tant par l'un que par l'autre, étaient chargés de régler le lieu, le temps du combat, et devaient en juger l'issue.

(*Note de l'Éditeur.*)

corpore et centum de nostris militibus circa suum corpus et centum de suis militibus ipseque rex Petrus tamquam defensor nobis respondit et respondet quod in ingressu Sicilie, vel in aliquo quod fecerit contra nos rem non facit unde sua legalitas minus valeat, vel verecundia habere debeat in Curia seu coram aliquo probo viro. Et quod pugna de nobis et centum de nostris militibus contra ipsum regem Petrum et centum de suis militibus sibi placet. Nos de fide prudentia et legalitate ac armorum experientia Jordani de insula Johannis vicecomitis de Tremplai, Jacobi de Bussino, Eustasii de Ardicurt, Johannis de Nisi et Golii de Salci militum familiarium et fidelium nostrorum exhibitorum presentium, plenarie confidentes ipsos eligimus, facimus, constituimus et ordinamus; eisque tenore presentium potestatem plenariam exhibemus quod ipsi una cum Guillelmo Rodrico, Examerii de Luna, Petro de Gueraldo, Examerio de Aneto, Rodulfo de Manuele de Trapano militibus et judice Raynaldo de Limagiis de Messana ipso tamen judice Raynaldo per ipsum regem Petrum ad hoc posito et pro uno milite computato familiaribus et fidelibus ipsius regis Petri per eum ad hoc electis factis constitutis et ordinatis pro ut per patentes licteras ipsius regis Petri pendenti cereo sigillo munitas evidenter apparet. Corporalibus inter ipsos duodecim hinc et inde electos pro parte ipsius Regis Petri et nostra ac ipsorum taliter electorum hinc inde receptis, et prestitis juramentis legaliter et bona fide possint eligere et eligant locum communem et terminum statuant competentem ad pugnam faciendum inter ipsum regem Petrum ae centum de suis militibus ac nos et centum de militibus nostris certum terminum prefigant in quo ipse rex Petrus cum centum de suis militibus et nos cum centum de nostris militibus comode esse possimus in loco quem predicti duodecim per ipsum regem Petrum, et

nos taliter electi ad pugnam hujusmódi faciendam unanimiter et concorditer duxerit eligendum damus eciam eisdem sex militibus familiaribus et fidelibus nostris plenariam potestatem quod ipsi securitates necessarias et quas viderint oportunas nomine nostro prestare et recipere ac predicta omnia et singulaque sub ypothega bonorum nostrorum rata et firma habere ac inviolabiliter observare promictimus tractare eligere ordinare statuere libere valeant et firmare volumus autem quod si aliquis vel aliqui ex predictis nostris sex militibus infirmitate vel alio casu quolibet emergente in predictis, vel aliquo predictorum personaliter interesse non posset, vel non possent totidem quod ex predictis nostris sex militibus taliter fuerint propediti de numero predictorum quinque militum et unius judicis pro milite computati per eumdem regem Petrum ad predicta electorum eximantur et reliqui tam per eumdem regem Petrum quam per nos electi unanimiter et concorditer ea omnia et singula perficere libere valeant et complere et hoc idem servetur si aliquis vel aliqui de predictis quinque militibus et uno judice pro milite computato per eumdem regem Petrum electis infirmitate vel aliquo quovis casu fuerint propediti. Ita videlicet ut de numero predictorum sex militum per nos electorum totidem eximantur et reliqui qui residui fuerint tam per ipsum regem Petrum quam per nos electi ea omnia et singula perficere libere valeant et firmare et ea omnia et singulaque predicti quinque milites et unus judex loco militis computatus per eumdem regem Petrum electus iidemque sex milites a nobis electi vel ex eis omnibus electis ab utraque parte aliquo vel aliquibus ex una vel ex altera pridie propedito seu propeditis et totidem ab una parte vel altera exempto vel exemptis residui concorditer et unanimiter in predictis omnibus et singulis creaverint ordinaverint, elegerint, statuerint, fecerint, firmaverint ac

juraverint sub eadem ypothega bonorum nostrorum rata et firma habere et inviolabiliter observare tactis corporaliter evangeliis sacrosanc:is promictimus et juramus securitates etiam omnes et juramenta prestare obligationes ponere et cautiones cujuscumque gencris prebere quas predicti duodecim ab eodem rege Petro et nobis electi vel residui ex eis aliquo, vel aliquibus ab una parte, vel altera propedito, vel propeditis et totidem ab una parte, vel altera exempto, vel exemptis concorditer a nobis duxerint postulandos potestate hujusmodi tam predictis nostris sex militibus quam eisdem quinque militibus et uno judice pro milite computato per eumdem regem Petrum electis tradita usque ad dies quindecim et non amplius valitura. In cuius rei testimonium presentes licteras fieri et pendenti sigillo majestatis nostre jussimus communiri. Datum regii, etc., die xxvie decembris, xie indictionis.

N° IX.

Diplôme donné par le roi Robert à Pétrarque (1).

Robertus, etc., universis presentes literas inspecturis. Fervorem erga maestatem nostram devocionis precipue ac in poeticis maxime sufficientiam fidedignorum quam plurimum judicio ipsaque experientia certius nobis notam nec minus alia laudabilis condicionis merita in virtutis testimonium propensius construenda prudentis viri magistri Francisci Petrachi de Florentia in examine grate conside-

(1) Ex regesto serenissimi regis Roberti signato 1340, A, fol. 56, at.

rationis ducentes quibus non indigne sic reddidit uberioris nostre prosecutionis capacem ipsum in clericum et familiarem nostrum domesticum ac de nostro hospicio duximus de certa nostra scientia tenore presentium retinendum. Recepto prius ab eo solito in talibus juramento. Volentes et expresse mandantes ut illis honoribus favoribus privilegiis et prerogativis aliis potiatur et gaudeat quibus ceteri clerici et familiares nostri domestici potiuntur et gaudent ac potiri et gaudere soliti sunt et debent. In cujus rei testestimonium presentes literas fieri et pendenti majestatis nostre sigillo jussimus communiri.

Data Neapoli per Joannem Grillum, ec. anno Domini M. CCCXLI, die II aprilis VIII, indictionis regnorum nostrorum anno XXXII.

N° X.

Testament du roi Robert.

Testamentum Roberti, Siciliæ regis, D. D. 16 januari anno 1343.

In nomine Domini Nostri Jesu Christi, amen. Anno Incarnationis ejusdem millesimo trecentisimo quadragesimo tertio, indictione undecima, die vicesimo septimo mensis januarii, pontificatus santissimi in Christo Patris et Domini, Domini Clementis, divina providentia papæ sexti, anno primo, Neapoli in Castro novo. Noverint universi, præsentis instrumenti seu transsumpti publici tenorem inspecturi, præsentes pariter et futuri, quod constitutis nobis notario et testibus infrascriptis, in præsentia serenissimæ Dominæ nostræ, Dominæ Sanciæ, Dei gratia Hierusalem et Siciliæ reginæ, ipsa Domina regina præsentari et exhiberi fecit ac legi quoddam instrumentum

publicum testamenti seu ultimæ voluntatis claræ memoriæ Serenissimi Principis et Domini nostri, Domini Roberti, Dei gratia Hierusalem et Siciliæ regis illustris, viri sui, ejus vera et nostra bulla aurea in filis sericis suæ regiæ majestatis impressa typario, per notarium Mapillum Ruffullum de Neapoli notarium publicum confectum, et magistri Nicolai de Alisia ad contractus per totum regnum Siciliæ regia auctoritate judicis, et subscriptorum aliorum testium subscriptionibus roboratum, cujus instrumenti tenor, nihil in eo mutato, detracto vel addito, per omnia de verbo ad verbum dignoscitur esse talis :

In nomine Domini nostri Jesu Christi, anno nativitatis ejusdem millesimo trecentesimo quadragesimo tertio, regnante serenissimo principe, et domino nostro, domino Roberto, inclyto Dei gratia rege Hyerusalem et Siciliæ, ducatus Apuliæ et principatus Capuæ, Provinciæ et Forqualquerii ac Pedemontis comite, regnorum vero ejus anno tricesimo quarto, feliciter, amen. Die sexto decimo mensis Januarii, undecimæ indictionis, Neapoli in regio Castro novo, in camera ejusdem domini regis. Nos Nicolaus de Alisia, per totum regnum Siciliæ ad contractus regia autoritate judex, Mapillus Ruffullus de Neapoli, publicus ubilibet per totum præfatum regnum Siciliæ eadem regia autoritate notarii, et subscripti testes literati, ad hoc specialiter vocati et rogati; videlicet venerabilis pater, dominus frater Guillelmus, episcopus Salon, dominæ reginæ confessor, venerabilis et religiosus vir frater Johannes de Bortholco, illustris dominæ ducissæ Calabriæ confessor, ordinis minorum, dominus Joannes Grilli, vice-protonotarius regni Siciliæ, frater Robertus de Mileto, dominus Petrus Bendeti, magister Capellæ et Eleemosinarius regius, dominus Egidius de Bevanco, magnæ regiæ curiæ magister Rationalis, ac dominus Guigue de Cavillione, et dominus Hugo de Jigueria

milites, magister Joannes de Arianeo, et Magister Bartholomeus de Giseuto, Phipicus, secretarii reginales Raymundus de Roca, et Audibertus de Roea filius, ejus regii Cambellanii ac familiares, præsenti scripto publico declaramus, notum facimus et testamur, quod accersitis nobis ad præsentiam ejusdem domini regis, existentis in Camera sua dicti Castri novi, idem dominus rex attentione salubris provisionis advertens, quod primi parentes a paradiso declinantes per culpam in carne transgressionis abjectio in totam futuram sobolem ad mortis pœnam propagata, fragilitate transfusa misere incertitudinaliter dormivit, quod in hac lacrymarum valle mortales vitam in ipsius seculi tenebris, quæ nihil aliud videre sinunt, cruciosa nostra dissolutione, et sic omnibus posteris indicta lex mortis ejusdem facta est æqualis, et unica, quod inter reges et principes non dicernens suæ edacitatis in fine morsu communiter et æque pariter cuncta mordet : ideoque pia consideratione revolvens suum incolatum prolongatum per dies in ejus cursu dubitari, certi termini omnino inscium, et vocatione peremptoria rationabiliter plus verendum, ut ejus animæ ad confitendum nomen Domini de carcere feliciter educendæ sibi talenti dispensatione provida consulat, et illum diem præveniendo novissimum ejus Domini consulta ordinatione disponat hora sua transiturus, sub spe divinæ clementiæ ad habitandum cum beatam habitantibus mansionem ; ipse dominus rex licet ægrotans corpore, sanæ tamen mentis existens, recte loquens, et ordinate dispositus, ac de regno Siciliæ ultra citraque Pharum, comitatibus provinciæ et Forcalquerii ac Pedemontis nec non omnibus aliis terris, suis dominiis, jurisdictionibus, bonis et rebus suis quibuslibet stabilibus et mobilibus ubicumque sistentibus sibi quoquo modo competentibus et competituris, coram nobis judice notario, testibusque præ-

dictis, disposuit, prout infra describitur, et tale suum ultimum condidit testamentum. In primis quia testamenti cujuslibet institutio principium esse dignoscitur sive caput, instituit sibi hæredem universalem Joannam ducissam Calabriæ, neptem ejus primogenitam, claræ memoriæ inclyti domini Caroli ducis Calabriæ, ejusdem domini regis primogeniti in regno Siciliæ ultra citraque Pharum, nec non comitatibus provinciæ et Forcalquerii et Pedemontis ac omnibus aliis terris, locis, dominii jurisdictionibus, locis et rebus suis stabilibus et mobilibus, ubicumque sistentibus, sibi competentibus, et quomodolibet competituris. Item spectabilem dominam Mariam similiter neptem suam et ejusdem quondam domini ducis Calabriæ secundogenitam hæredem dumtaxat instituit in comitatu Albæ nec non justiciaratu vallis gratis et terræ Jordanæ, cum terris, castris, hominibus, vassallis, planis, montibus, nemoribus, aquis, aquarumque decursibus, fructuariis, juribus et pertinentiis suis omnibus quibuscumque, ac in unciis triginta millibus in pecunia tempore sui maritagii per competentes terminos exhibendis, de quibus eam contentam esse voluit, ita quod ultra vel amplius de dicta ejus hæreditate petere non possit, vel debeat ullo unquam tempore quocumque jure, ratione seu causa, seu alio quovis modo : quos quidem comitatum et justiciariatum præfecta domina Maria tenere debeat in feudum immediate et in capite ab eadem domina ducissa, et suis hæredibus seu regia Curia sub debito servitio ac etiam confecto, hac tamen conditione, quod, ubi præfata domina ducissa dabit et assignabit, seu dari et assignari faciat eidem dominæ Mariæ sorori suæ vel alii pro ea in pecunia simili per terminos competentes unciarum decem millia in compensatione dicti justiciariatus vallis gratis et terræ Jordanæ ultra dicta triginta millia unciarum, et dictum comitatum dicti justiciariatus remaneat dominæ du-

cissæ pro se et hæredibus suis, et revertatur ad manus ipsius et suorum hæredum prædictorum, dicto tamem comitatu modo remanente dominæ Mariæ cum unciarum triginta millibus supradictis, et in præmissis casibus alter alteri beneplacito, et assensu domini regis præsentis renunciavit voluntarie et expresse in bonis hæreditariis regiis supradictis, et aliis quibuscumque, præterqnam in casu substitutionis infrascriptæ item voluitet mandavit dominus rex, quod in casu, quod absit, quod præfatam dominam Joannam ducissam decedere contingeret quandocumque, liberis ex suo corpore legitimis non relictis, vel illis superstitibus sine legitimis hæredibus descendentibus, succedat sibi præfata dom. Maria, soror ejus vel hæredes sui, seu hæredes hæredum suorum in reg. Siciliæ ultra citraque Pharum, ac comitatibus et omnibus aliis supradictis, et vice versa, quandocumque, quod absit, contingeret, præfatam dominam Mariam decedere liberis ex suo corpore non superstitibus, succedat sibi domina Joanna, nunc ducissa, soror ejus primogenita, vel hæredes sui, seu hæredes hæredum suorum, in omnibus et singulis supradictis, et in substitutione præmissa, altera similiter alteri, sponte et libere, ipsius regis interveniente beneplacito et assensu, consentiit et voluerunt expresse, illam existere inviolabilis efficaciæ et vigoris; et pro majori robore firmitatis et pleniori cautela unam alteri substituit in casibus supradictis, ac per fideicommissum, rogavit easdem et voluit substitutiones ipsas valere omni via et modo, quibus de jure melius valere possunt et debent; ita tamen, quod quarta trebellianica, falcidia, vel quæcumque alia nullum in dispositione præsenti et substitutione prædicta vendicet quomodolibet sibi locum. Item statuit et voluit, quod in casu, quo dictam dominam Joannam ducissam decedere, quod absit, contingeret, legitimis liberis ex suo

corpore non relictis illustris dominus Andreas, dux Calabriæ, vir ejus, habeat et habere debeat principatum Salerni cum titulo principatûs et fructibus, reditibus, juribus et pertinentiis omnibus quibuscumque, sibique suppleri dicto principatu computato usque, ad quantitatem integram cum reditu unciarum auri duorum millium, juxta tenorem privilegii; proinde sicut dicitur sibi facti tenendum, per eum immediate et in capite a domino rege vel regina Siciliæ, qui vel quæ pro tempore fuerit sub debito et consueto servitio, secundum usum et consuetudinem dicti regni. Item voluit et ordinavit, corpus suum sepeliri in ecclesia monasterii sui reginalis sancti corporis Christi de Neapoli, ubi provideatur de certa speciali eleemosyna, sicut serenissimæ dominæ reginæ Sanchiæ, consorti suo et aliis executoribus infrascriptis sui testamenti hujusmodi visum fuerit. Item statuit et mandavit, quod præfata domina regina principaliter, nec non venerabilis pater, dominus Philippus episcopus, Cavallic. Regni Siciliæ vice-cancellarius, ac magnifici viri dominus Philippus de Sanguineto, comes alti-fulminis senescallus provinciæ, dominus Gaufridus de Marsan, comes Squallacii admiratus dicti regni, et Carolus Artus sint et esse debeant gubernatores, dispensatores, rectores, et administratores, vel quocumque alio modo et nomine melius censeri possunt de jure dicti illustris domini Andreæ regis, ducis Calabriæ ac præfatarum dominarum dominæ ducissæ et dominæ Mariæ sororum, et regni comitatuum et aliorum omnium prædictorum, quousque præfati domini dux et ducissa ac domina Maria compleverint vicesimum quintum annum, sicequidem, quod præfati domini dux et ducissa et Maria nihil debeant, vel possint agere in judicio vel extra judicium contrahendo, dando vel alienando, seu alias quomodocumque et qualitercumque, sive expresse, conscientia et

29

assensu principaliter ipsius dominæ reginæ et aliorum administratorum, rectorum, dispensatorum, et gubernatorum prædictorum : quod si interim, usque post lapsum dicti vicesimi quinti anni secus forte fecerint quod ipse dominus rex non credit neque intendit, ipso jure sit nullum, ac prorsus vacuum et inane. Item voluit et ordinavit, quod domina Maria præfata debeat matrimonialiter contrahere cum inclyto principe domino Ludovico, præsente rege Hungariæ, propter certas conditiones secretas, quo ipsum dominum regem movit, sicut expressit, quod, si dictum matrimonium aliquod impedimentum reciperet, propter matrimonium, quod ponitur juratum et firmatum inter ipsum dominum regem Hungariæ et regem Bohemiæ, vel ejus filiam nubere debeant cum primogenito excellentis domini Joannis ducis Normandiæ, primogeniti illustris domini Philippi præsentis regis Francorum, vel in ejus defectu cum secundogenito regis Franciæ supradicti. Item statuit et mandavit, quod omnes et singuli officiales et familiares sui, cujuscumque conditionis et status remanere debeant et esse secundum cujuslibet in servitio præfatorum dominorum domini ducis et dominæ ducissæ, ac dominæ Mariæ, eo modo, et sicut fuerunt in servitio ejusdem domini regis et ipsi omnibus et quibuscunque aliis prædicti debeant præferri, et mandat expresse eidem dominæ reginæ principaliter, nec non dictis gubernatoribus, dispensatoribus, rectoribus, administratoribus, quod hoc procurent et faciant fieri ac effectualiter executioni mandari, et tenaciter observari. Item voluit et ordinavit, quod in omnibus et singulis archiepiscopatibus et notabilibus episcopatibus prædictorum regni et comitatum provinciæ et Forcalquerii deputetur unus sacerdos in quolibet, qui continue celebret pro anima dicti regis, prædecessorum et successorum suorum, quibus provideatur de alimentis et aliis necessariis

secundum arbitrium principaliter dictæ dominæ reginæ ac aliorum gubernatorum, dispensatorum et administratorum præfatorum. Item voluit et ordinavit, quod in omnibus et singulis universitatibus regni et provinciæ qualibet die in missis et vesperis ordinetur fieri commemoratio pro anima sua ac dictorum prædecessorum et successorum suorum, et propter ea certa eleemosyna deputetur secundum arbitrium principaliter ipsius dominæ reginæ et aliorum gubernatorum jam dictorum. Item statuit et mandavit, quod pecunia thesauri, quæ est in eodem Castro novo, servetur et servari debeat, sicut fuit et est intentionis suæ, pro acquisitione Siciliæ et defensione regni in casibus opportunis. Item renunciavit cum omni reverentia, humanitate, et devotione sanctissimo et clementissimo domino nostro summo pontifici et reverendis patribus dominis cardinalibus sacri collegii præfatam dominam reginam, nec non dominos ducem et ducissam, et sorores ejus prædictos, ac regnum, comitatus eosdem, et quæcunque alia bona terras et loca, et sperat præfatus dominus dominus rex, quod jam dicta domina regina, dominus dux, ducissa et soror ejus, regnum comitatus et alia supradicta favore et assistentia præfatorum domini nostri et dominorum cardinalium manuteneantur, defensentur, et a noxiis præserventur, attenta præsertim filiali reverentia et devotione ipsius domini regis et prædecessorum ejus erga ipsos, semper ad successores propaganda, sicut huc usque extitit propagata. Item voluit et ordinavit, quod semper et perpetuo comitatus provinciæ et Forcalquerii supradicti sint uniti cum regno suo uno domino inseparabili dominio, et nunquam possit, vel debeat aliqua separatio fieri, etiam si plures filii et filiæ essent, seu quacunque alia ratione vel causa, cum hoc maxime respiciat præsidium mutuum et prosperum statum regni et comitatuum prædictorum. Item statuit et mandavit,

quod de insulæ Siciliæ, quod per dictam ejus hæredem et successores alios quocumque tempore in perpetuum nulla pactio, conventio seu transactio, vel aliter quoquomodo, fieri valeant, ut separetur et mutiletur a reliqua notabiliori, et majori parte regni, quin expresse et penitus sit et esse debeat conjuncta et unita ipsi reliquæ parti prædicti regni, sicut pars a reliqua mutilita, ut sub uno pastore unum sit et fiat ovile; nam scriptum est : omne regnum in se ipsum divisum desolabitur. Item de certa scientia et expresse confirmat præfatæ dominæ reginæ omnes terras, loca et jura quæ nunc habet et habere debet quacumque ratione vel causa; et quod tam in excambio terrarum domanii, quas habet ad præsens in assecutione provisionis suæ omnibus præferatur, et singulare præcipua, quia dignum est et rationabile, quod omni modo permittatur intelligibili hoc, sano et simplici intellectu et sensu ad interpretationem aliam quibusvis juris et facti subtilitatibus et adinventionibus nullatenus retorquendo, non obstantibus quibuscumque privilegiis in contrarium concessis, vel in posterum concedendis; sub quacumque serie et expressione verborum, quæ in hac parte ex nunc, prout ex tunc de ipsa certa scientia omni efficacia censuit vacua et nullius existere firmitatis. Item voluit et mandavit ex nunc, de certa sua scientia quitavit, et pro quita habere voluit prædictam dominam reginam de omni administratione gesta per eam tam in regno, quam in terris præfatarum dominarum ducissæ et Mariæ sororum : et si forte aliquo tempore reperiretur vel appareret, seu reperiri vel apparere contingeret, in aliquo debitrix ratione administrationis prædictæ illud sibi reliquum remisit atque legavit ac hujusmodi quitationi, remissioni et legato præfatæ dominæ ducissa et Maria sorores, in quantum tanguntur vel tangi possunt, libere et voluntarie censerint. Item statuit et voluit, quod

construi, compleri et dotari debeat hospitale sanctæ Elisabeth in loco sicut ipse dominus rex illud fieri disposuit et providit, ita quod ibi possint semper recipi centum ex familiaribus suis et suorum ut ubi commode valeant sustentari, et super hoc incumbit specialiter et principaliter præfatæ dominæ reginæ, et aliis executoribus infrascriptis. Item voluit, statuit et mandavit expresse, quod revocetur, ac revocata et irrita intelligantur quælibet et quæcumque gravamina, statuta et ordinationes, si qua forte tam in regno quam dictis comitatibus contra justitiam indebite præcesserunt, cum nunquam fuerit intentionis suæ aliquid statuere vel ordinare, quod ipsi justitiæ repugnaret, ipseque dominus rex ex nunc de certa sua scientia expresse prædicta gravamina, statuta et ordinationes revocat, cassat, irritat et annullat ipso jure ac pro irritis cassatis et annullatis habuit, decrevit et censuit specialiter et expresse, clausulis quibuscumque hujusmodi suæ ordinationi contrariis et derogatoriis quoquomodo non obstantibus, quas de dicta certa scientia revocat, ac vacuas esse voluit et inanes. Item voluit et mandavit quod omnia residua generalium subventionum, collectarum et donorum, et compositiones de residuis ipsis factæ, et hucusque non solutæ, sint et omissæ et remissæ omnibus et singulis terris et locis dicti regni, pro præteritis temporibus debita usque ad diem obitus sui, et nullo unquam tempore exigantur, vel ipsæ terræ et loca, ipsorumque cives et incolæ propterea pœnaliter vel personaliter impetantur et quod de cætero imponatur et exigatur tantummodo una collecta in anno : sperat tamen præfatus dominus rex, quod fideles regnicolæ subveniant dictæ hæredi suæ et successoribus gratiose in casibus opportunis. Item voluit et mandavit, quod restituantur et restitùi debeant omnia male oblata, sicut melius et salubrius fieri poterit, pro salute animæ suæ, de quo incubit principaliter

eidem dominæ reginæ, et aliis sui hujusmodi testamenti executoribus infrascriptis. Item mandavit et statuit, quod die ejus obitus omnes carcerati ob remissionem suorum peccatorum debeant liberari, exceptis maladrinis et aliis publicis diffamatis, nec non aliis singulis quibuscumque hostibus, et illi sine juris præjudicio alicui. Item statuit et ordinavit, quod prædicta domina regina ac domini Ph. Cavalic. archiepisc. Phil. de Sanguineto, amiratus regni, et Artus, supradicti sint executores hujusmodi suæ ultimæ voluntatis, quam valere voluit jure testamenti, et si non valet vel valebit jure testamenti, valere debeat jure codicillorum ac donationis causa mortis, vel cujuslibet alterius ultimæ voluntatis, ac omni alio jure et modo quibus melius valere potest et debet. Item voluit et mandavit, quod ex prædictis gubernatoribus, rectoribus, dispensatoribus, administratoribus et executoribus cum præfata domina regina, ipsa vivente et interesse valente, vel volente, sive post mortem ipsius, duo tantum aliis mortuis, vel modo aliquo nequentibus interesse, prædictas gubernationem, regimen, dispensationem, administrationem et executionem, ac omnia præmissa et singula, prout superius exprimuntur, exercere exequi habeant, juxta votum testatoris jam dicti: concedens præfatus dominus rex dictis suis executoribus, vel duobus ex eis, sicut prædicitur, facultatem liberam et omnimodam potestatem autoritate propria capiendi, bona ejus omnia mobilia ubicumque et in quibuscumque consistentia, ac etiam fructus, reditus et proventus, et jura regni et comitatuum prædictorum, præmissis supra expressis duntaxat exceptis, et illa ac illos vendendi, distrahendi, alienandi, et faciendi, sicut melius pro executione integra dicti testamenti viderint expedire. Item præfati dominus dux ac domina ducissa, et Maria soror ejus, puberes se affirmantes, et sic ex eorum aspectu apparebat, in præsentia

dicti domini regis, nostrique judicis, notarii, et testium suprascriptorum, promiserunt et juraverunt ad sancta Dei evangelia corporaliter tacta, præmissa omnia et singula tenaciter et inviolabiliter observare, et nullo unquam tempore per se, vel per alium quovis modo contrafacere vel venire, recipientes sibi ad invicem ipsam promissionem et sacramentum prædictum, meque notario, tanquam persona publica, etiam recipiente promissionem eamdem et sacramentum ipsum a prædictis domino duce, ac dominabus ducissa et Maria sorore ejus, et legitime stipulationibus pro parte omnium et singulorum quorum interest et poterit interesse quoque modo; in præmissis autem omnibus et singulis non obstantibus quibuscumque legibus, constitutionibus, juribus, consuetudinibus, ritibus ac quibuscumque aliis, præmissæ regiæ dispositioni, seu ultimæ voluntati repugnantibus vel refragantibus quoque modo sub quacumque serie et expressione verborum, etiam de illis, vel aliquo, seu aliquo illorum vel illarum esset hic specialis et expressa mentio facienda, quæ et quas in præsentia nostrorum, qui supra, judicis et notarii et testium præfatus dominus rex velut solutus legibus, de certa sua scientia et regiæ potestatis plenitudine, quoad præmissa omnia et singula, nullius esse voluit et censuit roboris, efficaciæ vel vigoris, et habere pro specificatis, appositis et expressis, omnemque supplet defectum, ita et taliter quod in omnem eventum hujusmodi sua dispositio, seu ultima voluntas, vicem legis obtinens, præscripto modo, in omnibus et singulis effectum suum realiter et infallibiliter consequatur. In cujus rei testimonium prædictorum domini ducis, et dominæ ducissæ, et dominæ Mariæ sororis, ac omnium aliorum et singulorum, quorum interest et poterit interesse, certitudinem et cautelam de præmissis, facta sunt ex eodem quatuor publica consimilia instrumenta per manus

mei notarii supradicti, signo meo solito signata, subscriptione mei, qui supra, judicis et nostrum subscriptorum testium subscriptionibus roborata; quæ scripsi ego, qui supra Mapillus Rufullus, de Neapoli, publicus ubilibet per totum præfatum regnum Siciliæ eadem regia autoritate notarius, qui præmissis omnibus una cum testibus subscriptis interfui, eaque rogatus scripsi signoque meo consueto signavi; præfatus enim dominus rex per hanc suam ultimam voluntatem de certa sua scientia expresse cassavit, irritavit, annullavit ac viribus et efficacia vacavit testamentum vel testamenta, codicillum vel codicillos seu quamcumque aliam ultimam voluntatem, vel donationem vel donationes causa mortis, si qua vel quas fecisset, et in futurum reperiri contingeret, vel quomodolibet aperiret; ac voluit, decrevit et mandavit præsens suum testamentum seu ultimam voluntatem existere finalem et obtinere in omnibus et singulis, sicut supra exprimitur, omnimodo roboris firmitatem, et insuper ad majorem omnium et singulorum certitudinem, robur et cautelam præfatus dominus rex mandavit et voluit dicta quatuor consimilia instrumenta aurea sua bulla regia impressa typario communiri. Ego qui supra, Nicolaus de Alisia per totum prædictum regnum Siciliæ ad contractus regia autoritate subscripsi, etc. etc.

(*Suivent tous les noms et qualités des notaires, témoins, etc.*)

N° XI.

Édit de la reine Jeanne, qui amnistie les auteurs du tumulte qui eut lieu à Naples à la suite de la mort d'André, son mari. (Ex regesto serenissime regine Joanne prime signato 1345, B. f. 89.)

Johanna, etc. Universis presentis indulti seriem inspecturis tam presentibus quam futuris ad nostram noviter producto notitiam quod dum pervenisset ad notitiam spectabilium virorum Roberti Dei gratia Romanie dispoti achaye et Tarenti principis nec non Caroli ducis Duracii regni Albanie et honoris montis santi Angeli Domini comitisque gravine Lodovici et Roberti fratrum suorum carissimorum fratrum nostrorum quod de nece clare memorie domini Andree de Hungaria Jerusalem et Siciliæ regis illustris viri notri carissimi et Domini reverendi alique persone erant publice diffamate notabiliter et suspecte prefati fratres nostri tum ex aviditate vindicte quam cupiebant et cupiunt de nece prædicta vingulo sanguinis faciente quo eidem domino viro nostro et nobis certo ordine iungebantur preter iuris ordinem in Raymundum de Cathania militem nostri hospicii senescallum qui certis coniecturis precedentibus sicut asseritur contra eum suspectus exinde per eos verisimiliter credebatur manus iniecere ipsumque tormentis et questionibus exponere curaverunt dictoque Raymundo confessante se prescium necis ejusdem ad idque dedisse opem et operam una cum certis aliis sicut fertur prefati fratres nostri neapolitanum populum convocari fecerunt ipsumque Raymundum statuerunt puplice coram eis quodque prefato Raymundo prefatam confensionem suam coram dicto neapolitano populo puplice

iterante et nominate inter alios ipsius necis prescios seu suspectos virum nobilem Gassum de Dynisiaco Terlicii comitem ac regni Sicilie Marescallum Robertum de Cabannis comitem Eboli magno regni Sicilie senescallum illos de Lagonessa quos nominaliter non expressit Nicolaum de Milaczano hostiarium Philippum de Cathania magistram et mulierem nobilem sanciam de Cabannis comitissam Murconi sociam et familiarem nostram qui nobiscum in Castro novo Neapolis morabantur quive processum inquisitionis faciende de nece regis supradicta dicebantur apud nos multipliciter impedire fuit adeo graviter ex hoc dictus neapolitanus populus nec immerito concitatus quod manu armata cum sedicione et tumultu unâ cum certis aliis familiaribus et armigeris dictorum fratrum nostrorum usque ad hostium dicti castri novi iteratis vicibus venientes et petentes nominatos eosdem sibi dari veluti proditores dum illos sic facile dare nequiremus eisdem in dictum castrum acerbissime insultarunt prohicientes contra castrum ipsum et homines existentes ibidem lapides lanceas et quadrellos cum diversis generibus Baliastrarum ac hostium primum pontis castri ejusdem ignis incendio concremantes et tandiu predictis insultibus instituerunt quousque præfati comites Terlicii et Eboli Johannes et Rostagnus de Lagonessa Nicolaus de Melaczano Philippa et comitissa fuerunt dictis fratribus nostris seu statutis eorum dictoque neapolitano populo assignati captivi secuto postmodum sicut accepimus quod dum prefati captivi per eos in carcere tenerentur tempore de predictis vel aliquo predictorum vel dispendentium ex eisdem inquietari vel impeti vexari notari aut molestari non valeant per quoscumque magistratus aut officiales tam regni Sicilie quam comitatuum nostrorum provincie et Forcalquerii quocumque titulo vel nomine censeatur quibus ex ipsa certa nostra scientia presentis indulti serie ex-

presse iniungimus quod de predictis vel aliquo predictorum contra eos vel eorum aliquem aut bona ipsorum universaliter et singulariter ex officio vel ordinarie aliquantenus non procedant. Ita quod nullo unquam tempore puplice vel occulte molestentur ledantur graventur vel offendantur in aliquo in personis aut rebus eorum in judicio vel extra de jure vel de facto a nobis et successoribus nostris ac officialibus seu quibuslibet aliis pro parte nostra et successorum nostrorum aliqua causa inventa aut occasione quesita ex livore odii vel rancore quocumque ex sequela predicta et excessibus propterea secutis vel perpetratis aut conatibus tractatibus et ordinationibus factis propter predicta. Sed reputamus nos et successores nostri reputabunt eos et tractabimus nos et successores nostri tractabunt de caritate dominica tanquam fideles et legales majestatis uostræ. Quinimmo in eisdem honoribus titulis dignitatibus gratiis prerogativis favoribus gagiis provisionibus et stabilitionibus conservabimus nos et successores nostri et manutenebimus eosdem nos et successores nostri prefati in quibus memorati omnes et singuli erant ante tempus et tempore dictarum novitatum abolentes omnem infamiam seu notam in quam propterea inciderunt sic quod ad pristimum statum restituatur in dictis honoribus dignitatibus et bonis. Ita quod de crimine lese majestatis et capitulis omnibus et singulis dependentibus ex eodem ac L. Julie de vi publica et aliis quibuscumque legibus et titulis criminum de quibus possent impeti nullo unquam tempore ipsi et successores eorum molestentur vel etiam nominentur sed si quis tante temeritatis existeret quod auderet predictos vel aliquem predictorum contra presentem nostram paginam nominare vel infamare de premissis vel aliquo predictorum teneatur actionibus et accusationibus injuriarum et aliis gravioribus

rigide pnniatur interdicentes omnem jurisdictionem officialibus nostris ordinarium vel ex officio procedenti contra predictos et predictorum aliquem de premissis ex quacumque via lege vel modo. Nos enim omnem processum per predictos officiales exinde ut prefertur habendum ex nunc prout ex tunc ex ipsa certa nostra scientia irritum fore decernimus et inanem. Volentes atque jubentes ut cuicumque petenti ad cautelam sui vel suorum etiam non expresso petentis nomine nostra pagina in presenti serie concedatur sub bulla aurea vel sigillo cereo pendenti majestatis nostre. Et quia singulis esset forsitan onerosum ac etiam tediosum hujusmodi nostram paginam sub bulla ipsa aurea vel cereo sigillo fieri facere ad cautalem licitum sit unicuique volenti transumptum presentis indulti facere in puplicam formam redigi et habeant transumptus hujusmodi similem efficaciam et vigorem nbicumque producentur ac si dictum presens indultum originale produceretur. In cujus rei fidem perpetuamque memoriam et omnium quorum et cujus interest et poterit interesse cautelam et securitatem incomutabilem presens indulti scriptum quadruplicatum ad presens exinde fieri fecimus et pendenti aurea bulla majestatis nostre impressa typario communiri. Datum Neapoli per manus venerabilis patris Rogerii archiepiscopi Barensis, etc. Anno Domini M°.CCC°XLVI°. die XIIII°. martii XIIII°. indictionis regnorum nostrorum anno IIII.

N° XII.

Cartel de Charles de Duras, et réponse de Louis d'Anjou (1382).

Charles troisieme par la grace de Dieu, roy de Jerusalem et de Sicile, comte de Provence, Forcalquier et Piedmont; à Louys fils du feu roy de France.

Nous t'avons autrefois écrit par nos ambassadeurs particuliers que lors que Matthieu des Sauvages devoit estre de retour, avec asseure sauf conduict, il a esté tellement quellement meurtri et supplicié contre toute loy, et tout usage de guerre. Pour ceste occasion nous t'envoyons la coppie d'une lettre par toy envoyée à quelqu'un de nos amis. Si te disons de present, comme nous avons tousiours dit et soustenu, que s'il est ainsi, que tu ayes escrit telle lettre (par le discours de laquelle tu veux dire, que nous sommes lasche et meschant) tu en as menti par la gorge : parole que je suis prest et appareille de soustenir, maintenir et defendre par voye d'armes, de ma personne contre la tienne. Et jaçoit, que tu sois en nostre royaume si pourras-tu neantmoins cognoistre et sçavoir, auquel de nous deux le champ demeurera : car tes gens et les miens ne desirent rien tant que de combattre, et voir l'yssue de nostre différent et de ceste guerre. Mais il faut que le combat se face par une façon singuliere de toy à moy, et seul à seul, afin que la gloire et la victoire en demeurent perpetuellement à celuy, qui gaignera le dessus, et le prix de ce combat. Quant au droit pretendu par toy sous la subornée adoption de la royne Jeanne, elle n'a peu ny deu disposer d'une chose où elle n'avoit aucun droict, puisqu'il appartenoit plustost aux enfans de Charles Martel, roy d'Hongrie, fils de Charles deuzieme roy de Sicile, le droict

qu'elle y pretendoit, venant plus par usurpation, que par trait juste et legitime succession. Et posé le cas que son titre eut esté bon et valable, encore n'en pouvoit elle fruster les plus proches du sang de Charles; qui legitimement succedoient à la couronne et au sceptre de Naples, outre qu'elle avoit esté declarée meurtriere infame de son mari, pour meschamment et cauteleusement faict estrangler d'un lacs et pendre aux fenestres de son chasteau, André d'Hongrie, son premier et legitime espoux. Qu'il soit ainsi, on sçait fort bien qu'elle n'a jamais faict mine, ny semblant d'en faire aucunes poursuittes, ni recerchés, se rendant par telle negligence de plus en plus notoirement convaincuë et suspecte. Pour le regard du droict qui nous appartient, attendu que Jeanne est decedée sans hoirs de son corps, nous tenons pour nulle et pour vaine ta pretendue adoption, aussi bien que la donnation à toy et à ta faveur par elle faicte, comme de chose qu'elle n'a peu donner ny distribuer à sa volonté: pouvant aussi peu disposer de l'heritage d'autruy, que Clement, qui se dit pape souverain, et ne l'est point, en donner l'investiture. Parce que si telle donnation a esté bonne, et le don des papes bon et utile, Jeanne ne l'a deuement faicte, Urban estant tenu pour vray et legitime evesque de Rome, Clement pour antipape reprouvé. Somme pour le faire court, quant à ce qui regarde le combat nous sommes plus prest et disposés d'en venir promptement aux effects, qu'aux vaines et inutiles paroles.

Donné à Naples par le magnifique Jean de Ursin, comte de Monopoly, logothete, et protonotaire du royaume de Sicile, nostre tres-cher conseiller, et fidele collateral l'an MCCCLXXXII, de notre regne le deuzieme.

CHARLES.

Réponse de Louis d'Anjou.

Louis fils du roy de France, adopté de madame Jeanne par la grace de Dieu royne de Jerusalem, et de Sicile, duchesse d'Apulie, princesse de Cappua, comte de Provence, Forcalquier et Piedmond, son heritier universel et futur successeur en ces royaumes, comtés et seigneuries, duc de Calabre, d'Anjou et de Turenne, et comte du Mayne, à Charles de Duras.

Nous avons à ce present iour reçu la lettre, que tu nous as faict tenir, pour y respondre. Quant au premier chef, où tu dis que le chevalier Sauvage, ton homme à nous envoyé de ta part, a esté tué et supplicié, contre toute bonne coustume de guerre, nous te faisons sçavoir, et te disons que tu as menti par la gorge, ayant esté sa propre confession, qui l'a condamné, et conduict à ceste mort: surquoy nous sommes prest en lieu condecent et raisonnable de nous exposer defenseur contre toy, seul à seul et corps à corps. Au second chef, où tu nous charges d'un dementi, sur ce que nous avançons par nostre escrit: Nous repondons que c'est toy mesme qui ments par la gorge, soustenant que tout ce, que par nous a esté couché, est veritable et sans contredit. Si que pour venger l'injure, que tu as meschamment commise contre la personne de nostre tres-honorée mere, qui se trouve faicte à nous, nous sommes prest en lieu raisonnable et non suspect, de la combattre et maintenir selon droict et justice, tout ainsi que nostre honneur et nostre estat le requierent. Pour l'autre où tu dis, qu'en ton royaume se trouvera lieu seur et non suspect, où tout ce debat se pourra terminer et vuider de toy à moy: nous soustenons et maintenons, que nous sommes au royaume de nostre tres-chere mere et non au tien. Neantmoins à fin

que cest affaire ne se consume en cartels, et ne tire en longueur, tu pourras venir en compagnie de dix chevaliers des tiens, comme aussi i'auray de ma part mesme nombre des miens que toy et moy choisirons et deputerons, à ce qu'ils aduissent et accordent entre eux d'un lieu seur et raisonable au royaume, où ce combat se puisse achever et parfaire, t'asseurant que nous l'accepterons, tout ainsi que par eux se trouvera accordé et choisi. Et combien que cecy ne merite response, nous nous desisterons neantmoins heroïquement du recouvrement de nostre couronne, jusques à l'accomplissement et resolution du combat. Donné en nostre heureux exercite au chasteau d'Ayrolles, le 24 novembre 1382, par le magnifique Anthoine de la Rate, comte de Cazerte logothete et protonotaire du royaume de Sicile, nostre conseiller, collateral et fidele de nostre tres chere mere, et de nous.

Réplique de Charles de Duras.

Combien que tu nous aye respondu obscurement, cherchant des nouvelles querelles, pour n'entrer en ce duel, ausquelles nous differons respondre jusques à ce que les premiers soient terminées, nous n'avons laissé pourtant d'eslire dix de nos gentilhommes et seigneurs, lesquels avec autant des tiens, pourront convenir et pourvoir d'un lieu seur et convenable, où nous puissions avec nostre personne defendre et soustenir, que tu ments en ce que tu dis, et soustiens que je suis lasche, ingrat, proditeur et traistre. Surquoy responds-nous clairement et sans ambiguité, quelle est ta derniere resolution et volonté : à fin que si tu veux accepter ce parti tu envoyes et mandes asseurance pour nos gens, et nous t'envoyerons le semblable pour les tiens.

Or touchant ce que tu dis, que nous sommes indignes de poursuivre nostre defense, nous disons d'abondant que tu as menti, tellement que à la definition de nostre premiere querelle, se monstrera assez la condition de ta personne et de la nostre.

Donné à Naples par le magnifique Jean de Ursins, comte de Monopoly, le dernier du mois de novembre, le deuxieme de nostre regne.

Réponse de Louis à la réplique de Charles.

Nous avons receu tes lettres au premier chef, où tu dis que nous t'avons si obscurement respondu, qu'il semble que nous voulons plustost divertir ceste matiere, et ce premier subject, que le decider et combattre par armes. Nous respondons que tu as menti par la gorge, parce que nous ne desirons rien plus ardemment, que d'entrer en ee duel, et nous esprouver avec toy. Au second tu escris que nous ne meritons pas de poursuivre ce faict: mais je te responds, que c'est toy mesme, qui en as faussement menti par la gorge, parce que tout ce qui par nous a esté escrit contient verité. Tu demandes, que nous t'envoyons sauf conduict pour dix chevaliers des tiens et que tu nous envoyeras le semblable pour dix gentilshommes des nostres : afin de t'oster toute matiere de subterfuge, nous te l'envoyons ainsi que tu demandes, avec le nom de ceux qui par nous ont esté esleus et choisis pour cest affaire, par Gautier Hepandre, nostre heraut. Pourquoi delibere et resous toy promptement et en brief sur ce que tu as à faire.: car nous ne voulons plus consumer et fondre le tems en dilayemens et vaines paroles. Donné au camp d'Ayrolles, le VII dc décembre.

N° XIII.

Révocation de l'adoption d'Alphonse par Jeanne II, et adoption de Louis d'Anjou (1).

In nomine Domini nostri Jesu Christi amen. Anno a nativitate ejusdem millesimo quadringentesimo vicesimo tercio regnante serenissima Domina nostra Domina Johanna secunda Dei gratia Hungarie Jerusalem Sicilie Dalmatie Croaciæ Rame Servie Galicie Lodomerie Comanie Bulgarieque regina provincie et Forcalquerij ac Pedimonti comitissa regnorum vero ejus anno decimo feliciter amen. Die quarto decimo mensis septembris secunde inditionis in reginali Castro Averse. Nos Antonellus de Theano per totum regnum Sicilie ad contractus judex. Sanson de conducto de Neapoli ubilibet per totum predictum regnum Sicilie reginali auctoritate notarius publicus et subscripti testes ad hoc specialiter vocati et rogati presenti scripto publico declaramus notum facimus et testamur. Quod predicto die nobis predictis judice notario et subscriptis testibus convocatis et personaliter accersitis ad requisitiones et preces nobis factas pro parte dicte domine nostre regine et illustrissimi principis et domini Ludovici tercii ducis Andegavie Calabrie etc. ac regni Sicilie futuri regis ad presenciam ipsorum Domine Regine et Domini Ludovici sistentibus in camera paramenti consilii ipsius Domine Regine et existentibus ipsa domina Regina agente ad subscripta pro se ex una parte et dicto Domino Ludovico tercio futuro rege

(1) L'acte original, avec les signatures de la propre main de toutes les personnes qui y intervinrent, est conservé dans les archives de la monnaie, à Naples.

agente ex altera prefata quidem Domina nostra Regina coram nobis presente dicto Domino Ludovico tercio audiente et intelligente sue vive vocis oraculo protulit et narravit quod dudum ipsa Domina nostra Regina certis tunc causis et rationibus mota arrogavit in suum filium et successorem regni Sicilie supradicti illustrem principem Dominum Alphonsum regem Aragonum et eundem regem Aragonum maternaliter et benigne pertractans honoribus dignitatibus dicti regni quampluribus insignivit et etiam decoravit secundum quod de hoc in toto pene orbe terrarum esse potest publica vox et fama. Qui Aragonum rex successu temporis non contentus de hiis que sibi prefata Domina nostra Regina concesserat et tradiderat immo ingratus tantorum beneficiorum sibi a predicta Domina nostra Regina Largiflue collatorum ausu nefando et impio appetitu totum dominum predicti regni seu ipsius domine Regine ad suas manus et potestatem convertendi inpulsus et distractus presumpsit et actentavit manu armata et militari personam dicte Domine Regine capere et arrestare in castro Capuano Neapolis deindeque ipsam Dominam Reginam male et impie pertractare et facere pertractari satagendo pro suis conatibus et inpulsibus pro suo libito voluntatis sicut hoc est notorium et etiam manifestum in toto regno et etiam in totam Italiam qua ex certis aliis causis juste et rationabiliter mentem predicte Domine Regine ad hoc inducentibus dicta Domina Regina justa et rationabiliter exigentibus demeritis ipsius Domini Regis Aragonum eundem a dicta filiali arrogatione revocavit et ipsum etiam privavit dictis successione honoribus dignitatibus officiis donationibus concessionibus privilegiis et potestatibus omnibus antea sibi collatis. Et demum certis aliis rationibus et occasionibus justis et licite moventibus mentem sue serenitatis arrogavit et fecit suum filium adoptivum primogenitum predictum illustrissimum

principem Dominum Ludovicum tercium ducem Andegavie Calabrieque ac futurum regem regni predicti. Et quia prout ipse partes coram nobis predictis judice notario et testibus asseruerunt nonnulli iniquitatis filii capientes et affectantes inter eosdem dominam Reginam et Dominum Ludovicum tercium futurum regem matrem et filium differentiam et discordiam seminare ferebant et dicebant quod ipsa domina nostra regina occulte et sine conscientia dicti Domini Ludovici tercii filii sui et ipse etiam Dominus Ludovicus tercius clam et occulte a dicta domina Regina matre sua tentabat et satagebat se disentare et concordare cum predicto rege Aragonum et etiam cum illustri principe Brachio de forte Brachiis principe Capue et regni Sicilie magno comestabulo etc. Ideo ut penitus de medio tollatur materia et occasio predictarum obloquutionum et ut omnibus pateat et sit manifestus affectus sincerus qui inter predictam dominam reginam ut matrem ex una parte et inter predictum illustrem principem Dominum Ludovicum tercium ut filium et ad ostendendum quod in omnibus sunt unanimes et concordes divina semper gratia affluente unde proceditur omne bonum sponte non vi dolo vel metu coacti colludio inducti aut aliter circumeunti sed eorum et cujusque ipsorum pura placida et spontanea voluntate repulsato abinde omni materia obloquenti prefata domina notra regina et prefatus Dominus Ludovicus tercius futurus rex mater et filius et quilibet ipsorum sibi ipsis ad invicem una alteri et altera alteri promiserunt et convenerunt per solemnem et legitimam stipulationem coram nobis ac sub verbo et fide regali ac per pactum sollenne et vestitum non se concordare nec aliquem actum concordie vel pacis fecere inducere vel finire cum dicto rege Aragonum nec alio sui parte nec.... Brachio magno comestabulo vel alio sui parte publice vel occulte vel alio quovis modo sine expressa conscientia be-

neplacito et licentia altcrutrius ipsorum matris et filii oretenus vel in seri.............. lio quocumque ingenio vel colore et in hoc non committere aliquem dolum malignitatem vel fraudem. Inmo predictam concordiam unitatem maternalitatem et filialitatem jam contractam factam et secu.......... et eamdem dominam Reginam ct dictum dominum Ludovicum tercium filium unicum suum futurum regem regni Sicilie perpetuo ratas gratas et firmas habere et tenere haberique et teneri facere......... et cujuslibet ipsorum subditos familiares vassallos atque gentes et non contrafacere dicere opponere vel venire divertere vel pervertere interrumpere vel violare aliquo quovisque....... publice vel occulte ubique locorum. Itaquod hujusmodi unitas et concordia inviolabilem semper obtineat roboris firmitatem et a presenti contractu dolum malum abesse futurumque........... preterire seu preteriri facere quoquomodo. Et pro predictis omnibus et eorum singulis firmiter adimplendis et inviolabiliter observandis et contra non veniendo dicendo vel opponendo, sed quod predicta omnia et corum singula vera sunt prefata Domina Regina et Dominus Ludovicus futurus rex sponte et voluntarie coram nobis sibi ipsis ad invicem presentibus et recipientibus corporale prestiterunt ad santa Dei evangelia juramentum. Volentes et jubentes quod ad futuram rei memoriam et cautelam cujusque ipsorum fiant duo consimilia publica instrumenta unde ad futuram memoriam et cautelam prefate Domine Regine factum est exinde de premissis hoc presens publicum instrumentum per manus mei notarii supradicti signo meo solito signatum subscriptione mei qui supra judicis et nostrum subscriptorum testium subscriptionibus roboratum. Quod scripsi ego prefatus Sanson publicus ut supra notarius qui premissis omnibus rogatus interfui ipsumque meo consueto signo signavi. Adest

signum notarii. = Ego qui supra Antonellus de Theano judex interfui et subscripsi. = Ego qui supra N. Dei et apostolice sedis gratia episcopus tropiensis testor et subscripsi. = Sforza manu propria. = Tristan de le Jaille. = Elion de Glanduies. = G. de Villanovi. = Ego Franciscus Mormilis miles regni Sicilie Marescallus testis sum. = Ego Petrus quondam Bernardi de monte Alcino orator ducalis testis fui et propria manu scripsi. = Ego Johannes Dentice miles testis subscripsi. = Ego Bucius de senis testis sum. = Ego Pippus Caraczolus miles testis subscripsi. = Ego Ganterius Caraczola miles testis subscripsi.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES, NOTES, etc.

DU PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.





